

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE	N° du rapport : 1 - 1
	Date : jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2023

## **OBJET : Orientations budgétaires pour 2024**

Vu les articles L 4211-1, L 4221-1 et L 4221-5 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article L.4312-1 du code général des collectivités territoriales concernant la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget

### **I- EXPOSE DES MOTIFS**

Le débat d'orientations budgétaires au titre de l'exercice 2024 s'appuie sur les éléments de présentation contenus dans le rapport ci-joint qui est constitué de 4 parties.

#### **– Partie 1 : la stratégie financière de la collectivité (annexe 1)**

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le volet financier du rapport des orientations budgétaires est constitué de la présentation des éléments suivants :

- le contexte macro-économique ;
- les perspectives des finances publiques ;
- la trajectoire financière pluriannuelle 2024-2030 (complétée cette année par la présentation du plan pluriannuel des investissements dans un rapport dédié) ;
- la stratégie de dette et de trésorerie ;
- les orientations en matière de ressources humaines.

#### **– Partie 2 : la présentation de la notation extra financière (annexe 2)**

Forte des enseignements de la notation extra financière (NEF) réalisée en 2019, la Région, dans une logique d'amélioration continue, avait prévu dans ses orientations budgétaires 2023 la réalisation d'une nouvelle NEF qui est une évaluation d'une collectivité ou d'un acteur privé par une agence de notation, organisme indépendant.

Elle est basée sur l'analyse de son action vis-à-vis de l'environnement, du respect des valeurs sociales, de son engagement sociétal et de sa gouvernance. C'est une démarche volontaire de la structure qui l'entreprind.

La NEF est une approche centrée sur les procédures, les méthodes et les moyens mis en place, plus que l'opportunité au fond des politiques.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, dans un contexte post fusion / réorganisation, avait obtenu un niveau de maturité extra-financière avancée avec une note globale de 67/100 en 2019 masquant des disparités entre les thématiques portant sur les politiques publiques d'une maturité avancée et celle du fonctionnement interne d'une maturité moyenne.

L'actualisation de cette notation a été réalisée en 2023. Globalement, le niveau de maturité de la Région Bourgogne-Franche-Comté est en nette progression, grâce à un engagement (nouveau ou renouvelé) sur l'ensemble des quatre thématiques évaluées, mais aussi une structuration et une mise en valeur des actions encore plus fortes. La note globale positionne la Région à un niveau de maturité extra-financière exemplaire avec une note globale de 75/100. Le rapport de synthèse est joint en annexe 2.

– **Partie 3 : le bilan de la déclinaison 2023 du plan de mandat (annexe 3)**

La Région a adopté son nouveau projet de mandat 2021-2028 qui réaffirme son engagement en faveur du développement durable et amplifie son action en faveur des transitions écologiques, énergétiques et climatiques, de l'innovation et de l'emploi. Conformément à la délibération l'ayant adopté en décembre 2021, il est établi un bilan de la déclinaison annuelle (annexe 3).

– **Partie 4 : l'évaluation des politiques publiques (annexe 4)**

L'évaluation des politiques régionales constitue un outil majeur pour le pilotage de la stratégie de mandat.

3 grandes priorités sont affichées :

- Priorité 1 : Faire de l'évaluation un outil majeur de la stratégie de mandat et développer la culture de l'évaluation.
- Priorité 2 : Conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation qui se traduit par la constitution d'un Comité régional de l'évaluation et de la redevabilité associant l'ensemble des groupes politiques et le CESER qui valide et suit le programme annuel d'évaluation des politiques publiques.
- Priorité 3 : Renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet, assurer un suivi annuel des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence. C'est l'objet de la synthèse du suivi des recommandations issues des travaux d'évaluation présenté en annexe 4.

## **II- DECISION**

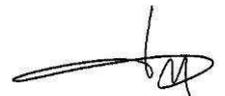
**Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé** de prendre acte du débat intervenu sur le rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'année 2024.

N° de délibération 23AP.88

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés  
(66 voix pour, 34 voix contre)

Envoi Préfecture : jeudi 21 décembre 2023  
Retour Préfecture : jeudi 21 décembre 2023  
Accusé de réception n° 9830628

La Présidente du Conseil Régional,



Marie-Guite DUFAY

Document d'orientations budgétaires 2024  
Partie 1 : La stratégie financière de la collectivité

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>I. Le contexte macro-économique</b> .....	<b>3</b>
<b>A. La conjoncture internationale</b> .....	<b>3</b>
<b>B. Les perspectives concernant l'économie française</b> .....	<b>6</b>
<b>C. Les principaux indicateurs en Bourgogne-Franche-Comté</b> .....	<b>9</b>
<b>II. Les perspectives des finances publiques</b> .....	<b>14</b>
<b>A. La loi de programmation des finances publiques 2023-2027</b> .....	<b>14</b>
<b>B. Les prévisions du projet de loi de finances 2024</b> .....	<b>15</b>
<b>III. La trajectoire financière pluriannuelle 2024-2030</b> .....	<b>18</b>
<b>A. La situation 2022- 2023</b> .....	<b>18</b>
<b>B. L'évolution pluriannuelle des recettes</b> .....	<b>22</b>
<b>C. L'évolution pluriannuelle des dépenses de fonctionnement</b> .....	<b>34</b>
<b>D. L'évolution pluriannuelle des dépenses d'investissement</b> .....	<b>41</b>
<b>E. Les évolutions de notre cadre budgétaire et comptable</b> .....	<b>49</b>
<b>F. La synthèse de la trajectoire pluriannuelle 2024-2030</b> .....	<b>51</b>
<b>IV. La stratégie de dette et de trésorerie</b> .....	<b>53</b>
<b>A. La stratégie de financement et situation de la dette</b> .....	<b>53</b>
<b>B. La politique de gestion de la trésorerie</b> .....	<b>60</b>
<b>V. Les orientations en matière de ressources humaines</b> .....	<b>63</b>
<b>A. La gestion du personnel et des ressources humaines</b> .....	<b>63</b>
<b>B. Les dépenses de personnel</b> .....	<b>68</b>
<b>C. Le temps de travail</b> .....	<b>70</b>

## INTRODUCTION

---

La préparation du budget primitif pour 2024 de la Région Bourgogne-Franche-Comté reste marquée par un contexte économique et budgétaire complexe, induit notamment par la succession de crises que nous avons dû affronter depuis 2020.

Les collectivités locales restent ainsi impactées par les conséquences de l'inflation, notamment sur les coûts énergétiques, et par la hausse continue des taux d'intérêt depuis 2022. C'est tout particulièrement le cas des Régions, qui, après avoir consenti un effort marqué en investissement pour soutenir la relance après la crise sanitaire, se sont vu frappées de plein fouet par la hausse du coût des énergies, à laquelle elles sont singulièrement exposées du fait de leurs compétences en matière de mobilité ou de gestion des lycées. Elles n'ont, de plus, pas fait l'objet de mesures importantes de soutien de la part de l'Etat, contrairement aux autres niveaux de collectivités.

En Bourgogne-Franche-Comté, 2023 se distingue par un effort important d'investissement du conseil régional, à hauteur prévue de 570 millions d'euros, en particulier lié à la poursuite des paiements sur notre plan de relance, le PAIR. Afin de préserver la capacité d'agir de notre collectivité, le budget 2023 prévoyait la suspension d'un certain nombre de règlements d'intervention dans l'attente de la préparation d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Celui-ci permet de conjuguer un retour à un niveau d'investissement normal et soutenable pour notre collectivité, tout en continuant à répondre à l'exercice de nos compétences et aux grands enjeux d'avenir pour notre région.

Parallèlement, outre un travail de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, nous avons mené à bien une négociation avec SNCF sur notre convention TER, qui nous a permis d'aboutir à un accord engendrant ainsi une économie d'une trentaine de millions d'euros par an (valeur 2023).

Ce travail réalisé au cours de l'année 2023 nous permet de présenter un PPI 2024-2030 doté de 2,343 milliards d'euros et d'envisager, dès l'adoption de notre prochain budget pour 2024, la réouverture d'un certain nombre de règlements d'intervention.

Ce PPI répond à deux principaux objectifs :

- 1) responsabilité, en ramenant et maintenant notre niveau d'investissement dans un cadre soutenable pour notre collectivité ;
- 2) ambition, car nous voulons être pleinement au rendez-vous des grands enjeux posés à notre région :
  - l'enjeu des bifurcations écologiques et énergétiques, qui nécessite à tous les niveaux que des investissements considérables soient engagés pour rendre notre territoire, nos lycées, nos mobilités... plus résilients face aux conséquences du dérèglement climatique, plus économes dans leur consommation de ressources et plus autonomes face aux aléas extérieurs ;
  - l'enjeu des grandes mutations économiques, industrielles et agricoles qui impactent notre territoire et nos filières ;

- l'enjeu de l'équilibre des territoires pour poursuivre un soutien déterminé aux services à la population.

Mais cette ambition, qui est toujours la nôtre, a un coût, qui n'est que partiellement compensé par les marges que nous avons pu dégager pendant l'année 2023, notamment sur notre convention TER.

Les différentes réformes nationales réalisées sur les recettes des Régions ont contribué à une recentralisation qui laisse peu de marges opérationnelles. La plus grande part des recettes des Régions sont aujourd'hui constituées de dotations de l'État, ou de dévolutions de recettes nationales parfois intimement liées au contexte économique... autant de paramètres sur lesquels nous n'avons pas la possibilité d'agir.

Pour être en capacité de poursuivre le déploiement de politiques publiques fortes et transformatrices pour les habitants de Bourgogne-Franche-Comté, nous ferons donc le choix de mobiliser les leviers suivants :

- la tarification de la carte grise ;
- les recettes en matière de mobilités.

La mobilisation de ces différents leviers contribuera, en parallèle des efforts que nous réalisons pour contenir nos dépenses de fonctionnement, à ce que la Région tienne toute sa place comme investisseur public majeur sur notre territoire régional, que ce soit à travers l'exercice de ses compétences propres et le soutien aux projets menés sur notre territoire

Les orientations budgétaires pour 2024 que nous vous proposons s'inscrivent donc pleinement dans la poursuite de la mise en œuvre des objectifs de notre stratégie de mandat ; l'anticipation pour accompagner nos territoires et notre économie face aux grandes mutations de notre temps et la justice sociale et territoriale pour que nos politiques contribuent à un territoire plus équilibré. C'est le cap que nous nous sommes fixés et qui sera maintenu malgré les aléas.

## I. Le contexte macro-économique

### A. La conjoncture internationale

#### a) Un contexte général de ralentissement économique

La croissance de l'économie mondiale, après avoir faibli en 2023, ne devrait pas rebondir en 2024, pénalisée par une inflation certes en baisse mais toujours élevée, et des politiques monétaires restrictives au sein des pays développés.

Aux États-Unis, en dépit du relèvement des taux par la Réserve Fédérale au rythme le plus rapide observé depuis 40 ans pour les porter à 5,375 %, la croissance a bien résisté au premier semestre 2023. L'ampleur du soutien budgétaire en faveur des infrastructures et de la réindustrialisation a stimulé l'investissement. La dégradation en cours de la situation financière des ménages, qui ont déjà largement puisé dans l'épargne accumulée pendant la crise sanitaire pour nourrir leur consommation, ainsi que le resserrement monétaire et ses effets sur l'octroi de crédits, devraient cependant peser sur la croissance de l'économie américaine en 2024.

Le rebond de la croissance chinoise qui a suivi la levée des restrictions liées à la lutte contre l'épidémie de Covid-19 s'est révélé de courte durée. Les inquiétudes sur l'évolution du secteur immobilier et la situation de l'emploi pèsent sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Ainsi, la Chine ne devrait pas être le moteur de l'économie mondiale en 2024.

Parallèlement, les économies de la zone euro traversent une phase de ralentissement. En Allemagne, en particulier, les perspectives se sont nettement assombries pour les prochains mois et les différents instituts de conjoncture prévoient une contraction du PIB sur l'ensemble de l'année 2023.

Ainsi, selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale devrait ralentir, en passant de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023, puis 2,9 % en 2024. Cela représente un niveau bien moindre que la moyenne historique de la période 2000–2019 qui était de 3,8 %. En ce qui concerne les pays dits « avancés », le FMI prévoit un ralentissement de la croissance passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 puis à 1,4 % en 2024. La croissance des pays émergents et des pays en développement devrait, quant à elle, s'établir à 4,0 % en 2023 et 2024.

## Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

PROJECTIONS

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2022	2023	2024
<b>Production mondiale</b>	<b>3,5</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>2,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>
États-Unis	2,1	2,1	1,5
Zone euro	3,3	0,7	1,2
Allemagne	1,8	-0,5	0,9
France	2,5	1,0	1,3
Italie	3,7	0,7	0,7
Espagne	5,8	2,5	1,7
Japon	1,0	2,0	1,0
Royaume-Uni	4,1	0,5	0,6
Canada	3,4	1,3	1,6
Autres pays avancés	2,6	1,8	2,2
<b>Pays émergents et pays en développement</b>	<b>4,1</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>
<b>Pays émergents et pays en développement d'Asie</b>	<b>4,5</b>	<b>5,2</b>	<b>4,8</b>
Chine	3,0	5,0	4,2
Inde	7,2	6,3	6,3
<b>Pays émergents et pays en développement d'Europe</b>	<b>0,8</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>
Russie	-2,1	2,2	1,1
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>4,1</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>
Bésil	2,9	3,1	1,5
Mexique	3,9	3,2	2,1
<b>Moyen-Orient et Asie centrale</b>	<b>5,6</b>	<b>2,0</b>	<b>3,4</b>
Maroc	1,3	2,4	3,6
Arabie saoudite	8,7	0,8	4,0
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>4,0</b>	<b>3,3</b>	<b>4,0</b>
Nigéria	3,3	2,9	3,1
Afrique du Sud	1,9	0,9	1,8
<b>Pour mémoire</b>			
<b>Pays émergents et pays à revenu intermédiaire</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>3,9</b>
<b>Pays en développement à faible revenu</b>	<b>5,2</b>	<b>4,0</b>	<b>5,1</b>

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2023.

### b) Une inflation en baisse, mais qui reste à un niveau élevé

Le fait majeur de l'environnement macroéconomique mondial demeure le niveau d'inflation.

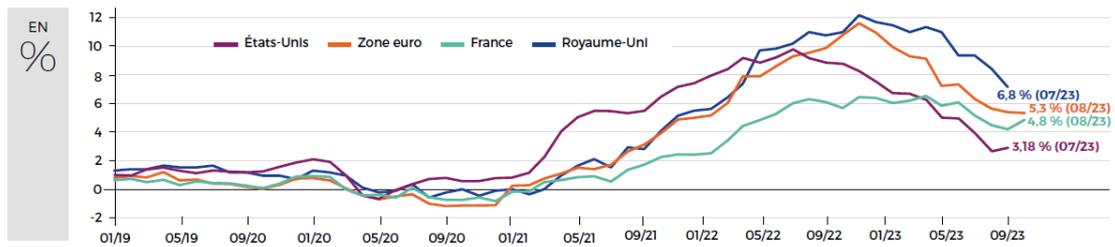
Le FMI prévoit une inflation mondiale qui devrait reculer de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis 5,8 % en 2024. Cette baisse s'explique en partie en raison du resserrement de la politique monétaire des banques centrales et également par un retournement des prix de l'énergie et des matières premières dont le niveau avait explosé en 2022. Selon l'OCDE, l'inflation moyenne dans les pays du G20 est projetée à 6 % en 2023 et 4,8 % en 2024, contre 7,8 % en 2022.

En revanche, l'inflation hors énergie et alimentation devrait diminuer plus progressivement. L'inflation ne devrait pas retrouver sa valeur cible avant 2025. Il s'agit d'un niveau d'inflation qui reste donc supérieur aux objectifs des banques centrales dans la plupart des pays.

De ce fait, l'inflation globale diminue, mais l'inflation sous-jacente (indice qui exclut les produits soumis à la volatilité des prix tels que la nourriture ou l'énergie) résiste dans de nombreuses économies, du fait des tensions sur les coûts et des marges élevées dans certains secteurs.

## Prix à la consommation (taux de variation sur un an)

© La Banque Postale



Source : IHS, LBP.

## PERSPECTIVES DE L'INFLATION

(en %)

	2022	2023	2024
<b>G20</b>	7,8	6,0	4,8
États-Unis	6,3	3,8	2,6
Chine	1,9	0,5	1,3
Japon	2,5	3,1	2,1
Brésil	9,3	4,8	3,6
Inde	6,7	5,3	4,8
Russie	13,7	5,2	5,2
<b>Zone euro</b>	8,4	5,5	3,0
Allemagne	8,7	6,1	3,0
Italie	8,7	6,1	2,5
Royaume-Uni	9,1	7,2	2,9

Source : OCDE, Perspectives économiques – Rapport intermédiaire, septembre 2023.

### c) Des taux d'intérêt qui ont connu une forte hausse

Face à la crise de l'inflation, la politique monétaire des banques centrales s'est traduit par une hausse continue et à un rythme soutenu des taux d'intérêt, dans la plupart des grandes économies depuis début 2022. L'objectif est de limiter la création monétaire qui alimente le cycle de l'inflation. Les ménages comme les entreprises sont affectés par un accès plus restreint au crédit et à l'investissement.

Aux États-Unis, les taux d'intérêt réels ont atteint leur plus haut niveau depuis 2005. Selon le président de la FED Jérôme Powell, l'institution est prête à « *relever encore ses taux d'intérêt si nécessaire et maintiendra une politique monétaire restrictive* » jusqu'à ce que l'inflation s'oriente durablement vers les 2 %. La présidente de la BCE Christine Lagarde a déclaré qu'un retour à l'inflation "au niveau collectif de l'objectif de 2 % à moyen terme, nécessiterait de fixer les taux d'intérêt directeurs de la BCE à des niveaux suffisamment restrictifs, aussi longtemps que nécessaires".

Le 14 septembre 2023, la BCE a annoncé une dixième hausse consécutive de ses taux directeurs, portant son principal taux de refinancement à 4,5%.

## ÉVOLUTION DES TAUX DIRECTEURS DE LA BCE DE 2019 À 2023

(en %)

Date	Sept. 2019	Juillet 2022	Sept. 2022	Nov. 2022	Déc. 2022	Fév. 2023	Mars 2023	Mai 2023	Juin 2023	Août 2023	Sept. 2023
Taux de refinancement	0,0	0,5	1,25	2,0	2,5	3,0	3,5	3,75	4,0	4,25	4,5
Taux de la facilité de prêt marginal	0,25	0,75	1,5	2,25	2,75	3,25	3,75	4,0	4,25	4,5	4,75
Taux de dépôt	-0,5	0,0	0,75	1,5	2,0	2,5	3,0	3,25	3,5	3,75	4,0

Source : Banque de France.

Il paraît très probable que les taux d'intérêt resteront à un niveau élevé à moyen terme.

Les perspectives de croissance de l'économie mondiale restent soumises à de nombreuses incertitudes. Les tensions géopolitiques et en particulier la poursuite du conflit en Ukraine ou au Proche-Orient sont susceptibles de rendre les prix des matières premières plus volatils.

Par ailleurs, la vitesse et l'ampleur du repli de l'inflation, qui conditionnent la trajectoire à venir des taux d'intérêt des banques centrales, demeurent incertaines ; il en est de même des effets de la hausse des taux d'intérêt sur la croissance et l'inflation.

Les risques sanitaires, s'ils ont nettement reflué, n'ont pas totalement disparu. Enfin, la survenance d'événements climatiques extrêmes demeure une menace pour la croissance mondiale.

### B. Les perspectives concernant l'économie française

#### a) Une croissance économique faible et une inflation en recul

Avec 2,5 % d'augmentation du PIB, la croissance est demeurée soutenue en 2022 malgré les chocs économiques.

**La situation économique demeure cependant fragile.** La croissance ralentit en effet au second semestre 2023 et atteindrait 0,9 % pour l'année 2023, selon la Banque de France et l'INSEE. Selon la plupart des analystes, le renchérissement du crédit va mettre sous pression l'économie.

Néanmoins, l'économie française parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession, même si le contexte international reste peu favorable. Selon les prévisions de la Banque de France (note de conjoncture du 18 septembre 2023), après avoir atteint son pic début 2023, **l'inflation totale continuerait de refluer** pour s'établir à 4,5 % sur un an au quatrième trimestre de cette année.

En effet, les nouvelles hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 sont différentes de celles observées en 2022 et seraient, d'après les anticipations actuelles des marchés, temporaires. Au-delà des soubresauts toujours possibles sur les composantes les plus volatiles, l'inflation baisserait, avec une généralisation de la tendance qui s'est enclenchée d'abord sur le prix des

biens industriels, puis alimentaires, et qui gagnerait enfin les services. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait autour de 2 % en 2025.

### POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à juin 2023 en italique)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>PIB réel</b>	<b>1,9</b>	<b>-7,7</b>	<b>6,4</b>	<b>2,5</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>1,3</b>
	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,4</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,2</i>
<b>IPCH</b>	<b>1,3</b>	<b>0,5</b>	<b>2,1</b>	<b>5,9</b>	<b>5,8</b>	<b>2,6</b>	<b>1,8</b>
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,1</i>
<b>IPCH hors énergie et alimentation</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>1,3</b>	<b>3,4</b>	<b>4,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,1</b>
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-0,2</i>	<i>-0,2</i>	<i>0,0</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
Pouvoir d'achat par habitant <sup>a)</sup>	2,2	0,0	2,3	-0,1	0,6	0,7	0,5
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>	<i>1,0</i>	<i>-0,2</i>	<i>0,0</i>
Dette publique (en % du PIB)	97,4	114,7	112,9	111,8	109,5	109,4	110,2
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>-1,2</i>	<i>-1,6</i>	<i>-1,5</i>

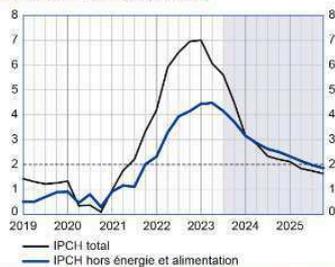
Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2023, fondées sur les comptes trimestriels du 28 avril 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 31 août 2023 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 22 août 2023.

a) Rapporté au déflateur de la consommation.

Sources : Insee pour 2019 à 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 août 2023), projections Banque de France sur fond bleuté.

**Graphique 1 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation**

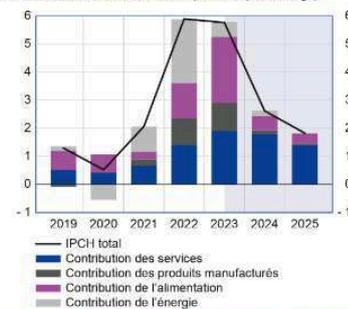
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.  
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

**Graphique 2 : Décomposition de l'IPCH**

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



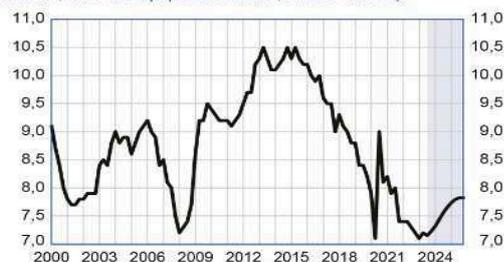
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

En ce qui concerne l'emploi, la Banque de France anticipe un repli modéré qui s'ajuste avec retard au ralentissement économique de fin 2022. Le taux de chômage atteindrait 7,8 % en 2025 mais resterait à un niveau inférieur au niveau d'avant Covid.

Les tensions sur le recrutement se maintiennent à un niveau élevé. Les difficultés de recrutement, déjà très marquées en 2021 et 2022, concernent plus de la moitié des entreprises dans l'industrie manufacturière et les services, et 81 % des entreprises dans la construction.

**Graphique 7 : Taux de chômage**

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Après avoir stagné en 2023, la consommation des ménages redémarrerait à partir de 2024 grâce essentiellement au rétablissement des salaires réels. La situation des entreprises serait résiliente avec un taux de marge qui serait légèrement supérieur à celui observé avant la crise du Covid. Le taux d'épargne des ménages reste élevé au deuxième trimestre 2023, qui peut s'expliquer en partie par l'incertitude actuelle qui génère une épargne dite de « précaution ».

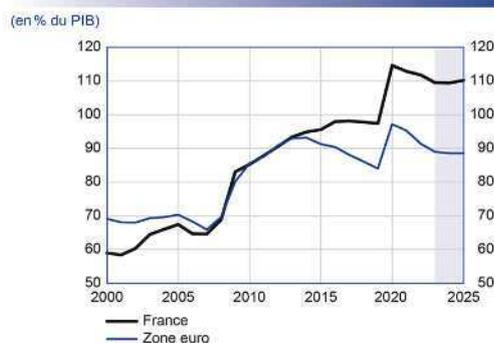
Les dernières analyses de l'INSEE en date du 31 octobre confirment ces tendances : la croissance française enregistre 0,1 % de hausse du produit intérieur brut (PIB) entre juillet et septembre. On est presque à une croissance nulle, signe du ralentissement de l'activité économique.

L'inflation a quant à elle nettement ralenti en France en octobre, s'établissant à 4 % sur un an. Cette baisse de l'inflation est due au ralentissement sur un an des prix de l'énergie, de l'alimentation et dans une moindre mesure, des produits manufacturés. Cependant, les grandes tensions au Proche-Orient pourraient conduire à une forte hausse du prix du baril du pétrole.

## b) Un taux d'endettement public élevé

**Le taux d'endettement public serait durablement plus élevé que la moyenne de la zone euro.** Selon les prévisions de la Banque de France, le taux d'endettement public demeurerait à environ 110 % du PIB en 2025, soit un niveau nettement plus élevé que la moyenne de la zone euro (88,5 %). L'écart d'endettement public entre la France et la zone euro passerait de 15 points de PIB avant la crise Covid à plus de 20 points à l'horizon 2025.

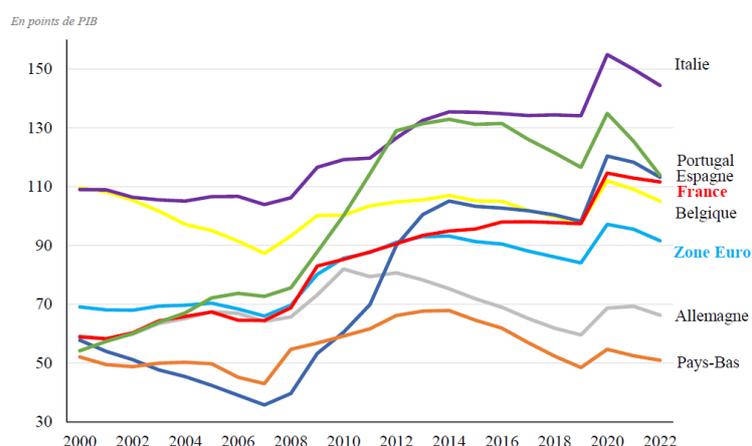
**Graphique 12 : Dette publique en France et en zone euro**



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2022, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleu.

La situation de la France s'est dégradée au cours des dix dernières années en termes d'endettement relatif au sein de la zone euro. Elle fait désormais partie des six pays de la zone euro qui ont une dette supérieure à 100 points de PIB alors que douze d'entre eux ont une dette inférieure à 80 points de PIB.

Graphique 5 : trajectoires de dette publique en zone euro



Source : Eurostat

### C. Les principaux indicateurs en Bourgogne-Franche-Comté

L'activité économique début 2023 en Bourgogne-Franche-Comté se maintient mais demeure fragile.

L'emploi salarié poursuit sa progression, malgré une activité économique modérée depuis début 2022. Celui-ci continue de battre des records en atteignant 996 100 emplois à la fin du premier trimestre 2023, dynamique soutenue notamment par le développement des contrats en alternance. En revanche, l'emploi dans l'intérim est en recul. Seules la Haute-Saône, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire gagnent des emplois.

Figure 2 – Évolutions de l'emploi salarié et du taux de chômage par département au 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Départements	Emploi salarié			Taux de chômage		
	Effectifs	Évolution (en %)		Taux (en %)	Évolution (en point)	
		T1/T4	annuelle		T1/T4	annuelle
Côte-d'Or	220 700	+0,4	+1,3	5,5	-0,1	0,0
Doubs	199 700	-0,1	+0,3	6,3	0,0	-0,3
Jura	87 900	+0,1	+0,5	5,2	0,0	+0,2
Nièvre	64 300	+0,0	-0,4	6,7	0,0	+0,2
Haute-Saône	70 100	+0,5	+0,5	6,1	-0,2	-0,3
Saône-et-Loire	192 800	+0,2	+0,8	6,3	-0,1	+0,1
Yonne	110 500	+0,1	-0,1	6,7	0,0	+0,1
Territoire de Belfort	50 000	-0,3	+0,5	8,0	-0,1	-0,2
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>996 100</b>	<b>+0,2</b>	<b>+0,6</b>	<b>6,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>France hors Mayotte</b>	<b>27 071 500</b>	<b>+0,3</b>	<b>+1,3</b>	<b>7,1</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,3</b>

Note : les données du dernier trimestre affiché sont provisoires; données CVS en fin de trimestre. Le nombre d'emplois étant arrondi, le total des emplois n'est pas forcément égal à la somme des emplois des différents départements.

Source : INSEE

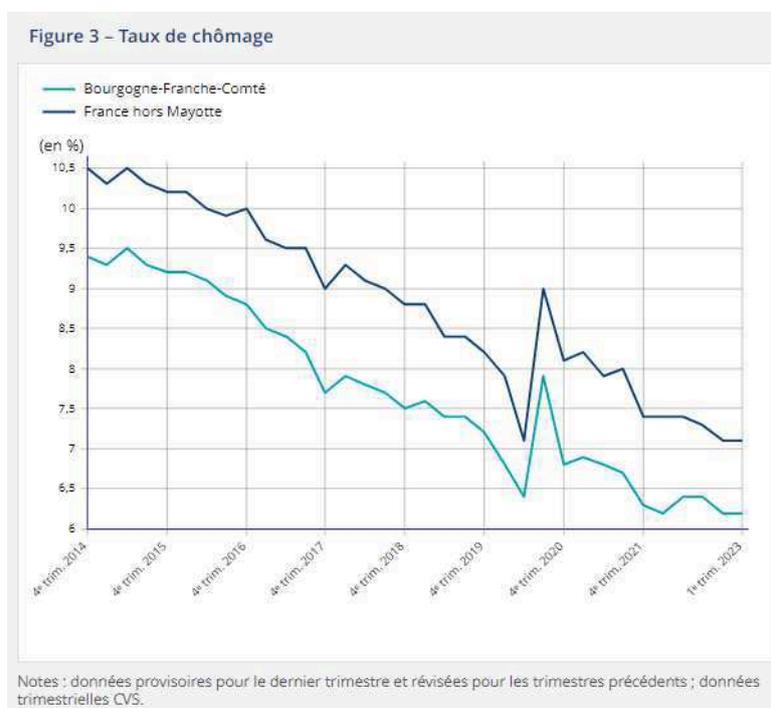
En croissance continue depuis début 2020, l'emploi salarié dans la construction est en baisse de 0,4 % au premier trimestre 2023. En raison du recul des mises en chantier de logements, de la hausse du coût des matières premières et la remontée des taux d'intérêt, l'ensemble des activités en lien avec le bâtiment est en repli. Le secteur perd 1,1 % de ses effectifs intérimaires.

L'industrie est également un secteur qui perd des effectifs au premier trimestre (- 0,2 %). Cette diminution concerne tous les secteurs industriels, sauf l'agro-alimentaire qui reste stable.

En ce qui concerne l'emploi frontalier, certains secteurs suisses comme l'hôtellerie-restauration, l'informatique, l'industrie ou la santé souffrent de pénurie de main-d'œuvre et ont donc accru leur recours aux travailleurs frontaliers et notamment français : pour le huitième trimestre consécutif, le nombre de travailleurs exerçant en Suisse continue de croître en ce début d'année (44 000 Bourguignons-Francis-Comtois occupent un emploi en Suisse, soit une hausse de 1,4 % ce trimestre).

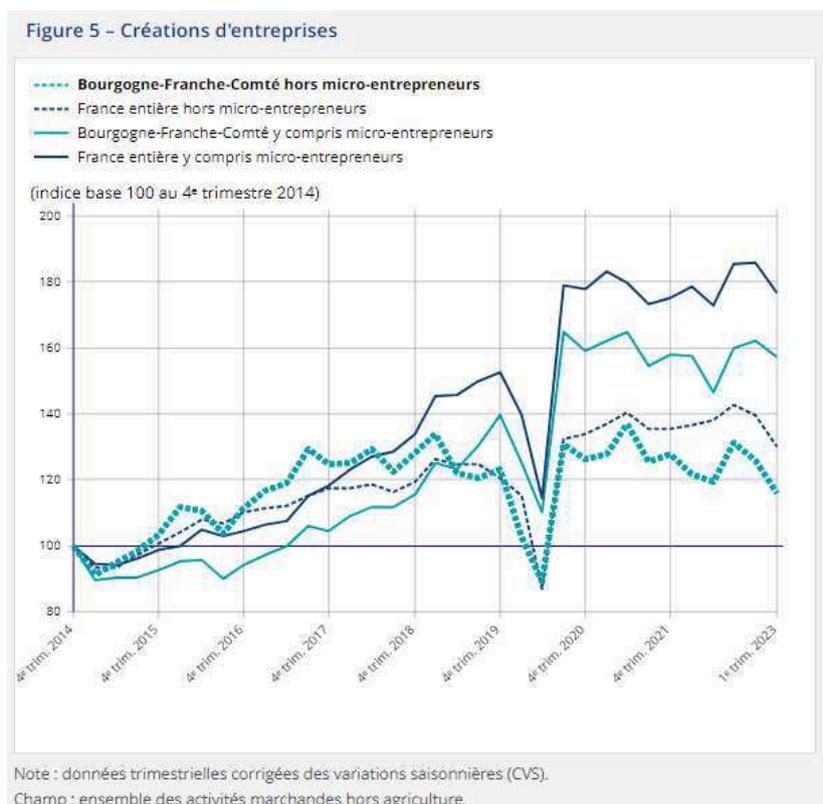
Par ailleurs, 6,2 % de la population active est au chômage en Bourgogne-Franche-Comté au premier trimestre 2023, un taux inférieur du niveau national qui est de 7,1 %. Le taux de chômage se situe à son plus bas niveau depuis le premier trimestre 2008.

La Bourgogne-Franche-Comté est la quatrième région la moins touchée par le chômage, au même niveau que la Nouvelle-Aquitaine et la Corse, et derrière les Pays de la Loire, la Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes. Le Territoire de Belfort est l'unique département de la région où le taux de chômage (8,0 %) est plus élevé que la moyenne nationale. A l'inverse, il est particulièrement bas dans le Jura (5,2 %) et en Côte-d'Or (5,5 %). Au premier trimestre 2023, le taux de chômage est stable dans tous les départements, sauf en Haute-Saône où il diminue légèrement de 0,2 point.



Source : INSEE

Sur le plan des créations d'entreprises, 7 700 entreprises ont été créées au cours du premier trimestre 2023 en Bourgogne-Franche-Comté, dont les deux tiers sous le régime micro-entrepreneur. La création d'entreprises est proche de son niveau record. En comparaison du trimestre précédent, le nombre de créations d'entreprises diminue toutefois dans la région de 3,0 %, comme au niveau national (- 5,0 %). Cette diminution trimestrielle est due au recul des créations d'entreprises classiques (- 8,0 %), tandis que celles des micro-entreprises se stabilisent dans la région (- 0,1 %). Les secteurs du commerce, des transports et de l'hébergement-restauration sont les plus concernés par la baisse des créations d'entreprises (- 10,0 %). Au sein des services, qui représentent plus d'une création sur deux, la baisse est moins forte (- 2,1 %). En revanche, le nombre de créations est, au contraire, toujours en hausse dans l'industrie à 7,6 % et dans la construction (+ 2,0 %), mais ces deux secteurs représentent chacun à peine 10 % du nombre global des créations d'entreprises du trimestre.



Source : INSEE

Plus de 1 650 défaillances d'entreprises sont enregistrées en cumul sur un an (entre avril 2022 et mars 2023), contre 1 120 un an plus tôt, soit une hausse de 46,9 %. Après avoir atteint des seuils historiquement bas en 2021, les défaillances augmentent de manière continue et se rapprochent de leur niveau d'avant-crise sanitaire. La fin des mesures de soutien public aux entreprises ainsi que la croissance des coûts de production peuvent expliquer ce rattrapage progressif des défaillances. Malgré tout, le nombre global de défaillances sur un an reste encore inférieur au niveau enregistré fin 2019 en Bourgogne-Franche-Comté (- 15,0 %), comme en France (- 10,7 %).

Sur le plan touristique, le nombre de nuitées dans les hébergements collectifs touristiques hors campings s'établit à un peu plus de 1,5 million en Bourgogne-Franche-Comté au premier

trimestre 2023, soit une progression de plus de 9 % par rapport au même trimestre de 2022. Cette hausse concerne aussi bien les hôtels (+ 9,2 %) que les autres hébergements collectifs de tourisme (+ 16,6 %). Malgré cette progression reste insuffisante pour retrouver le niveau de 2019.

La fréquentation hôtelière des résidents croît nettement, + 4,6 %, soit près de 44 000 nuitées supplémentaires sur un total d'un million de nuitées. La fréquentation non-résidente est, quant à elle, en hausse de 22,7 % pour atteindre 244 000 nuitées. Cette hausse est toutefois moins marquée qu'au niveau national (+ 55,8 %).

**Figure 7 – Fréquentation hôtelière selon l'origine de la clientèle en Bourgogne-Franche-Comté**

Origine de la clientèle	Nuitées		
	T1 2023	T1 2022	Évolution T1 2023/T1 2022 (en %)
Résidents	1 010 100	965 700	4,6
Non-résidents	243 800	198 800	22,7
<i>dont Belgique</i>	50 300	49 500	+1,6
<i>dont Royaume-Uni</i>	46 900	26 300	+78,5
<i>dont Pays-Bas</i>	29 600	31 900	-7,3
<i>dont Allemagne</i>	24 600	19 600	+25,0
<i>dont Suisse</i>	18 700	16 100	+15,9
<i>dont Italie</i>	12 900	9 600	+34,6
<i>dont Espagne</i>	7 800	7 100	+10,2
<i>dont États-Unis</i>	6 400	5 400	+18,2

Source : INSEE

Le tableau de conjoncture régionale de l'INSEE, publié le 17 octobre 2023, illustre les dernières tendances pour la Bourgogne-Franche-Comté.

Indicateurs clés de la région Bourgogne-Franche-Comté					
Indicateurs clés régionaux	Date de mise à jour	Type et date de valeur	Valeur	Tendance/période précédente <sup>1</sup>	
				Régionale	Nationale
Activité économique					
Heures rémunérées (évolution en % par rapport au même mois de l'année précédente) **	29 sept. 2023	Évolution en % - août 2023	-0,3	↘	↘
Emploi					
Emploi salarié total (en milliers) **	29 sept. 2023	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2023	995,0	↘	↗
Emploi salarié privé (en milliers) **	29 sept. 2023	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2023	753,8	↘	↗
Emplois intérimaires (en milliers) **	29 sept. 2023	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2023	36,3	↘	↘
Chômage					
Taux de chômage (en %) **	29 sept. 2023	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2023	6,3	↗	↗
Marché du travail					
Demandeurs d'emploi (A, B, C) **	26 juil. 2023	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2023	194 770	↘	↘
Offres d'emploi (en milliers) **	10 oct. 2023	CVS-CJO - 2 <sup>e</sup> trim. 2023	13,8	↘	↘
Entreprises					
Créations d'entreprises *	27 juil. 2023	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2023	7 660	↗	↗
Défaillances d'entreprises *	29 sept. 2023	brute - cumul annuel au 2 <sup>e</sup> trim. 2023	1 720	↗	↗
Construction neuve					
Logements autorisés **	28 sept. 2023	CVS-CJO - août 2023	824	↘	↗
Logements commencés **	28 sept. 2023	CVS-CJO - août 2023	608	↘	↘
Locaux autorisés (en milliers de m <sup>2</sup> ) *	28 sept. 2023	CVS-CJO - août 2023	163	↗	↘
Locaux commencés (en milliers de m <sup>2</sup> ) *	28 sept. 2023	CVS-CJO - août 2023	70	↘	↘
Tourisme					
Hôtellerie (en milliers de nuitées) *	12 oct. 2023	brute - août 2023	780	↘	↘
Hôtellerie de plein air (camping) (en milliers de nuitées) ***	15 nov. 2022	brute - sept. 2022	320		
Autres hébergements collectifs touristiques (en milliers de nuitées) ***	12 oct. 2023	brute - août 2023	150	↗	↘
Indicateurs sociaux					
Revenu de solidarité active (RSA) *	11 oct. 2023	juin 2023	58 200	↘	↘
Prime d'activité *	11 oct. 2023	juin 2023	189 100	↗	↗

(Source : INSEE Bourgogne-Franche-Comte)

## II. Les perspectives des finances publiques

Les lois de programmation des finances publiques sont prévues par l'article 34 de la Constitution et « s'inscrivent dans l'objectif d'équilibre des comptes des administrations publiques ». Elles fixent un cadre pluriannuel pour les finances publiques et déterminent une trajectoire de réduction des déficits public et structurel. Elles doivent s'inscrire dans les objectifs du pacte de stabilité transmis chaque année à la Commission européenne.

### A. La loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour la période 2023 à 2027 a vocation à déterminer la trajectoire des finances publiques françaises pour cinq ans, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire liée au Covid. Un retour du déficit public sous la barre des 3 % du PIB est prévu d'ici 2027 (contre 4,9 % en 2023).

La loi de programmation ambitionne de **réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique** et les **prélèvements obligatoires**, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...).

Pour maîtriser les dépenses publiques, le texte envisage une croissance moyenne en volume de la dépense publique à 0,6 % sur la période 2023-2027. La dépense publique rapportée au PIB évoluerait ainsi de 55,9 % en 2023 à 53,8 % en 2027.

Le document s'appuie sur une hypothèse de diminution marquée du rythme de l'inflation dès 2024 et des années suivantes. Cette hypothèse est complétée par des projections de croissance du produit intérieur brut (PIB) entre 1,4 et 1,8 % sur la période. En matière de taux d'intérêt, le PLPFP prévoit une poursuite de la hausse entamée depuis 2022 jusqu'à un plafond à 3,60 % en 2025 pour les taux à 10 ans, pour se stabiliser à ce niveau.

Principales hypothèses du scénario macroéconomique 2022-2027*						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PIB (*)	2,5	1,0	1,4	1,7	1,7	1,8
Déflateur de PIB	3,0	5,7	2,5	1,8	1,6	1,6
IPCHT	5,3	4,8	2,5	2,0	1,8	1,8

**Les administrations publiques locales (APUL), notamment les collectivités territoriales, sont associées à l'effort à fournir.** Cette maîtrise de la dépense reposerait également sur les collectivités locales, dont les dépenses de fonctionnement diminueraient en moyenne de 0,5 % par an en volume sur la période 2024-2027. A ce jour, aucun mécanisme contraignant n'a été instauré, contrairement à la précédente LPFP 2018-2022. Cette trajectoire fait de plus l'hypothèse d'une baisse des investissements des collectivités en 2026 et 2027 (années électorale et post-électorale).

**En matière de désendettement, la loi de programmation prévoit une contribution des APUL, ce qui paraît aller à rebours** des appels répétés du Gouvernement au financement des investissements pour la transition écologique par les collectivités territoriales. Dans ce contexte et en application de ce cadre national, le niveau d'investissement des régions pourrait se trouver contraint.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dettes publiques (en points de PIB)	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
contribution des APUC	92,2	91,6	92,4	93,5	94,5	95,4
contribution des APUL	9,3	9,0	8,9	8,8	8,3	7,6
contribution des ASSO	10,2	9,1	8,4	7,4	6,3	5,1

**L'avis du Haut conseil des finances publiques (HCFP) sur le projet de loi de programmation des finances publiques**

Le HCFP considère que le scénario de la croissance potentielle du gouvernement apparaît optimiste. La prévision de croissance (+ 1,4 %) est supérieure à celle du consensus des économistes (+ 0,8 %). La trajectoire de solde publique, assise sur des hypothèses optimistes, prévoit un niveau de réduction du déficit à 2,7 points de PIB en 2027. Le HCFP souligne que le poids de la charge des intérêts est considérablement alourdi et que le taux de prélèvements obligatoires reste quasi identique à celui présenté en 2022. L'inflexion modeste de la trajectoire de dette expose la France au risque d'une divergence accrue avec le reste de la zone euro.

*NB : La loi de programmation 2023-2027 a été adoptée en lecture définitive à l'Assemblée nationale le 13 novembre 2023, en application de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.*

**B. Les prévisions du projet de loi de finances 2024**

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 a été présenté en Conseil des ministres le mercredi 27 septembre 2023. Il s'appuie sur plusieurs hypothèses macroéconomiques importantes pour la préparation du budget régional.

Ces hypothèses s'inscrivent logiquement en cohérence avec celles qui sont développées dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, traduisant une tendance globale à la normalisation de la dépense publique après plusieurs années exceptionnelles marquées par des mesures d'amortissement de la crise sanitaire dans un premier temps, puis du retour de l'inflation et des tensions économiques résultant de la guerre en Ukraine.

**Tableau 2 : prévisions de croissance du PIB de la France en 2023 et en 2024**

	Date de publication	2023	2024
<b>Gouvernement</b>	<b>15 septembre</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>
OCDE	19 septembre	1,0	1,2
Banque de France	18 septembre	0,9	0,9
OFCE	15 septembre	0,9	0,8
Rexecode	13 septembre	0,9	0,4
<i>Consensus Forecasts</i>	11 septembre	0,8	0,8
Commission européenne	11 septembre	1,0	1,2
Insee	7 septembre	0,9	
FMI	25 juillet	0,8	1,3

Source : projet de loi de finances pour 2024, prévisions des organismes et instituts de conjoncture

Le niveau des dépenses publiques s'établirait en 2024 à 55,9 % du PIB, soit une nouvelle diminution de 1,3 % après celle déjà amorcée en 2023. Cette baisse s'explique par la sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en œuvre pour lutter contre le choc inflationniste sur l'énergie (bouclier tarifaire), de soutien d'urgence et de relance. Le Gouvernement prévoit d'atteindre un niveau de déficit public de 4,4 %. Concernant la dette publique, l'État entend accentuer l'effort sur la baisse des dépenses publiques. Le ratio de la dette publique rapporté au PIB s'établirait à 109,7 % en 2024.

**Tableau 6 : dette et solde publics**

<i>En points de PIB</i>	2022	2023	2024
<b>Solde public</b>	-4,8	-4,9	-4,4
<b>Dette publique</b>	111,8	109,7	109,7

Source : projet de loi de finances pour 2024

## Les dispositions impactant les finances régionales

*Ces dispositions sont développées plus en détails dans la partie relative aux recettes régionales du présent rapport.*

Le PLF comporte des prévisions ayant une incidence sur certaines recettes fiscales des régions. Ainsi, le Gouvernement prévoit une évolution des recettes de TVA de 4,5 % en 2024 par rapport à 2023. Il convient de rappeler ici que les prévisions de recettes de TVA pour 2023 ont fait l'objet d'un ajustement à la baisse par l'État (3,7 % contre 5,1 % prévus en loi de finances initiale pour 2023). Enfin, après le rebond de l'année 2023, le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation devrait à nouveau s'inscrire en nette baisse pour 2024 (- 5,3 %).

Plusieurs dispositions du PLF ont un impact direct sur les recettes, notamment :

- un encadrement du produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (part dite « fixe » assise sur les répartiteurs principaux de la boucle cuivre locale de télécommunications) ;

- la poursuite de la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle des régions ;
- la non-reconduction de la compensation de 107 M€ de la baisse des frais de gestion de CFE et CVAE accordée en 2022 et 2023 (conséquence de la réforme des impôts de production).

Au cours de l'examen parlementaire du PLF 2024 (en première lecture à l'Assemblée nationale et/ou au Sénat), des amendements gouvernementaux devraient traduire diverses compensations dues aux régions et qui portent notamment sur :

- la poursuite de la traduction financière du protocole État/Régions en faveur des formations sanitaires et sociales ;
- une compensation découlant du décret du 27 avril relatif aux réductions sur les tarifs de transport ferroviaire de voyageurs accordées aux militaires et à leurs ayants cause ;
- une compensation provisionnelle résultant de l'augmentation des taux des bourses de l'enseignement supérieur et des plafonds de ressources de ces bourses mis en œuvre par les arrêtés du 13 avril 2023 concernant les formations sanitaires et sociales.

*NB : Le PLF 2024 a été approuvé par 49-3 en 1ère lecture à l'Assemblée nationale. L'examen en première lecture par le Sénat a débuté le 15 novembre.*

### **Une situation financière des régions qui se dégrade**

Les régions sont la seule catégorie de collectivités à ne pas avoir retrouvé, en 2021 et 2022, le niveau d'épargne brute et la capacité de désendettement constatés en 2019. Elles ont pleinement subi les conséquences de la crise sanitaire alors qu'elles sont l'échelon de collectivités qui a le plus augmenté son niveau d'investissement pour accompagner le plan de relance de l'État.

Ces constats sont étayés par les analyses de la Cour des comptes (rapport du 24 octobre sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et leurs établissements).

Cette situation de dégradation des finances régionales s'aggrave en 2023. Les régions continuent d'être significativement impactées, principalement par la forte hausse des prix de l'énergie dans les lycées, les transports ferroviaires et les transports interurbain et scolaire, par celle des frais financiers de la dette et des mesures salariales.

Contrairement aux autres échelons de collectivités, l'Etat n'a pas décidé de soutenir leurs budgets. Par exemple, le décret d'application du « filet de sécurité » rend inopérant ce dispositif pour les régions. En effet, ni les dépenses de transports scolaires et interurbains, ni l'impact de l'inflation sur les prix de l'énergie dans les lycées, ne relèvent du filet de sécurité.

Dans ce contexte, Régions de France alerte sur la nécessité de soutenir la capacité des régions à investir en faveur de la transition écologique, en compensant partiellement les hausses de charges liées à l'inflation et les pertes au titre des recettes carbonées.

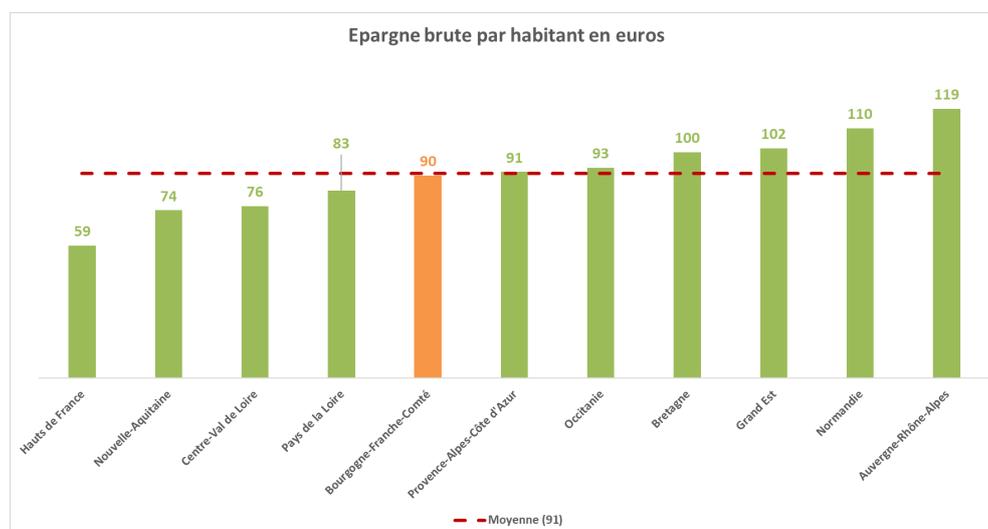
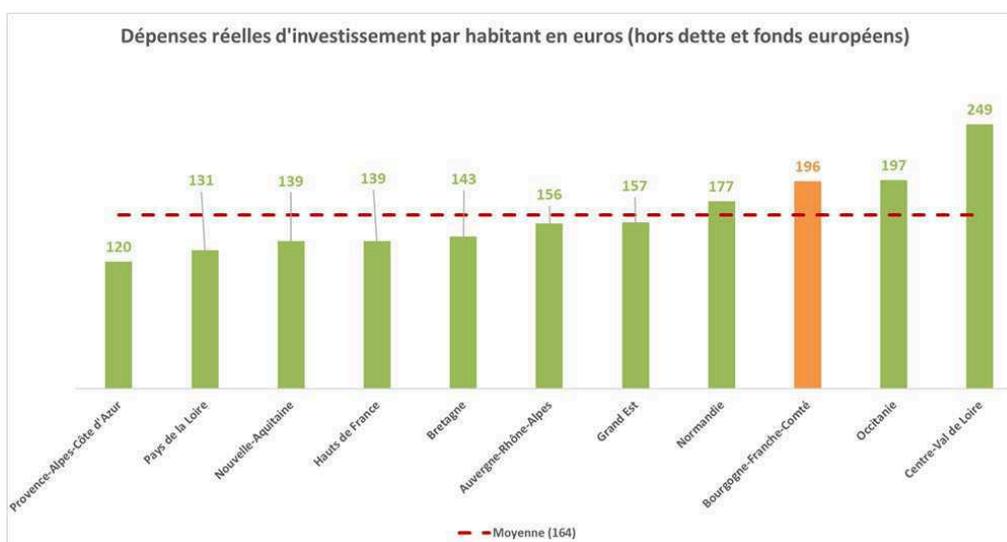
**Les inquiétudes des Régions portent sur la pérennité de leur modèle de financement à long terme alors mêmes qu’elles seront appelées à amplifier, aux côtés de l’Etat, l’effort d’investissement en faveur de la transition écologique.**

### III. La trajectoire financière pluriannuelle 2024-2030

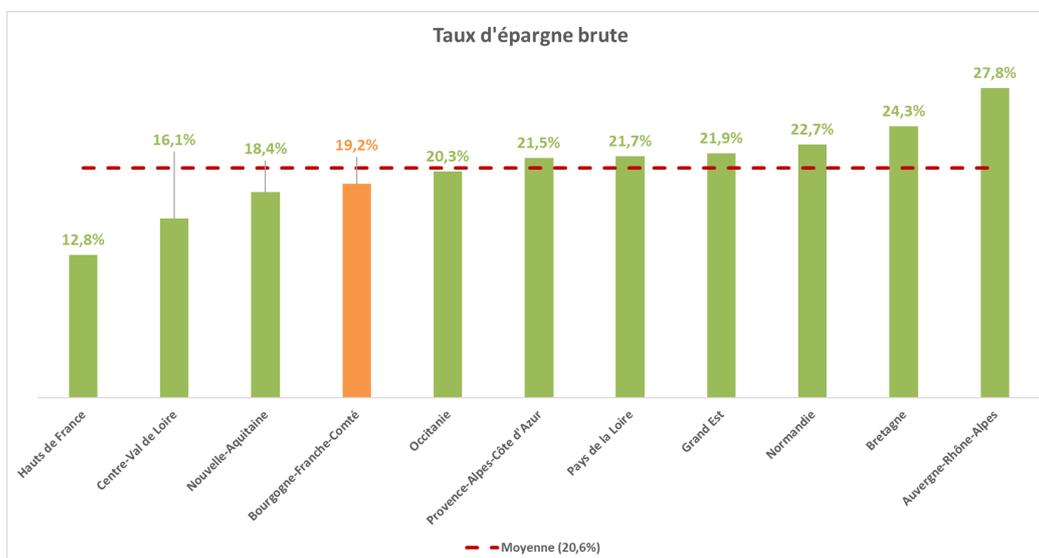
#### A. La situation 2022- 2023

- **Eléments de comparaison avec les régions** : données des comptes administratifs 2022 (hors Corse et Ile-de-France)

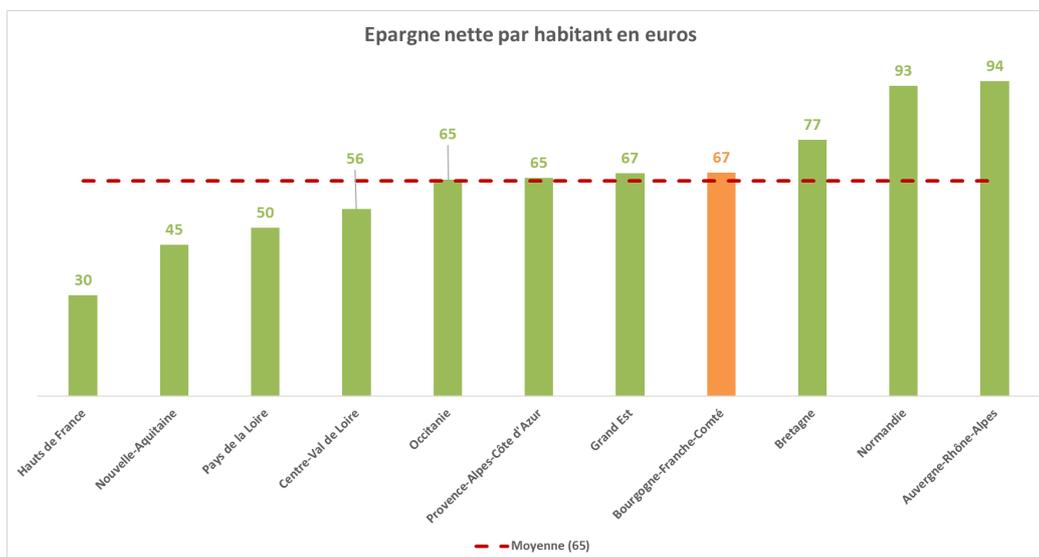
*Remarques méthodologiques et retraitements : Il a été retiré la gestion des fonds européens en investissement et en fonctionnement (recettes et dépenses). Les recettes de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (part « Grenelle » de TICPE ) ont été basculées en recettes réelles de fonctionnement pour toutes les régions (AURA, Normandie, Pays de Loire et Occitanie imputent cette recette en investissement).*



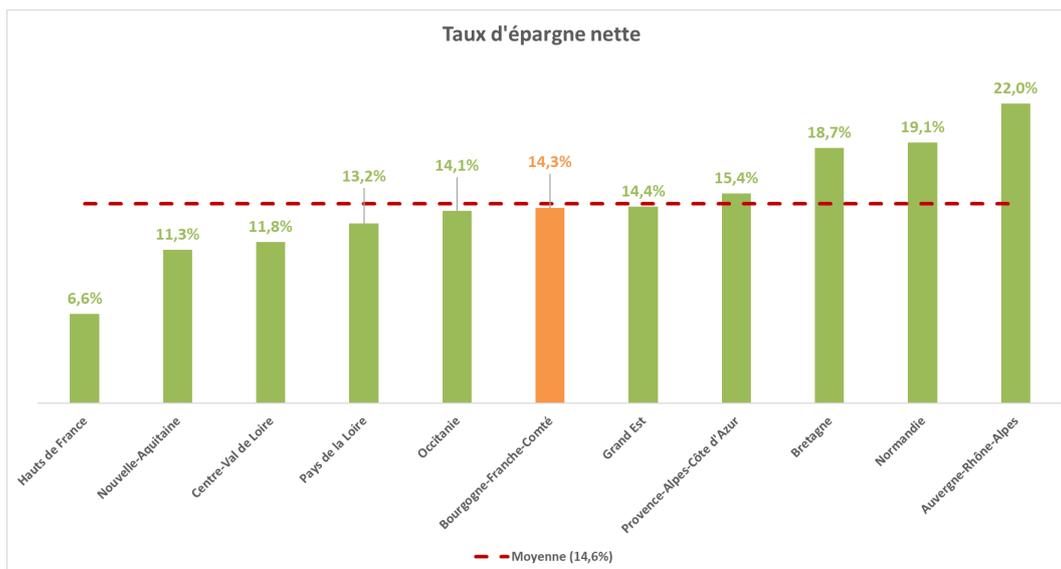
L'épargne « brute » (ou autofinancement brut) correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). C'est la ressource « interne » dont dispose la collectivité pour rembourser le capital de la dette et pour investir.



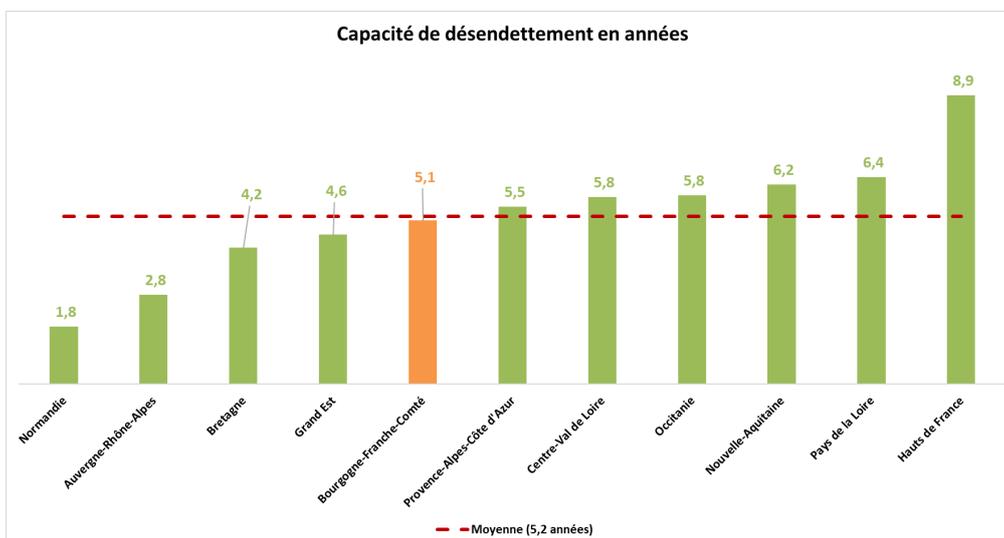
Le taux d'épargne brute est le rapport exprimé en pourcentage entre l'épargne brute d'une collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes réelles de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser le capital de la dette.



L'épargne nette (ou autofinancement net) correspond à l'épargne brute, déduction faite du remboursement du capital de la dette. C'est l'épargne disponible pour financer les nouveaux investissements.



Le taux d'épargne nette est le rapport exprimé en pourcentage entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement.



La capacité de désendettement exprime le rapport entre l'épargne brute et la dette. Cet indicateur mesure le nombre d'années théoriques nécessaires pour qu'une collectivité puisse rembourser totalement sa dette.

- **Atterrissage prévisionnel 2023 : une situation financière qui demeure saine, malgré les chocs externes et le contexte lié à l'inflation.**

La projection financière pluriannuelle s'établit à partir de l'atterrissage prévisionnel de l'exercice 2023.

Même si l'année 2023 n'est pas terminée, la Région devrait disposer d'une situation financière solide en fin d'exercice, bénéficiant de la hausse de certaines de ses recettes et d'impacts conjoncturels positifs en dépenses de fonctionnement.

Au niveau des recettes, malgré l'absence de visibilité sur les atterrissages définitifs des recettes fiscales, une évolution de l'ordre de + 3 % (structurelle) est attendue en

fonctionnement portée notamment par la TVA, la taxe sur les cartes grises et les participations des familles à la restauration et à l'hébergement scolaire.

En investissement, de nouvelles recettes, en partie exceptionnelles, permettent de minorer le montant d'emprunt 2023 (rétrocessions de frais fixes sur les Régionalis, Fonds européen d'investissement, dotation de compensation au titre du transfert du FEADER).

Malgré l'impact de l'inflation qui a pour conséquence des hausses importantes sur plusieurs politiques publiques comme le fonctionnement des lycées, l'augmentation des dépenses RH (point d'indice, révision du régime indemnitaire) ou encore la hausse significative des taux d'intérêt, la renégociation de la convention TER permet de générer d'importantes économies dès 2023.

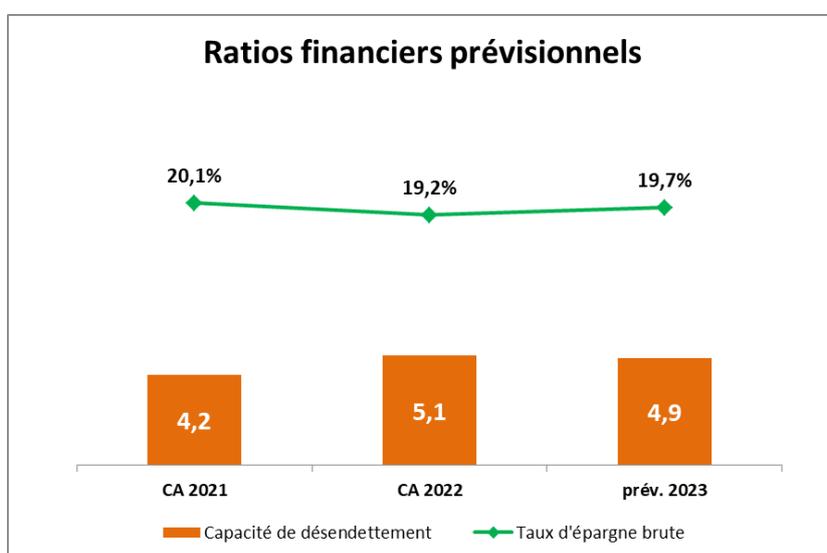
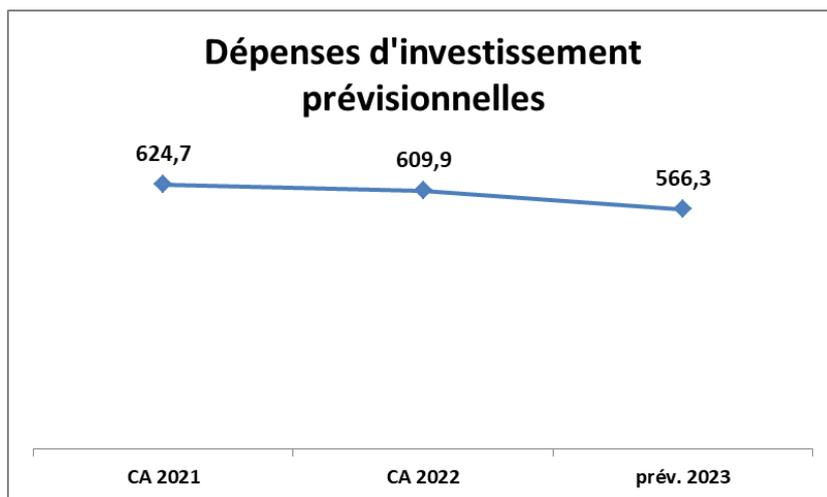
En effet, lors du vote de la décision modificative n°2, 60 M€ de crédits ont pu être annulés pour tenir compte des impacts de cette renégociation. Un bénéfice conjoncturel a été pris en compte avec la restitution de dépenses énergie sur les soldes 2021 et 2022 pour un montant de 20 M€, ainsi que la révision plus favorable du solde 2022.

Structurellement, le devis 2023 bénéficie quant à lui de l'optimisation des charges hors énergie demandée à la SNCF ainsi que du changement de calcul du poste énergie. Cela a ramené le devis de la convention de 2023 à 245 M€ contre 282 M€ initialement prévus au BP. Cette baisse du poste TER représente un gain de taux d'épargne de 4 %, de capacité de désendettement d'un an et demi et réduit l'emprunt de fin d'année, ayant des conséquences en réductions de charges d'intérêts de la dette sur la période de la prospective.

La Région pourra ainsi dégager en 2023 un montant d'épargne brute robuste, en conformité avec les fondamentaux de la stratégie financière. Ce niveau élevé d'épargne permettrait de maintenir une capacité de désendettement globalement stable, malgré une progression attendue de l'endettement. Le volume des nouveaux emprunts s'élèverait environ à 150 M€ (le montant sera ajusté avec la fin d'exercice).

La Région poursuit en 2023 un niveau d'investissement très élevé, estimé à environ de 570 M€ (hors dette), porté principalement par le PAIR, la fin de programmation des fonds européens ou les travaux dans les lycées.

Les résultats définitifs de l'exercice seront présentés lors de l'examen du compte administratif 2023.



## B. L'évolution pluriannuelle des recettes

Les projections de recettes sont établies en fonction du contexte économique et financier caractérisé par des incertitudes particulièrement élevées.

Les prévisions sont à la fois réalistes et relativement prudentes au vu des aléas qui pèsent sur l'évolution des principales ressources fiscales régionales, en particulier la recette de TVA, première ressource financière de la Région, largement soumise à la conjoncture économique et aux variations économiques.

Les autres recettes fiscales, notamment la fiscalité dite « carbonée » (taxe sur les immatriculations, TICPE) sont caractérisées par une très faible dynamique et ne sont pas en adéquation avec les politiques régionales en faveur de la transition énergétique et écologique.

S'agissant des concours financiers de l'Etat, la tendance à la baisse de certaines dotations qui servent de variables d'ajustement devrait se poursuivre au vu de la situation des finances publiques.

Les prévisions de recettes intègrent les dispositions votées dans les dernières lois de finances ainsi que les mesures du projet de loi de finances (PLF) pour 2024, pour lesquelles plusieurs amendements ont été déposés dans le cadre de l'examen parlementaire.

### **a) Les ressources fiscales**

A la suite des réformes successives de la fiscalité locale, les ressources fiscales régionales, qui représentent environ les trois quarts des recettes de fonctionnement de la Région, sont désormais majoritairement des impositions partagées avec l'Etat : il en est ainsi pour la recette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et pour l'essentiel du produit de la TICPE (accise sur les produits énergétiques). La Région ne dispose cependant que d'un pouvoir de taux limité, lequel concerne uniquement la taxe sur l'immatriculation des véhicules et la fraction dite « TICPE Grenelle », soit moins de 8 % des recettes (hors emprunt).

#### ➤ **La recette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

Le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), première ressource financière régionale, constitue désormais la principale recette de fonctionnement (50 % en 2022).

Il convient de rappeler que les Régions bénéficient de deux fractions de TVA, dont les modalités de versement diffèrent : une première attribuée depuis 2018 au titre de la suppression de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et une seconde affectée à compter de 2021 en substitution de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supprimée dans le cadre de la réforme des impôts de production.

La recette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), en corrélation étroite avec la croissance du PIB, est fortement exposée à la conjoncture économique et à l'inflation. Au budget primitif 2023, la Région Bourgogne-Franche-Comté avait retenu une évolution de + 5 % pour la recette de TVA, conformément aux anticipations liées à la croissance économique et à l'inflation fixées dans la loi de finances 2023 ; des réajustements ont été effectués en cours d'exercice lors des décisions modificatives afin de tenir compte de l'atterrissage définitif 2022 (dont l'évolution s'était avérée moins favorable que prévu) et de la situation réelle des encaissements actualisée, caractérisée par une moindre dynamique.

**Le projet de loi de finances pour 2024 révisé à la baisse la progression des recettes de TVA des collectivités territoriales à + 3,7 % au titre de l'année 2023 (contre + 5,1 % prévu initialement).**

Sur cette base réajustée, les services de la DGFIP ont ainsi procédé courant octobre à une régularisation des avances mensualisées et transmis une nouvelle notification du produit affecté à la Région BFC pour 2023. A noter qu'un dernier ajustement sera ensuite opéré pour tenir compte du montant définitif de l'exécution de la TVA relative à l'exercice 2023, au cours des premiers mois de l'année 2024.

Compte tenu de ces anticipations d'évolution actualisées, la prévision relative à la recette de TVA au titre de l'année 2023, pour les deux fractions revenant à la Région Bourgogne-Franche-Comté, porterait sur un montant de 698,5 M€.

**Concernant la période retenue dans le cadre de la prospective, la trajectoire financière retient à ce stade une hypothèse de + 3,3 % pour l'année 2024, plus prudente que la prévision adossée au PLF 2024 (le taux d'évolution de TVA transférée aux collectivités territoriales retenu dans le PLF est de + 4,5 %), soit une recette prévisionnelle de l'ordre de 721 M€, puis une hypothèse de croissance annuelle de + 2,7 % en 2025 et 2026. Ces estimations pourront être revues en fonction de l'évolution des prévisions économiques.**

SYNTHESE RECETTE DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA) 2022 - 2026

données en millions d'euros (M€)	RAPPEL 2022	2023 (*)			Prévision 2024 (*)	Prévision 2025 (*)	Prévision 2026 (*)
		BP	BP+BS+DM2	Base actualisée 2023 dans le cadre du PLF 2024 (*)			
Fraction compensatoire de la CVAE	401,2	420,2	414,2	412,2	425,8	437,3	449,1
Régularisation définitive fraction TVA compensatoire CVAE au titre de 2022 (imputée sur l'exercice 2023)			-3,7				
Fraction LFI 2017 ex périmètre DGF	276,1	291,9	287,7	286,3	295,8	303,7	311,9
<b>TOTAL RECETTE FRACTION DE TVA</b>	<b>677,4</b>	<b>712,1</b>	<b>702,0</b>	<b>698,5</b>	<b>721,6</b>	<b>741,0</b>	<b>761,0</b>

(\*) **TVA 2023** : atterrissage prévisionnel actualisé avec rebasage à + 3,7 % correspondant à l'évaluation révisée des recettes de TVA pour l'année 2023 inscrites dans le PLF 2024 / indexation actualisée (appliquée sur l'exécution définitive 2022 après prise en compte régularisation de - 3,7 M€ imputée sur exercice 2023)

**TVA 2024** : hypothèse d'évolution de + 3,3 % (appliqué à l'atterrissage prévisionnel actualisé 2023) / **TVA 2025 et 2026** : hypothèse d'évolution de + 2,7 % / an.

➤ **La taxe sur l'immatriculation des véhicules (taxe sur les « cartes grises »)**

Après une tendance négative régulière observée depuis le second semestre 2021 et surtout au cours de l'exercice budgétaire 2022 (avec un produit en très forte diminution de – 14,3 %), la situation des encaissements depuis le début de l'année 2023 est orientée plus favorablement et semble se rétablir progressivement : l'évolution du produit régional (qui était encore de l'ordre de – 10 % à fin mars) est revenue quasi stable à fin octobre 2023 sur un an.

Outre une reprise des immatriculations de voitures particulières neuves (+ 16,49 % en données brutes au niveau national sur les dix premiers mois de 2023), l'entrée en vigueur de la suppression de l'exonération applicable aux véhicules hybrides, mise en œuvre par la Région BFC à compter du 1er juillet 2023, contribue à limiter en partie l'érosion continue de cette recette (cf. focus ci-après).

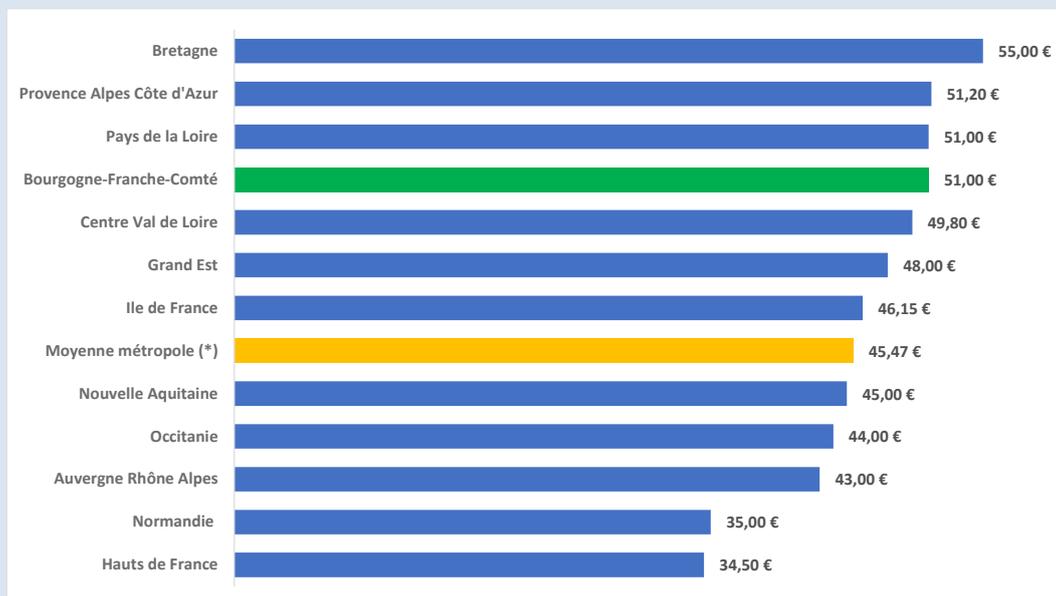
**Focus : la taxe sur les certificats d'immatriculation**

La taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules relève du code des impositions sur les biens et les services (CIBS). En application des dispositions de l'article L421-42 du CIBS, le montant de la taxe est égal au produit du tarif régional, dans la limite de 60 €, par la puissance administrative du véhicule ; il est précisé que, depuis 2020, le législateur a institué un tarif plafond par cheval fiscal.

La Région BFC a voté, dans le cadre du budget primitif 2023, la reconduction du tarif à 51 € par cheval fiscal applicable sur le territoire. Plusieurs régions ont fait le choix en 2022 et en 2023 de majorer le tarif de cette taxe ; d'autres régions prévoient le relèvement de leur tarif dans le cadre des décisions fiscales pour 2024 : Normandie, Ile-de-France....

Le graphique suivant présente les tarifs actualisés de la taxe régionale sur les immatriculations des véhicules : la moyenne de métropole hors Corse s'élève à 45,4 € en 2023.

### Tarifs des cartes grises par cheval vapeur 2023 (\*)



(\*) *Moyenne métropole hors Corse pondérée par la population*

(source : décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres des populations de métropole)

Concernant le dispositif d'exonérations, le CIBS distingue, au sein des immatriculations, deux catégories de véhicules :

. les véhicules « propres » c'est-à-dire ceux dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux, pour lesquels le législateur a instauré une exonération de droit (100 %) de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation ;

. les véhicules « dits propres », communément dénommés « véhicules hybrides » : c'est-à-dire ceux dont la source d'énergie comprend l'électricité, l'hydrogène, le gaz naturel, le gaz de pétrole liquéfié ou le superéthanol E85, et qui peuvent bénéficier d'une exonération facultative totale (100 %) ou partielle (50 %) laissée à l'appréciation des régions.

Compte tenu de la part croissante des véhicules « dits propres » au sein des immatriculations (cette catégorie de véhicules devrait représenter 8,5 % des immatriculations totales en 2023 sur le territoire régional) et de la perte de ressources afférente, la Région BFC, à l'instar de plusieurs autres régions, a voté, dans le cadre du budget primitif 2023, la suppression de l'exonération de la taxe régionale pour les véhicules, avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

La reconduction de l'exonération des véhicules « dits propres » par la Région BFC en 2023 aurait représenté une perte de recettes estimée de l'ordre de 9 à 10 millions d'euros (M€) en année pleine. La mesure de suppression de l'exonération de la taxe régionale pour cette catégorie de véhicules à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 permet d'envisager ainsi un surplus de produit estimé de l'ordre de 5 millions d'euros (M€) sur l'exercice 2023 (CA prévisionnel) en

fonction de l'exploitation des données issues des fichiers de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés).

**Produit de la taxe sur les cartes grises : Impact lié à l'exonération des véhicules "propres" et "dits propres" (\*)**

	2022			2023
	1er semestre	2eme semestre	Total	1er semestre
Total CV véhicules immatriculés	1 590 539	1 458 922	3 049 461	1 605 016
Total CV Véhicules propres exonérés par l'Etat (électrique)	22 403	25 741	48 144	29 608
<b>Part CV Véhicules propres</b>	<b>1,41%</b>	<b>1,76%</b>	<b>1,58%</b>	<b>1,84%</b>
Total CV Véhicules exonérés par la Région (hybride) VN et VO - de 10 ans	110 057	111 349	221 406	140 503
<b>Part CV Véhicules hybrides</b>	<b>6,92%</b>	<b>7,63%</b>	<b>7,26%</b>	<b>8,75%</b>

(\*) source : Données issues de l'exploitation des fichiers mensuels Systèmes d'immatriculation des véhicules (SIV) / Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

Malgré la mise en œuvre de la mesure de suppression de l'exonération de la taxe régionale pour les véhicules hybrides, il faut souligner que le produit prévisionnel attendu au titre des exercices 2023 et 2024 demeure cependant à un niveau bien inférieur à celui perçu avant les crises successives (pour rappel : 115 M€ au CA 2019).

Dans le contexte budgétaire contraint, face aux incertitudes fortes pesant sur l'évolution des principales ressources régionales et pour ne pas dégrader les capacités d'investissement, la Région prévoit une hausse du tarif de la taxe régionale sur les cartes grises, selon des modalités qui seront présentées lors du budget 2024.

En fonction des hypothèses retenues à ce stade, la recette de la taxe sur les cartes grises attendue en 2024 pourrait s'établir à environ 100 M€.

En outre, il convient de noter une modification de périmètre à compter du prochain exercice : dans le cadre du passage à la M57, cette recette fiscale fera l'objet d'un « rebasage » budgétaire en année civile au même titre que les produits de TVA et TICPE : avec la prise en compte du rattachement de la dernière mensualité de décembre (qui sera notifiée début 2025), le produit simulé attendu serait de l'ordre de 108,3 M€.

Puis la trajectoire financière retient une évolution de – 1 % par an en 2025 et 2026, à périmètre constant.

SYNTHESE RECETTES DE LA TAXE SUR LES CARTES GRISES 2022 - 2026

données en millions d'euros (M€)	RAPPEL 2022	2023		Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
		BP	BP+BS+DM2			
Taxe sur les cartes grises	93,2	89,1	95,0	108,3	103,1	102,1
dont à périmètre constant	93,2	89,1	91,0	90,2	93,3	92,4
dont impact suppression exonération véhicules hybrides entrée en vigueur au 1er juillet 2023 / à compter de 2024 : effet en année pleine			4,0	9,5	9,8	9,7
dont impact rattachement produit à l'exercice rebasage en année civile à compter de 2024 - application M57				8,6		

➤ **L'accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) régionale et Grenelle**

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), devenue « accise sur les produits énergétiques », est la seconde ressource régionale et constitue le principal vecteur du droit à compensation issu des transferts de compétences de l'Etat aux régions. Elle se décompose en diverses « fractions » dont les modalités de versement sont pour la plupart liées aux consommations de carburants constatées au niveau national (la territorialisation de l'assiette ayant été supprimée par la loi de finances 2020).

La principale composante est la TICPE « forfaitaire » qui a pour objet la compensation de divers transferts de compétences mis en œuvre au profit des régions depuis la loi « LRL » (loi relative aux libertés et responsabilités locales) du 13 août 2004. Les montants des compensations financières sont actualisés chaque année en lois de finances afin que le produit corresponde au montant de la compensation due par l'Etat : le « droit à compensation », de l'ordre de 160 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté (non compris les quotes-parts de TICPE liées aux réformes de la formation professionnelle et apprentissage), devrait rester stable sur la période, hors modifications de périmètre liées aux transferts de compétences.

Il convient de noter par ailleurs que, conformément au protocole entre l'Etat et Régions de France en faveur des formations sanitaires et sociales signé le 14 mars 2022, l'Etat a converti ce financement additionnel en un versement d'une fraction supplémentaire de TICPE à compter de 2023 : le montant notifié à hauteur de 8,8 M€ en 2023 serait porté à 10,2 M€ en 2024 et 11,7 M€ en 2025 pour la Région Bourgogne-Franche-Comté. Cette compensation non pérenne n'est à ce stade pas reconduite au-delà de 2025 dans la prospective financière.

S'agissant de l'ancienne part modulable de TICPE, celle-ci a été remplacée depuis 2017 par le transfert d'une fraction de TICPE définie en loi de finances, sans pouvoir de taux, et dont l'assiette a été nationalisée en 2020.

En outre, depuis 2011, les régions bénéficient d'une fraction de TICPE au titre du financement des infrastructures prévues par le Grenelle de l'environnement : il s'agit de la part dite « TICPE Grenelle », avec une faculté de majoration des tarifs encadrée par la loi. Par délibération du 20 octobre 2023, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de reconduire pour 2024 les tarifs de la part Grenelle à hauteur de 0,821 €/ MWh (soit 0,73 € par hectolitre) pour les supercarburants et de 1,35 €/ MWh (soit 1,35 € par hectolitre) pour le gazole.

Il est précisé que le produit relatif à cette part dite « TICPE Grenelle » est directement lié aux consommations de carburant (au même titre que l'ancienne part « modulation ») et ne bénéficie d'aucun mécanisme de garantie (contrairement aux parts transférées au titre du droit à compensation). Au vu des dernières mensualités attribuées à la Région, le produit de ces deux parts (« Grenelle » et « modulation ») est attendu en diminution sur l'exercice 2023 pour un montant estimé à 64 M€.

**La trajectoire financière retient ensuite une évolution de – 2 % par an sur la période 2024-2026. Il s'agit de prendre en compte le verdissement du parc automobile et la baisse de la consommation des carburants fossiles.**

## SYNTHESE RECETTE DE L'ACCISE SUR LES ENERGIES (EX-TICPE) 2022 - 2026

données en millions d'euros (M€)	RAPPEL 2022	2023		Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
		BP	BP+BS+DM2			
Accise sur les énergies (ex-TICPE) (transferts lois de finances / exercice du droit à compensation)	162,3	161,3	161,3	160,7	162,0	162,0
dont TICPE compensations "LRL" pérennes (*)	157,1	157,4	157,2	157,8	157,8	157,8
dont TICPE compensations "LRL" non pérennes (*)	1,2			-1,3		
dont TICPE autres compensations (lois MAPTAM & NOTRe / Dronisep / 3DS-Natura 2000...)	4,0	3,9	4,1	4,2	4,2	4,2
Accise sur les énergies (ex-TICPE) / quote-part "Financement gestion des IFSI" (**)		8,8	9,0	10,2	11,7	
Accise sur les énergies (ex-TICPE) / ancienne part modulation	33,9	33,0	33,0	32,3	31,7	31,0
Accise sur les énergies (ex-TICPE) / quote-part Grenelle	32,0	31,0	31,0	30,4	29,8	29,2
<b>TOTAL Accise sur les énergies (ex-TICPE)</b>	<b>228,2</b>	<b>234,1</b>	<b>234,3</b>	<b>233,6</b>	<b>235,2</b>	<b>222,3</b>

(\*) TICPE-LRL : prise en compte dans le cadre du PLF 2024 de diverses actualisations de compensations provisionnelles en matière de formations sanitaires et sociales soit pour la Région BFC : + 712 K€ (mesures pérennes) / - 1,330 M€ (mesures non pérennes)

(\*\*) TICPE-Gestion financement des IFSI : Protocole Etat/Régions en faveur des formations sanitaires et sociales pour la période 2023-2025  
Financement additionnel 2023 : 191 M€ (BFC : 8,6 M€) Financement additionnel 2024 : 232 M€ (BFC : 10,2 M€) Financement additionnel 2025 : 273 M€ (BFC : 11,7 M€)

### ➤ L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Cette recette fiscale, qui se répartit entre deux composantes (« matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national » et « répartiteurs principaux de la boucle locale de cuivre »), connaît une évolution particulièrement erratique au vu des notifications des derniers exercices caractérisés notamment par deux années consécutives de baisse en 2021 puis en 2022.

Pour 2023, le montant définitif n'est pas encore connu à ce stade de la rédaction des orientations budgétaires, mais une notification actualisée (encore provisoire pour l'une des deux composantes) communiquée fin octobre fait état d'un produit en progression qui s'établirait à 45,9 M€ (contre 40,1 M€ notifié au titre de 2022) ; la composante « matériel ferroviaire roulant » enregistrerait une hausse importante avec un produit global mis en recouvrement au niveau national en augmentation et une clé de répartition en fonction des sillons-kilomètres plus favorable pour la Région BFC.

A noter par ailleurs, parmi les dispositions du PLF 2024, un mécanisme d'encadrement de l'IFER portant sur les réseaux de télécommunications qui se traduirait par l'instauration d'un plafond à hauteur de 400 M€ (cette disposition s'explique par la sortie progressive des exonérations temporaires liées au déploiement de la fibre optique dont le coût pour les opérateurs pourrait être répercuté sur les consommateurs). Afin de garantir une dynamique pour les régions, le plafond serait revalorisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'appliquer l'évolution moyenne constatée sur les trois dernières années (2021-2023) pour le produit de l'IFER régionale au titre de la période 2024-2026.

données en millions d'euros (M€)	RAPPEL 2022	2023			Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
		BP	BP+BS+DM2	Notification actualisée <small>reçue en date du 30/10/2023</small>			
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	40,1	40,0	40,0	45,9	42,5	42,5	42,5
<i>dont matériel roulant utilisé sur réseau ferré national</i>	23,5	24,0	24,0	28,8	25,5	25,5	25,5
<i>dont répartiteurs principaux boucle locale cuivre</i>	16,6	16,0	16,0	17,1	17,0	17,0	17,0

## b) Les autres recettes

### ➤ Le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage (FPA)

Dans le cadre de la refonte du financement de la formation professionnelle intervenue en 2014, une partie des frais de gestion relatifs à la fiscalité économique (cotisation foncière des entreprises et CVAE) et à la taxe d'habitation (TH) a été transférée aux régions, complétée par une quote-part de TICPE.

Suite à la disparition de la taxe d'habitation (TH) et à la réforme des impôts de production impactant la CVAE, une partie des frais de gestion est remplacée par des dotations budgétaires de l'Etat désormais figées : il en est ainsi pour la dotation de compensation « formation professionnelle » pour perte des frais de gestion de la TH attribuée à la Région depuis 2021 (soit 12,5 M€ pour BFC).

En outre, avec la suppression de la part de CVAE régionale, une dotation a été instaurée en 2022 afin de neutraliser l'intégralité de la baisse des frais de gestion alloués aux régions (soit 4,6 M€ pour BFC), suivie d'une nouvelle dotation votée en LFI 2023 (soit 3,8 M€ pour BFC) dans le cadre de la poursuite de la réforme des impôts de production. Or, le PLF 2024 ne reconduit pas la première dotation spécifique votée dans le cadre de la LFI 2022. Régions de France a proposé un amendement visant à pérenniser à compter de l'année 2024 cette dotation qui représente 107 M€ pour l'ensemble des Régions.

S'agissant de la fraction de TICPE « dite formation professionnelle » (17,5 M€ notifiés à la Région BFC), son périmètre a été élargi en 2022 avec la prise en compte de la compensation liée à la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Concernant le financement de l'apprentissage, suite à la réforme initiée par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (LCAP), les recettes allouées à la Région BFC depuis 2020 sont reconduites à l'identique ; à noter que celles-ci intègrent les dotations attribuées par France Compétences (soutien à l'apprentissage et investissement des CFA).

Les recettes liées au financement de la formation professionnelle (hors PRIC) et de l'apprentissage (FPA) devraient ainsi représenter globalement un montant de l'ordre de 74 M€ sur la période prospective.

SYNTHESE RECETTES FORMATION PROFESSIONNELLE (hors PRIC) ET APPRENTISSAGE 2022 - 2026

données en millions d'euros (M€)	RAPPEL 2022	2023		Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
		BP	BP+BS+DM2			
<b>Ressources formation professionnelle</b>	47,6	47,6	47,8	43,5	43,7	43,9
<i>dont frais de gestion fiscalité locale</i>	13,0	9,2	9,3	9,6	9,8	10,0
<i>dont TICPE formation professionnelle</i> <i>(y c. compensation revalorisation rémunération stagiaires FP)</i>	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5
<i>dont dotation compensation perte frais de gestion TH</i>	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
<i>dont dotation compensation baisse frais de gestion CVAE / CFE</i> <i>(enveloppe de 107 M€ / LFI 2022 =&gt; soit Région BFC : 4,587 M€ notifié en 2022 / compensation non reconduite au-delà de 2023)</i>						
<i>+ dotation compensation réforme impôts de production</i> <i>(enveloppe de 91 M€ / LFI 2023 =&gt; soit Région BFC : 3,866 M€ notifié en 2023 / compensation reconduite sur la période 2024-2025-2026)</i>	4,6	8,4	8,5	3,9	3,9	3,9
<b>Ressources apprentissage</b>	31,1	30,0	31,1	31,1	31,1	31,1
<i>dont compensation neutralisation financière réforme apprentissage</i> <i>(TICPE : 8,398 M€ + PSR : 5,703 M€) (montants notifiés au titre de 2023)</i>	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1
<i>dont dotations apprentissage "France Compétences"</i> <i>Fonds de soutien à l'apprentissage : 6,634 M€ (FCT.)</i> <i>+ Investissement CFA : 10,371 M€ (INV.) (montants notifiés au titre de 2023)</i>	17,0	15,9	17,0	17,0	17,0	17,0
<b>TOTAL Recettes Formation et Apprentissage (hors PRIC)</b>	<b>78,7</b>	<b>77,6</b>	<b>79,0</b>	<b>74,6</b>	<b>74,8</b>	<b>75,0</b>

➤ **Les dotations et transferts financiers de l'Etat**

S'agissant des dotations relatives à la fiscalité locale, intégrées comme variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat en loi de finances, le PLF 2024 prévoit une nouvelle baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Après plusieurs années consécutives de baisse, celle-ci avait été exceptionnellement gelée en 2023 mais une nouvelle minoration de la DCRTP de 20 M€ pour l'ensemble des Régions (soit - 4,3 %) est appliquée pour 2024. Régions de France a proposé des amendements visant à annuler cette disposition du PLF ou ajuster la baisse de la DCRTP régionale. En reconduisant chaque année l'indexation prévue dans le PLF 2024, la DCRTP de la Région BFC serait ainsi ramenée à 23 M€ en 2024 et à 21 M€ en 2026.

Concernant les autres dotations et transferts financiers attribués par l'Etat, la dotation générale de décentralisation (DGD) en fonctionnement est reconduite à hauteur de 38,1 M€ à périmètre constant sur l'ensemble de la période 2024-2026. Il en est de même pour la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) en investissement, attribuée pour le financement des travaux de modernisation et acquisition d'équipements dans les lycées, avec un montant notifié de 31,4 M€ reconduit pour 2024 et les années suivantes.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), dont les deux derniers versements notifiés à la Région BFC ont enregistré une augmentation significative (FCTVA 2022/2023) liée notamment à la forte hausse des investissements en faveur des lycées, devrait être stabilisé autour de 25 M€ en 2024 et les exercices suivants, en corrélation avec l'évolution de la trajectoire prévisionnelle des dépenses d'investissement éligibles.

La Région Bourgogne-Franche-Comté bénéficie en outre de deux dotations complémentaires instaurées par la loi de finances pour 2023, lesquelles concernent respectivement la gestion des crédits confiés aux Régions et correspondant aux contreparties du FEADER 2023-2027 pour les mesures non surfaciques (soit 9 M€ pour la Région BFC) ainsi que la gestion des dépenses d'intervention associées à la gestion des sites Natura 2000 transférée aux Régions (soit 1,341 M€ pour la Région BFC). A noter qu'à la différence d'autres compétences transférées, le vecteur de compensation financière pour ces deux dispositifs est une dotation budgétaire de l'Etat et non une fraction complémentaire de TICPE. Ces deux dotations sont reconduites aux montants notifiés en 2023 sur la période 2024-2026.

En outre, au cours de l'examen parlementaire du PLF 2024, un amendement du Gouvernement a été déposé concernant la fixation d'un droit à compensation (DAC) provisionnel lié à la mise en œuvre du décret du 27 avril 2023 relatif aux réductions sur les tarifs des services de transport ferroviaire de voyageurs accordées aux militaires et à leurs ayants cause. Ce DAC provisionnel, d'un montant de 22,6 M€ pour l'ensemble des Régions (soit 1,02 M€ pour la Région BFC), sera ajusté de manière définitive et pérenne dans le cadre du PLF 2026 (en fonction de l'exécution définitive 2024). Il est précisé que cette compensation sera attribuée sous la forme d'une dotation.

S'agissant enfin de la dotation régionale d'investissement (DRI) attribuée pour le financement d'opérations ciblées dans le cadre du plan de relance de l'Etat, la subvention allouée concerne les travaux de rénovation et modernisation d'une quinzaine de lycées ainsi que du CREPS à Dijon, à hauteur de 15 M€ (une première avance de 30 % a été attribuée en 2021, un acompte complémentaire est attendu fin 2023 - début 2024, le paiement du solde devant intervenir au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2025).

SYNTHESE DOTATIONS ET TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ETAT 2022 - 2026

données en millions d'euros (M€)	RAPPEL 2022	2023		Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
		BP	BP+BS+DM2			
Fonctionnement	63,7	64,4	64,5	64,4	63,4	62,5
Dotation compensation réforme taxe professionnelle (DCRTP)	24,0	24,0	24,0	23,0	22,0	21,1
Dotation compensations exonérations fiscalité locale (DTCE)	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Dotation générale de décentralisation (DGD)	38,1	38,1	38,1	38,1	38,1	38,1
Dotation "gestion des sites Natura 2000" (LFI 2023 art. 172 II)		1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Autres (dotation "tarifs sociaux militaires / transports ferroviaires" / PLF 2024)				1,0	1,0	1,0
Investissement	56,5	70,0	69,8	68,9	66,9	65,4
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire (DRES)	31,4	31,4	31,4	31,4	31,4	31,4
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	25,0	26,5	26,3	25,0	25,0	25,0
Dotation de compensation transfert FEADER (LFI 2023 art. 172 I)		9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
Autres (dotation régionale d'investissement / plan de relance Etat)	0,0	3,1	3,1	3,5	1,5	
<b>TOTAL Dotations &amp; transferts financiers Etat</b>	<b>120,2</b>	<b>134,4</b>	<b>134,3</b>	<b>133,3</b>	<b>130,4</b>	<b>127,9</b>

### ➤ Les participations et recettes spécifiques

Les participations et recettes spécifiques (hors fonds européens) correspondent pour l'essentiel aux participations attribuées par l'Etat, des collectivités territoriales, divers organismes publics ou privés, ou versées par des particuliers et familles, en lien avec les politiques menées par la collectivité régionale.

- la contribution financière de l'Etat attendue au titre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Pour rappel, en 2023, celle-ci est budgétée à hauteur de 70,3 M€, répartie entre le premier versement (50 %) de la convention 2023 (soit 33,1 M€) et les acomptes complémentaires et/ou soldes relatifs aux conventions antérieures (soit 37,2 M€) ; la convention PRIC 2023 fera l'objet d'un deuxième acompte (soit 26,5 M€) à percevoir sur l'exercice 2024. La préparation budgétaire 2024 se caractérise en outre par la fin du PRIC 2019/2023 et une nouvelle phase de conventionnement 2024/2027 entre l'Etat et la Région BFC. En fonction des hypothèses retenues à ce stade des orientations budgétaires, l'échéancier prévisionnel pour les recettes liées à ce conventionnement « post-PRIC » s'établirait comme suit pour la période prospective : 28,5 M€ en 2024, 51 M€ en 2025 et 57 M€ en 2026.

- les participations relatives au transfert des transports scolaires et interurbains (pour l'essentiel, les versements des départements pour lesquels l'attribution de compensation financière est en faveur de la Région), ainsi qu'à diverses recettes d'exploitation liées au transfert de la compétence, sont stabilisées sur l'ensemble de la période 2024-2026 pour un montant de l'ordre de 33 M€.
- les participations et recettes diverses versées en lien avec la compétence des lycées : il s'agit notamment de la participation des familles au titre de la restauration et l'hébergement scolaires (ex FARPI) en fonctionnement, intégrant les mesures de tarifications votées lors de l'assemblée de juin 2023 (abaissement du taux du FARPI de 20 % à 18 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024) ; par conséquent la prévision de recettes est ajustée légèrement à la baisse à 9,3 M€ en 2024 ; en investissement, les recettes envisagées proviennent de diverses subventions (FEDER / ADEME / autres collectivités...) pour le financement de travaux réalisés dans les EPLE.
- les autres participations et recettes spécifiques concernent les autres domaines d'intervention de la Région BFC : l'action économique, incluant notamment les recettes au titre du fonds européen d'investissement (FEI), les transports et mobilités, la transition énergétique ou encore la culture et le sport... ainsi que des recettes diverses (ressources humaines, revenus des immeubles, produits financiers, reprises sur provisions...).

Il convient de noter, par ailleurs, que des recettes spécifiques et/ou à caractère exceptionnel (non identifiées et/ou chiffrées à ce stade des orientations budgétaires) peuvent impacter la prospective financière ; celles-ci feront l'objet d'inscriptions dans le cadre des étapes budgétaires à venir en lien avec les échéanciers prévisionnels d'encaissements.

SYNTHESE PARTICIPATIONS ET RECETTES SPECIFIQUES 2022 - 2026

données en millions d'euros (M€)	RAPPEL 2022	2023		Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
		BP	BP+BS+DM2			
<b>Fonctionnement</b> (NB y compris reprise provision TER : 25 M€ en 2023)	148,3	154,0	154,9	107,8	100,5	105,5
Formation professionnelle / PRIC	77,5	75,7	70,3	55,0	51,3	57,0
<i>dont PRIC 2019/2023</i>	77,5	75,7	70,3	26,5		
<i>dont PRIC conventionnement post 2024</i>				28,5	51,3	57,0
Transports scolaires et interurbains	32,7	33,0	32,7	32,7	32,7	32,7
Autres domaines d'intervention	37,7	19,8	26,4	19,8	16,1	15,4
<i>dont lycées (par* familles restauration hébergement scolaire / ex-FARPI)</i>	7,6	9,0	11,0	9,3	9,2	8,7
Investissement	16,1	48,2	49,2	21,9	24,3	18,0
<i>dont enseignement &amp; lycées (non compris crédits fléchés DR)</i>	3,6	4,4	3,7	6,4	6,5	1,5
<i>dont transports &amp; mobilités</i>	4,2	24,7	24,3	3,4	2,7	2,0
<i>dont action économique (y compris recettes au titre du FEI)</i>	6,6	16,8	18,5	11,8	15,2	14,5
<b>TOTAL PARTICIPATIONS ET RECETTES SPECIFIQUES</b>	<b>164,4</b>	<b>202,2</b>	<b>204,1</b>	<b>129,8</b>	<b>124,8</b>	<b>123,5</b>

### ➤ Les recettes liées aux fonds européens

Les participations relatives aux fonds européens sont également prises en compte dans la prospective pluriannuelle en investissement et fonctionnement :

- d'une part, au titre de l'autorité de gestion pour la fin de la programmation 2014-2020 (y compris le dispositif REACT-EU) jusqu'en 2024, mais également pour la montée en puissance progressive de la nouvelle programmation 2021-2027, avec des prévisions

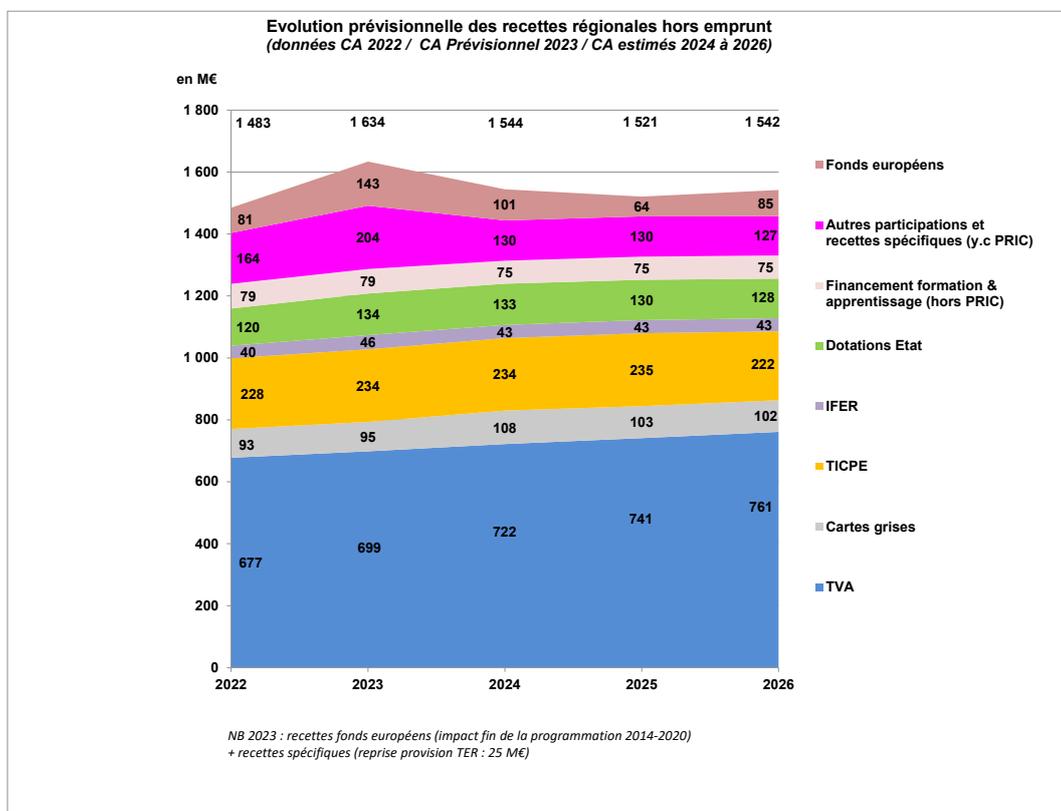
annuelles en recettes d'un montant équivalent aux inscriptions de crédits proposées en dépenses ;

- d'autre part, au titre des recettes relevant de l'assistance technique, avec un reliquat en 2024 (au titre de la clôture de la programmation 2014-2020) et les premiers versements attribués en lien avec le démarrage de la nouvelle programmation 2021-2027, ainsi que des recettes liées aux marchés relatifs à la formation professionnelle (FSE).

SYNTHESE RECETTES FONDS EUROPEENS 2022 - 2026

données en millions d'euros (M€)	RAPPEL 2022	2023		Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
		BP	BP+BS+DM2			
Fonctionnement	30,2	57,0	56,1	30,3	23,4	37,5
Fonds européens autorité de gestion 2014-2020	11,9	19,1	17,5	3,8		
Fonds européens autorité de gestion 2021-2027		11,5	2,0	6,2	10,0	22,0
Autres fonds européens	18,3	26,3	36,7	20,2	13,4	15,5
dont FSE (marchés de formation professionnelle)	10,5	16,4	26,6	12,0	12,0	12,0
dont assistance technique 2014-2020 (FEDER / FSE / FEADER / INTERREG)	7,8	9,3	9,5	7,3		
dont assistance technique 2021-2027 (FEDER / FSE / FEADER / INTERREG)		0,6	0,5	0,8	1,4	3,5
Investissement	51,1	133,2	96,0	78,5	45,0	53,0
Fonds européens autorité de gestion 2014-2020	51,1	113,5	94,0	60,0		
Fonds européens autorité de gestion 2021-2027		19,7	2,0	18,5	45,0	53,0
<b>TOTAL RECETTES FONDS EUROPEENS</b>	<b>81,3</b>	<b>190,1</b>	<b>152,2</b>	<b>108,7</b>	<b>68,4</b>	<b>90,5</b>

L'évolution prévisionnelle des principales ressources régionales, en fonctionnement et investissement (hors emprunt) pour la période 2023-2026, est présentée ci-après. On remarque le poids croissant de la recette de TVA dans le budget régional, caractérisé par une part significative de produits de fiscalité fortement dépendants de la conjoncture économique.



## C. L'évolution pluriannuelle des dépenses de fonctionnement

### • Le stock d'engagements en autorisations d'engagement (AE)

Les autorisations d'engagement déjà votées représentent un « stock », que des crédits de paiement devront venir financer.

Ce stock correspond aux AE votées et non encore mandatées ; il est une partie intégrante de la prospective.

Il s'établit à 725,6 M€ au 31 octobre dont 192 M€ restant à mandater sur 2023 et 533,9 M€ à mandater sur les exercices ultérieurs.

L'essentiel du stock d'AE constaté au 31 octobre concerne le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la gestion des fonds européens ainsi que les dépenses liées aux transports. Les dépenses qui seront supportées sur les exercices à venir (533,9 M€) sont détaillées ci-dessous.

#### ***Fonction 1 – Formation professionnelle et apprentissage***

Sur le volet formation professionnelle, le stock est lié au mode de passation des marchés de formation. Les principaux programmes qui constituent ce stock sont les programmes « Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi » (60,6 M€), « Qualification des demandeurs d'emploi » (143,9 M€) et « Rémunération et aides stagiaires » (18,1 M€). Les dispositifs relatifs à l'orientation et les transitions professionnelles représentent quant à eux 10,2 M€.

Concernant l'apprentissage, le stock porte essentiellement sur les dépenses relatives à l'abondement du coût contrat et aux actions d'information sur les métiers et les formations.

Sur le secteur des formations sanitaires et sociales, le stock est constitué des actions de formations des demandeurs d'emploi valorisées dans la convention PRIC (3,1 M€) et le financement des bourses et des IFSI (4 M€).

#### ***Fonction 2 – Enseignement***

Sur la fonction 2, le stock est composé majoritairement des dépenses relatives au fonctionnement des lycées avec des marchés souvent pluriannuels (assurances, diagnostics, fourniture d'accès internet, prestations relatives à la restauration) ainsi que les dispositifs d'accueil et de vie des lycéens pour un total de 8,5 M€.

Enfin, concernant la sous-fonction de l'enseignement supérieur, l'essentiel du stock provient des dispositifs de mobilité internationale (1 M€) et des aides à l'enseignement supérieur (1,5 M€).

#### ***Fonction 3 – Culture, sports et loisirs***

L'essentiel des engagements concerne les politiques relatives à la culture, et plus particulièrement les dépenses relatives au patrimoine (0,8 M€), au développement culturel (1,1 M€), au spectacle vivant (1,5 M€), à la création et aux formations musicales (1,7 M€).

S'agissant du sport, on retrouve principalement le soutien aux structures sportives, sur la structuration du mouvement sportif et la promotion du sport, soit un total de 2,7 M€.

Enfin, les dépenses relatives à la jeunesse et la vie associative portent un stock de 0,8 M€ lié aux aides au permis de conduire et à la carte jeune principalement.

#### ***Fonction 4 – Santé et action sociale***

Le stock est relativement faible (0,7 M€) et concerne essentiellement l'animation de la politique santé.

#### ***Fonction 5 – Aménagement des territoires***

Sur le volet aménagement du territoire, le stock d'autorisations d'engagement se concentre sur l'animation des contrats de territoires 2018-2021 et 2022-2028 (1,1 M€), sur le dispositif FIP FAP (0,6 M€) et sur les parcs naturels régionaux (0,4 M€).

L'inscription en DM 2 d'une nouvelle démarche « accueil », relative à l'attractivité de la Région (1,7 M€) contribue à augmenter le stock de la fonction.

Le secteur du numérique représente un montant total de 1,5 M€.

#### ***Fonction 6 – Gestion des fonds européens***

On retrouve un montant important (116,6 M€) lié au vote de la nouvelle programmation en 2022 au titre du FEDER, du FSE et d'Interreg (111,4 M€). Le complément concerne la fin de la programmation 2014-2020 (5,2 M€).

#### ***Fonction 7 – Environnement***

Le stock se partage pour moitié entre la sous-fonction 75 Politique de l'énergie et les autres sous-fonctions consacrées à l'environnement.

Sur l'énergie, la quasi-totalité du stock porte sur l'efficacité énergétique et le développement des ENR (5,8 M€).

Sur l'environnement, il concerne à la fois la protection de la biodiversité (1,9 M€), le plan déchets et l'économie circulaire (1,2 M€), l'éducation à l'environnement et la ressource en eau (700 K€ chacun) ainsi que les dispositifs Natura 2000 (1,3 M€).

#### ***Fonction 8 – Transports***

Les dépenses de transport ayant une forte dimension annuelle en fonctionnement, on retrouve un stock relativement faible (50 M€) comparativement au poids du budget.

L'essentiel du stock provient d'un marché pluriannuel concernant l'exploitation des lignes routières régionales (20 M€) ainsi que des dépenses de transport scolaire et interurbain (14,8 M€).

Enfin, on retrouve également les engagements issus des marchés pluriannuels concernant la billettique et la plateforme Mobigo.

### ***Fonction 9 – Action économique***

Le développement économique représente une part importante du stock d'autorisations d'engagement de la fonction 9, en raison notamment du programme « Aides exceptionnelles de soutien aux activités de proximité ». Les autres composantes du stock portent de façon assez homogène sur les différents dispositifs de la Région en matière économique (aides aux filières, économie sociale et solidaire, financement de l'AER...).

La recherche représente également une part importante du stock, du fait du financement des thèses qui s'étend sur plusieurs exercices. Ce sont 25 M€ qui restent à décaisser sur les exercices ultérieurs. Les actions de valorisation de la recherche complètent ce stock.

Concernant l'agriculture, le stock correspond principalement aux actions en faveur des filières (3,5 M€) et de l'adaptation des exploitations (6,9 M€).

Enfin, le stock sur le volet tourisme s'explique notamment par le mode de versement de la subvention au comité régional du tourisme.

### ***Fonction 0 – Services généraux***

L'essentiel du stock porte sur les dépenses d'administration générale. On y retrouve notamment les actions de communication institutionnelle (2,2 M€), les moyens généraux (1,7 M€) et le matériel informatique (1,3 M€).

Il est complété par les dépenses consacrées à l'animation des fonds européens (2,0 M€) gérés par la Région.

**Le ratio de couverture des autorisations d'engagement prévu au 31/12/2023 est égal à 0,49 ; ce qui signifie qu'à niveau de réalisation équivalent à celui de 2022, la Région pourrait résorber son stock d'AE en 6 mois.**

<b>CHAPITRES ET SOUS-FONCTIONS</b>	<b>STOCK ESTIME AU 31/12/2023</b>	<b>En %</b>
<b>FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE</b>	<b>244 005 336,7 €</b>	<b>45,7%</b>
Sous-fonction 10-11: Formation professionnelle	235 907 503,2 €	44,2%
Sous-fonction 12 : Apprentissage	3 970 343,1 €	0,7%
Sous-fonction 13 : Formations sanitaires et sociales	4 127 490,4 €	0,8%
<b>FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT</b>	<b>10 905 562,1 €</b>	<b>2,0%</b>
Sous-fonction 20-22-27-28: Lycées	8 414 249,5 €	1,6%
Sous fonction 23 : Enseignement supérieur	2 491 312,6 €	0,5%
<b>FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>9 109 572,1 €</b>	<b>1,7%</b>
Sous-fonction 31: Culture	5 607 884,8 €	1,1%
Sous-fonction 31 : Sports	3 501 687,3 €	0,7%
<b>FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE</b>	<b>715 852,9 €</b>	<b>0,1%</b>
<b>FONCTION 5 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>5 861 245,2 €</b>	<b>1,1%</b>
Sous-fonction 50-51-52-53-54 : Aménagement des territoires hors numérique	4 322 092,7 €	0,8%
Sous-fonction 56 : Numérique	1 539 152,5 €	0,3%
<b>FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>116 564 636,7 €</b>	<b>21,8%</b>
Sous-fonction 62 : Autorité de gestion FSE	19 152 544,4 €	3,6%
Sous-fonction 62 : Autorité de gestion FEDER	97 412 092,3 €	18,2%
<b>FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT</b>	<b>12 519 045,8 €</b>	<b>2,3%</b>
Sous-fonction 71-72-74-76-78: Environnement	6 518 092,1 €	1,2%
Sous-fonction 75 : Politique de l'énergie	6 000 953,7 €	1,1%
<b>FONCTION 8 : TRANSPORTS</b>	<b>50 027 746,3 €</b>	<b>9,4%</b>
Sous-fonction 80 : Services communs	34 070,0 €	0,0%
Sous-fonction 81 : Transports en commun de voyageur	49 713 667,6 €	9,3%
Sous-fonction 82 : Routes et Voiries	- €	0,0%
Sous-fonction 88 : Autres transports	280 008,7 €	0,1%
<b>FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE</b>	<b>75 251 658,2 €</b>	<b>14,1%</b>
Sous-fonction 90-91-94 : Développement économique	36 119 359,5 €	6,8%
Sous-fonction 92 : Recherche et innovation	24 953 033,3 €	4,7%
Sous-fonction 93 : Agriculture, pêche, agro-alimentaire	13 072 789,9 €	2,4%
Sous-fonction 95 : Tourisme et thermalisme	1 106 475,5 €	0,2%
<b>FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX</b>	<b>8 975 012,0 €</b>	<b>1,7%</b>
Sous-fonction 02 : Administration générale	6 504 143,3 €	1,2%
Sous-fonction 04 : Actions interregionales, européennes et internationales	2 470 868,7 €	0,5%
<b>TOTAL STOCK</b>	<b>533 935 668,0 €</b>	<b>100,0%</b>

- **Orientations de la prospective pour les dépenses de fonctionnement**

**La maîtrise des dépenses de fonctionnement est un exercice difficile en raison de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, mais un enjeu essentiel pour préserver notre autofinancement et les capacités d'investissement.**

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à partir des données de la préparation budgétaire de l'exercice 2024, et d'hypothèses d'évolutions sur la période de la prospective.

La préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans une logique de maîtrise globale des budgets, mais la conjoncture génère des augmentations de charges à prendre en compte : hausses des taux d'intérêt, coûts des assurances, impacts des dépenses énergétiques et de l'inflation, malgré leur ralentissement.

Les dépenses de fonctionnement peuvent être structurées en grandes catégories :

***Une trajectoire de la convention TER issue de la nouvelle convention pluriannuelle 2023-2032, assortie d'un rebasage tarifaire***

L'assemblée plénière du 20 octobre a approuvé une nouvelle convention avec l'exploitant historique, issue la renégociation menée en 2023, sur une durée de convention de 10 ans. Cette nouvelle trajectoire permet de maîtriser le montant de la contribution TER, contribution ayant subi ces dernières années une nette augmentation notamment du fait de la hausse du coût de l'énergie. Cela a permis d'aboutir à une charge attendue en 2023 de 235 M€, bien inférieure aux prévisions initiales du budget primitif.

La prospective intègre toutefois des éléments d'actualisation incontournable avec une revalorisation importante des indicateurs en début de période (prix de l'énergie, évolution négociations salariales SNCF, hausse des péages SNCF Réseaux). Le montant de la contribution pour 2024 est estimé à environ 245 M€ selon les informations disponibles.

Afin de contenir la progression du coût pour la collectivité, et en lien avec le travail sur les capacités d'investissement du PPI, une hausse des tarifs des occasionnels et des abonnés est intégrée dans les prévisions (selon des premières estimations qui seront affinées dans le cadre des décisions à venir). Les recettes supplémentaires viendront impacter l'équilibre de la convention TER et donc améliorer le solde de dépenses supporté par la Région au titre du compte d'exploitation de la convention avec la SNCF.

Pour l'exercice 2024, le rebasage tarifaire concernera les tarifs des occasionnels et des abonnements. Ce rebasage est lié à la forte progression du prix des sillons, de l'inflation ainsi qu'aux évolutions salariales du secteur ferroviaire. A partir de 2025, une évolution mécanique, conforme au rythme d'inflation prévu, sera retenue.

### ***Les évolutions des dépenses de transport routier***

Certaines politiques publiques sont plus fortement exposées à l'inflation et à l'augmentation des coûts de l'énergie. C'est notamment le cas des dépenses de transport scolaire et interurbain. Une revalorisation annuelle est prévue pour tenir compte de cet impact de l'inflation (+ 1,8 %). Une hypothèse de récupération de la TVA est intégrée à partir de 2025 en lien avec les démarches en cours, pour un gain estimé de 10 M€.

Par ailleurs, une revalorisation du tarif des lignes régulières Mobigo est envisagée dès 2024.

### ***Les évolutions des dotations de fonctionnement des lycées***

Ce secteur est également impacté par l'inflation et les coûts de l'énergie ; une actualisation de + 1,8 % est appliquée à compter de 2025 et années suivantes.

### ***Les perspectives liées au futur PRIC***

Depuis 2018 et la convention d'amorçage, la Région est engagée dans le PRIC par voie de conventions annuelles signées avec l'Etat. Les crédits du PRIC accordés par l'Etat viennent ainsi compléter les dépenses « socle » de la Région (effort propre de 83 M€). Les dépenses et les recettes s'équilibrent sur l'ensemble de la programmation du PRIC.

Le budget primitif 2024 pour la formation professionnelle se caractérise par la fin PRIC 2019/2023 et une nouvelle phase de conventionnement 2024/2027 entre l'Etat et la Région, dans le cadre de la mise en place de France Travail. A ce jour, l'investissement financier n'est pas connu mais un cadre est fixé : la définition d'un socle régional pour la durée du conventionnement, un encadrement de la baisse des socles régionaux, une baisse progressive de la participation de l'Etat, une répartition financière négociable de 60 % / 40 %.

Dans l'attente de la décision finale avec l'Etat, le budget et la prospective sont basés sur l'hypothèse négociée entre la Présidente et la Première Ministre début septembre 2023, soit un conventionnement évalué à hauteur de 126,7 M€, selon une répartition des financements 45% - Etat / 55% - Région (soit 70 M€). L'enveloppe globale, la répartition des dépenses et les modalités de versement du financement Etat restent en partie incertaines.

Une revalorisation du socle est prévue en fin de période afin de tenir compte de la fin du nouveau PRIC.

### ***Les évolutions du budget ressources humaines***

Concernant les dépenses de personnel, l'année 2024 sera marquée par l'impact des mesures gouvernementales annoncées en juin 2023 dont notamment la revalorisation de la valeur du point et les points d'indice pour les plus bas salaires avec effet depuis le 1er juillet 2023, l'attribution de 5 points d'indice pour tous les échelons à compter du 1er janvier 2024. Une progression de l'ordre de + 4 à 5 % est anticipée pour 2024.

La trajectoire pluriannuelle retient une évolution maîtrisée de l'ordre de + 1,5 % / an, avec un effort sur ce poste de dépenses.

## ***Fonds européens : poursuite de la programmation 2014-2020 et démarrage de la programmation 2021-2027***

Le budget régional porte l'exécution de l'ancienne programmation des fonds européens sur la période 2014-2020 et le lancement de la nouvelle programmation pour la période 2021-2027.

Concernant l'ancienne programmation, les dépenses s'achèveront en 2024 avec, en fonctionnement, environ 4 M€ de crédits restant à mandater.

La nouvelle programmation a été entièrement votée à l'occasion du budget primitif 2022 pour les volets FSE, FEDER et INTERREG pour une enveloppe globale de 113 M€. Les dossiers bénéficiant de fonds européens nécessitant une longue période d'instruction, peu de paiements sont attendus sur le début de la prospective avec une montée en charge progressive des paiements à partir de 2026.

### ***Les charges d'intérêts de la dette***

Cette hausse s'explique, d'une part, par l'augmentation de l'encours de la collectivité, en lien avec le niveau important d'investissement et d'autre part par la hausse brutale des taux d'intérêt. Les hypothèses d'emprunt sont construites sur des taux d'intérêt entre 3,4 % et 4,15 %. Ces hypothèses sont globalement en ligne avec les projections de l'Etat de la loi de programmation des finances publiques.

Le taux moyen attendu de l'encours régional (encours historique et dette nouvelle) devrait atteindre un niveau de l'ordre de 3,5 % sur l'ensemble de la période.

Le poste des frais financiers devrait ainsi représenter environ 4 à 5 % du budget de fonctionnement sur la période.

### ***Les autres dépenses de fonctionnement***

Une évolution très contenue des autres postes de dépenses (+ 0,5 %/an) est appliquée pour maintenir notre autofinancement.

### ***Impact conjoncturel du passage à la M57 en 2024***

Le changement de nomenclature comptable emporte une obligation renforcée de rattachement des charges à l'exercice dont le coût, pour 2024 est estimé à environ 10 M€. Ce montant représente un surcoût conjoncturel pour le seul exercice 2024.

Dans le cadre du passage à la M57, la collectivité est amenée à provisionner également les jours épargnés dans les comptes épargne-temps des agents. Cela représente une charge pour 2024 d'environ 2 M€.

*Concernant la section de fonctionnement, la Région restera également vigilante sur les impacts des dispositions de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.*

## **D. L'évolution pluriannuelle des dépenses d'investissement**

### **• Le stock d'engagements en autorisations de programme (AP)**

Les autorisations de programme déjà votées représentent un « stock », que des crédits de paiement devront venir financer. Ce stock correspond aux AP votées et non encore mandatées ; il est une partie intégrante de la prospective.

Il s'établit à 1,850 Md € au 31 octobre dont 231 M€ restant à mandater sur 2023 et 1,620 Md € à mandater sur les exercices ultérieurs.

Les politiques de l'enseignement, l'aménagement du territoire, la gestion des fonds européens et les mobilités constituent la majorité du stock.

Depuis octobre 2020, la Région met en œuvre le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR). Ce plan a été doté d'une enveloppe de 435 M€ dont les paiements s'étaleront jusqu'en 2025. Le stock d'AP est donc également impacté par les opérations du PAIR, avec un montant de 166,8 M€.

Les dépenses qui seront supportées sur les exercices à venir (1,620 Mds €) sont détaillées ci-dessous.

#### ***Fonction 1 – Formation professionnelle et apprentissage***

Le stock relatif à la formation professionnelle comprend uniquement les crédits relevant du PIA 4.

On retrouve dans cette fonction principalement les dépenses d'investissement dans les CFA avec 21,5 M € dont 8 M€ pour la rénovation du collège Gérôme (CFA Vesoul) ou encore la rénovation du poste restauration de l'école des Métiers de Dijon Métropole pour 2 M€ (dispositif PAIR).

Les dépenses relatives aux formations sanitaires et sociales portent essentiellement sur la construction de l'IFPS de Besançon (11,5 M€).

#### ***Fonction 2 – Enseignement***

Cette fonction représente la majeure partie du stock d'AP, notamment en raison des travaux dans les lycées. On retrouve notamment le programme « Plan pluriannuel d'investissement » qui représente, à lui seul, près de 118 M€ du stock. De nombreuses opérations sont en cours avec des paiements qui s'étaleront sur les prochaines années. Nous pouvons citer les exemples de la restructuration du lycée Edgard Faure (13 M€), la construction d'un bâtiment pour le Lycée Parriat (12 M€) ou encore la modernisation des internats des lycées Louis Pergaud (6 M€).

Par ailleurs, sur les opérations lycées, ce stock s'explique aussi par les travaux d'accessibilité (48 M€), par les actions menées dans le cadre du plan de relance (16 M€ principalement à destination des lycées), par les travaux de gros entretien et de rénovation (85 M€) et les dépenses d'équipement des lycées (8 M€).

La sous-fonction 23 Enseignement supérieur représente également une part importante du

stock d'AP porté par le projet d'Ecocampus Nord Franche-Comté (24 M€) et le PAIR (12 M€). Les autres investissements portent sur d'autres campus avec un stock de 24 M€ (Grande bibliothèque universitaire de Besançon, réhabilitation du bâtiment N de l'Arsenal, aménagement des espaces extérieurs du campus Bouloie...).

### ***Fonction 3 – Culture, sports, loisirs***

Les dispositifs en faveur du patrimoine représentent la majorité du stock d'autorisation avec un total de 16 M€ dont 3 M€ au titre du PAIR. On y retrouve notamment le projet de médiathèque du Grand Besançon (7 M€).

Les dispositifs Culture portent environ 2 M€ de crédits restant à mandater avec 1,2 M€ en faveur de l'aide au cinéma.

Concernant le sport, le stock s'explique essentiellement par le versement de subventions à des associations sportives ou à des communes pour soutenir l'aménagement sportif sur le territoire.

### ***Fonction 4 – Santé et action sociale***

Le stock provient, pour la majorité, des crédits dédiés aux actions du PAIR en faveur des maisons de santé (1,5 M€).

### ***Fonction 5 – Aménagement des territoires***

On retrouve un montant important d'autorisation de programmes qui reste à mandater du fait du vote des nouveaux contrats territoriaux (volet métropolitain, volet territorial et C2R) en 2022 qui représentent 220 M€.

Les autres dispositifs en faveur des centralités (renouvellement urbain, Bourg Centre et Habitat) représentent un stock de 25 M€ (dont 3 M€ au titre du PAIR). Concernant les actions en faveur des territoires (contrats 2018-2021, ENVI), le stock d'autorisation voté est de 26 M€ (dont 8 M€ au titre du PAIR).

Enfin, sur le secteur du numérique, le dossier majeur est celui du THD (très haut débit) pour 18 M€. Nous pouvons aussi souligner les actions menées dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional en faveur de la transition numérique (13 M€) et de RCube (2,8 M€).

### ***Fonction 6 – Gestion des fonds européens***

Le vote de l'intégralité de l'enveloppe de la programmation 2021-2027 du FEDER et de l'IFSE en 2022 aboutit à un stock de crédits très important au titre de la gestion des fonds européens.

Dans le détail, la fin de l'ancienne programmation pèse pour 65 M€ (dont 33 M€ de plan de relance), le FSE pèse pour 36 M€ et le FEDER pour 272 M€.

Pour rappel, la programmation du FEADER ne transite pas directement dans les budgets régionaux.

### ***Fonction 7 – Environnement***

La politique de l'énergie explique la majeure partie du stock d'AP (71 M€), avec notamment les actions menées dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional (21 M€) et les aides Effilogis (43 M€).

S'agissant de l'environnement, le plan d'accélération de l'investissement explique aussi ce stock (7 M€), ainsi que les actions menées en faveur de la protection de la biodiversité (3 M€).

### ***Fonction 8 – Transports***

Les transports représentent toujours un volume important du stock d'autorisation de la Région même si son poids est en baisse suite à la fin de l'impact du renouvellement du matériel roulant.

La majorité du stock correspond maintenant à la construction de l'Atelier N3 (46 M€) et la première tranche de mi-vie des AGC (80 M€). On retrouve également une des opérations du PAIR pour 18 M€ avec l'acquisition des rames à hydrogène. Enfin, les travaux en gare ou les investissements dans le cadre de la VFCEA expliquent aussi une partie du stock d'AP sur la fonction 8.

Les routes représentent également un volume important, avec notamment les dossiers de la RCEA (route Centre Europe Atlantique), de la RN 57 ainsi que le contrat de site de Chalon qui représentent globalement 44 M€.

### ***Fonction 9 – Action économique***

Comme en fonctionnement, le stock d'AP sur la fonction 9 s'explique essentiellement sur la politique de développement économique. Les actions menées dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional en faveur des entreprises seront soldées sur les prochains exercices (7,5 M€), tout comme les actions d'immobilier d'entreprise (environ 10 M€), de développement des PME (environ 28 M€) ou le fonds européen d'investissement (24,8 M€).

Sur le volet recherche, le stock s'explique principalement par les dépenses d'équipement liées au développement de la recherche (13,7 M€ sur ce programme).

Concernant l'agriculture, le plan d'accélération de l'investissement régional qui sera réalisé jusqu'en 2025 explique le stock à hauteur de 5 M€, les autres composantes relevant majoritairement de contreparties FEADER portées par la Région.

Enfin, sur le tourisme, le stock trouve son explication dans le plan d'accélération de l'investissement régional (8,8 M€), notamment sur les mesures de mises aux normes transition énergétique et Grands équipements structurants. Sur crédits classiques, les actions menées en faveur des hébergements touristiques (4 M€) et du développement de l'itinérance (4 M€) justifient également le stock d'AP.

### ***Fonction 0 – Services généraux***

Sur la fonction 0, le stock d'AP s'explique essentiellement sur la sous-fonction administration générale, et notamment sur les dépenses liées à l'entretien et à l'équipement des bâtiments administratifs (4 M€), les travaux en faveur du CREPS (3,4 M€) ou encore les infrastructures

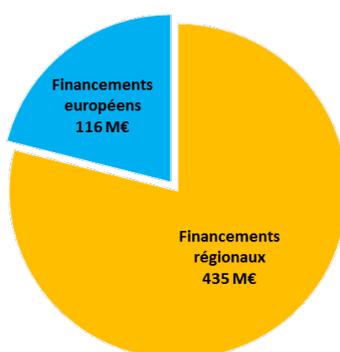
et équipements informatiques (4,6 M€).

**Le ratio de couverture estimé au 31 décembre 2023 est de 2,40 ; ce qui signifie qu'à niveau de réalisation équivalent à celui de 2022, la Région pourrait résorber son stock d'AP en 2 ans et 5 mois (1 an et 10 mois hors fonds européens).**

CHAPITRES ET SOUS-FONCTIONS	STOCK PREVISIONNEL AU 31/12/2023	En %
<b>FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE</b>	<b>37 684 080,1 €</b>	<b>2,3%</b>
Sous-fonction 10-11: Formation professionnelle	2 429 610,0 €	0,2%
Sous-fonction 12 : Apprentissage	22 200 993,5 €	1,4%
Sous-fonction 13 : Formations sanitaires et sociales	13 053 476,7 €	0,8%
<b>FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT</b>	<b>355 303 201,6 €</b>	<b>21,9%</b>
Sous-fonction 20-22-27-28: Lycées	295 619 457,2 €	18,3%
Sous fonction 23 : Enseignement supérieur	59 683 744,4 €	3,7%
<b>FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>23 076 171,4 €</b>	<b>1,4%</b>
Sous-fonction 31: Culture	18 033 941,0 €	1,1%
Sous-fonction 31 : Sports	5 042 230,4 €	0,3%
<b>FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE</b>	<b>2 466 666,3 €</b>	<b>0,2%</b>
<b>FONCTION 5 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>315 736 574,0 €</b>	<b>19,5%</b>
Sous-fonction 50-51-52-53-54 : Aménagement des territoires hors numérique	270 773 837,0 €	16,7%
Sous-fonction 56 : Numérique	44 962 737,0 €	2,8%
<b>FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>373 184 105,8 €</b>	<b>23,0%</b>
Sous-fonction 62 : Autorité de gestion FEDER	373 184 105,8 €	23,0%
<b>FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT</b>	<b>83 905 494,7 €</b>	<b>5,2%</b>
Sous-fonction 71-72-74-76-78: Environnement	13 064 453,8 €	0,8%
Sous-fonction 75 : Politique de l'énergie	70 841 040,9 €	4,4%
<b>FONCTION 8 : TRANSPORTS</b>	<b>268 121 996,1 €</b>	<b>16,6%</b>
Sous-fonction 80 : Services communs	175 000,0 €	0,0%
Sous-fonction 81 : Transports en commun de voyageur	215 207 776,5 €	13,3%
Sous-fonction 82 : Routes et Voiries	48 204 852,8 €	3,0%
Sous-fonction 88 : Autres transports	4 534 366,8 €	0,3%
<b>FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE</b>	<b>146 662 608,2 €</b>	<b>9,1%</b>
Sous-fonction 90-91-94 : Développement économique	88 000 284,8 €	5,4%
Sous-fonction 92 : Recherche et innovation	13 484 607,8 €	0,8%
Sous-fonction 93 : Agriculture, pêche, agro-alimentaire	25 817 173,4 €	1,6%
Sous-fonction 95 : Tourisme et thermalisme	19 360 542,3 €	1,2%
<b>FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX</b>	<b>13 388 115,1 €</b>	<b>0,8%</b>
Sous-fonction 02 : Administration générale	13 074 763,3 €	0,8%
Sous-fonction 04 : Actions interregionales, européennes et internationales	313 351,8 €	0,0%
<b>TOTAL STOCK</b>	<b>1 619 529 013,4 €</b>	<b>100,0%</b>

- **Bilan du plan d'accélération des investissements régionaux**

La collectivité a adopté, le 9 octobre 2020, un Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) visant à conforter les mesures d'urgence en réponse à la crise liée à la Covid-19, à relancer durablement l'économie régionale et à accélérer la transition écologique et énergétique. Le Plan d'accélération de l'investissement régional a été doté d'un montant de 435 millions d'euros de fonds régionaux. Ce plan est complété par les fonds européens dans le cadre du programme REACT EU, pour une enveloppe de 116 millions d'euros.



Il vise trois objectifs :

- Accélérer la transition écologique et énergétique dans tous les domaines,
- Soutenir les acteurs locaux de l'économie et l'emploi sous toutes ses formes,
- Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale.

Le PAIR, qui a fait l'objet de cinq avenants, prévoit la mise en œuvre de 90 mesures dont le calendrier de réalisation a été prolongé au cours de ces différents avenants. L'objectif est de réaliser ces actions avant fin 2025.

Axe	Nombre de mesures	Montants votés (en M€)	Montants affectés (en M€)	Montant réalisés en M€	Taux d'affectation
<b>1. Accélérer la transition écologique et énergétique</b>	44,0	220,0	216,7	121,8	98,5%
<b>2. Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi</b>	17,0	119,4	119,2	87,4	99,8%
<b>3. Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale</b>	29,0	85,1	85,1	45,1	100,0%
<b>Total général</b>	<b>90,0</b>	<b>424,6</b>	<b>421,0</b>	<b>254,2</b>	<b>99,2%</b>

## Répartition par thématiques au 24 octobre 2023 (hors financements européens) :

Axe 1 : Accélérer la transition écologique et énergétique						
Thématiques	Enveloppe PAIR	Montant affecté	% affectation	Montant réalisé	% réalisation	Reste à réaliser
Rénovation énergétique	90 569 370	90 551 339	100,0%	50 813 565	56,1%	39 755 805
Energies renouvelables	20 717 888	20 717 888	100,0%	5 195 757	25,1%	15 522 131
Transition énergétique dans les transports	75 547 405	72 266 905	95,7%	51 477 319	68,1%	24 070 086
Biodiversité	2 949 031	2 949 031	100,0%	2 248 349	76,2%	700 681
Tourisme durable	8 762 693	8 762 683	100,0%	4 637 683	52,9%	4 125 010
Economie circulaire et déchets	12 293 563	12 293 563	100,0%	2 503 715	20,4%	9 789 848
Education à l'environnement et au développement durable	109 235	109 235	100,0%	78 090	71,5%	31 145
Agriculture durable	3 206 134	3 206 134	100,0%	2 060 647	64,3%	1 145 486
Forêt - bois	5 855 927	5 855 927	100,0%	2 792 895	47,7%	3 063 032
<b>Sous-total "Accélérer la transition écologique et énergétique"</b>	<b>220 011 246</b>	<b>216 712 705</b>	<b>98,5%</b>	<b>121 808 021</b>	<b>55,4%</b>	<b>98 203 225</b>

Axe 2 : Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi						
Thématiques	Enveloppe PAIR	Montant affecté	% affectation	Montant réalisé	% réalisation	Reste à réaliser
Soutenir les acteurs et la transition économique	46 864 411	46 864 411	100,0%	35 166 760	75,0%	11 697 651
Economie de proximité et économie sociale et solidaire	33 049 329	32 821 594	99,3%	22 971 352	69,5%	10 077 977
Développer le tourisme social et accompagner les structures touristiques	18 078 268	18 078 268	100,0%	13 197 578	73,0%	4 880 690
Moderniser l'appareil de formation	21 443 078	21 443 078	100,0%	16 015 330	74,7%	5 427 748
<b>Sous-total "Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi"</b>	<b>119 435 086</b>	<b>119 207 351</b>	<b>99,8%</b>	<b>87 351 020</b>	<b>73,1%</b>	<b>32 084 066</b>

Axe 3 : Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale						
Thématiques	Enveloppe PAIR	Montant affecté	% affectation	Montant réalisé	% réalisation	Reste à réaliser
Transition numérique	34 745 393	34 745 393	100,0%	16 895 166	48,6%	17 850 227
Numérique éducatif	5 078 850	5 078 850	100,0%	4 689 828	92,3%	389 022
Aménagement du territoire et mobilités durables	28 031 509	28 015 406	99,9%	14 448 926	51,5%	13 582 583
Santé de proximité	7 700 000	7 700 000	100,0%	4 795 702	62,3%	2 904 298
Rénovation du patrimoine	6 842 749	6 842 749	100,0%	2 764 451	40,4%	4 078 298
Culture et sport	2 734 120	2 734 120	100,0%	1 493 741	54,6%	1 240 379
<b>Sous-total "Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale"</b>	<b>85 132 621</b>	<b>85 116 518</b>	<b>100,0%</b>	<b>45 087 814</b>	<b>53,0%</b>	<b>40 044 807</b>

<b>TOTAL</b>	<b>424 578 953</b>	<b>421 036 575</b>	<b>99,2%</b>	<b>254 246 855</b>	<b>59,9%</b>	<b>170 332 098</b>
--------------	--------------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------

\*données des réalisations arrêtées au 24 octobre 2023

- **Les perspectives en matière de nouveaux investissements : la mise en place du plan pluriannuel d'investissement (PPI)**

La prospective prévoit le financement des projets déjà lancés et les nouveaux investissements à décider : c'est l'enjeu de la mise en place du plan pluriannuel d'investissements, outil de pilotage et de programmation.

La présentation du PPI fait l'objet d'un rapport spécifique présenté à l'assemblée régionale du 15 décembre. C'est un montant global de l'ordre de 2,34 Mds € de nouveaux engagements d'investissements qui sont prévus (autorisations de programme).

Après une période d'accélération importante des investissements depuis 2020 pour accompagner la relance, la stratégie financière prévoit le retour progressif à un niveau plus mesuré d'investissement mais celui-ci demeure ambitieux sur la période.

Enveloppe globale 2024 - 2030 (en AP - en M€)	Phasage des projets en AP (en M€) <i>à titre indicatif</i>			
	AP 2024	AP 2025	AP 2026	AP 2027-2030
<b>2 343</b>	<b>450</b>	<b>375</b>	<b>316</b>	<b>1 203</b>

La liste exhaustive des projets est présentée dans le rapport dédié au PPI. On peut toutefois rappeler les grandes enveloppes d'investissement suivantes :

- 622 M€ sont consacrés aux mobilités, dont 235 M€ pour le CPER Mobilité et 190 M€ de maintenance des rames ;
- 843 M€ sont dévolus au patrimoine et à l'équipement des lycées, dont 200 M€ au titre des restructurations, 320 M€ au titre de l'entretien des bâtiments et 146 M€ au titre des équipements ;
- 150 M€ sont positionnés sur des dispositifs de développement économique et d'économie sociale et solidaire ;
- 126 M€ concourent directement à des dispositifs en matière d'environnement et de transition énergétique.

Thématiques	Enveloppe globale 2024 - 2030 (en AP)
Patrimoine des lycées	697 117 000
Mobilités	621 804 862
Stratégie économique - Emploi - Economie sociale et solidaire	149 699 000
Equippedement des lycées	146 252 800
Environnement et transition énergétique	126 155 000
Enseignement Supérieur et Recherche	87 565 000
Apprentissage	72 100 000
Agriculture, viticulture et agroalimentaire	68 780 497
Politiques territoriales	65 955 000
Poursuite du PSN 2028-2030	60 000 000
Culture et patrimoine	54 335 053
Tourisme	48 000 000
Moyens de l'administration	47 215 000
Numérique	33 800 000
Sports	28 000 000
Forêt - Bois	16 294 241
Formations sanitaires et sociales	12 800 000
Vie associative	3 150 000
Santé	1 500 000
Fonds européens et solidarité internationale	1 320 000
Démocratie participative	600 000
Communication institutionnelle	450 000
<b>Total</b>	<b>2 342 893 453</b>

Le PPI est un document d'orientations et non un document prescriptif ; il fera l'objet d'adaptations pour tenir compte de l'évolution de la situation financière de la collectivité et des besoins du territoire.

## **E. Les évolutions de notre cadre budgétaire et comptable**

### **• La modification de nomenclature comptable M57**

L'application du référentiel budgétaire et comptable M57 est généralisée pour toutes les collectivités locales à compter du 1er janvier 2024. La région Bourgogne-Franche-Comté est concernée par cette nouvelle nomenclature qui vient remplacer l'instruction M71.

Le référentiel M57 constitue un prérequis à la prochaine mise en œuvre du compte financier unique et au déploiement à venir de la certification des comptes. Il constitue pour la région une opportunité d'amélioration de la qualité comptable, dans le prolongement des travaux déjà menés avec le comptable public et la DRFIP, dans le cadre de la convention de services comptables et financiers (CSCF).

Les règles essentielles de calendrier, de vote et d'exécution des budgets demeurent inchangées avec le passage à la M57. Toutefois, la M57 comporte des évolutions, avec principalement un nouveau plan de comptes à intégrer, de nouvelles règles de suivi et d'amortissement des immobilisations, des dispositifs plus robustes de rattachements des charges et produits à l'exercice et de provisions.

### **• Les évolutions de notre règlement budgétaire et financier (RBF)**

Le RBF constitue le document de référence regroupant les règles fondamentales en matière de gestion budgétaire et comptable, dans un objectif de cohérence et d'harmonisation de notre gestion financière. Il fixe le cadre des règles d'élaboration et de vote du budget, ainsi que les règles d'attribution et de versement des aides régionales. Les règlements d'intervention viennent préciser les points particuliers aux dispositifs des politiques publiques.

Des modifications du règlement budgétaire et financier seront soumises au vote de l'assemblée plénière de février 2024, selon plusieurs objectifs :

- Intégrer des nouveaux critères d'écoconditionnalité pour les subventions d'investissement,
- Renforcer le principe d'incitativité des aides régionales,
- Mieux valoriser le financement régional par des obligations renforcées en matière de communication,
- Intégrer les changements liés à la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57,
- Toilettter certaines dispositions techniques du règlement.

### **• La mise en place d'un budget annexe en matière de services numériques**

Depuis plusieurs années, la Région a engagé une politique ambitieuse d'aménagement numérique, qui s'est notamment traduite par la création du réseau RCubeTHD qui va désormais se nommer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : Bourgogne-Franche-Comté Connect. Elle assure en direct la gestion de ce réseau.

Ce réseau permet actuellement, grâce à son infrastructure, plusieurs types de services : notamment un service « Très Haut Débit Radio » répondant aux besoins des particuliers et des TPE/PME et une offre de faisceaux hertziens via un service de liaison radio. Il supporte

des services commercialisés auprès d'opérateurs commerciaux et génère ainsi des recettes d'exploitation qui sont susceptibles de s'accroître dans les prochaines années, notamment du fait de la passation en cours d'un nouveau marché d'exploitation.

Ces activités s'apparentent à un service public industriel et commercial (SPIC) et seront assujetties à TVA. Elles doivent donc faire l'objet d'une comptabilité distincte, conformément au code général des collectivités territoriales (article L. 1425-1) et à l'instruction comptable M4.

En conséquence, la Région est amenée à créer un budget annexe dédié aux activités d'aménagement numérique, qui représente un volume d'environ 1,4 M€ pour 2024.

- **La poursuite du « budget vert »**

Un « budget vert » correspond à une classification des dépenses en fonction de leur impact sur l'environnement. Cette démarche constitue une étape dans l'amélioration de la lisibilité et de la transparence de l'information budgétaire et environnementale.

La lutte contre le réchauffement climatique et la priorité à la transition écologique sont des objectifs majeurs de la stratégie de mandat. Dans ce contexte, la Région s'engage progressivement depuis 2023 dans une méthode d'évaluation environnementale de ses actions, dite « budget vert ». Dans le cadre de la préparation budgétaire 2024 et du PPI, la méthode prend en compte 3 critères à dimension environnementale :

- Lutte et adaptation au changement climatique ;
- Protection de la biodiversité, des espaces naturels, gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire, réduction des déchets, lutte contre les pollutions.

Les démarches de budget vert restent à stabiliser dans les collectivités territoriales ; c'est le cas également pour notre collectivité. Dans son rapport du 27 juillet dernier, la Cour des comptes souligne d'ailleurs les difficultés liées aux critères de classification et aux impacts de la démarche, qui ne permet pas encore d'en faire un véritable outil d'arbitrage.

Dans l'attente de la clarification et de la poursuite de ces évolutions, la région Bourgogne-Franche-Comté poursuit le déploiement d'outils visant à renforcer la transition écologique, avec par exemple le renforcement des critères d'éco-conditionnalité.

Au niveau national, le PLF 2024 prévoit une extension de la démarche « budget vert » à compter de l'exercice 2024 pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Dans un premier temps, les principales dépenses d'investissements favorables ou défavorables seraient identifiées dans une annexe au compte administratif.

## F. La synthèse de la trajectoire pluriannuelle 2024-2030

Comptes administratifs estimés								
En M€	prév. 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Recettes (hors emprunt)</b>	<b>1 632</b>	<b>1 544</b>	<b>1 520,4</b>	<b>1 542</b>	<b>1 572</b>	<b>1 536</b>	<b>1 545</b>	<b>1 552</b>
Recettes de fonctionnement	1 415	1 372	1 373	1 401	1 425	1 414	1 412	1 420
dont recettes de fonctionnement structurelles	1 264	1 279	1 299	1 306	1 324	1 341	1 360	1 379
Evolution annuelle		1,2%	1,5%	0,6%	1,3%	1,3%	1,4%	1,4%
Recettes d'investissement	217	172,1	147	142	147	122	132	132
<b>Dépenses (hors dette)</b>	<b>1 666</b>	<b>1 643</b>	<b>1 613</b>	<b>1 605</b>	<b>1 558</b>	<b>1 501</b>	<b>1 468</b>	<b>1 482</b>
Dépenses de fonctionnement	1 100	1 085	1 078	1 108	1 127	1 116	1 108	1 123
dont dépenses de fonctionnement structurelles	1 033	1 042	1 044	1 063	1 079	1 095	1 100	1 116
Evolution annuelle		0,9%	0,2%	1,7%	1,5%	1,5%	0,5%	1,4%
Dépenses d'investissement	566	558	534	497	431	384	360	359
<b>Service de la dette</b>	<b>112</b>	<b>135</b>	<b>140</b>	<b>160</b>	<b>176</b>	<b>174</b>	<b>192</b>	<b>198</b>
Intérêts de la dette	35	45	44	49	55	59	61	62
Frais de trésorerie	2	2	2	2	2	2	2	2
Amortissement	75	88	95	108	118	112	128	134
Emprunts nouveaux	146	233	233	223	162	138	114	127
Endettement au 31/12	1 376	1 521	1 658	1 772	1 814	1 840	1 826	1 820
Besoin de financement	71	146	138	114	43	26	-14	-6
Ratios prévisionnels en CA estimé								
Epargne brute	279	240	249	242	240	237	241	233
Taux d'épargne brute	19,7%	17,5%	18,1%	17,2%	16,8%	16,7%	17,1%	16,4%
Epargne nette	204	152	154	133	121	124	113	99
Taux d'épargne nette	14,4%	11,1%	11,2%	9,5%	8,5%	8,8%	8,0%	7,0%
Capacité de désendettement	4,9	6,3	6,7	7,3	7,6	7,8	7,6	7,8

Les travaux sont réalisés en prévision de comptes administratifs (taux de réalisation prévisionnel de 98 % en fonctionnement et 91 % en investissement pour 2023 / 97 % en fonctionnement et 90 % en investissement les exercices suivants). Un montant équivalent de recettes et de dépenses sur les fonds européens (fonction 6) est pris en compte afin d'assurer la neutralité sur la prospective.

La mise en place d'AP de programmation pour les contreparties du Feader viendra gonfler le montant des AP du BP 2024. La ventilation des crédits de paiement d'investissement est à ce stade effectuée de façon globale dans la prospective ; elle sera déclinée précisément lors de l'élaboration des budgets annuels.

- **Section de fonctionnement :**

En synthèse, on observe une hausse relative des recettes de fonctionnement structurelles, liées principalement à l'évolution de la TVA anticipée à 2,7 % sur la période de la prospective. Les autres recettes sont prévues plutôt en baisse (taxe sur les cartes grises, TICPE) pour tenir compte des évolutions en matière de transition énergétique. L'évolution des dépenses de fonctionnement est globalement contenue, hors frais financiers de la dette.

- **Section d'investissement :**

La prospective repose sur les travaux menés dans le cadre d'élaboration du PPI et de la prise en compte du stock.

Des montants d'investissement toujours importants restent prévus sur le début de la période de la prospective afin d'absorber le stock lié notamment au PAIR, aux mobilités et aux travaux dans les lycées, avant de se stabiliser à un montant d'environ 350 M€ sur la fin de période.

On constate également une hausse du remboursement du capital de la dette qui s'explique à la fois par la hausse de l'encours de la dette et par les remboursements d'émissions obligataires réalisées sur les exercices précédents.

- **Ratios financiers :**

La trajectoire prévoit, selon la démarche PPI, un montant d'investissements compatible avec les capacités financières de la collectivité, avec l'objectif impératif de ne pas dépasser, malgré les effets des crises successives, les seuils d'alerte en matière de ratio de désendettement (9 ans pour les régions).

L'épargne brute est maintenue à un niveau satisfaisant, supérieur à 16 %, mais la Région constaterait une érosion de son épargne nette corrélée à l'augmentation du remboursement du capital de la dette. Elle conserverait un niveau plancher d'environ 100 M€, même en fin de période, afin de garantir un montant suffisant d'autofinancement des investissements.

**La prospective financière retient des hypothèses d'évolution en lien avec la conjoncture et les dernières informations, qu'il sera nécessaire d'actualiser régulièrement.**

**Dans le contexte actuel, l'estimation d'une trajectoire sur plusieurs années doit être appréhendée avec prudence et mérite un réexamen régulier.**

## IV. La stratégie de dette et de trésorerie

### A. La stratégie de financement et situation de la dette

- **Une stratégie de financement dans un contexte de marché dégradé**

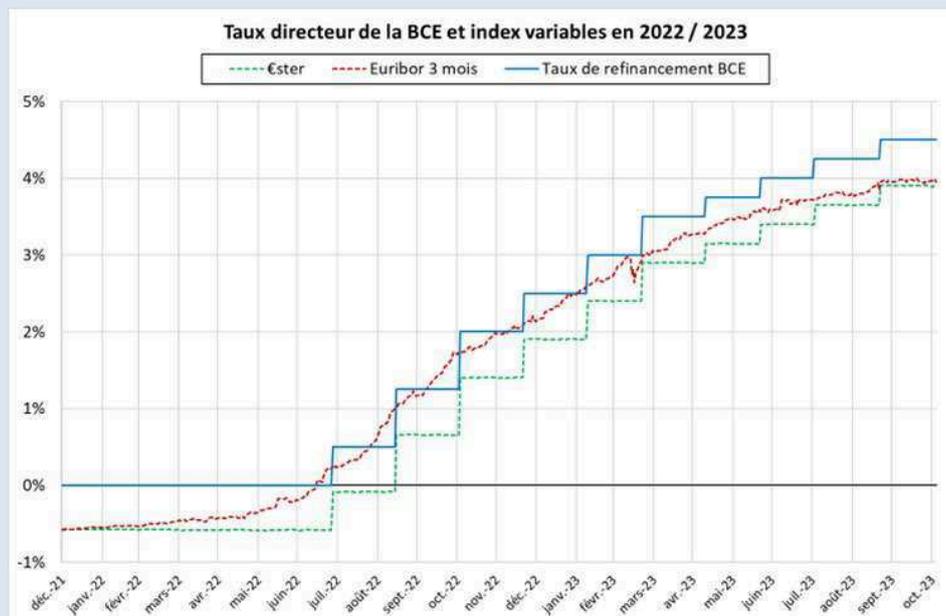
La Région Bourgogne-Franche-Comté a défini au cours des derniers exercices une stratégie active de dette, combinant des enjeux de sécurisation et diversification des financements, en lien avec la forte accélération des investissements régionaux et du recours à l'emprunt.

Toutefois, alors que la Région a pu profiter d'un contexte de taux extrêmement favorable au cours des dernières années, les conditions de financement se sont considérablement dégradées à compter de 2022 en lien avec la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE).

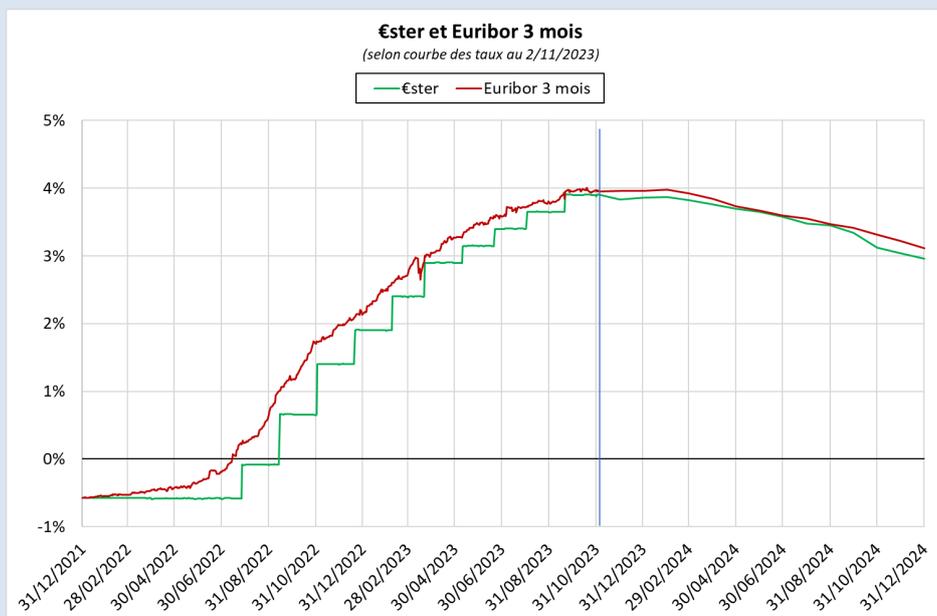
#### **Focus : la hausse des taux**

Le contexte des marchés financiers est caractérisé par la hausse des taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE) dans le cadre de sa politique de lutte contre l'inflation. La BCE a ainsi procédé au relèvement de ses taux directeurs à dix reprises depuis juillet 2022 ; le dernier en date du 14 septembre porte ainsi le taux de refinancement à 4,5 % : il s'agit du plus haut niveau jamais atteint depuis la création de la monnaie unique.

L'institution monétaire souligne cependant qu'un plafond serait désormais atteint et les marchés anticipent une stabilisation pendant les six prochains mois avant d'amorcer une lente décrue au cours du second semestre de l'année 2024, laquelle sera à affiner en fonction de l'évolution de l'inflation.



Les anticipations des deux principaux index variables (€ster / Euribor 3 mois) pour l'exercice 2024, découlant des taux directeurs de la BCE, sont retracés dans le graphe ci-après. A noter également que les taux fixes anticipés pour l'année 2024 selon des cotations actualisées début novembre 2023 se situent autour de 3,80 % environ. La prospective financière ainsi que la préparation budgétaire 2024 en cours s'établissent dans ce contexte de forte hausse des taux d'intérêt.



- **Une diversification des sources de financement**

Pour couvrir des besoins d'emprunts significatifs au cours des derniers exercices caractérisés par la hausse de l'encours de dette régionale (+ 84 % entre CA 2019 et CA 2022), la Région Bourgogne-Franche-Comté a engagé une diversification vers le financement de type obligataire (cf focus ci-après), a poursuivi le partenariat avec les prêteurs institutionnels (Banque européenne d'investissement, Banque des territoires) au travers d'enveloppes ciblées et maintient un lien actif avec les principales banques commerciales ; elle a en outre adhéré à l'Agence France Locale (AFL) en 2021. Cette stratégie de diversification des sources de financement permet de sécuriser l'encours de dette.

- **Le recours aux emprunts obligataires**

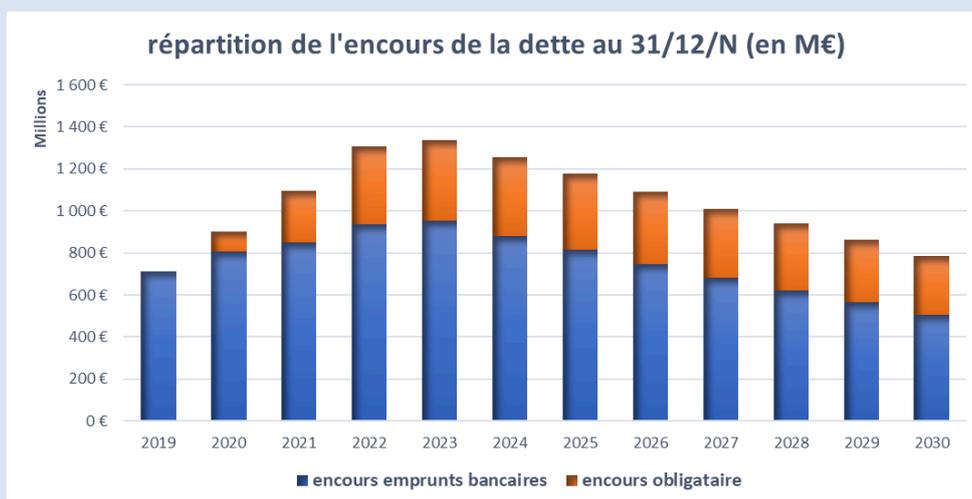
**Focus : le financement obligataire**

La Région Bourgogne-Franche-Comté a adopté, en avril 2020, le principe du recours au marché obligataire comme outil de financement moyen / long terme via la mise en place d'un programme « EMTN », dont le montant plafond pluriannuel a été porté de 350 à 550 millions d'euros (M€) en janvier 2022, calibré en fonction de la trajectoire budgétaire et des données de la prospective financière. Cet outil a favorisé l'accès à des financements compétitifs et sur des volumes conséquents.

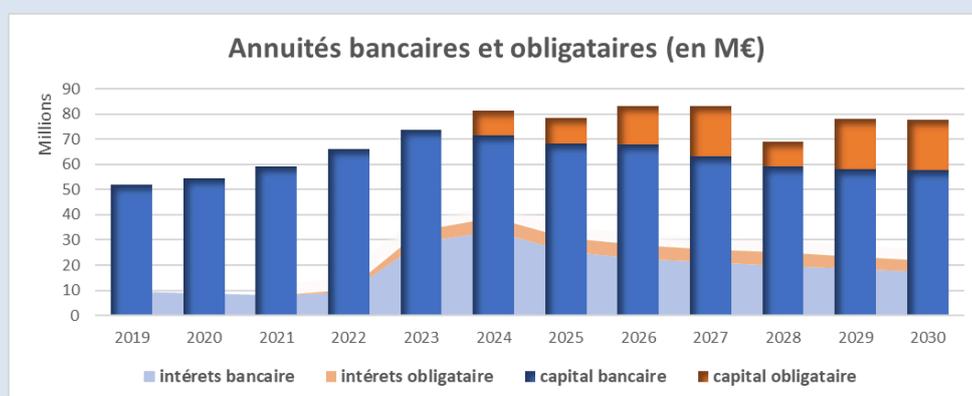
L'ensemble des émissions obligataires réalisées par la Région à la fin de l'exercice 2023, exclusivement à taux fixes, représentent un montant cumulé de 382 millions d'euros (M€) ; celles-ci ont été presque exclusivement souscrites au cours des exercices 2020 à 2022. Une seule émission obligataire a été effectuée au titre de l'exercice 2023 (montant de 10 M€ portant sur une durée de 5 ans au taux fixe de 3,44 %) ; les cotations proposées sont moins attractives financièrement comparativement au financement bancaire dans les conditions de marchés actuelles.

La particularité de ce type de financement tient à son mode de remboursement du capital des emprunts « in fine », c'est-à-dire en une fois à l'échéance finale. Le besoin d'emprunt est ainsi mobilisé par tranche annuelle comprenant des durées et des montants différents, assortis de maturités panachées. La stratégie s'attache, sur le long terme, à construire un profil d'extinction de dette de manière à éviter au maximum des « à-coups » sur l'annuité en capital, en retenant dans son programme de financement « EMTN » des maturités assurant le lissage du capital à rembourser par année.

Le graphique suivant montre l'évolution de la répartition de l'encours de la dette actuelle (situation au 31/10/2023), sans prise en compte des nouveaux emprunts à venir.



Sur la période prospective, le montant des remboursements, en capital notamment, progressent à compter de 2024 en lien avec les premières échéances des emprunts obligataires.



➤ **Les enveloppes de financements ciblés auprès des prêteurs institutionnels**

La Région Bourgogne-Franche-Comté a engagé un partenariat financier de long terme avec la **Banque européenne d'investissement (BEI)** pour le financement d'investissements ciblés. Pour rappel, une enveloppe pluriannuelle de 200 millions d'euros (M€), destinée au financement des lycées, avait été décidée préalablement à la fusion des deux collectivités. Une enveloppe pluriannuelle de financement au titre du renouvellement du matériel ferroviaire roulant, souscrite fin 2019 et complétée par un avenant en 2020, portant sur un montant d'emprunt de 221,045 millions d'euros (M€), a été intégralement mobilisée au cours des exercices 2019 à 2022.

Plus récemment, une nouvelle enveloppe pluriannuelle a été attribuée en novembre 2021 sous la forme d'un prêt cadre de 150 millions d'euros (M€), destinée à financer principalement les investissements du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) et en particulier ceux contribuant au défi climatique avec une date finale de disponibilité fixée au 29 novembre 2024 (une première tranche de 25 M€ a été mobilisée fin 2021). A la suite d'un important travail de « reporting » effectué au cours de l'année 2023, un rapport annuel d'avancement, portant sur plusieurs actions ciblées, a été transmis à la BEI ; l'établissement a transmis en date du 13 novembre 2023 une lettre d'allocation à la Région BFC approuvant l'affectation des opérations avec un coût d'investissement total de 108 M€ dont 35 M€ de contribution BEI. Cette lettre d'affectation permet ainsi d'envisager la mobilisation d'une nouvelle tranche de financement au titre de ce contrat de prêt d'ici la fin de l'exercice 2023.

En outre, la Région Bourgogne-Franche-Comté a récemment contractualisé plusieurs prêts portant sur le financement d'investissements ciblés auprès de la **Banque des Territoires (Caisse des Dépôts)** :

. un contrat « PSPL Mobi Prêt », souscrit en décembre 2021 et destiné au financement de l'acquisition d'une rame TER Elec-Hydrogène, mobilisé en décembre 2022 pour 12 M€ ;

. deux contrats de prêt « PSPL Edu Prêt », souscrits en août 2022 et destinés au financement des investissements de rénovation énergétique des lycées pour un montant total de 23 M€ ; ces deux prêts (taux d'intérêt fixe : 2,47 % / durée : 15 ans) ont été mobilisés en août 2023 ;

. trois contrats de prêts « PSPL Transformation écologique » souscrits en novembre 2023 (« prêt GPI/AmbRE » d'un montant de 14,679 M€ pour la réhabilitation thermique de plusieurs lycées / « prêt Relance Verte » d'un montant de 7 M€ pour la construction neuve de bâtiments au sein de lycées / « enveloppe Mobi Prêt » d'un montant de 8,643 M€ pour l'acquisition d'une rame TER Elec-Hydrogène et les travaux afférents) ; ces trois contrats d'une durée de 20 à 25 ans, indexés sur Livret A + marge de 0,40 %, assortis d'une phase de préfinancement de 6 mois pourraient être mobilisés partiellement ou en totalité sur la fin d'exercice 2023 (le solde disponible étant réalisé sur l'année 2024).

### ➤ Le recours aux prêts bancaires classiques

La Région Bourgogne-Franche-Comté a également souscrit plusieurs contrats de prêts au cours des derniers exercices auprès de divers établissements (La Banque Postale / Société Générale / Groupe BPCE / Agence France Locale...) pour des montants variant de 8 à 50 millions d'euros (M€). Ces enveloppes bancaires classiques de fin d'année permettent de sécuriser la couverture des besoins de financement dans le cadre de la gestion des clôtures d'exercice eu égard à leur souplesse d'utilisation.

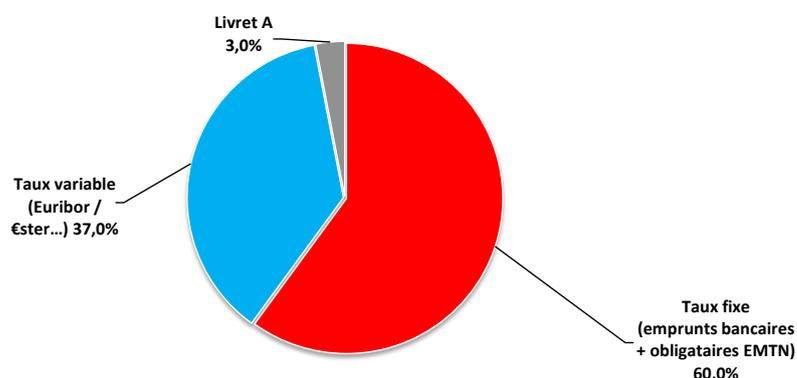
La Région a lancé à ce titre début novembre une nouvelle consultation bancaire portant sur un programme d'emprunt d'un montant de 60 millions d'euros afin de sécuriser la couverture de ses besoins de financement dans le cadre de la fin de gestion de l'exercice 2023, mais également pour anticiper des besoins d'emprunts pour 2024.

#### • L'encours de la dette prévisionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024

L'encours de la dette régionale au 31 décembre 2022 (données compte administratif) était de 1,306 milliard d'euros (Md€). A noter que celui-ci est sécurisé et ne comporte aucun produit structuré : **l'intégralité de la dette régionale relève en effet de la catégorie 1A, soit la moins risquée de la charte de bonne conduite dite « Gissler ».**

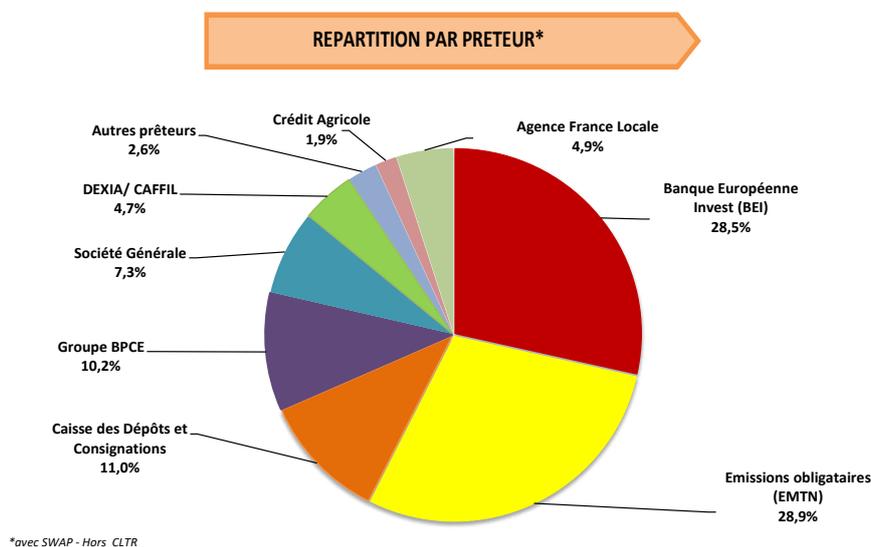
Pour 2023, compte tenu des emprunts déjà réalisés et de la mobilisation anticipée sur la fin d'exercice, le besoin d'emprunt prévisionnel est estimé à environ 150 M€ à ce stade des prévisions de la fin de gestion (cette hypothèse sera ajustée si besoin en fonction de l'atterrissage prévisionnel de l'exercice 2023). Il convient de souligner que le volume d'emprunt mobilisé en 2023 sera réalisé à environ 80 % en taux fixe et livret A et environ 20 % en taux variable, dans une logique de panachage limité. La stratégie de rééquilibrage progressif de la structure de la dette vers davantage de taux fixe a été poursuivie en 2023 dans le contexte fortement bouleversé issu de la hausse des taux.

**La structure de l'encours de la dette prévisionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024 devrait être comprise dans une fourchette de l'ordre de 60 % en taux fixe, 37 % en index variable et 3 % pour le livret A.**

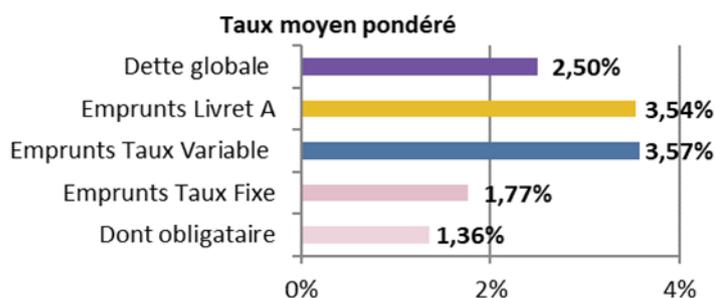


En fonction de ces hypothèses, l'encours de dette prévisionnelle devrait s'établir à environ 1,380 milliard d'euros (Md€) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et enregistrer une progression fortement ralentie comparativement aux trois exercices précédents.

Concernant la répartition par prêteur actualisée à fin octobre 2023, les deux prêteurs institutionnels – la Banque européenne d’investissement (BEI) et le Groupe Caisse des Dépôts – représentent près de 40 % de l’encours ; la part du financement obligataire, après une montée en puissance progressive au cours des trois derniers exercices, se stabilise désormais à près de 30 % de l’encours ; le tiers restant est réparti entre les principales banques commerciales (Groupe BPCE, Société Générale...) et l’Agence France Locale (AFL) qui représente désormais près de 5 % de l’encours de dette régionale.



Le taux moyen pondéré de la dette actualisé au 31 octobre 2023 s’établit à **2,50 %** : après avoir affiché une baisse constante et régulière au cours des cinq derniers exercices, ce taux a fortement augmenté en raison de l’accroissement des taux variables au cours de l’année 2023, en lien avec la politique monétaire de la BCE.



- **La stratégie de financement long terme**

Une synthèse des emprunts bancaires et obligataires souscrits par la Région Bourgogne-Franche-Comté et mobilisés au cours des derniers exercices (situation provisoire arrêtée à la date du 31 octobre 2023 pour l’exercice en cours) est présentée dans le tableau page suivante. Ce document traduit la stratégie de diversification des financements mise en œuvre depuis 2020, laquelle sécurise l’encours de dette régionale.

Pour les prochains exercices, la Région BFC dispose à ce stade des orientations budgétaires de financements bancaires disponibles pour un montant de 125 millions d'euros (M€) dans le cadre de l'enveloppe pluriannuelle BEI / PAIR ainsi que des trois contrats de prêts « PSPL Transformation écologique » souscrits en novembre 2023 auprès de la CDC - Banque des territoires et portant sur un montant global de 30,3 millions d'euros (M€). En outre, il convient d'ajouter le programme d'emprunt complémentaire 2023-2024 pour 60 millions d'euros (M€) dont la consultation bancaire en cours n'était pas finalisée lors du bouclage du présent rapport.

Une partie de ces enveloppes pourraient toutefois être mobilisées partiellement ou en totalité dans le cadre de la clôture d'exercice 2023 (les soldes disponibles seront mobilisés en 2024).

A noter également un encours disponible de 168 millions d'euros dans le cadre du programme obligataire pluriannuel « EMTN » pour le recours complémentaire à ce type de financement en fonction de l'évolution des marchés financiers ainsi qu'un encours de l'ordre de 130 millions d'euros (M€) auprès de l'Agence France Locale (AFL).

Par ailleurs, pour sécuriser les besoins de financements à venir, et afin de minimiser les frais financiers au regard du contexte actuel des taux, la Région BFC pourrait souscrire au cours de l'année 2024 de nouvelles enveloppes pluriannuelles ciblées auprès des prêteurs institutionnels (BEI, CDC).

**Synthèse des emprunts bancaires et obligataires souscrits sur les exercices 2020 - 2021 - 2022 - 2023**  
(NB situation arrêtée au 31/10/2023 - non compris programme d'emprunt 2023-2024 => consultation bancaire en cours)

Exercice	Emprunts (Obligataire / BEI / bancaire classique)	Situation arrêtée au 31/10/2023		Conditions financières (taux d'intérêt...)	Maturité
		Montants mobilisés	Montants disponibles		
E M T N	<b>Programme EMTN / Emissions obligataires</b>	<b>382 000 000 €</b>	<b>168 000 000 €</b>	<b>Montant plafond pluriannuel fixé à 550 M€ (cf délibération 22AP.2 des 26&amp;27 janvier 2022)</b>	
	2020 6 émissions réalisées en décembre 2020 / nominal de 10 à 25 M€	95 000 000 €		Taux d'intérêt moyen : 0,226 % (fixe) (soit 0 % sur 4 à 7 ans / 0,27 à 0,397 % sur 15 à 25 ans)	4 à 25 ans
	2021 7 émissions réalisées en 2021 dont 6 émissions en mai 2021 / nominal de 10 à 30 M€ dont 1 émission en novembre 2021 / nominal : 20 M€	150 000 000 € 130 000 000 € 20 000 000 €		Taux d'intérêt moyen : 0,656 % (fixe) (soit 0 à 0,29 % sur 5 à 8 ans / 0,799 à 0,945 % sur 16 à 20 ans)	5 à 20 ans
	2022 6 émissions réalisées en 2022 dont 4 émissions juin-juillet 2022 / nominal de 7 à 30 M€ dont 2 émissions octobre 2022 / nominal 20 et 25 M€	127 000 000 € 82 000 000 € 45 000 000 €		Taux d'intérêt moyen : 2,86% (fixe) 2,76 % fixe (soit 2,45 à 2,836 %) 3,048 % fixe (soit 2,848 à 3,208 %)	8 à 20 ans
	2023 1 émission réalisée en juillet 2023	10 000 000 €		Taux d'intérêt : 3,444% (fixe)	5 ans
B E I	2020 Banque Européenne d'Investissement (BEI - enveloppe matériel roulant)	115 000 000 €		95 M€ en index variable (Euribor 3 mois + 0,327 %) + 20 M€ en taux fixe à 0,244 %	25 ans
	2022	54 045 000 €		Solde / Taux fixe : 2,364 %	25 ans
	2021 à 2024 Banque Européenne d'Investissement (BEI - enveloppe PAIR) (date finale de disponibilité : 29 novembre 2024)	25 000 000 €	125 000 000 €	prêt cadre de 150 M€ destiné à financer les investissements du PAIR 1ère tranche de 25 M€ mobilisée le 23/12/2021 Euribor 3 mois + 0,150 %	15 ans
C D C	2021-2022 Caisse des dépôts / Banque des territoires "prêt PSPL Mobi-Prêt" : financement rame TER Elec-Hydrogène (souscrit en décembre 2021 / mobilisé le 05 décembre 2022)	12 000 000 €		Taux fixe : 0,91 %	25 ans
	2022-2023 Caisse des dépôts / Banque des territoires 2 contrats de prêt "PSPL Edu-Prêt" : 12 M€ + 11 M€ financement rénovation énergétique des lycées (souscrits fin août 2022 / mobilisés le 04 août 2023)	23 000 000 €		Taux fixe : 2,47 %	15 ans
	2023-2024 Caisse des dépôts / Banque des territoires 3 contrats de prêt PSPL Transformation écologique : 30,322 M€ au total - "prêt GPI/AmbRE" : 14,679 M€ réhabilitation thermique lycées - "prêt Relance Verte" : 7 M€ construction neuve bâtiments lycées - "PSPL Mobi Prêt" : 8,643 M€ acquisition rame TER Elec-Hydrogène		30 322 242 €	3 contrats de prêts souscrits en novembre 2023 d'une durée de 20 à 25 ans indexés sur Livret A + marge de 0,40 % (assortis d'une phase de préfinancement de 6 mois)	
LBP	2022 La Banque Postale (LBP) (2 contrats "prêt vert" de 10 M€ mobilisés le 30/11/2022)	20 000 000 €		Taux fixe : 3,24 % et 3,25 %	15 ans
S G	2020-2021 Société Générale (1ère tranche : 15 M€ en 2020 / 2ème tranche : 25 M€ en 2021)	40 000 000 €		Euribor 3 mois + 0,290 %	15 ans
	2021-2022 Société Générale (1ère tranche : 25 M€ en 2021 / 2ème tranche : 25 M€ en 2022)	50 000 000 €		Euribor 3 mois + 0,150 %	15 ans
C E	2020 Caisse d'Epargne BFC	20 000 000 €		Euribor 3 mois + 0,20 %	15 ans
	2022-2023 Caisse d'Epargne BFC (souscrit en novembre 2022 / mobilisé le 05 mai 2023)	30 000 000 €		Taux fixe : 3,10 %	15 ans
CM	2022 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel (mobilisé le 19/12/2022)	8 000 000 €		Taux fixe : 3,00 %	15 ans
A F L	2021 Agence France Locale (AFL)	30 000 000 €		Taux fixe : 0,45 %	15 ans
	2022-2023 Agence France Locale (AFL) (souscrit novembre 2022) (1ère tranche : 30 M€ mobilisé le 22/12/2022) (solde : 10 M€ mobilisé le 20/03/2023)	40 000 000 €		Euribor 3 mois + 0,37 %	15 ans

## B. La politique de gestion de la trésorerie

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée, au cours des derniers exercices, dans une stratégie de diversification des sources de liquidité afin de disposer d'un panel d'instruments de gestion de trésorerie mobilisable de manière continue tout au long de l'année et adapté aux besoins de financement infra-annuels. Elle a notamment mis en place un programme de titres négociables à court terme (« NEU CP ») dont le montant a été ajusté de 100 à 150 millions d'euros (M€) en 2020. Elle dispose en outre de ligne de trésorerie portant sur un montant maximal de 150 millions d'euros (M€) autorisé par l'assemblée délibérante : actuellement quatre contrats de ligne de trésorerie, souscrits pour une durée annuelle auprès de trois établissements (Caisse d'Epargne BFC, Agence France Locale, Société Générale), sont en vigueur pour un montant cumulé de 110 millions d'euros (M€).

Le changement de contexte et d'évolution des marchés financiers, en lien avec la remontée successive des taux directeurs de la BCE depuis l'été 2022, a eu des conséquences sur les outils de la trésorerie. Les lignes de trésorerie sont désormais privilégiées en raison de leurs conditions financières devenues plus compétitives et de leur plus grande souplesse d'utilisation. Le programme de NEU CP, prioritairement mobilisé lors des exercices précédents

(émissions réalisées à des taux négatifs), n'a été que peu activé en 2023 : le faible différentiel de taux en comparaison des lignes de trésorerie ainsi que la date d'échéance fixée lors de l'émission et donc plus contraignante dans le cadre d'une gestion quotidienne de trésorerie, ne justifie plus le recours à ce type d'outil dans le contexte actuel des marchés. Le volume d'émissions de NEU CP réalisées par les collectivités locales a d'ailleurs fortement diminué.

Dans ce nouveau contexte, la politique d'optimisation de la gestion quotidienne de la trésorerie a en outre été considérablement renforcée au cours de l'année 2023 avec la mise en œuvre d'actions concrètes pour minimiser les frais financiers (cf. focus ci-après). Cet objectif d'optimisation des coûts liés à la gestion quotidienne de trésorerie sera poursuivi par la Région en 2024 en privilégiant les outils qui offriront les conditions financières les plus avantageuses en fonction de l'évolution des marchés.

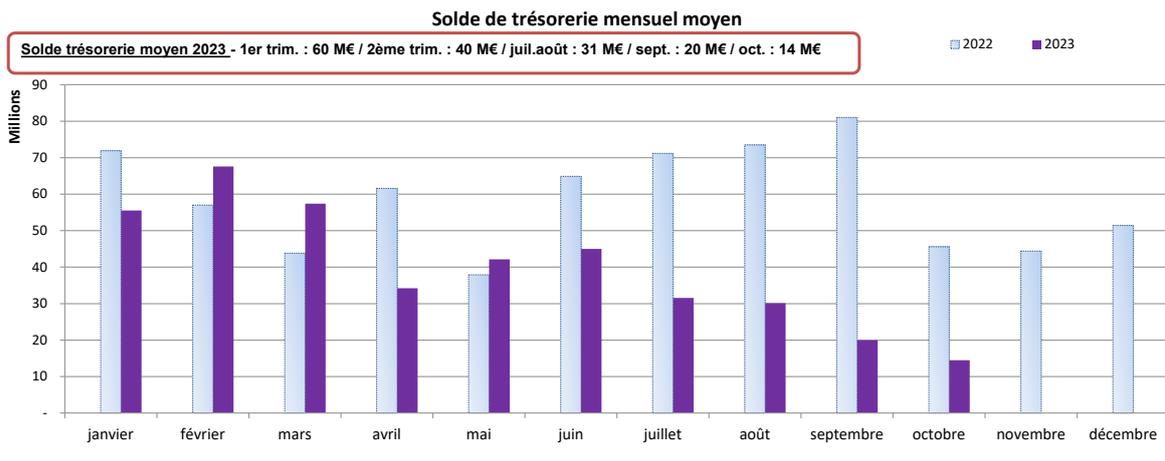
#### ***Focus : la gestion de trésorerie***

La Région pratique depuis plusieurs années un suivi quotidien de la trésorerie en lien avec la Paierie régionale dans un objectif de sécurisation de la liquidité. Les modalités de mise en œuvre ont été définies et précisées dans le cadre de la convention de services comptables et financiers (CSCF) 2023-2026.

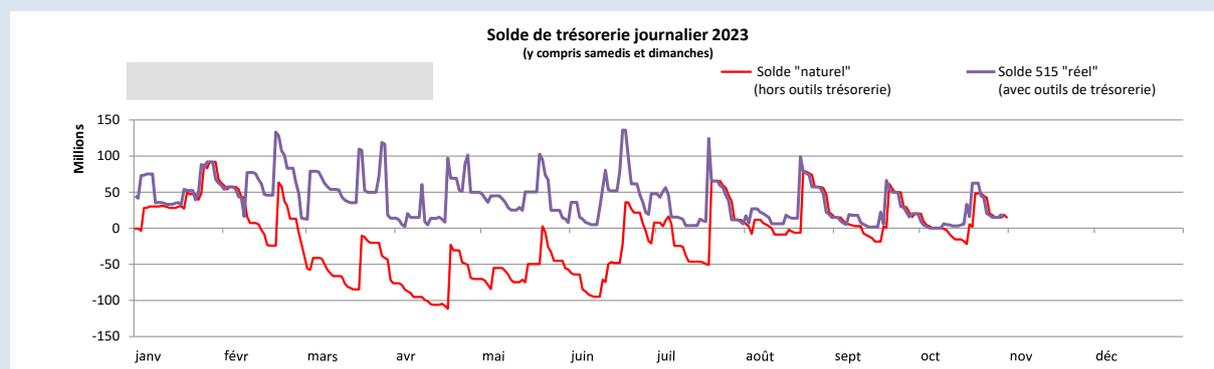
Dans le contexte de remontée des taux d'intérêts, **les actions pour optimiser la gestion de trésorerie afin de minimiser les frais financiers ont été considérablement renforcées au cours de l'année 2023**. L'objectif consiste à adapter la procédure de gestion active de la trésorerie quotidienne, en conciliant le besoin d'avoir une liquidité suffisante pour assurer les paiements mais en évitant de solliciter « inutilement » les outils de trésorerie qui coûtent chers.

Un travail a été mené au cours du premier semestre 2023 en collaboration avec la Paierie régionale, portant sur diverses liquidations de dépenses ciblées et le suivi des principales recettes attribuées à la Région. Dans un second temps, un plan prévisionnel de trésorerie mensuel a été mis en place à compter de la rentrée de septembre 2023 afin d'ajuster au plus près le solde de trésorerie : les tirages et remboursements des lignes de trésorerie sont ainsi désormais calibrés au gré des besoins quotidiens en fonction des mandatements de dépenses et de l'encaissement des recettes.

Le solde moyen mensuel de trésorerie « compte 515 » est en diminution constante depuis le début de l'année 2023.



Le solde naturel de trésorerie (avant utilisation des outils de trésorerie), particulièrement bas sur le premier semestre 2023, est redevenu tendanciellement positif à compter de fin juillet. Les lignes de trésorerie, avec des tirages ponctuels réalisés chaque mois, sont remboursées intégralement après versement des recettes mensualisées (autour du 20) n’engendrant ainsi aucun coût financier supplémentaire. Les deux courbes de trésorerie (solde « naturel » hors outils de trésorerie / solde 515 « réel ») sont relativement linéaires depuis la mi-juillet 2023 comme le montre le 2<sup>nd</sup> graphique ci-après.



### **Focus : la notation financière de la Région**

La notation financière est un outil qui permet à la Région Bourgogne-Franche-Comté de diversifier et d’optimiser ses financements afin d’accéder directement aux marchés financiers pour ses besoins de trésorerie ou de financement à long terme. Pour rappel, la Région se fait noter annuellement. Le marché avec l’agence Moody’s a été reconduit pour 4 ans en 2023.

**Le profil de crédit de la Région Bourgogne-Franche-Comté (notée Aa3 avec perspective stable / P-1) a été maintenu lors de l’actualisation de la notation du 31 janvier 2023, confirmé par un nouveau comité de notation du 28 avril 2023. L’agence Moody’s a souligné une performance opérationnelle solide. Les notations prennent également en compte une dette gérable et au coût très abordable, bien qu’en hausse – la Région s’étant engagée à renforcer ses dépenses d’investissement – de même qu’un solide cadre de gouvernance et de gestion axé sur la soutenabilité de la dette.**

## V. Les orientations en matière de ressources humaines

### A. La gestion du personnel et des ressources humaines

#### La situation de la collectivité

- **La structure des effectifs**

Les données sont extraites du dernier bilan social arrêté à la date du 31 décembre 2022. A cette date, 3 982 agents permanents travaillent au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La notion d'agent permanent comprend les fonctionnaires stagiaires et titulaires, les contractuels recrutés au titre des articles L 322-8 et L 322-9 du code général de la fonction publique (contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans sur un poste permanent et contrat à durée indéterminée) et de l'article L-352-4 du même code (contrat d'un an avant titularisation pour les personnes reconnues travailleurs handicapés) ainsi que les agents recrutés sur des emplois fonctionnels de direction.

Ces agents sont répartis comme suit :

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A+	10	23	33
A	325	193	518
B	219	132	351
C	1 882	1 198	3 080
<b>Total</b>	<b>2 436</b>	<b>1 546</b>	<b>3 982</b>

Filière	Femmes	Hommes	Total
Administrative	654	182	836
Technique	1774	1 357	3 131
Culturelle	7	7	14
Médico-Sociale	1	0	1
<b>Total</b>	<b>2 436</b>	<b>1 546</b>	<b>3 982</b>

Statut	Femmes	Hommes	total
Fonctionnaires	2 341	1 465	3 806
Contractuels	95	81	176
<b>Total</b>	<b>2 436</b>	<b>1 546</b>	<b>3982</b>

Agents d'encadrement	Femmes	Hommes	total
Siège	71	70	141
Lycées	38	216	254
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>286</b>	<b>395</b>

Moyenne d'âge	Femmes	Hommes	total
Siège	46 ans et 10 mois	46 ans et 5 mois	46 ans et 8 mois
Lycées	51 ans et 6 mois	50 ans et 6 mois	51 ans et 2 mois
<b>Ensemble de la collectivité</b>	50 ans et 1 mois	49 ans et 5 mois	49 ans et 10 mois

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	Femmes	Hommes	total
Siège	41	19	60
Lycées	237	140	377
<b>Total</b>	<b>278</b>	<b>159</b>	<b>437</b>

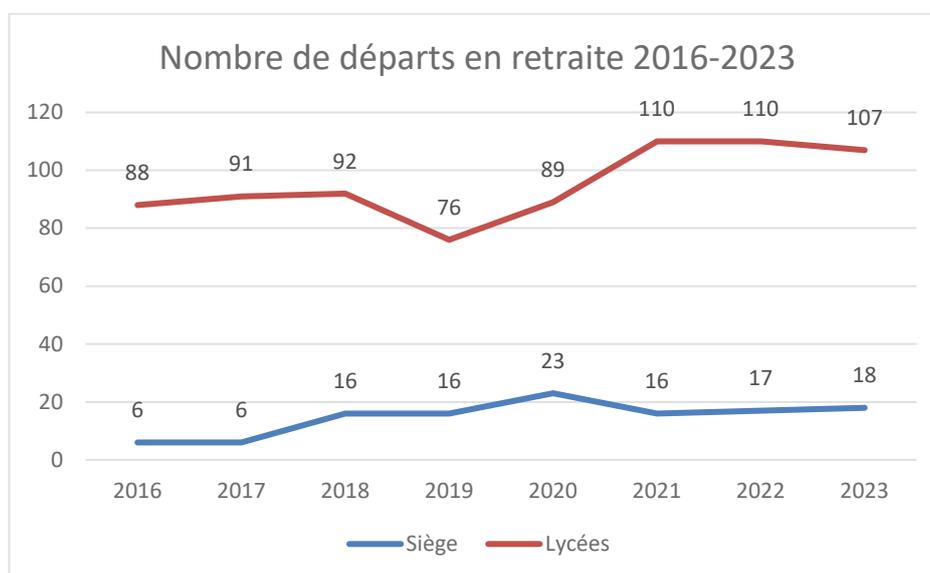
- **Perspective des effectifs**

- **Liée à la démographie**

La moyenne d'âge des agents de la Région Bourgogne-Franche-Comté est relativement élevée (49 ans et 10 mois), notamment dans les lycées : 40 % des agents ont plus de 55 ans dans les lycées, alors qu'ils ne sont que 22 % au siège. En 2022, dans la collectivité, 451 agents ont 60 ans et plus et seulement 94 agents ont moins de 30 ans (57 dans les lycées).

En 2022, la moyenne d'âge des arrivées d'agents permanents est située à 40 ans pour le siège et 43 ans pour les lycées. Les recrutements de contractuels non permanents déjà présents dans la collectivité représentent 21 % des arrivées au siège et 70% pour les agents des lycées. Ce taux est même de 90 % pour les femmes recrutées dans les lycées.

Le nombre de départs en retraite en 2023 est à ce jour de 18 au siège et 107 dans les lycées. Ces chiffres restent stables depuis 2018 dans les services administratifs, et sont stables depuis 2021 dans les lycées, après une augmentation marquée par rapport à la période 2016-2020.



Quand les agents des lycées partent de la collectivité, le motif est dans la majorité des cas lié à la retraite (62 % des départs en 2022), ce n'est pas le cas au siège puisque les départs en retraite ne représentent que 27 % des départs.

L'âge moyen des départs en retraite en 2022 était de 63 ans au siège comme dans les lycées, soit un an de plus que l'âge légal qui était fixé à 62 ans.

La réforme des retraites prévue par la loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 a relevé l'âge légal de départ à la retraite de deux ans, soit à 64 ans. Cette évolution est étalée sur plusieurs années comme le montre le tableau suivant.

Cette réforme va forcément avoir un impact sur les départs des prochaines années.

<b>Age légal pour la catégorie sédentaire</b>		
<b>Date de naissance</b>	<b>Age de départ avant la Réforme du 1er septembre 2023</b>	<b>Age de départ après la Réforme</b>
Avant le 1er septembre 1961	62 ans	62 ans
Entre le 1er septembre 1961 et le 31 décembre 1961	62 ans	62 ans et 3 mois
1962	62 ans	62 ans et 6 mois
1963	62 ans	62 ans et 9 mois
1964	62 ans	63 ans
1965	62 ans	63 ans et 3 mois
1966	62 ans	63 ans et 6 mois
1967	62 ans	63 ans et 9 mois
1968 et après	62 ans	64 ans

En prenant pour hypothèses l'âge légal de départ en retraite, et la moyenne des départs pour d'autres motifs que la retraite, voici le volume des départs de la collectivité sur les trois prochaines années :

<b>Départs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Départ en retraite lycées	197	97	110
Départ retraite siège	56	29	16
Autres départs siège moyenne	46	46	46
Autres départs lycées moyenne	56	56	56
<b>Total</b>	<b>355</b>	<b>228</b>	<b>228</b>

Ces chiffres sont une projection. Les chiffres de l'année 2024 sont amplifiés par les agents qui ont déjà dépassé l'âge légal de départ en retraite mais qui sont encore dans les effectifs en 2023. Il est probable que les départs s'échelonnent plus que dans cette hypothèse.

Autre changement induit par la réforme des retraites : la mise en place de la retraite progressive (décret n° 2023-753 du 10 août 2023).

Ce dispositif consiste à aménager en fin de carrière une période pendant laquelle l'agent travaille à temps partiel (entre 50% et 90%), perçoit un traitement réduit qui équivaut à sa quotité de travail, complété par une fraction de pension de retraite versée par sa caisse de retraite, tout en continuant à cotiser pour la retraite.

La retraite progressive est accessible à partir de 2 ans avant l'âge légal de départ en retraite (entre 62 et 64 ans suivant l'année de naissance) pour les agents fonctionnaires titulaires, qui justifient au minimum de 150 trimestres d'assurance. Il faut aussi avoir obtenu l'autorisation d'être à temps partiel par son employeur.

Au vu de l'âge légal de départ en retraite, pourraient prétendre à ce dispositif, en 2024, 64 agents du siège et 350 agents des lycées, sous réserve qu'ils aient le nombre de trimestres requis (ce qui nécessite une étude au cas par cas).

### ➤ **Liée aux compétences régionales**

#### Les évolutions concernant les services administratifs

Depuis la fusion en 2016, les effectifs de la Région ont été impactés par différents transferts de personnels ou modifications des compétences. Les compétences acquises (organisations des transports interurbains et scolaires, planification des déchets, information sur l'orientation, mobilités) ont été bien plus importantes que les compétences transférées (financement de l'apprentissage repris par l'Etat).

Le dernier transfert de compétences a été l'un des plus importants : le transfert de la gestion du FEADER pour les mesures dites non surfaciques et du dispositif Natura 2000. Dans ce cadre, l'assemblée délibérante a créé dès 2022, 56 postes permanents et 12 contrats de projets. Douze autres contrats de projets ont été créés à l'assemblée plénière des 29 et 30 juin 2023 pour faire face aux difficultés rencontrées sur le traitement des dossiers FEADER (situation dégradée des dossiers, nécessité d'assurer en parallèle les paiements de la fin de gestion et le démarrage d'une nouvelle programmation).

L'année 2022 avait également été marquée par la création de 71 postes permanents et 12 contrats de projets dans les services administratifs pour permettre la mise en œuvre des politiques publiques définies par l'exécutif régional et le respect des contraintes voulues par le législateur.

En 2023, le solde des créations- suppressions des postes permanents s'élèvera à 10 postes permanents et à 2 contrats de projets. Le cadre budgétaire plus contraint nécessite en effet une sobriété en termes d'effectifs. Les contrats de projets qui ont été créés au moment du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) arrivent en effet à leur terme et n'ont pas vocation à être renouvelés.

#### Les évolutions concernant les établissements d'enseignement et le CREPS

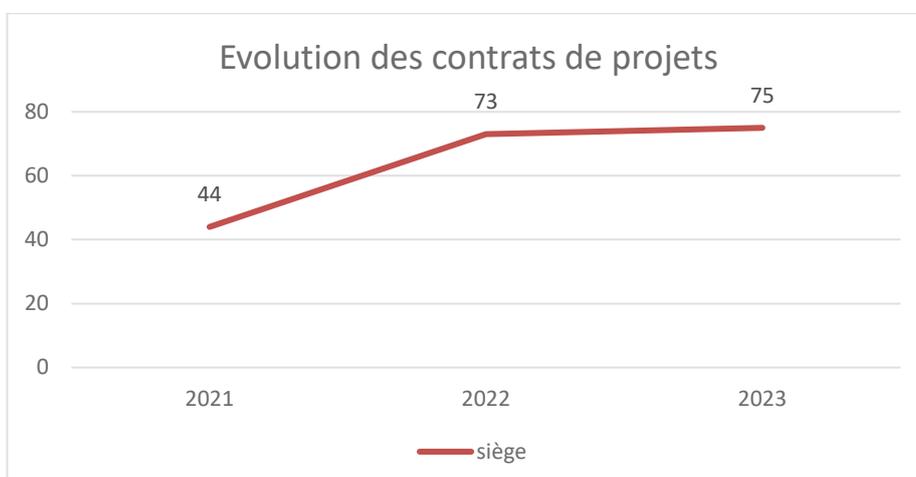
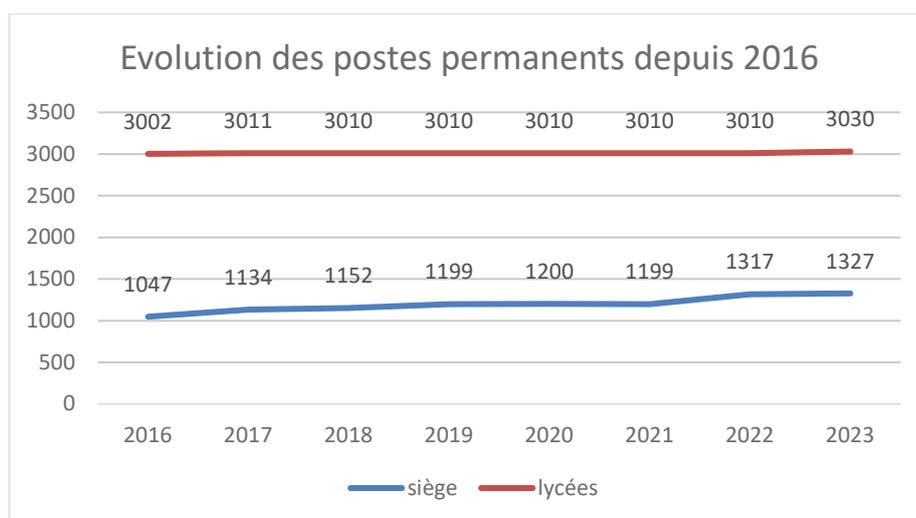
Le nombre de postes budgétaires pour les lycées a été très stable une fois le transfert du Centre de Ressources et d'Expertise Physique et Sportive de Dijon acté en 2017.

La Région s'est engagée dans une démarche de rééquilibrage des effectifs dans les lycées car certains pour des raisons historiques apparaissent en sur-effectifs quand d'autres manquent de personnel.

Pour accélérer cette dynamique, la Région a décidé de créer 20 postes permanents en début d'année 2023 afin de répondre rapidement aux situations les plus tendues. Ces créations seront compensées par d'autant de suppressions dans les lycées sur-dotés au fur et à mesure des départs à partir de 2024.

La pyramide des âges des agents de la Région vieillissante n'est pas sans lien sur les effectifs, notamment non permanents, car des problématiques, en lien avec les métiers physiques qu'occupent les agents, accompagnent cette tendance : augmentation de l'absentéisme, des restrictions d'aptitude, des demandes de reclassement pour inaptitude physique. Ainsi entre 2019 et 2023, il y a eu 100 contractuels en équivalent temps plein sur l'année en plus. La politique de prévention que mène la Région est d'autant plus importante dans ce contexte.

Enfin, il peut être observé un vieillissement de la population régionale lié à une baisse de la natalité. Chaque année le constat est fait d'une diminution globale de lycéens de l'ordre de 1 000 élèves par an, impactant les besoins humains pour entretenir au sens large les établissements.



## **B. Les dépenses de personnel**

### **Éléments actuels**

Les dépenses de personnel sont actuellement inscrites aux chapitres 930 (dépenses du personnel du siège et du personnel du cabinet), 932 (des lycées) et 944 (des assistants de groupe).

Ces dépenses couvrent non seulement la rémunération (traitement indiciaire, supplément familial de traitement, nouvelle bonification indiciaire, régime indemnitaire, cotisations sociales) versée aux personnels de la Région quel que soit leur statut (fonctionnaire stagiaire, fonctionnaire titulaire, contractuel, personnels de groupes d'élus, de cabinet, stagiaire formation et apprentis) mais aussi les frais liés au personnel : remboursement de frais de déplacements, formations, dépenses de médecine de prévention et de santé en général, action sociale, cotisations d'assurance statutaire, etc.

Le budget RH au dernier CA voté (2022) représente 196 300 033,52 € en fonctionnement et 8 811,98 € en investissement.

Le budget voté sur les mêmes chapitres (BP + DM) en 2023 représente 214 319 035 €. Sa consommation est prévue à hauteur de 98,6 %.

### **Point sur la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire et les avantages en nature**

Au sein de la Région, 824 agents perçoivent une nouvelle bonification indiciaire en octobre 2023 au titre des décrets 2006-779 et 2006-780 du 3 juillet 2006, 226 agents dans les services administratifs et 933 agents dans les lycées.

Le montant brut (hors charges patronales), versé entre janvier et novembre 2023, représente 820 139 €.

Le montant brut (hors charges patronales) du régime indemnitaire et de diverses indemnités (astreintes, indemnités horaires pour travaux supplémentaires, etc.) versés de janvier à octobre 2023 représente 24 312 272 € pour les agents permanents et 2 549 538 € pour les agents non permanents dont 815 000 € au titre de la prime de précarité, mesure mise en place en 2021.

Par ailleurs, certains personnels de la Région bénéficient des avantages en nature. Voici la liste des agents concernés au mois d'octobre 2023 :

- des logements de fonction sont attribués pour nécessité absolue de service (NAS) ou au titre d'une convention d'occupation précaire (COP) et considérés comme un avantage en nature à 4 agents du siège et à 194 agents des lycées ;
- repas pour les agents des lycées travaillant en cuisine : 62 agents sont concernés ;
- véhicules de fonction attribués aux agents affectés à un emploi fonctionnel, soit 6 agents ;
- dotations vestimentaires allouées en 2023 à 26 agents des services administratifs exerçant des fonctions d'accueil, techniques ou de représentation.

## **Perspectives budgétaires**

Le budget 2024 devra faire l'équilibre entre les conséquences des mesures volontaires Région (notamment en termes indemnitaires), les obligations règlementaires très fortes, la volonté ancrée de maintenir la politique d'action sociale à un haut niveau et la nécessaire maîtrise de la masse salariale.

### ▪ **L'impact de la revalorisation volontaire de la Région du régime indemnitaire de ses agents**

La Région a initié en 2022 une évaluation de son attractivité afin d'agir sur les problématiques de recrutement et fidéliser les agents en place. Au terme du diagnostic, le premier grand chantier a été la revalorisation du régime indemnitaire.

Plusieurs principes ont été actés dans cette revalorisation : augmenter tous les montants des groupes fonctions afin de répondre aux enjeux de pouvoir d'achat, et cibler plus précisément les fonctions encadrantes, les bas salaires ou encore les postes dits « en tension », c'est-à-dire soumis à des tensions de recrutement.

La revalorisation du régime indemnitaire effectuée sur la paie d'octobre 2023 avec rappel depuis juillet pour les agents sur emplois permanents représentera en année pleine un coût d'un peu plus de 3,6 millions d'euros.

La revalorisation du régime indemnitaire des agents non titulaires des lycées représente un coût de 920 000 € pour 2024. Ces agents percevaient, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2023, 50 % du régime indemnitaire des agents permanents, en trois années, leur régime indemnitaire sera aligné sur celui des permanents.

Suite aux remarques du contrôle de légalité sur la nouvelle délibération, la Région a dû se mettre en conformité sur des dispositions découlant du cadre règlementaire dans lequel s'inscrit le régime indemnitaire de ses agents (le RIFSEEP). C'est-à-dire procéder à la suspension du versement de l'indemnité mensuelle appelée IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) en cas de congé longue maladie et longue durée.

Particulièrement consciente de l'importance de l'impact pour les agents concernés, déjà fragilisés par leur situation de santé, la collectivité réfléchit à des solutions transitoires comme la mise en place d'un fonds de secours spécifique et pérennes avec l'ouverture d'un chantier sur la prévoyance des agents.

### ▪ **Un budget particulièrement contraint par la mise en œuvre des mesures incompressibles et règlementaires**

Ainsi, au-delà du Glissement vieillesse technicité (GVT) qui représente un peu plus d'un million d'euros, plusieurs mesures règlementaires impacteront le budget 2024 :

- l'augmentation de la valeur du point de 1,5 % décidée au 1<sup>er</sup> juillet 2023 est évaluée à hauteur de 2,3 millions d'euros en année pleine ;
- la revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires de catégorie C et B au 1<sup>er</sup> juillet 2023 représente un coût de 434 000 € en année pleine ;

- l'attribution de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour tous les agents représente un peu plus de 1,9 million d'euros ;
- l'augmentation d'un point de la cotisation CNRACL au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est évaluée à 905 000 €.

Au total, les mesures incompressibles et réglementaires pourraient représenter un peu moins de 4 % d'augmentation de BP à BP pour le chapitre 930 (services administratifs) et un peu moins de 5 % pour le chapitre 932 (lycées).

#### ▪ **La garantie de bonnes conditions d'emplois pour les agents**

Le budget 2024 intègrera, dans la continuité des dispositions en vigueur, les crédits nécessaires au titre de l'action sociale, la formation et la prévention pour assurer des conditions d'emplois favorables aux agents.

La convention FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) portant sur l'intégration en faveur des agents reconnus travailleurs handicapés a été renouvelée pour trois ans en 2022. Elle valorise un peu plus d'un million d'euros d'actions sur la période 2022-2024, dont environ 347 000 € en 2024.

L'analyse de l'attractivité de la collectivité régionale a mis en avant ses atouts en termes de conditions d'emplois incluant à la fois le temps de travail et l'action sociale. Elle peut être reconnue comme un employeur qui porte une attention particulière à la qualité de vie de ses agents.

#### ▪ **La maîtrise de la masse salariale**

96 % du budget RH concerne la masse salariale :

- 34 % pour le personnel permanent et non permanent siège ;
- 61 % pour le personnel permanent et non permanent lycées ;
- le 1 % restant représente la masse salariale des personnels de groupes d'élus et de cabinet.

Maîtriser la masse salariale, c'est maîtriser le budget ressources humaines. Le coût des agents augmentant par des contraintes réglementaires mais aussi par une politique volontariste pour la partie sur laquelle la collectivité peut agir (le régime indemnitaire), la maîtrise de la masse salariale dépend désormais de la maîtrise de l'évolution des effectifs.

### **C. Le temps de travail**

#### **La durée légale**

La Région dispose de quatre règlements de temps de travail :

- pour les agents des services administratifs ;
- pour les agents des établissements d'enseignement ;
- pour les agents du CREPS ;
- pour les agents du site de Châteauneuf.

Chacun d'entre eux respecte la durée légale du travail à savoir 1 607 heures.

### Le temps partiel

Si les agents permanents sont tous recrutés sur des postes à temps complets, certains ont sollicité l'exercice de leurs fonctions à temps partiel. Voici les données au 31 décembre 2022 :

Temps de travail	Femmes	Hommes	total
100%	2 058	1 466	3 524
Temps partiel (de droit, sur autorisation, thérapeutique)	378	80	458
<b>Total</b>	<b>2 436</b>	<b>1 546</b>	<b>3 982</b>

### Le télétravail

Le télétravail est une pratique ancienne pour les services administratifs de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Suite aux confinements, il a été développé et ses modalités ont été assouplies. Ainsi d'un jour fixe par semaine, les agents bénéficient désormais d'un forfait de 85 jours qu'ils peuvent poser de manière souple.

Les réflexions sur le coût de l'énergie et notre impact environnemental a poussé la collectivité à développer un Plan de Sobriété Energétique (PSE) qui prévoit entre autres mesures la fermeture de certains bâtiments le vendredi et pendant certaines périodes des vacances scolaires.

Le forfait de 85 jours de télétravail a ainsi été complété par un bonus de 15 jours de télétravail à utiliser spécifiquement sur ces périodes.

Depuis 2023, l'indemnité télétravail est égale à 2,88 € par jour télétravaillé, dans la limite de 253,44 € par an. Elle était auparavant de 220 € par an. Le versement de cette indemnité est sensiblement le même pour l'année 2022 et 2023. Elle représente un coût de 176 000 € pour l'année 2023.

L'administration a également mis en place un pack télétravail d'une valeur de 200 €, permettant de s'équiper d'une chaise de bureau ergonomique et/ou d'un écran d'ordinateur. 233 agents ont bénéficié de cette mesure en 2022, pour un montant total de 41 729 €.

Au 31 décembre 2022 ce sont 1 059 télétravailleurs répartis ainsi :

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Cat A	346	202	548
Cat B	216	78	294
Cat C	167	45	212
Apprentis	5	0	5
<b>Total</b>	<b>734</b>	<b>325</b>	<b>1059</b>

Cela représente 83 % des agents permanents et non permanents des services administratifs. Rappelons que le taux des télétravailleurs n'était que de 9 % au 31 décembre 2016.

En moyenne, les télétravailleurs ont posé 50 jours de télétravail sur l'année 2022 (hors télétravail lié au COVID, ou autres dérogations).

***Document d'orientations budgétaires 2024  
Partie 2 : La notation extra-financière***

EthiFinance

# Notation Extra-financière

**NOTE DE SYNTHÈSE**

---

Septembre 2023

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

**CONTACT :**

Anne Chanon

Directrice du pôle ESG Corporate

[anne.chanon@ethifinance.com](mailto:anne.chanon@ethifinance.com)



# SOMMAIRE

---

▶ <b>PRÉSENTATION DE LA MISSION</b> .....	<b>2</b>
▶ <b>SYNTHÈSE</b> .....	<b>3</b>
Note globale.....	3
Synthèse des principaux points forts et points faibles.....	3
Détail de la note et synthèse des préconisations par thématique .....	4
Détail de la note par principe d'évaluation.....	9
▶ <b>NOTES DÉTAILLÉES</b> .....	<b>12</b>

# PRÉSENTATION DE LA MISSION

- **Mission d'actualisation** d'une première notation extra-financière effectuée en 2019

- **Date de l'évaluation** : mars-septembre 2023

- **Périmètre couvert** :

- ⇒ Politiques internes
- ⇒ Politiques publiques

- **Déroulé de la mission** :

- ⇒ Revue documentaire
- ⇒ 10 Entretiens avec les services et les élus
- ⇒ Rapport provisoire et échanges avec la collectivité
- ⇒ Restitution du rapport définitif

- **Principes d'évaluation** :

La notation s'effectue en évaluant chaque « objectif associé » (cf. Méthodologie page 104) du référentiel au regard des quatre principes suivants, ce qui permet de déterminer une note (sur 100) pour chaque objectif associé :

POLITIQUE	DÉPLOIEMENT	PARTICIPATION	AMÉLIORATION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une politique ou un cadre d'ensemble sont-ils formalisés ?</li><li>• Les sujets sont-ils abordés de façon complète, précise ?</li><li>• Un plan d'action et des objectifs cibles précis sont-ils énoncés / partagés ?</li><li>• Un dispositif de pilotage est-il en place ?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les actions pertinentes sont-elles bien déployées ?</li><li>• Les équipes concernées sont-elles engagées ?</li><li>• Des leviers d'engagement sont-ils mis en place ?</li><li>• Un processus d'évaluation / amélioration est-il implémenté ?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des processus participatifs ont-ils été mis en place ?</li><li>• Sont-ils opérationnels et de qualité ?</li><li>• La participation inclut-elle tous les acteurs concernés ?</li><li>• Permettent-ils vraiment aux acteurs d'être entendus ?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des indicateurs clés de performance ont-ils été identifiés et partagés ?</li><li>• Les évolutions enregistrées traduisent-elles une amélioration ?</li><li>• Les cibles sont-elles atteintes ou en voie de l'être ?</li></ul>

- **Échelle de niveaux de maturité** :

●	Maturité <b>Très faible</b> : thématique peu/mal ou non abordée [0 ; 25[
●	Maturité <b>Faible</b> : thématique partiellement abordée [25 ; 50[
●	Maturité <b>Moyenne</b> : thématique partiellement abordée [50 ; 62,5[
●	Maturité <b>Avancée</b> : thématique abordée de manière opérationnelle [62,5 ; 75[
●	Maturité <b>Exemplaire</b> : thématique abordée dans l'ensemble de ses composantes [75 ; 100]

● **Note globale**



**Résumé 2019 :** L'évaluation précédente se caractérisait par une bonne performance d'ensemble sur les principes « participation » et « politique », mais un résultat d'ensemble nettement plus en retrait sur le principe « amélioration », du fait d'un manque de visibilité sur un nombre certain de politiques ou de dispositifs : les résultats obtenus, leurs cibles et critères d'appréciation.

On observait par ailleurs une disparité entre les thématiques relevant des politiques externes (parties *Cohésion Sociale, Développement économique et territorial, Environnement*, dont la maturité était *Avancée*) et celle relevant de l'interne (partie *Gouvernance*, dont la maturité était jugée *Moyenne*). Disparité compréhensible notamment du fait de la fusion récente des régions Bourgogne et Franche-Comté.

**Analyse 2023 / synthèse des principales évolutions 2019-2023 :**

Globalement, le niveau de maturité de la Région Bourgogne-Franche-Comté est en nette progression, grâce à un engagement (nouveau ou renouvelé) sur l'ensemble des quatre thématiques évaluées, mais aussi une structuration et une mise en valeur des actions encore plus fortes.

**Tous les domaines d'action évalués sont en hausse.** Les niveaux de performance tendent encore plus à s'homogénéiser au sein des domaines d'actions évalués, sans aucun thème particulièrement en retrait. Les thématiques ayant connu les progressions les plus marquantes sont les suivantes :

- GOUV1 – Fonctionnement responsable
- GOUV2 – Stratégie durable du territoire
- GOUV3 – Gestion RH responsable
- DET1 – Attractivité du territoire
- DET2 – Développement économique responsable
- ENV1 – Changement climatique et transition énergétique
- ENV2 – Ressources naturelles et biodiversité.

**Les quatre principes d'évaluation sont également tous en hausse et se consolident sur la période.** En effet, la Région a œuvré au pilotage de nombreux documents structurants, et la visibilité sur les actions effectives déployées est encore plus forte. Nous relevons également un effort renouvelé et une qualité de la concertation et de la participation des acteurs à la co-construction des politiques régionales. Sur la période, la Région a également démontré qu'elle a renforcé et développé une culture de l'évaluation, en tant qu'outil de suivi de ses performances et de son efficacité.

Sur ce dernier point, il reste cependant, et de manière générale, un manque de visibilité sur les résultats obtenus.

● **Synthèse des principaux points forts et points faibles**

Points forts	Axes d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un engagement de la Région sur l'ensemble des enjeux évalués</li> <li>• Des niveaux de performance assez homogènes au sein des domaines d'action évalués</li> <li>• Un cadrage politique qui se consolide sur l'ensemble des thématiques</li> <li>• Une structuration et une visibilité des pratiques effectives encore plus fortes</li> <li>• Un avancement des actions en phase avec le plan de mandat 2021-2028, malgré la succession de crises, notamment la crise sanitaire</li> <li>• Une structuration de sa démarche principalement autour du SRADDET, avec des objectifs définis</li> <li>• Un effort renouvelé et une qualité de la concertation et de la participation des acteurs</li> <li>• Un renforcement et développement de la culture de l'évaluation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Globalement un manque de mise en visibilité sur les résultats obtenus et la publication des performances</li> <li>• Des évaluations à poursuivre pour une bonne visibilité de l'impact des politiques régionales.</li> </ul>

## ◆ Détail de la note et synthèse des préconisations par thématique

Thématique	Note 2023 (et évolution 2019-2023)	Principaux enseignements
◆ <b>Gouvernance</b>	<b>73</b> (+ 14 points / 2019)	<p><b>Rappel 2019 : Niveau de maturité <i>Moyenne</i></b>            Sur la thématique de la gouvernance, les performances de la Région étaient contrastées : l'héritage historique des ex-Régions était plutôt bon, mais la première moitié du mandat de cette jeune collectivité avait été fortement focalisée (s'agissant des enjeux internes) sur les enjeux de fusion, de réorganisation et d'accompagnement du changement avec, qui plus est, un changement de <i>Direction Générale des Services</i> (DGS) en 2018. Cette priorisation de début de mandat pouvait expliquer certaines des faiblesses.</p> <p><b>Analyse 2023 / synthèse des principales évolutions 2019-2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau de maturité <i>Moyenne</i></b> en termes de <i>Fonctionnement responsable</i>, mais néanmoins en progression, principalement grâce aux avancées sur les thématiques <i>Ethique</i> (GOUV1.2) et <i>Qualité du service au public</i> (GOUV1.5).</li> <li>• <b>Niveau de maturité <i>Exemplaire</i></b> en termes de <i>Stratégie durable du territoire</i>, en progression du fait de l'adoption du <i>Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires</i> (SRADDET) et aux débuts de son déploiement.</li> <li>• <b>Niveau de maturité <i>Avancée</i></b> dans le domaine de la <i>Gestion RH responsable</i>, en progression sur toutes les thématiques, tout particulièrement sur <i>Égalité-Diversité</i> (GOUV 3.3) et, à un degré moindre, sur les thèmes de la <i>Santé-Sécurité au Travail / Qualité de Vie au Travail</i> (GOUV3.2) et <i>Dialogue social</i> (GOUV 3.4).</li> </ul> <p>In fine, la maturité de la thématique <b>Gouvernance</b> pour la Région Bourgogne-Franche-Comté se situe au niveau <b>Avancé (note 73/100)</b>, en nette progression, grâce à l'engagement de la Région sur l'ensemble des enjeux concernés. Globalement, les deux principes d'évaluation qui se consolident sont le cadrage politique et le déploiement des actions. Le principe d'évaluation relatif aux performances constatées reste quant à lui perfectible.</p>

### Synthèse des préconisations sur la thématique Gouvernance :

- Evaluer le déploiement effectif des mesures en faveur de la démocratie régionale (éthique, participation des élus, droits de l'opposition, redevabilité vis-à-vis des élus, etc.) et de leurs impacts
- Ouvrir le dispositif éthique et le système d'alerte à des publics externes et déployer des supports pédagogiques sur la démarche, au-delà des documents de cadrage actuels
- Consolider la démarche achats responsables (outils, procédures, formations, bilan quantifié d'avancement du plan d'actions, etc.) pour un déploiement systématique sur tout le cycle achat et les différentes familles d'achats
- Faciliter la compréhension des avancées et des retombées du projet territorial de développement durable (SRADDET) pour des publics externes (objectifs-cibles macro à court et moyen terme, restitution annuelle des résultats, etc.)
- Dans le domaine de la gestion RH : mieux formaliser l'approche Qualité de Vie au Travail, en tant que levier de rétention et d'attractivité des agents
- Au-delà du handicap, engager des actions de sensibilisation et de dialogue sur d'autres sources possibles de discrimination (origine et orientation sexuelle notamment)
- Organiser des sensibilisations / formations au dialogue social pour les représentants du personnel, et évaluer la qualité du dialogue social.

◆ Cohésion sociale

74  
(+ 4 points  
/ 2019)

**Rappel 2019 : Niveau de maturité *Avancée***

Sur la thématique de la cohésion sociale, la Région se distinguait par une maturité *a minima* avancée sur la plupart des points évalués : un engagement, des ambitions fortes, de nombreuses actions mises en œuvre et une mobilisation d'ensemble concernant notamment la formation initiale (voie scolaire, lycées, apprentissage), la formation continue, la politique jeunesse, celles en faveur de la mobilité pour tous ou d'accès aux soins et à la santé. Certaines politiques étaient néanmoins pénalisées par un manque de lisibilité d'une stratégie globale ou sur les résultats obtenus.

**Analyse 2023 / synthèse des principales évolutions 2019-2023 :**

- **Niveau de maturité *Exemplaire*** dans le domaine Education et jeunesse, en progression sur toutes les thématiques, la Région ayant renforcé ses politiques régionales en faveur des lycées et de l'apprentissage, et reconduit la plupart de ses dispositifs phares en faveur de la jeunesse. L'effort de concertation est de nouveau valorisé du fait de la conduite du *Dialogue Structuré de la Jeunesse*, mais le renforcement du suivi, de l'évaluation et de la valorisation des actions reste un axe perfectible.
- **Niveau de maturité *Avancée*** en termes d'Inclusion et d'accès à l'emploi en faveur de l'épanouissement personnel, en progression sur toutes les thématiques, tout particulièrement sur la *Lutte contre l'exclusion sociale* (COS2.3), du fait d'une poursuite avérée des mesures spécifiques en faveur des publics les plus vulnérables, ou des actions visant la solidarité avec les familles et la défense du pouvoir d'achat des habitants les plus fragiles. Nous disposons aussi d'un meilleur recul sur le déploiement de la *Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique* (SCORAN) et de la Feuille de Route Handicap. Pour autant, là aussi le renforcement du suivi, de l'évaluation et de la valorisation des actions reste un axe perfectible.
- **Niveau de maturité *Avancée*** dans le domaine de la Qualité de vie et du vivre ensemble, les stratégies et priorités de la Région en faveur de la santé, de la politique de la Ville, du sport et de la culture étant formalisées et les enjeux d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations étant davantage intégrés dans l'opérationnel. Le principe d'évaluation concernant la visibilité des performances reste quant à lui perfectible.

In fine, la maturité de la thématique **Cohésion sociale** pour la Région Bourgogne-Franche-Comté se situe au niveau **Avancé (note 74/100)**, avec des niveaux de performance assez homogènes au sein des domaines d'action évalués, sans aucun thème particulièrement en retrait. Une structuration et une visibilité sur les pratiques effectives encore plus fortes, mais globalement un manque de visibilité sur les résultats obtenus.

## Synthèse des préconisations sur la thématique Cohésion sociale :

- Développer un outil de suivi (type tableau de bord) pour la mise en œuvre de la stratégie régionale sur l'accompagnement du développement de l'apprentissage
- Renforcer les dispositifs d'évaluation en faveur de l'orientation ou de l'information sur les métiers et les formations
- Poursuivre les actions engagées en vue de la mise en accessibilité des lycées, en requestionnant toutefois le pilotage des projets, en identifiant les retours d'expériences des autres collectivités et en étudiant l'opportunité que pourrait représenter la DSIL « accessibilité » annoncée par l'Etat
- Préciser les principaux objectifs partagés du nouveau CPRDFOP qui sera voté en fin d'année, et mieux outiller le suivi et l'analyse des différents plans d'actions qui le composent
- Assortir les actions prévues dans la Feuille de Route Santé d'objectifs chiffrés, dans une optique de renforcement de la culture du suivi financier et opérationnel
- Valoriser davantage et plus régulièrement l'intervention régionale et les actions soutenues en matière de cohésion sociale (handicap, politique de la Ville, inclusion numérique, etc.)
- A l'instar d'autres sujets comme la transition écologique, inclure de manière écrite les sujets de l'égalité femmes-hommes ou des discriminations comme une condition dans les politiques régionales et les règlements d'intervention.

## ● Développement économique et territorial

77  
(+ 7 points /  
2019)

### Rappel 2019 : Niveau de maturité *Avancée*

La Région avait fait les preuves d'un haut niveau de formalisation de ses politiques, notamment du *Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation* (SRDEII), en matière d'attractivité territoriale, de développement économique responsable et d'aménagement du territoire, cohésion territoriale et coopération. De nombreux plans d'actions, assortis d'une gouvernance appropriée, étaient déployés. Les principaux points d'attention concernaient surtout le pilotage et le suivi de l'avancement de ces politiques, dont les modalités n'étaient pas précisément détaillées.

### Principales évolutions 2019-2023 :

- **Niveau de maturité *Avancée*** en termes d'Attractivité du territoire. Dans l'ensemble, la Région se démarque par la richesse et la diversité des actions déployées en matière d'attractivité territoriale et par une démarche avancée s'agissant du cadrage et de la formalisation des politiques déployées. Les dispositifs de pilotage, quand ils sont formalisés, manquent cependant de précisions pour certaines sous-thématiques.
- **Niveau de maturité *Exemplaire*** dans le domaine du Développement économique responsable. En progression sur les trois sous-thématiques, avec la mise en œuvre du SRADDET, un soutien accru à l'*Économie Sociale et Solidaire* (ESS) dans le cadre du *Plan d'Accélération de l'Investissement Régional* (PAIR) et l'attribution à la Région du pilotage d'une partie des fonds du *Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural* (PSN-FEADER).
- **Niveau de maturité *Exemplaire*** en termes d'Aménagement du territoire, de cohésion et de coopération, avec des avancées de la Région en matière d'aménagement et d'accessibilité responsables du territoire, et un niveau encore accru de coordination des politiques avec les acteurs des territoires.

In fine, la maturité de la thématique du Développement économique et territorial pour la Région Bourgogne-Franche-Comté se situe au niveau *Exemplaire* (note 77/100), avec des niveaux de performance assez homogènes au sein des domaines d'action évalués. Les thématiques d'attractivité du territoire et de développement économique responsable ont connu les progressions les plus marquantes. Notons qu'en 2022, la quasi-totalité des actions prévues dans le plan de mandat 2021-2028 en matière d'économie et d'emploi étaient considérées en avancement normal, sauf deux dans le domaine de l'agriculture.

## Synthèse des préconisations sur la thématique Développement économique et territorial :

- Définir des cibles quantitatives et des indicateurs d'impact, suivis au sein de tableaux de bord dédiés, pour les politiques et actions régionales suivantes :
  - en matière de développement économique,
  - de soutien au secteur touristique, mais plus particulièrement sur le tourisme durable et responsable,
  - d'enseignement supérieur et recherche (futur SRESRI notamment)
  - en matière de développement agricole et forestier, et plus particulièrement sur les enjeux de durabilité et de responsabilité du secteur
  - d'aménagement du territoire (et notamment le cadre évaluatif du SRADDET)
  - et de coordination infrarégionale et internationale.

## ● Environnement

75  
(+ 6 points  
/ 2019)

### **Rappel 2019 : Niveau de maturité *Avancée***

La Région avait entamé un gros travail de formalisation sur les différentes thématiques. On notait néanmoins un manque de consolidation et d'exhaustivité, certaines thématiques étant encore peu portées par la Région (ex. : gestion foncière). Les objectifs et indicateurs de suivi étaient encore à définir. L'engagement des parties prenantes était déjà mature sur plusieurs thématiques, mais la participation citoyenne restait encore trop limitée sur différents sujets.

### **Analyse 2023 / synthèse des principales évolutions 2019-2023 :**

- **Niveau de maturité *Exemplaire*** sur le thème changement climatique et transition énergétique. La Région a capitalisé sur les politiques existantes en les intégrant au nouveau SRADDET, et en définissant de façon claire des objectifs ambitieux à court, moyen et long-terme. Un travail important a été mené sur les thématiques jusqu'alors peu traitées (mobilités bas carbone et adaptation face au changement climatique) en s'appuyant sur un réseau de partenaires pertinents. Néanmoins, peu de résultats sont déjà disponibles concernant l'impact des actions menées sur l'atténuation du changement climatique. La Région organisera prochainement sa première Convention Citoyenne pour le climat.
- **Niveau de maturité *Avancée*** sur le thème des Ressources naturelles et de la biodiversité. La Région a poursuivi ses efforts de formalisation dans le cadre du SRADDET, et fait de la biodiversité et de la protection des espaces une priorité. Elle se fixe notamment un objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050. Par rapport à 2019, la Région a travaillé à la création d'outils en partenariat avec des parties prenantes pour consolider de nombreuses informations sur les thématiques biodiversité, eau et gestion foncière, afin de faire un premier état des lieux et d'accompagner au mieux les territoires dans la mise en place du SRADDET.
- **Niveau de maturité *Exemplaire*** sur le thème Pollutions, déchets, nuisances. La Région poursuit ses efforts, dans la continuité des plans d'actions formalisés en 2019, et structure la gouvernance sur ces sujets. Néanmoins, elle gagnerait à communiquer de manière plus visible le type d'actions qu'elle déploie. Les actions qui visent à favoriser la participation des citoyens sont encore limitées sur cette thématique.

In fine, **la maturité de la thématique Environnement pour la Région Bourgogne-Franche-Comté se situe au niveau *Exemplaire* (note 75/100)**, avec des niveaux de performance assez homogènes au sein des domaines d'actions évalués. La Région a structuré et consolidé sa démarche autour du SRADDET et défini ses objectifs à venir sur les différentes thématiques. De prochaines évaluations seront nécessaires à la bonne visibilité de son rôle et de son impact par rapport aux différentes thématiques évaluées.

### **Synthèse des préconisations sur la thématique Environnement :**

- Renforcer la visibilité interne et externe sur les résultats atteints en matière de développement des mobilités bas carbone et de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES sur le territoire
- Déterminer des jalons intermédiaires en matière de production d'énergies renouvelables sur le territoire
- Définir des objectifs quantitatifs pertinents et globaux en matière de protection de la biodiversité, et systématiser l'évaluation des résultats
- Formaliser une feuille de route sur le sujet de l'eau, avec une gouvernance claire et transverse, afin d'animer efficacement les sujets prioritaires à l'échelle des territoires
- Dédier des moyens humains et financiers sur l'animation du sujet de l'artificialisation des sols auprès des territoires, et engager les parties prenantes pertinentes.

## ● Détail de la note par principe d'évaluation

Thématique	Note 2023 (et évolution 2019-2023)	Principaux enseignements
● Politique	82 (+ 10 points / 2019)	<p><b>Rappel 2019 :</b> La Région s'était fixé un cap ambitieux en matière de développement durable, dès le début du précédent mandat, avec une approche qui se voulait holistique, s'efforçant d'articuler systématiquement environnement, social et économie dans la prise de décision.</p> <p><b>Principales évolutions 2019-2023 :</b> Le cadrage politique est un principe d'évaluation qui se consolide sur la période, la Région ayant œuvré à travers le pilotage de nombreux documents structurants, schémas, feuilles de routes, mais aussi avec la signature de partenariats sur la période. Le SRADDET notamment, est déterminant par son caractère intégrateur de plusieurs anciens schémas sectoriels.</p> <p>Pour aller plus loin, le portage de l'action politique régionale pourrait bénéficier d'une plus grande incarnation, et ce afin que la Région bénéficie de davantage de visibilité, rayonnement et attractivité.</p> <p>Sur certains sujets transversaux (la jeunesse, la cohésion sociale, la vie étudiante, la précarité, le handicap, la modernisation ou encore la transition climatique, etc.), la promotion, et donc la visibilité, des interventions régionales est freinée, l'action étant menée au travers de plusieurs intermédiaires.</p> <p>Aussi, s'il existe des approches complètement transversales au travers des logiques de filières, tous les élus n'ont pas le même degré d'intérêt sur les sujets transverses. La formation des élus est donc identifiée comme utile et à renforcer.</p>
● Déploiement	76 (+ 10 points / 2019)	<p><b>Rappel 2019 :</b> Il était souligné une attention portée, dans l'élaboration des politiques et dans l'action, aux leviers humains, à l'accompagnement du changement, à l'ajustement aux écosystèmes dans laquelle la Région opère.</p> <p>Pour autant, il était conseillé de renforcer les leviers de sensibilisation, engagement, responsabilisation, outillage et autonomisation des acteurs internes et externes, ainsi que des élus, au service des ambitions du mandat en matière de développement durable.</p> <p>Pour l'interne, il était jugé opportun d'élaborer des politiques d'ensemble structurées et lisibles, comme colonnes vertébrales d'une action encore trop souvent à dominante pragmatique.</p> <p><b>Principales évolutions 2019-2023 :</b> Globalement, le déploiement des actions est un principe d'évaluation qui se consolide sur la période. La structuration et la visibilité sur les pratiques effectives sont encore plus fortes.</p> <p>Il convient de noter, par exemple, les efforts consacrés à la conception des programmes européens, et à l'articulation des politiques régionales avec les politiques européennes. Aussi, les choix stratégiques sont orientés plutôt vers de l'ingénierie financière que vers des subventions, et la Région tient à assumer une différenciation territoriale en termes de cibles et d'enveloppes consacrées.</p>

◆ Participation

76  
(+ 6 points  
/ 2019)

En période de crise sanitaire, des mesures notables ont été mises en place pour garantir et sécuriser l'attribution des aides régionales.

Globalement, la Région témoigne d'une déclinaison opérationnelle rapide des actions telles que votées dans le plan de mandat, avec, à septembre 2022, 87% d'entre elles considérées comme ayant un déroulé normal.

Bien que la Région ait structuré des *Projets d'Ambition Régionaux* (PAR) pour la mise en lisibilité et le pilotage des actions transversales (avec chef de projet + correspondants projets), il n'a pas été encore instauré d'outils au sein des services, ou d'espaces dédiés organisés ou structurés, entre services, pour la mise en place de transversalités sur les sujets cités ci-dessus (entre deux pôles par exemple).

**Rappel 2019 :**

Il était constaté une volonté de consulter largement les différents publics concernés, à l'interne comme à l'externe, mais aussi de travailler en partenariat, de coproduire les politiques et les solutions avec tous les acteurs du territoire.

**Principales évolutions 2019-2023 :**

L'effort et la qualité de la concertation et de la participation des acteurs à la co-construction des politiques régionales reste une marque de fabrique de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

De très nombreuses initiatives permettent de concrétiser cet engagement, au-delà des obligations réglementaires de consultation du public sur certaines typologies de dossiers : ateliers citoyens, réseaux thématiques d'acteurs et partenaires, instances de gouvernance partenariales, forums, etc.

Les concertations menées par la Région sont organisées avec un cap, une direction donnée, souvent sur des sujets innovants, challengeants et inspirants. La Région collecte en retour des idées et de la matière qui sont parfois nourissantes, parfois décevantes et superficielles mais elle sait capitaliser sur cette concertation, a minima comme une source de synergies et de rencontres.

Sur ce sujet, l'un des enjeux, pas uniquement propre à Bourgogne-Franche-Comté, est aussi de faire en sorte que le *Conseil Economique, Social, Environnemental Régional* (CESER) reste un outil de démocratie, avec une vraie valeur ajoutée et une capacité de requestionner les politiques.

Notons aussi qu'avec le lancement en 2022 des *Brigades de l'Innovation Publique* (Conseil régional, Centre National de la Fonction Publique Territoriale -CNFPT- et Préfecture de région), la Région mise sur l'entente partenariale et les méthodes d'intelligence collective pour adapter les politiques publiques en associant les usagers et améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

## Amélioration

58  
(+ 7 points  
/ 2019)

### **Rappel 2019 :**

Lors de l'évaluation précédente, il avait été identifié un manque de données quantitatives et de tableaux de bord d'avancement des plans d'actions, qui pénalisaient le suivi du déploiement des politiques et actions et de parfaire la transparence et la redevabilité de la Région.

### **Principales évolutions 2019-2023 :**

Dans son projet de mandat 2021-2028, la Région a souhaité développer la culture de l'évaluation, en tant qu'outil majeur de suivi de la performance.

L'ensemble des groupes d'élus et le CESER sont associés à la démarche d'évaluation au sein du comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité. Toutes les politiques de la collectivité ont un lien plus ou moins fort avec le développement durable et quasiment toutes les évaluations comportent un volet lié à cette thématique.

Globalement, la Région démontre encore une bonne capacité à communiquer des informations qualitatives sur les externalités positives des différents projets qu'elle accompagne. Elle poursuit sa structuration des processus d'évaluation des politiques régionales, avec un Vice-président dédié et un programme annuel d'évaluation, avec pour chaque thème un cahier des charges défini.

Sur la période, trois macro tableaux de bord, comprenant des indicateurs de résultats, d'activité et de ressources, tenus à jour mensuellement, ont été construits pour le pilotage et contrôle de gestion au niveau DGS (finances, ressources humaines, Europe, aménagement du territoire, mobilités, formation professionnelle, lycées, etc.), pendant la crise sanitaire (dispositifs et impacts liés à la COVID 19) et après la crise, dans le cadre du PAIR.

Pour autant, le principe d'évaluation relatif aux performances constatées reste un axe de progression certain, avec une capacité limitée à produire des informations opposables et à rendre compte de façon structurée, un manque de visibilité sur les résultats obtenus et un reporting perfectible sur les impacts réels des projets menés.

De prochaines évaluations seront nécessaires à la bonne visibilité de son rôle et de son impact par rapport aux différentes thématiques évaluées, sur la base du travail déjà bien renforcé sur l'éco-socio conditionnalité des aides régionales.

Notons toutefois qu'avec l'introduction en 2023 d'un budget vert (budget climatique), la Région Bourgogne-Franche-Comté démontre sa capacité à réorienter ses actions et plus largement requestionner son organisation et son écosystème (de partenaires et de bénéficiaires notamment).

# NOTES DETAILLÉES

THÉMATIQUES	DOMAINES D'ACTIONS	ATTENTES ASSOCIEES	TOTAL ATTENTE ASSOCIEE	MOYENNE DOMAINE D'ACTIONS	MOYENNE THEMATIQUE
GOUVERNANCE	GOUV1 - Fonctionnement responsable	GOUV1.1 - Fonctionnement démocratique de la gouvernance publique	69%	60%	73%
		GOUV1.2 - Dispositif éthique de l'administration	41%		
		GOUV1.3 - Commande publique responsable	56%		
		GOUV1.4 - Administration éco-exemplaire	70%		
		GOUV1.5 - Qualité et accessibilité des services publics	66%		
	GOUV 2 - Stratégie durable du territoire	GOUV2.1 - Projet territorial de développement durable	88%	88%	
	GOUV 3 - Gestion RH responsable	GOUV3.1 - Piloter une démarche RSE pertinente et performante au cœur des activités de l'entreprise	80%	70%	
		GOUV3.2 - Santé/sécurité, QVT, Equilibre vie professionnelle/vie privée	72%		
		GOUV3.3 - Prévention des discriminations et promotion de l'égalité	63%		
		GOUV3.4 - Dialogue interne	67%		

THÉMATIQUES	DOMAINES D'ACTIONS	ATTENTES ASSOCIEES	TOTAL ATTENTE ASSOCIEE	MOYENNE DOMAINE D'ACTIONS	MOYENNE THEMATIQUE
COHESION SOCIALE	COS1 - Education et jeunesse	COS1.1 - Soutien de la formation initiale	78%	77%	74%
		COS1.2 - Garantie de l'égalité des chances sur l'éducation	74%		
		COS1.3 - Développement de politiques jeunesse	78%		
	COS2 - Inclusion et accès à l'emploi en faveur de l'épanouissement personnel	COS2.1 - Développement de la formation continue	78%	72%	
		COS2.2 - Soutien à la formation et l'emploi des personnes en fragilité sociale et professionnelle	74%		
		COS2.3 - Lutte contre l'exclusion sociale	63%		
		COS2.4 - Développement de la mobilité pour tous	74%		
	COS3 - Qualité de vie et vivre ensemble	COS3.1 - Contribution à l'égalité d'accès aux soins et à la santé	77%	73%	
		COS3.2 - Renforcement du lien social et de la solidarité	61%		
		COS3.3 - Soutien aux activités sportives, culturelles	80%		

THÉMATIQUES	DOMAINE D'ACTION	ATTENTES ASSOCIES	TOTAL OBJECTIF ASSOCIE	MOYENNE DOMAINE D'ACTION	MOYENNE THEMATIQUE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL	Attractivité du territoire (DET1)	DET1.1 – Développement d'un écosystème favorable pour les entreprises, start-up et filières locales	86%	73%	77%
		DET1.2 – Développement d'un tourisme durable et de qualité	72%		
		DET1.3 – Soutien et valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche	63%		
		DET1.4 – Promotion d'une image et identité régionales attractives	70%		
	Développement économique responsable (DET2)	DET2.1 – Soutien à l'innovation durable et promotion du DD auprès des acteurs économiques locaux	81%	81%	
		DET2.2 – Soutien au développement de secteurs agricoles et forestiers responsables	84%		
		DET2.3 – Soutien à l'économie sociale et solidaire	77%		
	Aménagement du territoire, cohésion et coopération (DET3)	DET3.1 Accompagnement d'un aménagement du territoire responsable	77%	76%	
		DET3.2 Optimisation de l'accessibilité du territoire	78%		
		DET3.3 Coordination des actions/politiques avec les acteurs des autres territoires locaux	77%		
		DET3.4 Participation aux coopérations à l'échelle européenne et internationale	74%		

THÉMATIQUES	DOMAINE D'ACTION	ATTENTES ASSOCIES	TOTAL OBJECTIF ASSOCIE	MOYENNE DOMAINE D'ACTION	MOYENNE THEMATIQUE
ENVIRONNEMENT	ENV1 – Changement climatique et transition énergétique	ENV1.1 – Modération de la consommation énergétique et des émissions de GES	91%	79%	75%
		ENV1.2 – Développement d'une mobilité bas carbone	75%		
		ENV1.3 – Décarbonation de la production énergétique	80%		
		ENV1.4 – Accompagnement de l'adaptation au changement climatique	69%		
	ENV2 – Ressources naturelles et biodiversité	ENV2.1 – Soutien à la protection/restauration de la biodiversité et des paysages ; développement des espaces naturels	83%	69%	
		ENV2.2 – Contribution à la maîtrise de la consommation de foncier (pratiques écologiques de gestion et utilisation de l'espace)	61%		
		ENV2.3 – Accompagnement de la gestion durable des ressources en eau	63%		
	ENV3 – Pollutions, déchets, nuisances	ENV3.1 – Contribution à un environnement sain	77%	77%	
		ENV3.2 – Optimisation de la gestion des déchets	77%		

Document d'orientations budgétaires 2024  
Partie 3 : Le bilan de la déclinaison 2023 du plan  
de mandat



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>BILAN DE LA DECLINAISON OPERATIONNELLE 2023</b> .....	<b>5</b>
<b>AXE 1 : ECONOMIE – EMPLOI – FORMATION</b> .....	<b>6</b>
1.1. STRATEGIE ECONOMIQUE, EMPLOI, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE .....	6
1-2. AGRICULTURE, VITICULTURE ET AGROALIMENTAIRE.....	10
1.3. TOURISME.....	14
1.4. ATTRACTIVITE .....	15
1.5 APPRENTISSAGE .....	16
1.6. FORMATION DES DEMANDEURS D’EMPLOI .....	18
1.7. FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES .....	21
1.8. EDUCATION .....	22
1.9. ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE.....	31
1.10. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE .....	35
<b>AXE 2 : TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET NUMERIQUE</b> .....	<b>38</b>
2.1. TRANSITION ENERGETIQUE.....	38
2.2. BIODIVERSITE - EAU.....	41
2.3. EDUCATION ET SENSIBILISATION A L’ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	44
2.4. ECONOMIE CIRCULAIRE - DECHETS.....	45
2.5. FORET – BOIS.....	48
2.6. MONTAGNE .....	49
2.7. NUMERIQUE.....	51
2.8. MOBILITES ET INFRASTRUCTURES .....	55
<b>AXE 3 : FRATERNITE – VIVRE ENSEMBLE</b> .....	<b>58</b>
3.1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (DONT PARCS NATURELS REGIONAUX) .....	58
3.2. SANTE - ALIMENTATION .....	65
3.3. HANDICAP.....	67
3.4. CULTURE.....	69
3.5. SPORT .....	70
3.6. VIE ASSOCIATIVE.....	72
3.7. JEUNESSE .....	73
3.8. EGALITES FEMMES-HOMMES.....	75
3.9. ACTION EUROPEENNE .....	77
3.10. ACTION INTERNATIONALE .....	83
<b>AXE 4 : LES RESSOURCES</b> .....	<b>87</b>
4.1. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES .....	87
4.2. EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES .....	89
4.3. LA PARTICIPATION CITOYENNE .....	91
4.4. LA RELATION REGION-USAGER : VERS UN DISPOSITIF DE MEDIATION REGIONALE.....	92
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>94</b>

## **INTRODUCTION**

Le plan de mandat 2021-2028 a été adopté lors de l'Assemblée plénière du 17 décembre 2021. Il a pour objectif de donner le cap de l'action régionale pour les 7 années de la mandature. Fondé sur un état des lieux du territoire et sur ses perspectives d'évolution à moyen terme, ce plan donne pour chacun des domaines d'intervention de la Région des éléments de contexte, des enjeux à relever et les orientations stratégiques poursuivies sur la période 2021-2027.

Ce document est complété annuellement par une déclinaison opérationnelle qui précise les actions planifiées pour l'année à venir. Son ambition est d'identifier les actions emblématiques du plan de mandat, réparties selon les 3 axes thématiques du projet de mandat :

- Economie, emploi, formation
- Transitions écologique, énergétique, numérique
- Fraternité, vivre ensemble.

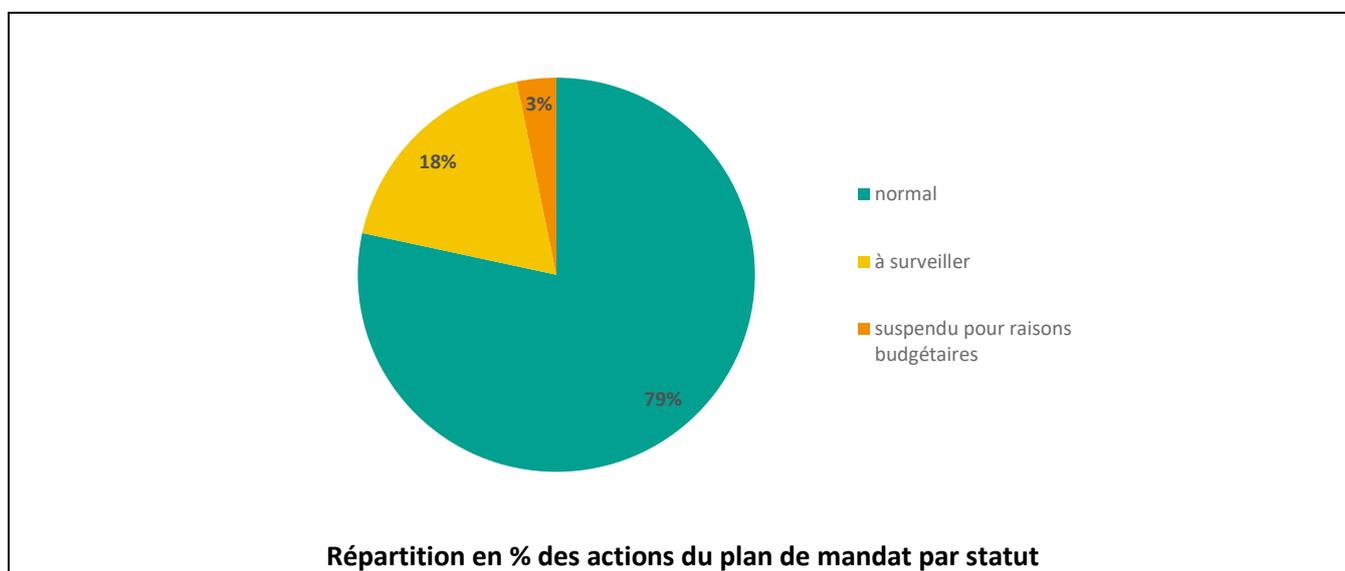
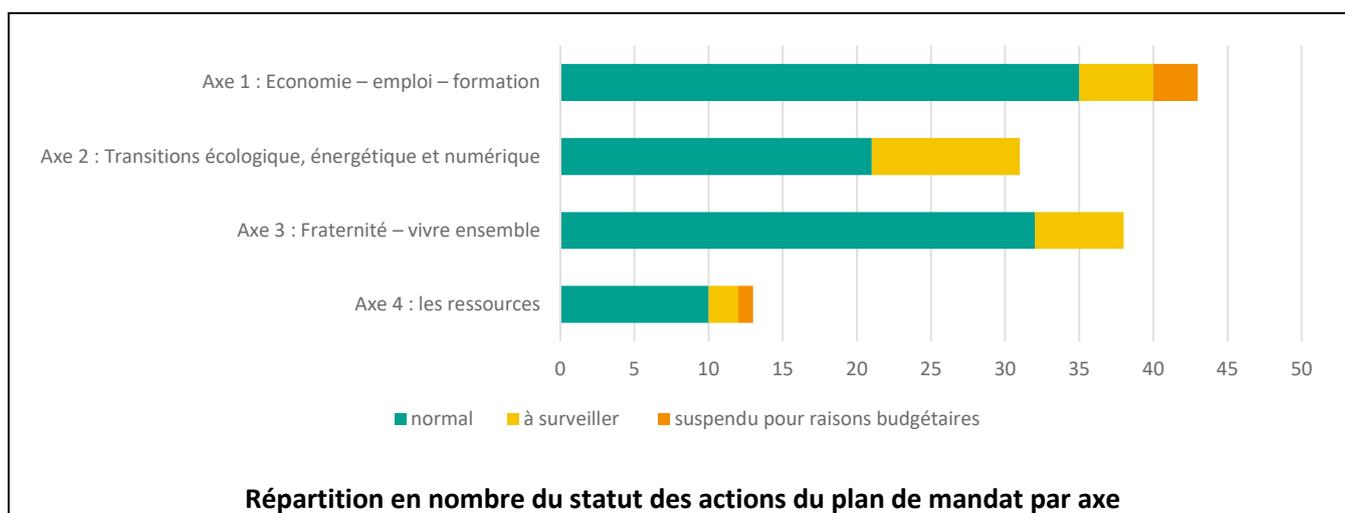
Il est complété par la thématique des ressources.

Il a été prévu que cette déclinaison opérationnelle fasse l'objet d'un bilan qui sera présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

## BILAN DE LA DECLINAISON OPERATIONNELLE 2023

La déclinaison opérationnelle 2023 du plan de mandat prévoyait des actions pour 79 priorités sur les 134 identifiées dans le plan de mandat, auxquelles on peut rajouter 2 priorités transversales : le suivi du SRADDET et la coopération avec les territoires. Cela correspond à 125 actions, une priorité pouvant être déclinée en plusieurs actions. A signaler également 5 actions de la déclinaison non rattachées à une priorité (ex : Vote du schéma régional de développement du SPRO annexé au CPRDFOP, Présentation du nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs en Assemblée plénière).

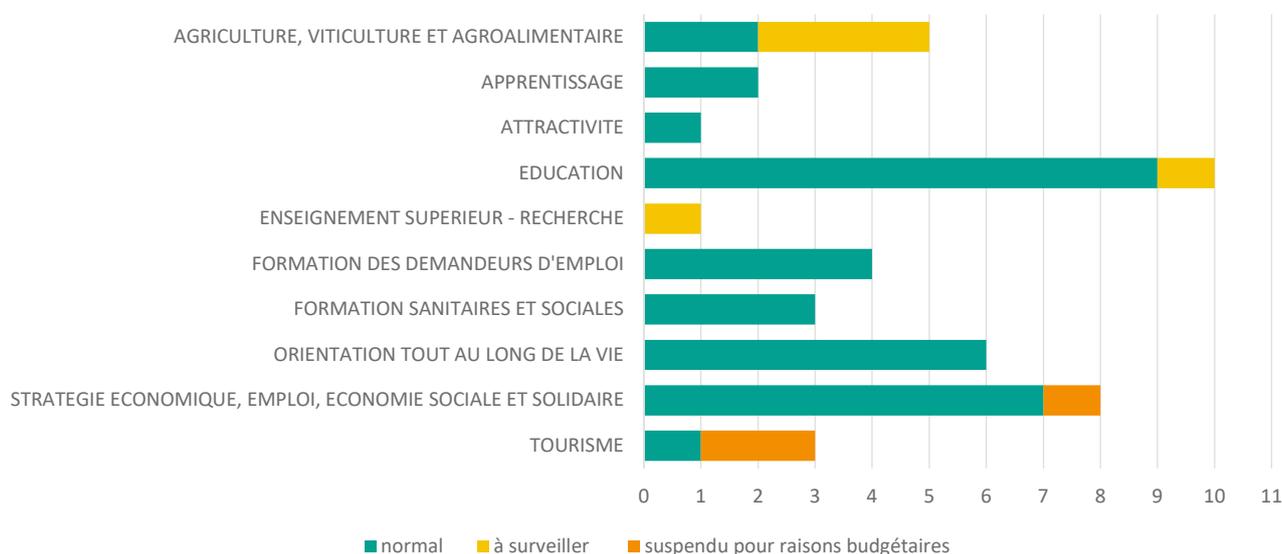
La Région a mis en œuvre très rapidement les actions prévues. Ainsi, comme le démontre le graphique ci-dessous, au moment de l'élaboration du bilan en septembre 2023, 97 actions sont considérées comme ayant un déroulé normal soit 79%, contre 0% en anormal, 18% à surveiller et 3% en suspendu pour raison budgétaire.



En plus des actions prévues dans la déclinaison 2023, les directions ont mis en œuvre d'autres actions du plan de mandat : elles seront identifiées, pour chaque thématique, dans un cadre spécifique (accessoirement, il peut être mentionné des actions prévues à la déclinaison 2022 et poursuivies en 2023).

## AXE 1 : ECONOMIE – EMPLOI – FORMATION

Le plan de mandat comporte 45 priorités sur l'axe Economie – emploi - formation. La déclinaison 2023 prévoit 43 actions concernant 21 priorités (2 actions ne sont rattachées à aucune priorité). La quasi-totalité sont jugées en avancement normal, sauf 5 à surveiller et 3 qui ont été suspendues pour des raisons budgétaires.



### 1.1. STRATEGIE ECONOMIQUE, EMPLOI, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La crise sanitaire qui a eu un fort impact sur les entreprises a démontré le rôle incontournable de la Région comme acteur économique, à côté des intercommunalités.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour les 5 priorités de la politique économique.

#### Priorité 01 - Gouvernance et stratégie : la Région donne le cap

##### 01-1 : Elaborer une stratégie économique concertée pour la période 2022-2028 (SRDEII)

Refonder l'ensemble des règlements d'intervention suite à l'adoption du SRDEII

Normal

La Commission permanente du Conseil régional du 27 janvier 2023 a approuvé 11 règlements d'intervention pour mettre en œuvre le SRDEII. Par ailleurs, la Région a adopté 2 règlements d'intervention d'urgence pour les boulangers, charcutiers et bouchers pour compenser l'augmentation des coûts de l'énergie et pour les commerçants victimes des émeutes de juin.

On notera la pérennisation du dispositif d'accompagnement aux friches institué dans le cadre du PAIR et orienté vers la sobriété foncière.

En parallèle, est mené un travail de concertation des critères de réalisation et d'impact pour l'évaluation du SRDEII.

Les perspectives de réalisation sur la fin de l'année voire 2024 le cas échéant sont les suivantes :

- Poursuite du recentrage des subventions sur les sujets prioritaires du plan de mandat : transition écologique, mutation industrielle
- Soutien au développement des entreprises, orienté vers les avances remboursables et les fonds d'ingénierie financière

Les affectations sur l'année 2023 pour les 2 dispositifs sont :

- Mutations industrielles : 1,26 M€ d'affectation (subventions)
- Décarbonation : 1,38 M€ d'affectation (subventions).

### Mettre en œuvre l'éco-socio-conditionnalité des aides

Normal

La Région a mené un travail préparatoire d'intégration des critères d'éco-conditionnalité dans les règlements d'intervention (RI) concernés à savoir le RI Décarbonation de l'industrie et le RI Mutation en ce qui concerne l'aide à l'investissement des entreprises sous-traitantes de l'automobile.

Les partenaires sociaux ont été mobilisés sur les critères à travers plusieurs réunions de la conférence sociale régionale.

Ce travail trouvera son aboutissement au budget primitif 2024.

## **01-2 : Mise en œuvre du principe de différenciation territoriale avec des expérimentations territoriales autour de « zones de reconquête économique », des Quartiers Politique de la Ville et des Zones de Revitalisation Rurale**

### Consolider la politique de réhabilitation des friches

Normal

La Commission permanente du Conseil régional du 27 janvier 2023 a approuvé le règlement d'intervention 40.10 "Zones et friches industrielles régionales".

Suite au vote du RI, une communication large a été lancée pour faire connaître ce nouveau dispositif, ce qui a entraîné le suivi de plus de 19 projets en prospection, deux études financées en 2023 ; 7 projets de travaux sont en cours de montage.

La Région poursuit l'accompagnement des porteurs de projets.

En parallèle, une observation active du foncier économique est mise en place avec l'Agence économique régionale avec définition de standards d'observation communs.

On soulignera l'intégration de critères forts d'éco-conditionnalité de l'aide pour coller aux objectifs du plan de mandat.

L'action s'inscrit dans la poursuite du PAIR Friches.

## Priorité 02 - Accompagner les mutations dans les filières

### 02-1 : Se doter d'un plan des métiers de la transition ciblant les secteurs stratégiques, avec des objectifs de conversion écologique de l'économie

Poursuivre le développement de la filière hydrogène et de ses écosystèmes locaux

Normal

La Région a adopté une Feuille de route Hydrogène qui se déroule sur la période 2020-2030.

D'ici la fin de l'année 2023, voire pour 2024 le cas échéant, deux évènements sont prévus :

- Le projet d'école nationale hydrogène (réponse à l'appel à projets France 2030 Compétences et métiers d'avenir)
- L'accueil des Journées Territoriales H2 à Dijon en juin 2024 (manifestation nationale).

Les résultats au vu des indicateurs depuis 2020 sont les suivants :

- 2 stations ouvertes/4
- 28 projets d'innovation soutenus (notamment au titre du PAIR)
- 1 manifestation d'envergure (annuel).

La Région finance le Pôle véhicule du futur (PVF) pour accompagner l'émergence de projets hydrogène et l'animation technique (GT Mobilité lourde prévue en septembre 2023) ainsi que le Forum Hydrogen Business for climate (PVF et AER).

4 aides individuelles (dont 3 au titre de l'innovation PIA4-FRI) ont été accordées ainsi qu'une aide pour l'écosystème territorial porté par l'industriel Schiever (Magny-89).

Par ailleurs, on peut souligner des représentations hors Région : Hyvolution (pavillon régional), mission Commission européenne à Bruxelles en mars 2023 (5 entreprises présentes en Région)

Montant des crédits engagés en 2023 :

- Animation (PVF, AER) : 157 K€
- Forum H2BC (PVF, AER) : 457 K€
- Aides individuelles : 438 K€
- Aides Ecosystèmes territoriaux : 635 K€

### 02-3 : Adopter une feuille de route pour la filière automobile

Poursuivre l'action menée sur la filière automobile (Force d'intervention Mutations automobiles)

Normal

Les actions du Pôle Véhicules du Futur se dérouleront jusqu'à 2025.

En 2023, 160 visites FIMA (Force d'intervention mutation automobiles) ont été réalisées (sur 300 dans le périmètre FIMA) et 9 aides individuelles Région ont été accordées aux entreprises de l'automobile (dont 5 au titre des projets structurants).

Le démarrage des actions Pôle véhicule du futur (PVF) DécarbFilauto et Electrified a eu lieu en 2023 (financement 2022). On citera notamment :

- Decarbfilauto : 2 entreprises en cours d'accompagnement

- Electrified : 3 réunions collectives d'information sur la transformation électrique et 2 entreprises en cours d'accompagnement.

La mise en place d'un marché multi-attributaire a permis d'accompagner les entreprises sur des prestations de conseil dans un objectif de diversification.

Un courrier cosigné par le préfet et la Présidente du conseil régional, avec la plaquette d'offre de service FIMA Etat-Région, sera envoyé à l'adresse des entreprises qui n'ont pas été visitées.

1 248 386 € d'aides individuelles ont été affectées en 2023.

## Priorité 03 - Soutenir nos PME industrielles

### 03-1 : Contribuer à l'accroissement des fonds propres des PME via notamment la création d'un fonds souverain

#### Mettre en œuvre les outils du Fonds Européen d'Investissement

Normal

Par délibération de l'Assemblée plénière des 23 et 24 juin 2022, la Région a approuvé l'accord de financement avec le Fonds européen d'investissement (FEI) et par délibération de l'Assemblée plénière du 21 octobre 2022, elle a affecté les 49,5M€ pour la mise en œuvre de ce fonds. L'évènement de lancement s'est tenu le 14 septembre 2023.

L'enjeu du FEI consiste à financer entre 1300 et 1 800 entreprises sur la durée du programme (2021/2027) pour un effet levier de financement de 400 M€.

Les résultats ne sont pas encore quantifiables car le premier outil, à savoir la garantie, n'a été ouvert qu'en mi-2023.

L'instrument financier FEI mobilise 2 types d'outils :

- Un outil de garantie, mis en œuvre par le FEI au profit de réseaux bancaires régionaux, permettant de faciliter l'accès au crédit pour les TPE-PME régionales qui investissent en phase de création, développement, mutation pour un montant de 30 M€. Le FEI prélèvera 10% de frais de gestion pour la mise en œuvre de cet outil.
- Un fonds de co-investissement, mis en œuvre par une société de gestion, destiné à apporter des fonds propres et quasi-fonds propres à des jeunes entreprises innovantes et des PME régionales en phase de création-amorçage ou encore de développement stratégique pour un montant de 15 M€. Le FEI prélèvera 10% de frais de gestion auxquels viendront s'ajouter les frais de gestion du gestionnaire.

Au global, le fonds de participation s'élève donc à 49,5 M€ dont 4,5 M€ de commissions du FEI.

Le démarrage de la garantie s'est fait en juin 2023 et celui du co-investissement en septembre 2023.

Le FEI passe par des intermédiaires pour mettre en œuvre les outils à savoir le Crédit agricole FC et BC et Caisse d'Épargne BFC pour la garantie et la société de gestion UI Investissement pour le fonds de co-investissement.

#### Autre(s) action(s) prévue(s) par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2023 :

Création de BFC Participations, société régionale de co-investissement doté d'un capital de 3,5 M€ avec comme actionnaire unique la Région.

Normal

L'immatriculation de la société a été faite en janvier 2023. Les premiers investissements sont prévus fin 2023, courant 2024.

## Priorité 04 - Sauvegarder, développer et dynamiser l'économie de proximité

### 04-1 : Proposer un nouveau Pacte régional des territoires aux intercommunalités, autour des principes de solidarité de différenciation et de responsabilité

Déployer un nouveau pacte régional des territoires

Suspendu pour  
raison budgétaire

Dans l'attente de la validation du Plan pluriannuel d'équipement, la mise en place d'un nouveau Pacte régional des territoires est repoussée à 2025. Néanmoins, un bilan complet du FRT 1 figurera dans le bilan des interventions économiques qui sera soumis à l'Assemblée plénière de décembre 2023.

## Priorité 05 - Economie sociale et solidaire : du sens et des valeurs

### 05-1 : Soutenir le développement de l'ESS et sa promotion dans les relations partenariales avec les EPCI

Renouveler les politiques de soutien à l'emploi pour le secteur de l'insertion par l'activité économique

Normal

2023 a vu la poursuite de la politique de soutien à l'emploi. Ainsi, lors de la Commission permanente du 7 juillet 2023, la Région a attribué aux entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion un montant global de subvention de 2 154 000 € (au bénéfice de 67 entreprises, correspondant à 1 685,61 ETP).

Il est prévu un taux d'exécution de 100% à fin 2023.

## 1-2. AGRICULTURE, VITICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

L'agriculture est un secteur important de l'économie de la Bourgogne Franche-Comté, territoire à forte composante rurale.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 3 des 4 priorités de la politique agricole.

## Priorité 06 - Contribuer au renouvellement des générations

### 06-1 : Dotation Jeunes Agriculteurs

Mise en œuvre (instruction et cofinancement) de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) par la Région dans le cadre de la programmation FEADER 2014-2023 (RDR 3).

À surveiller

Dans le cadre de la loi du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture (dite loi DADDUE), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il revient aux Régions de piloter et financer la dotation jeunes agriculteurs (DJA).

Le reliquat de crédits dans la maquette FEADER 2014-2022, ainsi que l'adaptation des textes réglementaires du code rural et de la pêche maritime par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ont conduit à arbitrer la poursuite en 2023 de la DJA de la programmation 2014-2022. Ainsi, contrairement aux autres mesures du Plan Stratégique National (PSN), ce sont les DJA des deux Programmes de Développement

Rural régionaux (type d'opération 6.1.1 pour le PDR Bourgogne et type d'opération 6.1.A pour le PDR de Franche-Comté) qui continueront à officier pour 2023, année de transition. Par ailleurs, la Région, dans le cadre de la programmation 2014-2022 du PDR de Franche-Comté, apportait un soutien spécifique aux jeunes agriculteurs qui s'installent hors du cadre familial. Elle intervenait en complément de la DJA financée par l'Etat et le FEADER suivant les mêmes conditions d'éligibilité. Dans le cadre de l'année 2023 de transition, la Région a décidé de maintenir ce complément régional pour les candidats hors cadre familiaux.

Ainsi, en 2023, la Région a affecté 4,3M€ (délibérations de la Commission permanente des 26 mai 2023 et 29 septembre 2023). Le nombre de dossiers DJA instruits au 27 novembre 2023 est de 331. Un comité régional de programmation est prévu le 15 décembre 2023.

## **Priorité 08 - Défendre la juste rémunération de nos agriculteurs**

### **08-1 : Soutien en direction des filières agricoles sur la base de la contractualisation**

Mise en place d'un plan d'actions en direction de la filière d'élevage allaitant

À surveiller

La mise en place d'un plan d'actions en direction de la filière d'élevage allaitant ne s'est pas réalisée au titre de 2023.

En revanche, au cours de l'année, les acteurs de la filière se sont organisés pour répondre en partenariats amont-aval à l'Appel à projets (AAP), voté le 27 janvier 2023, « Coopération et création de valeur ajoutée » qui comportait une bonification sur la filière viande bovine. Ainsi, huit dossiers ont été sélectionnés pour un montant total de subvention de 325 000€.

Il s'agit d'actions :

- de création ou développement des signes de qualité (nouveau cahier des charges label rouge pour la valorisation de jeunes animaux, structuration de l'AOP Bœuf de Charolles, développement de l'IGP Charolais de Bourgogne en particulier en restauration collective),
- de segmentation et création de nouveaux débouchés (projets NOVA animés par la Chambre Régionale d'Agriculture où Elvea, SICAREV et FEDER travaillent avec l'aval à la création de filières à forte valeur ajoutée ; développement de groupes pour de nouveaux débouchés par la FRSEA ; formation des éleveurs et éleveuses à l'approche filière ; projet MABIO pour la coopération en viande bovine et ovine biologique et une meilleure valorisation).

Aussi, Interbev (association nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes) a été sélectionné sur l'AAP « Adaptation des filières face aux enjeux du changement climatique » pour son projet « BEEF SHEEP MEAT ADAPT ».

Si une stratégie élargie à toute la profession n'a pas encore abouti, ces actions convaincantes, en cohérence avec les priorités régionales, esquissent les bases d'un plan qu'il pourra s'agir de poursuivre et compléter en 2024, conformément aux conclusions de la réunion du 10 novembre 2023.

## 08-3 : Poursuivre la constitution de réseaux de commercialisation et de vente directe sur les territoires

### Développement des circuits courts

Normal

La Commission permanente du 29 septembre 2023 a adopté le règlement d'intervention « Aide à l'investissement de projets collectifs pour la distribution en circuits-courts des produits agricoles alimentaires et régionaux ». 500 000€ sont prévus dans le cadre de ce règlement d'intervention.

L'objectif de ce nouveau dispositif est de permettre une meilleure circulation des produits agricoles alimentaires sur le territoire régional, sans être source d'une augmentation des prix de vente des produits ni une croissance de charge de travail pour les producteurs. La Région encourage la mise en place et le déploiement d'outils collectifs optimisés, permettant de renforcer et structurer la distribution en circuits courts des produits agricoles alimentaires sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté.

L'instruction des premiers projets est en cours pour un vote en Commission permanente du 24 novembre 2023.

Ce dispositif est complémentaire aux mesures FEADER de soutien aux investissements des exploitations agricoles (ARRÊTÉ n° 2023-B-31115 portant sur les modalités d'attribution des subventions FEADER de l'intervention régionale « Investissements pour la diversification des activités et des productions agricoles » déclinée de l'intervention 73.01 du Plan Stratégique National en Bourgogne-Franche-Comté du 15 juin 2023).

## Priorité 09 - Accompagner la transition écologique

### 09-2 : Poursuite du soutien aux investissements nécessaires (stockage des fourrages et eaux de pluie, préservation de la ressource en eau, lutte contre le gel tardif, maîtrise des gaz à effets de serre...)

Accompagnement des exploitations agricoles dans les transitions notamment via la mise en œuvre du plan de compétitivité d'adaptation des exploitation (PCAE) par la Région dans le cadre du PSN (Plan Stratégique Régional) 2023-2027 et adaptation des règlements d'intervention de la Région

À surveiller

L'objectif de cette intervention est d'accompagner les transitions des exploitations d'élevage pour permettre leur adaptation au dérèglement climatique, la préservation de l'environnement et des ressources et le renforcement de leur compétitivité. Il se traduit par le lancement d'appels à projets dans le cadre des mesures investissements dans les exploitations agricoles :

- ARRÊTÉ n°2023-X-29429 du 01/04/2023 portant sur les modalités d'attribution des subventions FEADER de l'intervention régionale « Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique », déclinée de l'intervention 73.01 du Plan Stratégique National en Bourgogne-Franche-Comté pour les jeunes agriculteurs.
- ARRÊTÉ n°2023-B-31090 du 12/06/2023 portant sur les modalités d'attribution des subventions FEADER de l'intervention régionale « Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique », déclinée de l'intervention 73.01 du Plan Stratégique National en Bourgogne-Franche-Comté.

L'instruction des dossiers des deux appels à projets du PSN (Plan stratégique national) est actuellement en cours.

La Région a affecté, au titre des contreparties régionales liées aux arrêtés PSN, 1M€ le 26/05/2023 et 3,9M€ pour un total de crédits FEADER de 15M€ le 29/09/2023 ; une affectation complémentaire est prévue en Commission permanente du 24 novembre 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Appel à projets "investissements dans les dispositifs de stockage et traitement des eaux pluviales en vue de l'abreuvement du bétail" adopté le 21 octobre 2022, la Région a affecté 245 637€ (24 mars et 26 mai 2023).

### Soutien à l'agriculture biologique

Normal

Pour continuer à impulser des pratiques durables, la Région a identifié dans son plan de mandat la transition alimentaire et une alimentation saine et produite localement comme un enjeu de santé publique et prévoit ainsi d'intervenir dans sa politique lycées en visant 75 % d'alimentation bio et locale à la fin du mandat pour les produits disponibles en région.

La stratégie de mandat prévoit également d'accompagner la structuration des filières agricoles pour la création de valeur ajoutée et une plus juste rémunération des agriculteurs et agricultrices. L'agriculture biologique doit, dans ce cadre, bénéficier d'un soutien spécifique afin de sécuriser les débouchés des producteurs, poursuivre la structuration des filières biologiques et accompagner les transitions technico-économiques.

La Commission permanente du 28 avril 2023 a adopté une nouvelle convention, construite dans le prolongement de la première convention d'objectifs en 2019, pour une période de trois ans (2023-2025). Elle est conclue avec Bio Bourgogne-Interbio et la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, qui précise et valorise l'engagement des parties concernées en faveur d'actions correspondant enjeux et actions prioritaires listées ci-dessous par ordre de priorité :

- 1- Structuration et coopération au sein des filières, STRUCTURER EQUITABLEMENT, DIVERSIFIER, RELOCALISER.
- 2- Appui au maintien et au développement de la production, APPUYER TECHNIQUEMENT, CONNAITRE.
- 3- Renforcement de la recherche, diffusion et adaptation au changement climatique, ANCRER LA RECHERCHE, DIFFUSER, PARTAGER.
- 4- Développement de la consommation en AB et opportunité de marchés. PROMOUVOIR.

Il est à noter que l'enjeu du renouvellement des générations est tout à fait majeur en général et y compris pour l'agriculture biologique. S'il n'est pas décliné opérationnellement dans cette convention, une attention particulière pour cette thématique est portée au sein des différentes actions menées.

La Région a poursuivi ses financements en faveur de la filière dans ses thématique variées (filières, alimentation de proximité, prise en coûts de certification en AB à hauteur de 90%).

## 1.3. TOURISME

Le secteur du tourisme a un poids économique non négligeable en Bourgogne Franche-Comté, région qui possède de nombreux atouts à faire valoir.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 2 des 7 priorités de la politique tourisme.

### Présentation du nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs en Assemblée plénière

Normal

Le nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) sera présenté à l'Assemblée plénière du 15 décembre 2023. Des Rencontres régionales du tourisme sont prévues le 7 décembre 2023 à Dijon.

De nouveaux règlements d'intervention seront soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du 15/12/2023 ou du Budget Primitif de 2024, en fonction des projets prioritaires qui seront définis dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, en cours d'élaboration.

Avec ce nouveau SRDTL, le tourisme responsable sera la ligne directrice de l'action régionale.

L'enjeu de la politique touristique régionale est ainsi de poursuivre la promotion et le soutien des sites, des équipements et des activités existantes compatibles avec un tourisme responsable, d'accueillir des visiteurs en tenant de ne pas hypothéquer les ressources naturelles, la biodiversité et les paysages, en essayant de réduire l'empreinte carbone et écologique globale de l'activité touristique.

La stratégie régionale intègre ces éléments en adaptant l'offre touristique, en affichant une ambition globale et transversale, et en engageant le tourisme dans l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

### Mise en place d'un effort de formation sur les secteurs du tourisme

Normal

L'achat de formations qualifiantes adaptées et ciblant les secteurs prioritaires/en tension, l'animation et le suivi des actions pour faciliter le sourcing des stagiaires visent notamment le secteur de l'hôtellerie-restauration.

La Région a mis en œuvre, animé et suivi un marché spécifique Tourisme (Hôtellerie, Restauration...), avec ses modules spécifiques répondant aux besoins des entreprises du secteur (anglais, relation-client, numérique, connaissance patrimoine...).

Sur le secteur de l'hôtellerie-restauration, à mi 2023, 247 stagiaires et 65 entreprises ont été bénéficiaires d'actions de formation d'une durée moyenne de 26h.

Sur les autres secteurs du tourisme, l'accord booster tourisme 2020-2024, en octobre 2023, avait bénéficié à 140 salariés (volet collectif et individuel).

## Priorité 11 - Appel à projets hébergements touristiques écoresponsables

### 11-1 : Lancement d'un appel à projets annuel pour le développement des hébergements touristiques écoresponsables

Révision des règlements d'intervention en faveur du tourisme écoresponsable

Suspendu pour  
raisons  
budgétaires

Le contexte budgétaire a conduit à abroger les règlements d'intervention au 31/01/2023 et à reporter l'adoption du nouveau SRDTL. Le périmètre budgétaire envisagé dans le cadre du projet de PPI ne permettra pas de mettre en œuvre les actions envisagées dans le cadre du plan de mandat. En matière d'hébergements touristiques, la priorité sera donnée au soutien de l'hôtellerie familiale indépendante et à la requalification des petits campings présentant un risque de fermeture et de perte de lits touristiques pour la région.

## Priorité 16 - Amplifier l'action régionale pour le tourisme social et solidaire

### 16-2 : Soutien au tourisme social visant la mise aux normes des établissements

Révision des règlements d'intervention en faveur du tourisme social et solidaire

Suspendu pour  
raisons  
budgétaires

Le contexte budgétaire a conduit à abroger les règlements d'intervention au 31/01/2023 et à reporter l'adoption du nouveau SRDTL. Le périmètre budgétaire envisagé dans le cadre du projet de PPI ne permettra pas de mettre en œuvre les actions prévues dans le plan de mandat.

En ce qui concerne le soutien aux villages et centres de vacances, de nombreux projets de rénovation et de mise aux normes ont été appuyés dans le cadre du PAIR et sont en cours de réalisation.

## 1.4. ATTRACTIVITE

L'enjeu de l'attractivité économique, touristique et résidentielle du territoire régional s'inscrit dans un contexte de concurrence forte avec les autres régions françaises, voire européennes.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 1 des 4 priorités de la politique attractivité.

## Priorité 18 - Structurer la gouvernance et le portage en termes d'attractivité

### 18-1 : Envisager différents scénarii du mode de portage de la démarche, dont la création d'une agence d'attractivité

Mise en place d'une organisation pour les 4 missions centrales

Normal

En janvier 2023, l'évolution de la commande politique a marqué le début de la mise en œuvre d'une politique d'accueil partenariale en réponse aux perspectives démographiques baissières de l'INSEE. Pendant le deuxième trimestre, des validations politiques internes ont été actées. Au mois de mai, des rencontres de consultation ont été organisées, impliquant une vingtaine de collectivités. Le 20 juin 2023, la proposition d'organisation régionale de la Politique d'accueil a été présentée lors de la réunion de la Conférence Territoriale de l'Action

Publique (CTAP). Début juillet, une invitation au volontariat a été lancée pour la phase de test, ciblant les 113 EPCI et les 8 départements de la Bourgogne-Franche-Comté.

Lors de la DM2, a été inscrite au budget la démarche "attractivité / accueil", suite aux travaux de réflexion et à l'élaboration d'une stratégie, partagés en CTAP. Le lancement d'une expérimentation a été validé, dès 2024 avec une quinzaine d'EPCI, pour structurer des plateformes d'accueil à leur échelle et être en capacité de gérer un flux de candidats à l'installation que la Région doit générer via un dispositif de prospection. Cette prestation a été chiffrée à 1,5 M€ pour trois ans, à périmètre constant de 15 territoires. La consultation pour l'appui par un bureau d'études spécialisé a été lancée à l'automne.

Les prochaines étapes de réalisation sont donc les suivantes :

- Entamer le processus de contractualisation pour l'organisation d'une phase de test s'étalant de 2023 à 2025, impliquant une quinzaine de collectivités.
- Préparation d'un marché pour l'AMO prospection.
- Information et coordination Interne (directions associées)
- Mise en convergence des moyens complémentaires (satellites / consulaires)

## 1.5 APPRENTISSAGE

L'apprentissage est une voie de formation qui garantit une insertion professionnelle pérenne. L'intervention de la Région permet d'offrir aux jeunes l'éventail de solutions d'orientations le plus large possible.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 2 des 4 priorités de la politique apprentissage.

### **Priorité 35 - Veiller à la complémentarité de l'offre de formation professionnelle en lycée et en apprentissage**

#### **35-1 : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)**

Présentation en Assemblée plénière en automne 2023 du CPRDFOP

Normal

Les contours du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) sont dessinés dans l'article L214-13 du code l'éducation.

Le document a pour objet l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications et la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire régional.

Les composantes du CPRDFOP sont ainsi multiples et la feuille de route qu'il constitue vise à offrir un cadre structurant pour le territoire, pour les acteurs de la formation et de l'emploi, pour les entreprises et surtout, pour ses habitants. Les textes légaux précisent ainsi que le document doit englober différentes composantes, le cœur du contrat concernant :

- les filières de formation professionnelle initiale et continue (les textes mentionnent spécifiquement les nouveaux métiers en lien avec la transition écologique et énergétique), dont l'alternance et les formations sanitaires et sociales (SRFSS) ;

- le conseil et l'accompagnement en orientation avec notamment le développement du Service public régional de l'orientation (SPRO).

Au regard des thématiques transverses et à caractère pluri-politique traitées dans le cadre du CPRDFOP, le document vise à s'articuler avec les autres stratégies régionales, notamment le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) et la stratégie régionale pour l'emploi (SRE).

Adopté pour une durée de six ans, le CPRDFOP est élaboré par la Région au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).

Le calendrier et le processus d'élaboration du contrat sont les suivants :

- octobre/décembre 2022 : identification des grands enjeux,
- janvier/avril 2023, seconde étape : concertation et recueil des contributions par thématiques,
- Mai/juin 2023 : exploitation des contributions et priorisations des orientations,
- Juillet / Septembre 2023 : déclinaison des orientations de manière opérationnelle dans un contrat,
- Assemblée plénière du 15 décembre 2023 : présentation du CPRDFOP pour adoption

Quatre comités de pilotages ont été réalisés respectivement les 14 octobre 2022, 5 janvier 2023, 16 juin 2023 et 20 septembre 2023.

Chiffres clés sur les concertations :

- Cinq réunions de concertation organisées au Creusot, à Montbéliard, à Dole et à Avallon, et une en visio-conférence.
- 350 participants aux profils très variés (acteurs de l'emploi, de la formation, de l'orientation, du développement économique et territorial...)
- 100 contributions transmises par le biais de la plateforme « jeparticipe » ouverte à tous.
- 14 leviers identifiés à l'issue de ces concertations et qui ont servi de base aux débats au sein du CREFOP.

## **Priorité 34 - Conforter l'apprentissage comme vecteur d'aménagement du territoire et de développement économique**

### **34-1 : Participation de la Région à la coordination et à la complémentarité des actions de formation conduites sur le territoire via le soutien aux OPCO sur la base des conventions d'objectifs et de moyens**

Garantir un équilibre territorial de l'offre de formation en veillant à diversifier les publics et en agissant en faveur des apprentis

Normal

La Région a signé des conventions d'objectifs et de moyens avec 9 OPCO (OPérateur de COmpétences) sur 11 ces trois dernières années, en ciblant des projets prioritaires à conduire. Ainsi, avec l'OPCO EP (Emplois de Proximité), une action a été conduite pour former les maîtres de stages en entreprises ; avec OCAPAT (agriculture et forêt), des projets collectifs seront proposés aux CFA agricoles pour travailler sur leur attractivité, etc.

La Région échange en outre régulièrement avec les OPCO sur les grandes tendances régionales en matière d'apprentissage et arrête des priorités partagées dans le déploiement de ses financements.

Les conventionnements avec les OCPO sont neutres financièrement. Il existe par ailleurs quelques soutiens à des actions phares déterminées dans le cadre des conventions (par exemple le projet d'accompagnement des CFA agricoles pour leur faire inventer des solutions innovantes d'attractivité), financé à hauteur de 21 000 € par la Région, ou bien le projet d'expérimentation des immersions en entreprise financé à hauteur de 100 000 € par la Région.

## 1.6. FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Face aux profondes mutations économiques, technologiques, sociales et environnementales du tissu économique régional, la politique régionale de formation des demandeurs d'emploi joue un rôle crucial dans l'économie et l'emploi du territoire pour contribuer à réduire le chômage tout en permettant aux employeurs de recruter du personnel qualifié.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 3 des 5 priorités de la politique formation des demandeurs d'emploi.

### **Priorité 21 - Former et accompagner vers la qualification 100 000 demandeurs d'emploi sur la durée du mandat**

#### **21-1 : Former et accompagner vers la qualification 100 000 demandeurs d'emploi sur la durée du mandat**

Mise en place de solutions repensées pour accompagner les demandeurs d'emploi sur les secteurs les plus en tension et métiers d'avenir

Normal

Dans un contexte de baisse du chômage couplé aux difficultés de recrutement, la Région a fait le choix de mettre en place des formations adaptées en ciblant les secteurs prioritaires/en tension. L'animation et le suivi des actions ont été renforcés pour faciliter le sourcing des stagiaires, notamment les secteurs suivants : hôtellerie-restauration, BTP, industrie-maintenance, numérique, service à la personne, agriculture...

On soulignera :

- Le déploiement de colorations sectorielles DAQ - Dispositif amont de la qualification - sur les secteurs prioritaires/en tension, sur l'ensemble des plateformes,
- la mise en œuvre, l'animation et le suivi des marchés spécifiques Tourisme, Services à la personne, BTP, Maintenance industrielle, Maroquinerie,
- la mise en œuvre de l'expérimentation avec le secteur de l'intérim couplant dispositifs de formation DFL et DAQ de la Région sous statut demandeur d'emploi avec les dispositifs d'intégration professionnelle de l'intérim CIPI/CDPI sous statut salarié.

D'ici la fin de l'année, l'objectif de réalisation à 100% des objectifs physico-financiers sera atteint, sous réserve des réalisations définitives 2022 et des entrées du dernier quadrimestre 2023.

On observe un niveau de réalisation de 79% de l'objectif PRIC 2023, soit 17% de l'objectif du mandat. Les réalisations 2023 ciblent bien les publics prioritaires : 56% des stagiaires BFC 2023 sont peu ou pas qualifiés, 16% sont des bénéficiaires du RSA, 13% sont en situation de handicap et 40% ont moins de 30 ans.

## **Priorité 23 - Des priorités conçues dans un dialogue permanent avec les acteurs de l'emploi et de la formation**

### **23-1 : Mise en place d'un effort de formation sur les secteurs prioritaires**

Mise en place d'un effort de formation sur les secteurs prioritaires

Normal

L'achat de formations qualifiantes adaptées et ciblant les secteurs prioritaires/en tension, l'animation et le suivi des actions pour faciliter le sourcing des stagiaires visent notamment les secteurs suivants : hôtellerie-restauration, BTP, industrie-maintenance, numérique, service à la personne, agriculture... Concernant l'objectif PRIC 2023, au moins 30% des entrées en formations se sont faites en formations qualifiantes.

On soulignera :

- Le déploiement de colorations sectorielles DAQ - Dispositif amont de la qualification - sur les secteurs prioritaires/en tension, sur l'ensemble des plateformes
- la mise en œuvre, l'animation et le suivi du marché spécifique Tourisme (Hôtellerie, Restauration...), avec ses modules spécifiques répondant aux besoins des entreprises du secteur (anglais, relation-client, numérique, connaissance patrimoine...).

Le dispositif a pour perspective le maintien du taux de réalisation de 65% environ, pour toute l'année 2023, respectant l'objectif PRIC de plus de 30% des formations qualifiantes.

Le PRIC s'arrêtant au 31/12/2023, les dernières tâches à réaliser en 2024 relevant de ce dispositif seront la gestion administrative et financière des actions de formation, pour justifier des dépenses PRIC et recevoir les soldes des différentes conventions.

On compte 1 932 entrées en formation RBFC sur ces secteurs prioritaires/en tension au 30 juin 2023, soit 66% des entrées (contre 1939 et 65% au 30/06/2022). Les actions de formation ciblant ces secteurs prioritaires en tension représentent 60% des actions achetées par la RBFC et 72% du budget des formations qualifiantes en 2023.

## **Priorité 25 - Agir au plus près des territoires pour répondre aux besoins locaux et favoriser l'égalité d'accès à la formation**

### **25-1 : Favoriser le soutien, en lien avec l'Etat, à l'émergence et à l'animation de démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences territoriales**

Poursuite du déploiement de la feuille de route Etat-Région et animation d'un réseau des porteurs de démarches de GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales) engagé fortement en 2022

Normal

Le 15 juin 2023, le comité de réseau a réuni les porteurs de démarches de GPECT sur le territoire régional et les Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS). Ce comité de réseau a permis d'identifier les besoins en professionnalisation des porteurs de démarches.

Une Charte de réseau contribuant à la constitution d'un réseau de porteurs de GPECT a été rédigée.

Le 15 novembre 2023 s'est tenue la journée GPECT à Dole sous forme d'un séminaire tables rondes sur une journée. Les tables rondes seront composées de porteurs de projet sur les territoires de Bourgogne Franche-

Comité mais aussi en dehors de notre Région ainsi que des chercheurs. Les quatre tables rondes aborderont des sujets évoqués lors du comité de réseau du mois de juin 2023 par les porteurs (besoin de professionnalisation).

Quatre démarches de GPECT auront été engagées en 2023.

## **25-2 : Inciter la production de solutions territorialisées répondant aux besoins d'emploi et de formation, via notamment des appels à projets**

### **Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2023 :**

#### Suivi et évaluation de l'Appel à projets Initiatives territoriales

Normal

Il s'agit de suivre l'Appel à projet "Initiatives territoriales - Axe 1" visant in fine à fluidifier et faciliter l'accès des demandeurs d'emploi à l'emploi et à la formation ", de finaliser les actions en juin 2023 et réaliser un bilan avec les porteurs de projets. Par ailleurs, une évaluation sur ce dispositif est lancée, en lien avec la Direction de l'évaluation.

Le déploiement et l'animation territoriale des 34 initiatives territoriales représentent 2,4M€ engagés, depuis septembre 2021 et jusqu'au 31 mai 2023 (prolongation des délais de cinq mois). L'animation régionale de l'AAP se fait tout au long de sa durée. Les projets sont désormais terminés et les bilans finaux des actions ont été demandés pour paiement définitif des soldes.

L'organisation d'une journée bilan de cet AAP avec tous les porteurs de projets a eu lieu le 19 juin 2023.

88% des porteurs ont confirmé que l'AAP leur avait permis d'innover, d'expérimenter et 96% ont trouvé cet AAP très positif.

84% des porteurs souhaitent pérenniser leur projet à l'issue de cet AAP.

La rédaction du CCTP de l'évaluation de cet AAP s'est faite en lien avec le service évaluation de la direction de l'évaluation et de la performance. Le marché a été publié sur l'été et la mission d'évaluation a commencé à l'automne. Le rapport final sera livré au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

## 1.7. FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

La crise sanitaire a mis en avant les métiers liés aux secteurs du sanitaire et social et les formations qui y conduisent. Les besoins en professionnels de santé et travailleurs sociaux augmentent fortement liés aux besoins de prise en charge de la population ainsi qu'aux départs en retraite des professionnels attendus dans les années à venir.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 2 des 4 priorités de la politique Formations sanitaires et sociales.

### Priorité 26 - Répondre aux besoins de recrutement de personnels qualifiés sur les territoires

#### 26-1 : Ajuster les quotas et les effectifs des entrants en formation selon les filières et les besoins des territoires

Redéfinition des orientations stratégiques du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS)

Normal

La redéfinition des orientations stratégiques du SRFSS s'effectue selon le calendrier d'élaboration et vote du CPRDFOP- Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

De 2023 à début 2024, la démarche d'élaboration du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, déployée en parallèle de l'élaboration du CPRDFOP, est composée des quatre phases suivantes :

1. Phase d'élaboration de l'état des lieux de février à mai 2023 : réalisée par Emfor, en lien étroit avec le service des formations sanitaires et sociales de la Région, et nourrie des données et observations des services de l'Etat, des branches professionnelles et autres acteurs institutionnels concernés.
2. Phase de concertation de mars à juin 2023 (6 rencontres permettant d'entendre une cinquantaine de représentants) : elle consiste en un temps de dialogue avec les partenaires institutionnels de la Région, mais également avec les usagers, pour partager les constats et faire émerger des priorités et des mesures. L'objectif in fine est de répondre aux besoins tant des apprenants durant leur formation que des professionnels en matière d'emploi
3. Phase rédactionnelle de juillet à septembre à octobre 2023
4. Phase de vote en janvier 2024, en annexe du CPRDFOP, après présentation au CESER et aux instances du CREFOP.

Ouverture de deux filières (orthoptie et manipulateur radio)

Normal

Il s'agit ici de s'inscrire dans les expérimentations "Le Bouler", en particulier le développement de nouvelles formations au sein des universités (orthoptie, pédicure-podologue, manipulateur en radiologie), en lien avec les tensions les plus marquantes au niveau de certaines filières, telles que constatées sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Le calendrier d'ouverture des filières est le suivant :

- orthoptie : projet d'ouverture en septembre 2024 au sein du département des métiers de la rééducation de l'UFR (Unité de formation et de recherche) Santé à Besançon ;
- manipulateur radio : 25 places de manipulateur en radiologie au sein de l'IFMS (Institut de formation des métiers de santé) de Montbéliard prévues à compter de septembre 2024.

Il est prématuré à ce jour de fournir des éléments financiers sur l'ouverture de ces spécialités.

## **Priorité 27 - Mieux informer sur les métiers pour attirer un public plus diversifié vers les formations en tension**

### **27-1 : Actions d'information (via des parcours découverte, propositions numériques et actions de valorisation)**

Diffusion d'outils d'attractivité des métiers et des formations sanitaires et sociales

Normal

Malgré le Ségur de la Santé (augmentation des quotas, revalorisation salariale notamment), le manque de candidats à l'entrée de ces formations est récurrent alors que les besoins sont au plus haut. L'objectif premier est d'attirer un nombre plus important de futurs étudiants en formation, notamment sur les zones rurales. Il s'agit de promouvoir l'appareil de formation, tant au niveau de sa modernité que des divers investissements réalisés par la Région, ainsi que le bon maillage territorial qui permet une offre de proximité à destination des étudiants et des demandeurs d'emploi. L'objectif final sera l'élaboration d'une carte virtuelle regroupant l'ensemble des vidéos.

Pour l'année 2022, 8 vidéos ont été réalisées afin d'assurer la promotion des établissements de formation sanitaire et sociale, fortement impactés par les différentes mesures de la crise sanitaire, et rencontrant des difficultés pour promouvoir leurs formations et leur institut (60 000 € lors de la Commission permanente du 6 mai 2022). Elles se répartissent sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté. Par ailleurs, une coordination des principaux acteurs (Etat, ARS, Région) a également vu le jour pour promouvoir l'attractivité de ces métiers de la santé et afin de jouer sur l'ensemble des leviers dont disposent ces partenaires. Quatre groupes de travail ont été mis en place ; la Région pilote celui sur la formation.

Six nouvelles vidéos ont été réalisées en 2023.

## **1.8. EDUCATION**

L'action de la Région en termes d'éducation est large puisqu'elle concerne les investissements immobiliers, le fonctionnement, l'équipement en matériel et en numérique des lycées.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 3 des 4 priorités de la politique éducation.

## **Priorité 30 - Investir massivement pour moderniser les lycées**

### **30-1 : Investir dans les lycées : rendre les lycées accessibles**

Mise en accessibilité des bâtiments, en sécurité et en conformité

Normal

La Région, conformément au calendrier des AD'ap (agenda d'accessibilité programmée), prévoit une mise en accessibilité progressive et raisonnée permettant de rendre conformes les fonctions principales de tous les EPLE à échéance 2024, suivie d'une mise d'une mise en accessibilité intégrale à échéance 2028.

La mise en accessibilité des lycées a été engagée par les deux ex-Régions avant la fusion selon des stratégies différentes : l'Ad'AP dijonnais prévoyait une mise en accessibilité de tous les sites en commençant par les cheminements extérieurs et circulations principales tandis que la démarche comtoise traitait globalement et complètement chaque site. Des chantiers sont donc réalisés dans ce cadre, avant qu'un programme commun d'accessibilité ne vienne uniformiser la stratégie.

La démarche de mise en accessibilité raisonnée engagée en 2020 a débouché en 2022 avec la désignation de dix mandataires de maîtrise d'ouvrage chargés de la mise en accessibilité de tous les sites et de 27 équipes de maîtrise d'œuvre, chacune ayant en charge plusieurs EPLE. A ce jour, il reste un secteur géographique - dans la Nièvre - sur lequel il n'y a pas encore de maîtrise d'œuvre. Sur la quasi-totalité des sites, la Région dispose aujourd'hui des études de stade avant-projets chiffrés. Aux programmes spécifiques "accessibilité" doivent s'ajouter les travaux d'accessibilité réalisés à l'occasion de travaux de grosses réparations ou dans le cadre d'opérations de restructuration des locaux.

L'approbation des avant-projets et planification des opérations a été effectuée au second semestre 2023 et se poursuivra jusqu'au premier trimestre 2024 pour le lot non pourvu de maîtrise d'œuvre à ce jour. Les travaux s'échelonneront ensuite de 2024 à 2028. La priorisation de certaines fonctions permet, d'une part, à chaque lycée d'être accessible sur les lieux les plus importants et, d'autre part, une ventilation soutenable du budget. Sont considérées comme fonctions principales : les services de restauration et d'hébergement des EPLE, un pôle de salles banalisées avec les sanitaires correspondants, un pôle de salles scientifiques et/ou spécialisées (à définir en fonction des structures pédagogiques des lycées), le CDI et tous les cheminements extérieurs conduisant à ces fonctions.

A la fin 2023, 12 lycées ont été complètement traités, 8 sont en cours de travaux.

On estime qu'à fin 2023, la Région aura investi 42 M€ dans la mise en accessibilité depuis l'engagement des premiers travaux spécifiques dans le domaine. Du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 septembre, 9 862 000 € ont été consacrés à la mise en accessibilité.

## **30-2 : Investir dans les lycées : rendre les lycées économes en énergie**

Optimisation des installations de chauffage pour répondre aux objectifs 2030 fixés par la loi ELAN en matière de transition énergétique

Normal

La Région est soumise à l'application de deux principales lois dans le domaine des consommations énergétiques : la loi TECV (Transition Énergétique et Croissance Verte) et la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique). L'objectif premier de ces dispositions est la réduction des consommations d'énergie. La démarche de transition énergétique adoptée par la Région s'inscrit dans ce cadre réglementaire et s'articule autour de 3 piliers : sobriété, efficacité et énergies renouvelables.

Dans les lycées, c'est le poste de consommation thermique qui est de loin le plus élevé (80%). Cette consommation est principalement destinée au chauffage des bâtiments (35%) et à la production d'eau chaude sanitaire (15%). La création d'un service Énergie au sein de la Direction Patrimoine et gestion immobilière avec à terme 8 personnes traduit l'importance de l'enjeu de recherches d'économies d'énergie dans les lycées.

Les actions de la Région sont orientées en deux phases :

- phase 1 à l'horizon 2030/2035 vise à limiter les pertes sur la partie thermique en passant par une rénovation des installations techniques et l'organisation du suivi de l'exploitation maintenance.
- phase 2 à l'horizon 2040/2050 devra porter sur des rénovations globales des bâtiments.

Dès 2023, la phase 1 se décline en cinq actions majeures dont les réflexions préparatoires sont engagées depuis plusieurs années.

1. Travaux réglementaires de rénovation technique avec remise en conformité des chaufferies ICPE et mise en place d'un plan de création et/ou de renouvellement des régulations et GTC (Gestion Technique Centralisée).

Réalisations 2023 :

- Programmation d'une première tranche de travaux pour remise en conformité ICPE de 24 chaufferies,
  - Rédaction d'un cadre de marché pour mise en place de GTC dans les EPLE et planification des travaux de déploiement sur 3 années
  - Planification des travaux de remplacement des transformateurs.
2. Identification des opportunités de gestion patrimoniale susceptibles de conduire à une diminution des surfaces exploitées.

L'avancement 2023 de cette action s'est traduite par l'identification des sites impactés par des baisses d'effectifs et les locaux sous-utilisés ainsi que l'élaboration d'un programme de travaux permettant la réduction des consommations sur les locaux sous-utilisés.

3. Mise en place d'outils de pilotage pour une meilleure connaissance des réseaux et des consommations : poursuite des atlas techniques, mise en place progressive d'un plan de comptage, pose de compteurs, acquisition et déploiement d'un portail énergétique permettant un suivi multi fluides des consommations...
4. Poursuite du déploiement du programme GEREMY (Gestion Rationnelle de l'Exploitation-Maintenance dans les lycées) :

Versement d'une dotation spécifique (GERRIC (Gros Entretien Réparations et Renouvellement des Installations de chauffage - 2,5 M€ en 2023) pour accompagner les lycées sur la maintenance de type P3 (renouvellement de petits équipements sur les installations thermiques climatiques) et R23/R24 (gros entretien et de renouvellement des installations) pour les réseaux de chaleur urbains ; recrutement d'un AMO pour programmer des travaux d'optimisation des installations...

5. Renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables en utilisant 3 leviers :
  - a. Déployer des panneaux photovoltaïques (une des composantes du PAIR lycées),
  - b. Renouveler les chaudières avec recherche de solutions alternatives intégrant des énergies renouvelables,
  - c. Favoriser l'achat d'énergie renouvelable dans les lycées.

Toutes les actions sont en cours. Elles vont se poursuivre et s'intensifier dans les exercices à venir.

Deux programmes spécifiques sont identifiés pour des travaux d'économies d'énergie : le PAIR (globalement, il pèse 39 800 000€ environ) et GERRIC (Gros Entretien, Réparations et Renouvellement des Installations de Chauffage ; 2 500 000€ par an depuis 2022).

A ces programmes bien fléchés, il faut ajouter les travaux d'économies d'énergie réalisés dans les grosses opérations de restructuration/réhabilitation et dans les travaux de grosses réparations. C'est surtout sur ce dernier programme budgétaire que s'imputeront les dépenses au cours des exercices à venir. Une moyenne de 15 à 20 M€ est prévue dans la prospective.

Les crédits en faveur d'économies d'énergie alloués par le PAIR ont permis le financement de 169 opérations dans 95 lycées. Hormis ces projets spécifiques, tous les lycées ont bénéficié d'une dotation dite "RCP PAIR" finançant de menues interventions pour des économies d'énergie. La solarisation, en raison de la complexité, est conduite en gestion directe : les travaux d'installation seront réalisés sur 2024. Le plan de solarisation prévu dans le PAIR lycées sera en cours de consultation d'entreprises d'ici fin 2023. Les travaux seront réalisés sur 2024. Les autres actions du PAIR réalisées sous forme de subventions dans les lycées sont soit achevées soit en cours d'achèvement.

A fin 2023, le PAIR devrait être exécuté à hauteur d'environ 24 000 000 €. Le cumul des réalisations "économies d'énergie" devrait atteindre environ 10 000 000 € en 2023 grâce au PAIR et à la dotation GERRIC (Hors GREAL ou PRRL).

### **30-3 : Investir dans les lycées : assurer la continuité de service**

Assurer la maintenance courante des bâtiments, en intégrant les opérations de sécurisation, de câblage informatique.

Normal

La Région est propriétaire responsable du patrimoine des lycées, qu'elle doit maintenir, réparer, moderniser, sécuriser et adapter à la pédagogie et aux enseignements dispensés. Le service public de l'enseignement doit pouvoir être assuré partout dans ses locaux. Ceci se traduit par des besoins permanents de restructuration/réhabilitation de locaux et par des besoins de grosses réparations. Ces deux axes d'intervention doivent être calibrés pour faire face aux obligations de continuité de service.

En matière de restructuration, l'action se décline :

- par la réalisation d'opérations de restructuration de locaux pour répondre aux obligations de conformité sécurité/hygiène, pour améliorer la fonctionnalité des lieux et pour améliorer les performances énergétiques du bâti ;
- par l'identification de possibilités de rationalisation de locaux et installations à l'intérieur d'un EPLE ou entre plusieurs EPLE.

En matière de grosses réparations, il s'agit dans un premier temps d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Depuis deux ans particulièrement, les interventions en faveur de l'amélioration des performances énergétiques du bâti se développent et prennent une place grandissante dans la programmation des investissements.

Le montant des CPI atteindra en 2023 un niveau jamais atteint à ce jour : 122 M€ sont ouverts au profit des investissements dans les lycées et autres locaux d'enseignement (CREPS et IFPS).

## **Priorité 31 - Des lycées connectés pour accompagner les innovations pédagogiques, et qui encouragent l'apprentissage des outils numériques et leur utilisation responsable**

### **31-1 : Consolidation accès à internet - déploiement du GFU**

Poursuivre le raccordement des lycées concernés par le déploiement de la première tranche identifiée et planifier les interventions sur d'autres territoires

Normal

Lors de la Commission permanente du 4 juin 2021, la Région a voté la création d'un réseau indépendant dans le cadre de la constitution d'un Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) sur le territoire régional (cf. mesure 72-1 ci-après). Ce GFU permet de raccorder en très haut débit via une fibre optique dédiée notamment les sites administratifs de la Région et les lycées dont elle a la gestion.

Concernant plus spécifiquement les lycées, une première phase test a été le déploiement de 2 lycées fin septembre 2022.

En 2023, le projet continue de se déployer. BFC CONNECT permet une liaison directe avec les rectorats et le conseil régional ainsi que l'accès au réseau de télécommunications Renater de l'enseignement secondaire et

supérieur. La maintenance de ces lycées s'en trouve simplifiée et cela permet également la mise en place d'une supervision plus efficace des systèmes de chauffage, compteurs d'eau etc. des lycées.

Ainsi, d'octobre 2022 à février 2023, l'outil a été déployé sur 35 autres lycées. Les zones concernées sont Dijon, Chenôve, Brochon, Chevigny Saint Sauveur, Quetigny, Plombières les Dijon, Besançon, Beaune, Vesoul.

En 2023, 37 lycées sur 129 lycées publics éligibles ont donc été raccordés.

Les prévisions de raccordements supplémentaires sur 2023/2024 concernent 17 établissements dans les zones suivantes : Belfort, Chalon, Le Creusot, Montceau-les-Mines, Nièvre.

### **31-3 : Poursuivre le programme de prêt d'ordinateurs portables ORDIL**

Evaluation du dispositif ORDIL afin d'ajuster le dispositif au plus près des besoins

Normal

La Région participe à la réduction de la fracture numérique et à partir de l'année scolaire 2021-2022 a mis à disposition des 204 lycées publics et privés du territoire, 6 000 ordinateurs portables de prêt à destination des élèves qui en ont le plus besoin et qui suivent un cursus par la voie scolaire, tous niveaux confondus.

En mars 2022, moins de la moitié des ordinateurs étaient distribués aux élèves de la Région (données déclarées par les établissements) avec 3 principaux critères d'attribution retenus par les établissements (absence d'ordinateur familial, absence d'ordinateur personnel, statut de boursier de l'élève).

Aussi, la Région a souhaité connaître les raisons pour obtenir des préconisations opérationnelles et faire évoluer le dispositif pour répondre davantage aux besoins des élèves les plus démunis.

Elle a confié au cabinet KPMG une évaluation du dispositif.

Le calendrier de mise en œuvre de l'évaluation a été le suivant :

- Septembre / octobre 2022 : cadrage de l'évaluation (questions évaluatives, critères et indicateurs)
- Novembre / Mars 2023 : recueil des données et analyse (enquêtes, entretiens, analyse des données de suivi, comparaison à d'autres Régions)
- Septembre / octobre 2022 : cadrage de l'évaluation (questions évaluatives, critères et indicateurs)
- Novembre / Mars 2023 : recueil des données et analyse (enquêtes, entretiens, analyse des données de suivi, comparaison à d'autres Régions)
- Mars / Avril 2023 : Préfiguration des évolutions d'ORDIL (préconisations à court terme et pour la pérennisation du dispositif)

### **31-4 : Développement des usages de l'Espace Numérique de Travail (ENT) ECLAT-BFC, qui reste l'un des seuls ENT uniques, de la maternelle à la terminale, au niveau national**

Poursuite des travaux mutualisés de développements de l'ENT Eclat-BFC.

Normal

ÉCLAT-BFC est la plateforme ENT commune installée dans les écoles, collèges et lycées publics de Bourgogne-Franche-Comté depuis 2019. Multiservices et modulaire, elle s'adapte aux besoins des établissements et propose de nombreuses fonctionnalités particulièrement pédagogiques. L'ensemble des 129 lycées, 47 collèges de Côte d'Or, 44 du Doubs, 27 du Jura, 30 de la Nièvre, 23 de Haute-Saône, 30 de l'Yonne, 13 du Territoire de Belfort, 6 en Saône-et-Loire ainsi que 636 écoles en bénéficient.

ÉCLAT-BFC offre un périmètre fonctionnel large adapté aux besoins des usagers :

- des services de communication pour développer et renforcer les liens au sein de la communauté éducative
- des services pédagogiques permettant un accompagnement individuel de chaque élève
- des services de scolarité, en option.

En lycées, ÉCLAT-BFC c'est plus de 250 000 comptes utilisateurs dont :

- plus de 145 000 comptes parents,
- plus de 87 000 comptes élèves
- plus de 10 000 comptes enseignants
- plus de 6 000 comptes non enseignants.

La Région fait partie du Club Skolengo intégrant plusieurs collectivités (Région BFC, Région Grand-Est, Isère (CD 38), Haute-Savoie (CD 74), Seine-Saint-Denis (CD 93), Haute-Garonne (CD31)). Il a pour objet de proposer des évolutions fonctionnelles de la plateforme.

Des axes de travail pour le développement de l'ENT sont définis chaque année :

- 2021 : communication, pédagogie, scolarité
- 2022 : travail collaboratif, communication, pédagogie
- 2023 : travail collaboratif, communication, pédagogie, scolarité, statistiques
- 2024 : en cours de finalisation

Depuis 2021, la plateforme a connu les modifications suivantes :

- 17 évolutions réalisées sur le module "communication" : Messagerie, Communication ciblée
- 33 évolutions réalisées sur le module "pédagogie" : Cahier de textes, Classeur pédagogique, Travaux à faire, Formulaire - Quizz
- 20 évolutions réalisées sur le module "scolarité" : Notes – Évaluations, Absences - Punitives
- 16 évolutions sur le module "travail collaboratif" : Espaces et documents partagés, Bureautique en ligne
- 4 évolutions sur le module "statistiques"
- En 2023 : mise à disposition d'une application mobile pour les élèves, les parents et les enseignants

Au point de vue budgétaire, la participation de la Région (montants réalisés en crédits de paiement) s'élève à :

- 2021 : 16 061 €
- 2022 : 16 061 €
- 2023 : 23 301 €

## Priorité 32 - Bien vivre dans les lycées

### 32-2 : Faire évoluer les tarifs de restauration et d'hébergement pour maintenir des repas de qualité

Adopter la nouvelle tarification en juin 2023 pour l'année scolaire 2023 2024

Normal

La modification des tarifs de service de restauration et d'hébergement (SRH) 2023 a fait l'objet d'une délibération lors de la Commission permanente du 8 juillet 2022, celle des tarifs 2024 a été votée en Assemblée plénière du 29 juin 2023. Ceci s'est traduit par l'application par les lycées :

- sur l'année civile 2023, des tarifs et du taux de FARPI (Fonds Académique de Rémunération des Personnels de l'Internat) votés en juin 2022
- sur l'année civile 2024, des tarifs et du taux de FARPI votés en juin 2023 (revalorisation des aides).

Les propositions de tarifs dans la continuité de la politique régionale ont pris en compte :

- l'équilibre budgétaire, permettant un maintien de la qualité des repas (crédit nourriture suffisant),
- l'engagement dans le respect de la Loi Egalim,
- le respect du pouvoir d'achat des familles,
- l'équité dans les tarifs proposés aux usagers des différents lycées,
- la simplicité et la lisibilité de la carte tarifaire.

Cependant, l'inflation des produits alimentaires a amputé une grande partie de l'impact de l'augmentation tarifaire sur la capacité des lycées à augmenter leur taux d'achats locaux et biologiques qui est resté globalement stable. En 2022/2023, les produits locaux correspondent à 22 % des achats de denrées alimentaires dans les lycées (contre 23 % en 2021/2022) ; les achats de produits biologiques restent constants depuis 2021/2022 et représentent 8% du total des achats.

L'Insee (publication de mai) propose l'analyse de l'inflation alimentaire suivante : les prix de l'alimentation augmentent de 15 % entre avril 2022 et avril 2023. Cette inflation varie beaucoup en fonction des denrées :

- produits frais +10,6 % ;
- légumes frais +12,1 % ;
- fruits frais +9,5 % ;
- poisson frais +10,1 % ;
- pain et des céréales +15,8 % ;
- sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie +16,3 % ;
- viande +14,9 % ;
- lait, fromage et œufs +21,5 %.

Les résultats de cette action consistent en une augmentation des ressources des lycées pour réaliser les repas :

- En 2023 : augmentation des recettes estimées à + 7 % (augmentation de + 5 % des tarifs et passage des prélèvements FARPI de 22 % à 20 %).
- En 2024 : estimation des recettes estimées à + 7 % (augmentation de + 5 % des tarifs en 2024 et passage des prélèvements FARPI de 20 % à 18 %).

### **32-3 : Densifier l'alimentation de proximité (75% de produits locaux et biologiques)**

Lancement des premiers marchés de denrées alimentaires par la centrale d'achat à destination des 20 lycées volontaires et évaluation

À surveiller

L'année 2022 a permis d'étudier les consommations des EPLE, de modifier l'outil Easilys et de rencontrer les potentiels candidats (producteurs/éleveurs/distributeurs/filières...). En 2023, ont été lancés les premiers marchés de denrées alimentaires par la centrale d'achat à destination des 21 lycées expérimentaux pour l'année scolaire 2023/2024 : achats de fruits et légumes frais bio en marché réservé, en collaboration avec une structure d'insertion de la région (Afsame-Le Jardins des Monts de Gy C BIO en Haute-Saône), ainsi que l'achat de fruits et légumes mono produits, qu'ils soient bio, HVE ou conventionnels (produits français), en partenariat avec un acteur national implanté sur le territoire (DS RESTAURATION près de Dijon).

Le planning 2024 décline le lancement de marchés dans le périmètre des 21 lycées expérimentaux pour les catégories de produits suivantes :

- Produits laitiers locaux/bio/conventionnels.
- Produits carnés (viandes bovines fraîches/surgelées/bio/conventionnelles, viande porcine de filière bio régionale, volaille et charcuteries).
- Produits d'épicerie locaux et/ou bio sur un allotissement de produits à forte valeur ajoutée pour les EPLE.

- Produits de la mer/piscicultures locales.
- Produits de boulangerie.
- Ovoproduits.
- Fruits et légumes locaux conventionnels.

Les achats via ces marchés sont intégrés dans l'outil Easilys sous forme de mercuriales, mises en place dans tous les lycées expérimentaux. Cela permet de suivre les commandes, de disposer d'indicateurs et de réaliser un recensement précis et homogène des procédures d'achat.

La fonction achats est fortement engagée dans le processus de suivi et de mise à jour des références et des prix. Par exemple, pour les fruits et légumes frais bio, les prix sont réévalués mensuellement et indexés sur le RNM (Réseau des Nouvelles des Marchés) puis réintégré dans l'outil Easilys.

Le projet est piloté via un CODIR /COFIL comprenant des élus et un COTECH. Des groupes de travail nécessaires à la mise en œuvre du projet ont également été constitués, comprenant un groupe de chefs et magasiniers, ainsi qu'un groupe de gestionnaires.

Il est important de noter que la dotation budgétaire allouée aux lycées ne contraint pas les gestionnaires à utiliser les marchés du projet du plan de mandat. Certains EPLE retardent la mise en œuvre de la politique d'achat de produits biologiques et locaux en raison d'un budget limité. Pourtant de nombreux leviers achats permettent de générer des économies nécessaires aux approvisionnements en local et en bio (réduction du gaspillage alimentaire avec l'exemple du self participatif, réduction des portions de produits plus riches – exemple yaourt fermier 100g plutôt que 125g en yaourt conventionnel, cuisson lente pour des pièces de viande moins nobles et donc moins onéreuses...). La prise en charge des marchés s'effectue par le biais d'une cellule achats spécialisée, laquelle intègre les mercuriales directement dans l'outil de référence utilisé dans les lycées, à savoir Easilys. Ce processus de pilotage par la fonction achats suit l'exemple des régions Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, et Sud, qui ont déjà mis en place des équipes achats spécialisées pour ce type de projet.

Un suivi des indicateurs est assuré depuis janvier 2023 jusqu'à juin 2024 en vue de la présentation d'un rapport en septembre 2024, en se concentrant sur le périmètre expérimental.

## **32-1 : Repenser les dispositifs de soutien aux familles (bourses)**

### Bilan de la 1ère année du nouveau dispositif pour éventuelle évolution

Normal

La Région a décidé, au titre de la tarification sociale pour l'année scolaire 2022-2023, de mettre en place une nouvelle aide régionale destinée aux familles se situant dans la tranche de revenu immédiatement supérieure au seuil d'éligibilité à la bourse. La dégressivité s'applique pour les boursiers : de 330 € pour un boursier interne échelon 6 à 130 € pour un boursier demi-pensionnaire à l'échelon 1. La nouvelle aide aux non boursiers poursuit cette dégressivité : l'aide est de 100 euros pour les élèves demi-pensionnaires et 180 euros pour les élèves internes éligibles.

La tarification sociale pour l'année scolaire 2022/2023 a fait l'objet de deux délibérations de la Commission permanente (du 8 juillet 2022 et du 30 septembre 2022) ; celle des tarifs 2024 a été votée en Assemblée plénière du 29 juin 2023 avec une revalorisation des aides - décision de renforcer la tarification sociale et d'y consacrer quelques 3 300 000 M€. Des flyers et affiches ont été communiqués aux lycées en mai 2023 pour faciliter l'information des nouveaux élèves qui s'inscrivent en juin pour l'année suivante.

Pour l'année 2022/2023, le dispositif a concerné :

1/ des lycéens boursiers (12 169 bénéficiaires en 2023) :

L'aide consiste à déduire une aide régionale du montant facturé à la famille (environ 13 000 lycéens sont concernés, soit plus de 15% des effectifs éligibles) et le majorer pour neutraliser la hausse des tarifs. La hausse des aides compense quasiment l'augmentation des forfaits, soit une augmentation de 30 € pour les demi-pensionnaires et de 70 € pour les internes.

- Demi-pensionnaires : augmentation de plus 30 € (soit plus 23 % de l'aide de l'échelon 1 et plus 20 % de l'aide de l'échelon 6). À noter : cette augmentation de l'aide couvre la quasi-totalité de l'augmentation tarifaire de 5% du forfait 5 jours s'élevant à 30,70 €.
- Internes : augmentation de plus 70 € (soit + 30 % de l'aide de l'échelon 1 et + 21 % de l'aide de l'échelon 6). À noter : cette augmentation de l'aide couvrirait la majorité de l'augmentation tarifaire du forfait internat 4 nuits s'élevant à 84 €.

2/ des lycéens non boursiers (818 bénéficiaires en 2023) :

- Demi-pensionnaires : aide de 30 € (soit une augmentation de 30 %, l'aide passant de 100 € à 130 €) ;
- Internes : aide de 70 € (soit une augmentation de 39 %, l'aide passant de 180 € à 250 €).

3/ Dispositif d'appui aux établissements pour l'aide personnalisée aux familles.

Il permet aux établissements d'apporter des aides ponctuelles sur les situations qu'il est amené à identifier.

La Région gère entièrement l'aide. Pour bénéficier de ce dispositif, le demandeur doit communiquer à la Région : son revenu fiscal de référence ; le nombre d'enfants à charge au sein de la famille ; l'attestation émise par l'EPL attestant du choix du demandeur : forfait demi-pensionnaire ou forfait interne pour le lycéen concerné. Une nouvelle plate-forme de demande en ligne a été déployée. Les familles étaient invitées à déposer leur demande sur cet outil entre le 1er octobre et le 31 décembre 2022. L'aide a été versée en une seule fois après acceptation du dossier par la Région.

## **32-4 : Proposer une offre d'éducation et culturelle de qualité pour tous et soutenir les actions péri-pédagogiques**

Organisation d'une journée de restitution, suivi des 17 actions OSE (Oser Semer ses Envies) et évolution éventuelle

Normal

Lors du lancement du nouvel appel à projet OSE à la rentrée scolaire 2022/2023, 22 lycées ont déposé un projet et 17 d'entre eux ont été retenus au vu des critères demandés. Ce lancement a été adopté lors de la Commission permanente du 17 juin 2022 ; les subventions (budget de 60 000 € prévus ; 40 000 € affectés) ont été accordées lors de la Commission permanente du 25 novembre 2022.

L'action a permis de renforcer la dynamique de projets dans les lycées.

Exemples d'actions financées sur l'année 2023/2024 :

- Salle « Bien Être » à l'internat : amélioration du cadre de vie des internes filles qui sont minoritaires dans cet établissement où peu de filles sont inscrites dans les filières scientifiques et technologiques. A été créé un espace bien être et cocooning pour les dortoirs filles avec la mise en place d'une salle dédiée et des ateliers de sophrologie et de méditation pour gérer le stress et prendre confiance en soi (LEGT Gustave Eiffel à Dijon).
- « Viens chez toi » : création d'un clip promotionnel pour mettre en valeur les différentes filières du lycée et son environnement dont les élèves sont fiers. L'idée est d'encourager les futurs élèves à venir dans un lieu où ils se sentiront comme chez eux (LP Jouffroy d'Abbans à Baume-les-Dames).

- « Aménagement par les éco-délégués d'un espace de vie et de biodiversité au sein du lycée » : l'installation d'une cuve de récupération d'eau dans une cour du lycée a permis de développer un espace de biodiversité en permettant l'arrosage des futures plantations. Dans la continuité de ce projet, les éco-délégués souhaitent transformer cet espace avec une végétalisation du lieu, la création d'une fresque et disposer ainsi d'un lieu propice au développement de la biodiversité et d'un espace de pédagogie pour sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative (LPO Augustin Cournot à Gray).

Une journée de restitution a eu lieu le mercredi 31 mai au lycée Augustin Cournot à Gray pour valoriser le travail mené par les élèves engagés et favoriser un temps d'échanges et de partages.

La Commission permanente du 26 Mai 2023 a permis de reconduire l'appel à projets au titre de l'année 2023/2024 : 60 000 € de budget sont prévus pour cette seconde année du dispositif.

## 1.9. ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Face aux évolutions constantes des offres de formation, la Région entend renforcer le service public régional de l'orientation tout au long de la vie permettant à tous d'accéder facilement à une information claire, attractive et actualisée sur les métiers et les formations.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 3 des 4 priorités de la politique orientation.

Vote du schéma régional de développement du SPRO (Service Public Régional de l'Orientation) annexé au CPRDFOP

Normal

Le schéma prévisionnel de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPROTLV) 2023-2028 prend appui sur l'analyse du précédent schéma 17-21, notamment sur :

- le bilan réalisé par les opérateurs du réseau SPRO portant sur l'animation territoriale et régionale ;
- l'évaluation des projets et outils mis en œuvre sur le territoire régional et financés par la Région ;
- les enquêtes réalisées auprès des enseignants et des ateliers utilisateurs/usagers.

Ce socle de travail est enrichi par :

- Les temps de concertation organisés dans le cadre de l'élaboration du CPRDFOP, les échanges avec les acteurs régionaux et locaux ainsi que les autorités académiques ;
- des contributions provenant du CREFOP (Commission OFP élargie), les préconisations issues de la saisine du CESER (sur l'information métiers en direction des jeunes) et les ateliers mis en œuvre durant les Assises régionales de l'orientation de novembre 2022.

Calendrier de mise en œuvre du nouveau schéma :

1. De janvier à mars 2023 : concertation avec les acteurs sur les évolutions à proposer sur le pilotage et l'animation du réseau SPRO
2. De mars à juin 2023 : concertation avec les acteurs sur l'élargissement des partenariats (territoires et monde économique), intégration des éléments issus des concertations CPRDFOP et rédaction d'un premier jet et de 10 mesures.
3. Automne 2023 : deux types de travaux sont en cours
  - Elaboration des pistes de travail :
    - concertation avec les autorités académiques sur l'articulation des interventions en direction des publics en formation initiale et intégration des propositions,

- concertation sur la programmation des nouvelles actions de professionnalisation, échanges de pratiques,
  - lancement de la réflexion interne sur les financements infos métiers,
  - concertation avec les acteurs sur les plans d'actions territoriaux
  - poursuite de la rédaction des 10 mesures et du préambule du schéma.
  - Synthèse des axes de travail :
    - rédaction des propositions relatives aux financements et à la professionnalisation (septembre)
    - rédaction finale de la seconde version (octobre 2023)
4. Décembre : le nouveau schéma sera présenté lors des Assises régionales de l'orientation le 13 décembre 2023.

Les premiers enjeux identifiés sont les suivants : l'implication et le partenariat entre acteurs SPRO ; l'ancrage territorial du SPRO ; le niveau de qualité du service public et sa reconnaissance ; la typologie des contributeurs impliqués la politique orientation ; enfin, la lisibilité et le contenu des ressources offertes aux publics.

## **Priorité 38 - Proposer une offre numérique, virtuelle et immersive de l'orientation**

### **38-1 : Rénover l'offre en faveur de l'orientation via le déploiement de forums et guides numériques, des ENT, des casques virtuels, de présentations des métiers à 360**

Lancement du portail de l'orientation régional « Explore demain »

Normal

Le site Explore demain est dédié à l'orientation tout au long de la vie en Bourgogne-Franche-Comté. Il a été lancé le 15 mars 2023 lors du salon Explore les métiers.

Conçu comme l'entrée de référence en matière d'orientation en BFC, le site donne accès à un 1<sup>er</sup> niveau d'information et s'adresse à 6 profils différents : collégien, lycéen, étudiant, en activité, en alternance, en recherche d'emploi.

D'un point de vue opérationnel, la mise en œuvre du site s'est déroulée selon le calendrier suivant :

- 2022 a été consacrée à la finalisation des éléments graphiques et des choix de contenus du site (poursuite des marchés).
- 2023 a permis le lancement officiel du site auprès du public. Plus particulièrement, le second trimestre a été consacré aux ajustements techniques du site.
- 2024 permettra la prise en compte des retours des ateliers usagers.

Ce site est piloté par l'Emfor BFC en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, la DREETS, les autorités académiques, l'Onisep et les universités de Bourgogne et de Franche-Comté. Outre l'administration et l'alimentation du site, Emfor assure les prestations suivantes :

- l'animation d'un compte Instagram consacré exclusivement au site,
- la communication au public via une campagne publicitaire en octobre 23,
- l'évaluation par des ateliers usagers au cours du dernier trimestre 2023.

75 000 visites ont été comptabilisées du 1er mars au 31 mai 2023. Toutefois, ces indicateurs ne sont pas encore significatifs par rapport à la cible très large - lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés. Cela est dû au fait que hormis la conférence de presse de lancement, la communication n'a pas encore vraiment démarré, une campagne dédiée aura lieu d'ici la fin de l'année.

Enrichissement des outils récemment créés avec l'évaluation de l'AAP "Actions innovantes d'information sur les métiers et les formations" en 2023 afin d'envisager des nouvelles modalités de relance de ce type AAP

Normal

Le marché relatif à l'évaluation de l'Appel à projets "Actions innovantes d'information sur les métiers et les formations" a été confié au Cabinet Pluriscité en juillet 2023. L'évaluation est en cours et continuera jusqu'en décembre 2023. Les auditions ont commencé, le premier COPIIL s'est tenu le 11 septembre 2023. La finalisation de l'évaluation est prévue tout début 2024.

Le montant du marché relatif à l'évaluation est d'environ 50 000€ pour un appel à projets qui a consommé sur deux ans 1,7 Millions d'euros.

## **Priorité 39 - La multiplication des expériences de découverte du monde professionnel**

### **39-1 : Mise en œuvre d'une plateforme régionale des stages**

Lancement de la plateforme stages Région Bourgogne Franche-Comté le 4 septembre 2023 avec les 1000 premières offres de stage. Objectif 2500 offres d'ici la fin de l'année 2023.

Normal

Le lancement officiel de la plateforme a eu lieu le 4 septembre 2023 avec les 1000 premières offres de stage. L'objectif est d'atteindre 2500 offres d'ici la fin de l'année 2023. Cette plateforme a également été présentée lors du forum « économie et emplois du ferroviaire » organisé le 16 novembre par SNCF réseau.

L'outil permet à tous types de publics en recherche de stage d'accéder à des offres selon son profil : Collégiens (pour les élèves de collège, MFR et 3e prépa-métier), lycéens, étudiants (pour les étudiants de l'enseignement supérieur, en formation initiale ou continue), demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion.

L'outil offre 5 types de stages :

1. Les stages de découverte (obligatoires et facultatifs, DP3 (découverte en troisième), 3<sup>e</sup> prépa-métier) ;
2. Les mini-stages (hors temps scolaire) ;
3. Les périodes de formation en milieu professionnel en lycée (PFMP) ;
4. Les stages étudiants (obligatoires et facultatifs, en formation initiale et continue) ;
5. Les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP).

Cette plate-forme est en interconnexion avec

- le réseau Information Jeunesse Régionale et ses offres de stage à l'International et la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les stages monde.
- 2 autres partenaires enrichissant l'offre de stages proposée par la Région via le prestataire MyFuture :
  - Pôle-emploi interconnexion avec <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/>
  - CCI 21/71 avec <https://www.unbonstage.fr/>

Il est encore trop tôt pour définir des résultats ; ils seront présentés fin 2024.

## Organisation d'un événement de découverte des métiers autour des sélections régionales des worldskills

Normal

Explore les métiers a eu lieu au parc des expositions de Dijon les 15 et 16 mars 2023. Cet événement est organisé tous les deux ans. En 2024, sera passé la plupart des marchés pour l'édition 2025.

Cette manifestation a accueilli :

- 7000 visiteurs,
- 320 compétiteurs,
- 200 jurés ;
- 92 bus affrétés ;
- 100 personnes pour animer les ateliers de geste : les ateliers de geste ont permis aux jeunes de s'essayer à des gestes métiers immersifs, complémentaires de la compétition.

La manifestation a recueilli un gros succès avec une visibilité importante pour la Région. Le budget global de l'opération s'élève à 1 million.

## Priorité 41 - Professionnaliser les acteurs

### 41-1 : Proposer des événements visant à partager et éclairer l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation sur les grands enjeux de l'orientation

#### Animation des acteurs du SPROTLV (service public régional de l'orientation tout au long de la vie) autour des enjeux renouvelés du schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie

Normal

Plusieurs modalités sont mises en œuvre pour permettre aux acteurs de partager sur les grands enjeux de l'orientation :

1. l'animation territoriale qui permet de réunir tous les trimestres les 10 groupes locaux du SPRO composés des acteurs locaux du SPRO (et les CIO associés). Ces rencontres permettent de croiser les pratiques, d'échanger sur les enjeux "orientation" du territoire et de coconstruire les réponses faites au public. 20 réunions locales ont déjà eu lieu entre janvier et août 2023. Ces réunions permettent d'échanger notamment sur les états des lieux territoriaux - grandes caractéristiques et évolutions géographiques probables d'ici 2030 (grands projets d'aménagement du territoire, évolution des infra et suprastructures), force du territoire, interconnaissance des structures / dispositifs / plateformes existantes enfin les grandes évolutions des secteurs économiques / typologie d'emplois.
2. les rencontres annuelles de l'ensemble des opérateurs de terrain et de leurs représentants régionaux qui permet de fédérer les acteurs et d'animer le réseau.
3. le programme de professionnalisation permet aux acteurs d'actualiser leurs connaissances, de partager sur les pratiques innovantes ou les expériences de chacun (10 webinaires sur les métiers et secteurs sont proposés par an), ainsi que des séquences intitulées "espaces de pratiques inspirantes" et des actions de professionnalisation sur les actes métiers. Ainsi, en 2023, le programme de professionnalisation d'EMFOR se poursuit au rythme habituel (1 webinaire sur les secteurs et métiers 1 mardi par mois complété d'actions de professionnalisation et d'un espace de pratiques inspirantes).

D'ici la fin de l'année 2023, auront lieu la seconde édition des assises régionales de l'orientation (13/12/23) ainsi que 10 réunions sur les territoires. Ces dernières seront l'occasion pour les groupes locaux de faire un état des lieux des actions existantes sur leur territoire, qu'elles soient ou non financées par la Région, d'analyser les

retours usagers et d'identifier les forces et faiblesses de l'offre de service en matière d'orientation sur le territoire concerné pour projeter le plan d'actions de 2024 à 2028.

Pour 2024, l'animation territoriale se déroulera sur les 10 territoires à raison d'une réunion par trimestre en parallèle d'une animation régionale avec un temps fort annuel et d'un nouveau plan de professionnalisation porté par EMFOR.

## 1.10. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE

La Région mène une politique volontariste en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 1 des 4 priorités de la politique enseignement supérieur - recherche.

### **Priorité 42 - Structurer l'ESRI (Enseignement Supérieur Recherche et Innovation) au niveau régional : soutenir l'excellence de la recherche et la qualité des formations universitaires.**

#### **42-1 : Soutien du lien formation-recherche (notamment des stages de Master 2 et des thèses) à travers l'aide apportée aux "Graduate Schools" (GS) EIPHI, TRANSBIO, INTHERAPI et SHS (quand elle sera opérationnelle) du projet SFRI Intégrate du PIA (Programme D'Investissement d'Avenir)**

Cofinancer les PIA (Programme D'Investissement d'Avenir) et notamment ceux très structurants adossés aux Graduate Schools si le nouveau projet BFC est accepté par le MESR (ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche) et le SGPI (Secrétariat général pour l'investissement). Sinon, redéfinition des priorités d'intervention de la Région

À surveiller

L'annonce en septembre 2022 de la sortie de l'uB de la COMUE UBFC (communauté d'universités et établissements Université Bourgogne Franche-Comté) a conduit à un blocage du financement des projets PIA portés par UBFC, retenus en amont de cette date - dont les GS-Graduate School- EIPHI, TRANSBIO et INTHERAPI.

Ces GS ont pour objectif de décliner une offre de formation de haut niveau du master au doctorat, en associant ces étudiants aux travaux de recherche des laboratoires du site Bourgogne-Franche-Comté, à travers un large spectre scientifique articulé autour des trois axes phares suivants :

- axe 1 : matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents correspondant à la GS EIPHI
- axe 2 : territoires, environnements, aliments correspondant à la GS TRANSBIO
- axe 3 : soins individualisés et intégrés correspondant à la GS INTHERAPI.

Elles regroupent plus de 85% des chercheurs de BFC sur ces 3 axes.

La reprise de leur financement sera décidée à l'issue d'un nouveau point d'étape par le MESR et le SGPI. Le déblocage des PIA constitue un objectif indispensable à la poursuite d'une politique ambitieuse du site BFC avec des moyens conséquents et des projets fédérateurs. C'est aussi la reconnaissance d'une structuration Bourgogne Franche-Comté qui fonctionne.

Le règlement d'intervention « structuration de la recherche en BFC » voté en 2021 pour 5 ans permet le soutien à la recherche des laboratoires de BFC membres de ces GS, dans un continuum formation / recherche / innovation particulièrement favorable en termes de structuration régionale. Cette année, les aides ont été votées par la délibération N° 3-36 - CP du 7 juillet 2023 - Volet "Structuration de la recherche BFC"

En 2023, ce dispositif contribue ainsi au financement de 61 projets de recherche en fonctionnement et en investissement et à la rémunération de 16 jeunes en doctorat, 13 post-doctorats et 35 stages de master. Le soutien global régional atteint cette année 6 507 605 € sur les 3 GS EIPHI - TRANSBIO et INTHERAPI, une alternative de co-financement (cofinancement apporté par UBFC sur ses fonds propres) ayant été trouvée pour ne pas casser la dynamique engendrée par cette animation régionale.

Des arbitrages seront à réaliser concernant les contours du RI "structuration de la recherche en BFC", selon les décisions prises par le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et le SGPI (Secrétariat général pour l'investissement). L'alternative exceptionnelle de co-financement en 2023 au travers d'une mobilisation des fonds propres d'UBFC ne doit en effet pas conduire à désolidariser les graduate schools des financements PIA, qui sont une garantie dans le temps du niveau d'excellence et de structuration BFC.

## Priorité 43 - Assurer un lien étroit et dynamique entre recherche et entreprises

### 43-1 : Renforcer les passerelles entre le monde de la recherche et l'entreprise

#### Autres actions prévues par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2023 :

Orientation des dispositifs de financement vers la détection de projets de recherche à fort potentiel d'innovation, l'aide à la maturation pour faciliter le transfert vers les entreprises, l'incubation des start-ups en lien avec la recherche publique (DECA-BFC), le financement de projets de recherche collaborative publique/privée...

Normal

L'innovation s'appuyant sur les résultats de la recherche académique est aujourd'hui un des leviers des politiques de développement économique (France 2030, SRDEII, RIS3, SRESRI, ...). Le soutien à l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs en BFC est également recherché et renforcé.

En 2023, l'objectif premier de renforcer la détection, dans les laboratoires de Bourgogne-Franche-Comté, des projets à fort potentiel d'innovation pour soutenir ensuite les premières étapes de leur développement technologique a été mis en œuvre. Dans ce cadre, la Région a passé un marché avec un prestataire pour l'établissement d'une première analyse de ces projets de recherche visant à évaluer leur potentiel de valorisation, leur degré de maturation, les verrous scientifiques et technologiques encore existants, les marchés potentiels ou utilisateurs de la technologie à adresser. 105 000 € ont été délibérés pour le marché avec un prestataire.

Les projets ainsi analysés pourront être orientés, en accord avec les porteurs concernés, vers les dispositifs de soutien régionaux ou nationaux et accompagnés jusqu'à leur transfert vers les entreprises. Cette orientation / accompagnement se fait avec les acteurs de l'écosystème d'innovation régionale réunis au sein d'un comité technique piloté par la DRES (Coteh TT), composée de représentants des différents partenaires de la Région.

3 objectifs généraux sont identifiés :

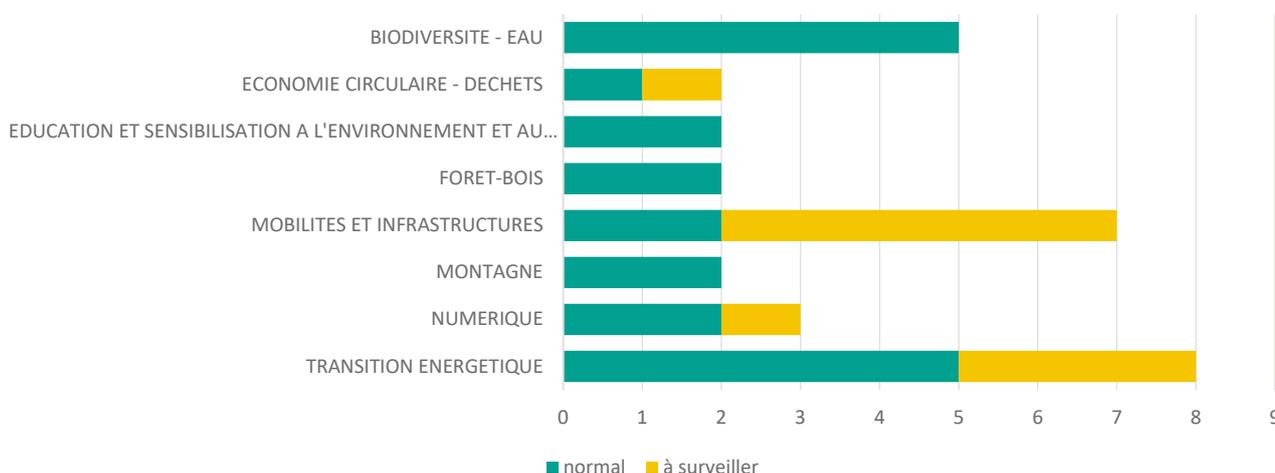
1. Renforcer le continuum de la création de valeur notamment dans le champ économique, des projets de recherche publique.
2. Contribuer à la structuration de la maturation des projets de la recherche publique à fort potentiel d'innovation à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté, en lien étroit avec l'écosystème de l'innovation (Région/ BPI / incubateur DECA-BFC /SATT SAYENS / Fondation FC innov/ Pôles de compétitivité).

3. Préserver et renforcer les retombées socio-économiques de la recherche sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté.

Par ailleurs, sous l'impulsion de la Présidente du Conseil régional, un groupe de travail pour développer les biothérapies a été créé. Ce groupe de travail a abouti à des avancées importantes dans la structuration de notre écosystème régional en lien avec la stratégie d'accélération France 2030 : définition d'une feuille de route partagée, émergence de nouvelles start-ups, nouveau projet Feder Biolmp déposé à l'APP RIS3, financement de projets de maturation et de recherche, projets collaboratifs, travail sur un CMA (formation), action de communication avec notamment l'élaboration d'une brochure par l'AER... et à un projet de construction d'un nouveau bâtiment dédié aux bioproductions. Les deux directions DRES et Economie travaillent en synergie sur ce dossier stratégique pour assurer un continuum d'actions de la recherche à la production, traduisant ainsi les objectifs de France 2030 au niveau régional.

## AXE 2 : TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET NUMERIQUE

Le plan de mandat comporte 38 priorités sur la thématique transitions écologiques, énergétiques et numériques. La déclinaison 2023 prévoit 31 actions concernant 19 priorités (2 actions ne sont rattachées à aucune priorité). 21 d'entre elles sont jugées en avancement normal et 10 en état « à surveiller ».



### 2.1. TRANSITION ENERGETIQUE

Les enjeux de maîtrise de la consommation d'énergie et de production d'énergie issue de sources renouvelables locales sont encore plus prégnants à ce jour.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour les 5 priorités de la politique transition énergétique.

#### Bilan de la feuille de route de la Transition énergétique

Normal

La stratégie opérationnelle de transition énergétique 2018-2021 a été révisée et transformée en Feuille de route de la Transition énergétique lors de l'Assemblée plénière des 23 et 24 juin 2022, pour la période 2022-2024.

Cette Feuille de route renouvelée s'appuie sur les préconisations de l'évaluation conduite en 2020 et sur les préconisations issues de l'auto-saisine du CESER. Les actions proposées sont issues des travaux de 18 directions concernées de la Région et reposent sur les 3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération ; et intègre un axe sur la gouvernance, l'animation et la communication sur les actions de la Région.

Il a été décidé de réaliser le bilan de la feuille de route au 31 décembre en début d'année 2024. Il sera présenté en juin 2024.

#### Démarche d'éco conditionnalité des aides

Normal

Un travail d'harmonisation a été mené sur 2023. Il devrait être proposé prochainement en Assemblée plénière pour intégration des conditions aux règlements d'intervention concernés de la Région.

## **Priorité 46 - Continuer de contribuer à la massification de la rénovation économe et performante du bâti pour les collectivités / associations / bailleurs sociaux**

### **46-1 : Simplification de l'accès à Effilogis pour les acteurs locaux**

Poursuite du programme Effilogis

À surveiller

De nouveaux règlements d'intervention Effilogis ont été votés en janvier 2023. Les RI Effilogis 2023 sont similaires à ceux de 2022 avec des modalités financières proposées quasi-identiques à 2022 et quelques ajustements techniques. Pour les collectivités, la grille d'aide incite aux efforts en matière énergétique et en matière de matériaux biosourcés.

Le nombre de dossiers de demandes d'aides Effilogis est très élevé. Les objectifs ont été largement dépassés, l'enveloppe BP 2023 est insuffisante (initialement de 10,5M€). Ce succès a conduit à un besoin d'augmenter l'enveloppe budgétaire en DM2 de manière significative (2M€), sans compter les dossiers qui arriveront sur le dernier trimestre et qui seront engagés en 2024.

Les conditions seront revues en 2024 pour limiter l'impact budgétaire.

## **Priorité 47 - Structurer le service public régional de la rénovation énergétique pour les particuliers**

### **47-1 : Evolution du dispositif Effilogis pour les particuliers**

Construction de la nouvelle politique de façon qu'elle puisse être complémentaire et articulée au mieux avec les aides nationales

À Surveiller

La nouvelle politique régionale a été construite à partir des résultats de l'évaluation conduite en 2022 et des différents arbitrages nationaux sur les dispositifs Anah 2024 qui sont intervenus progressivement, dont les derniers tardivement (annonces fin septembre 2023).

Sur la base d'un constat de non-articulation possible entre dispositifs nationaux et régionaux sur un objectif BBC, on aboutit finalement à l'arrêt de tout dispositif régional d'aides à l'accompagnement et aux travaux BBC pour la cible maison individuelle au 31 décembre 2023 (extinction du règlement d'intervention en cours). L'arrêt de la caisse d'avance interviendra courant 2024, une fois traités les derniers dossiers Effilogis déposés en 2023 (résiliation du marché). En contrepartie, l'action de la Région sera davantage centrée sur la dynamique de l'offre professionnelle, qui reste un facteur limitant majeur pour atteindre les objectifs quantitatifs en matière de rénovation énergétique performante du scénario REPOS. Un travail conjoint entre les directions de la Transition énergétique, de l'Orientation et des parcours professionnels, de l'Economie et de la Formation professionnelle des demandeurs d'emploi est en cours pour identifier les chantiers possibles sur ce champ.

## Priorité 48 - Accélérer et massifier le développement des énergies renouvelables pour une économie locale de la ressource.

### 48-1 : Mise en œuvre d'un « accélérateur des énergies renouvelables »

Fédérer davantage les partenaires autour de la dynamique « Région à énergie positive »

Normal

Pour l'année 2023, le renforcement de l'animation EnR s'exécute sur plusieurs niveaux : AER, méthanisation, bois énergie. On peut signaler 2 points particuliers :

- L'arrivée d'un 2<sup>ème</sup> ETP depuis septembre 2022 pour la mission d'accompagnement des entreprises sur les EnR&R (récupération de chaleur fatale du process notamment). Son arrivée a permis de proposer une feuille de route « Région à énergie positive », en attente de validation.
- La passation d'un marché de 3 ans pour l'animation de la politique méthanisation, afin d'informer les porteurs de projets (agriculteurs ou collectivités), sensibiliser, mettre en réseau, suivre le développement de la filière en Bourgogne Franche-Comté (ligne téléphonique et site web).

Une réflexion est en cours pour décliner les missions de l'accélérateur à EnR du plan de mandat, c'est-à-dire toutes les mesures proposées pour « booster » l'animation et l'émergence des projets EnR (toutes filières confondues).

Les incertitudes sur le financement des animateurs EnR ont été en partie levées grâce à la mobilisation du FEDER sur 5 postes supplémentaires.

### 48-2 : Soutien du développement de toutes les formes d'énergie renouvelable

Stabiliser le réseau ainsi que la réorganisation de l'accompagnement des projets de méthanisation

Normal

Un premier Appel à projets FEDER BFC (novembre 22 à mai 23) sur les chaufferies bois avec réseaux de chaleur s'est substitué en partie aux aides régionales, ce qui a fait baisser le niveau des engagements en investissement. Par ailleurs, l'animation de la politique méthanisation a été complètement restructurée (marché public en 3 volets : base de données, interconnaissance des acteurs, réponses de 1er niveau) et devrait dynamiser la filière en région.

## Priorité 49 - Gouvernance locale des projets et appropriation citoyenne des énergies renouvelables

### 49-1 : Animation de l'écosystème des énergies renouvelables citoyennes

Mise en œuvre d'un plan de communication pour promouvoir les EnR

À Surveiller

L'animation en faveur des projets EnR citoyens sous la forme envisagée est à revoir, notamment pour bien s'articuler avec le nouveau dispositif de l'ADEME : les Générateurs. De plus, la mise en œuvre d'un plan de communication pour promouvoir les EnR viendra en complément sur cette action.

Suite au départ de la chargée de mission fin 2022 et à l'arrivée des Générateurs dans le paysage, une nouvelle animation devrait démarrer fin 2023. Elle s'articulera avec les dispositifs existants (Générateurs, RI EnR citoyennes).

Le plan de communication EnR sera déployé pour la cible élus régionaux et territoires. La campagne de communication grand public a été retardée plusieurs fois par l'exécutif. Une concertation des acteurs a eu lieu la journée EnR du 13 décembre 2022.

Action déclinaison 2022 poursuivie en 2023 : mise en œuvre d'un fonds régional énergies renouvelables participatif (anormal)

Le tour de table n'est pas bouclé ; il est constaté une frilosité des banques régionales à intégrer l'outil proposé. Une rencontre est prévue avec les partenaires fin 2023 (Banque des Territoires et Crédit Agricole) pour acter la suite.

## **Priorité 50 - Amplifier le réseau de Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique**

### **50-1 : Renforcer le lien POTES-territoires**

Poursuivre les actions de soutien aux POTES et ouverture de la Route des POTES

Normal

La route des POTES a été lancée officiellement en juin lors du festival bien Urbain et du VYV Festival, après 18 mois de co-construction avec les POTES et les partenaires. Cette offre alternative de tourisme vise à faire découvrir les initiatives de transition écologique portées par les POTES de Bourgogne Franche-Comté.

La biodiversité, portée par l'ARB, et la sobriété, portée par l'ADEME, sont deux thématiques clés introduites en 2023 dans le plan d'actions du réseau. Un partage régulier d'informations, de ressources et de réflexions est réalisé sur les deux thèmes. Une visite chez un POTE a été organisée à Bretigny les Norges en lien avec la biodiversité. Et en lien avec la sobriété, le réseau a participé à l'organisation d'une visite de terrain sur les Communes dans le Clunisois

La 2e expérimentation de la démarche Habiter Heureux à Bleterrans sur un projet d'écoquartier a été également lancée cette année.

## **2.2. BIODIVERSITE - EAU**

La Bourgogne-Franche-Comté est une région fortement exposée et menacée par les effets du changement climatique. Par suite, les enjeux sur la ressource en eau et sur la préservation et la reconquête de la biodiversité sont essentiels.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 4 des 5 priorités de la politique biodiversité-eau.

## **Priorité 51 - Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés et poursuivre le soutien aux réserves naturelles régionales (RNR)**

### **51-1 : Augmenter les surfaces des RNR**

Animation et gestion des sites Natura 2000

Normal

Durant la période 2023-2027, la politique NATURA 2000 est adossée, en Bourgogne Franche-Comté, au Plan Stratégique National (PSN) qui définit les priorités d'actions au titre des fonds européens FEADER.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la politique de gestion et d'animation des sites Natura 2000 a été transférée de l'Etat à la Région. En 2023, l'objectif était de mettre en place les conditions et les modalités de prise en charge de cette nouvelle politique.

La Région a créé un service Natura 2000, a procédé au recrutement des 10 agents nécessaires à la mise en œuvre et démarré la gestion administrative et budgétaire de la période 2014-2022. L'ensemble des parties prenantes (élus et animateurs Natura 2000, élus régionaux, service) ont bénéficié d'actions de formation et d'information sur Natura 2000. Une plaquette de synthèse a été élaborée et largement distribuée. Une convention de partenariat entre les services de l'Etat (DREAL et DDT) et la Région sera proposée avant la fin de l'année 2023 afin d'assurer une collaboration efficace pour cette compétence partagée.

## **Priorité 52 - Soutenir les associations et les entreprises qui œuvrent en faveur de la protection et de la reconquête de la biodiversité**

Cofinancer avec l'Etat un poste de médiation Grand Prédateur Loup

Normal

Un médiateur Grand Prédateur Loup a été embauché au 1<sup>er</sup> avril 2023 par l'Agence régionale de la Biodiversité (ARB) de Bourgogne Franche-Comté. Une subvention de 45 000 € leur a été allouée par délibération du 24 février 2023.

4 comités de pilotage sont prévus d'ici la fin de l'année. Concernant le COPIL fonctionnel, 6 réunions ont déjà eu lieu.

47 exploitations agricoles ont été contactées (surtout dans les départements 25 et 39, 1 en Saône et Loire, 2 dans le 90). Le médiateur a effectué plusieurs interventions auprès des agriculteurs avec les DDT 25 et 39.

10 contacts ont été pris suite à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité au risque de prédation par les loups.

Des expérimentations ont été mises en place avec différents matériels (auditifs, ultrason et leds, parc regroupement nocturne, ânes, etc.).

### **52-1 : Développer le label « Entreprises Engagées pour la Nature »**

Animer un réseau d'acteurs en déclinaison de la stratégie de la biodiversité et en lien avec l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité)

Normal

L'animation s'est appuyée sur différentes actions :

- Observatoire Régional de la Biodiversité (au sein de l'ARB) : contribution des associations naturalistes pour la collecte, la validation et la transmission des données naturalistes auprès de la plateforme de géoservice Sigogne.
- Groupes de travail avec les experts des différents taxons pour la constitution d'indicateurs biodiversité (à destination de tous les publics et pour le suivi et l'évaluation de la SRB)
- En lien avec l'ARB pour le volet biodiversité, et en associant des associations naturalistes : sensibilisation auprès des entreprises du réseau via l'animation du groupe RSE par la direction de l'économie de la Région.
- Entreprises Engagées pour la Nature : l'ARB a recruté en septembre un chargé de mission Economie et Biodiversité. 60 entreprises ont été contactées, 10 sont intéressées et 2 se sont engagées à ce jour.

## Priorité 53 - Soutenir la mise en œuvre de la trame verte et bleue régionale

### 53-1 : Création de vergers de sauvegarde, de plantation de haies et de bocages

#### Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2023 :

Poursuite des programmes via les règlements d'intervention 32.11 "Vergers de sauvegarde" et 32.12 "Trames vertes : Haies Bocages Paysages et Corridors Ecologiques"

Normal

En 2023, l'instruction s'est déroulée avec 5 présentations de séries de dossiers en Commissions Permanentes (1 fois par trimestre, environ) :

- CP 24/02/2023 (Bocage / 13 projets) ;
- CP 24/03/2023 (Vergers / 76 projets) ;
- CP 28/04/2023 (Vergers / 30 projets + Bocage / 6 projets) ;
- CP 20/10/2023 (Bocage / 2 projets) ;
- CP 24/11/2023 (Vergers (reliquats) + Bocage (reliquats)).

Le nombre de dossiers Vergers est en forte baisse suite à l'abrogation du Règlement d'intervention 32.11 (Vergers) à la Commission permanente des 26-27 janvier et à sa réouverture tardive, après révision des taux et des critères lors de la Commission permanente du 7 juillet. Le nombre de dossiers Bocage est en baisse suite à la consommation totale des crédits alloués dès le 1er trimestre 2023.

Après la Commission permanente du 20 octobre 2023, la Région a accompagné 106 dossiers « Vergers » (253 380 €) et 21 dossiers « Bocage » (142 640 €). Il est prévu à la Commission permanente du 24 novembre 69 dossiers « Vergers » (100 430 €) et 29 dossiers « bocage » (209 760 €).

### 53-2 : Développer un plan d'action régional en faveur des pollinisateurs

#### Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2023 :

Mise en œuvre effective du dispositif avec ingénierie auprès des porteurs de projets et communication

Normal

La mise en œuvre de cette action s'est déroulée sur l'intégralité de l'année 2023. Le règlement d'intervention se termine au 31 décembre 2023. Cette échéance n'offre pas de lisibilité à ce jour sur les futurs crédits alloués et sur la reconduction du dispositif en 2024.

4 dossiers ont été instruits et votés en 2023. Il s'agit d'un nouveau dispositif qu'il est nécessaire de faire connaître et d'expliquer auprès des porteurs de projets.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2023, 110 844 € ont été affectés à cette opération.

### 53-3 : Développer une politique de soutien aux actions de préservation et de restauration des milieux aquatiques

Soutien aux travaux de réhabilitation des cours d'eau, des milieux humides, des pelouses calcaires ou des grottes à chiroptères

Normal

Cela correspond à la mise en œuvre des règlements d'intervention reconduits en 2023 au titre de la politique de l'eau, des Réserves naturelles régionales et des sites Natura 2000, qui se sont déroulés normalement tout au long de l'année.

### **Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2023 :**

#### Elaboration d'une feuille de route régionale sur l'eau

Normal

L'élaboration d'une feuille de route régionale sur l'eau a fait l'objet d'une journée de lancement avec 10 directions le 21 juin 2023. Des réunions bilatérales entre la Direction de l'Environnement et les 10 directions opérationnelles concernées ont eu lieu à partir de juillet.

D'ici la fin de l'année, voire 2024 le cas échéant, il est prévu :

- La poursuite des travaux avec les directions concernées / impliquées ;
- La rencontre avec les partenaires : Agences de l'Eau, DREAL.

La DPGI a comme objectif d'élaborer son propre plan d'actions "eau" qui sera intégré dans la feuille de route régionale eau.

## **Priorité 54 - Remettre la nature au cœur des villes**

### **54-1 : Création de l'appel à projets « Renaturation et îlots de fraîcheur »**

#### Poursuite du soutien aux projets de renaturation et de lutte contre les îlots de chaleur

Normal

Le nombre de porteurs ainsi que le nombre de dossiers déposés et les actions menées demeurent cohérents quant aux objectifs du règlement d'intervention.

En 2023, plusieurs actions ont été menées, en transversalité avec les autres directions opérationnelles :

- la communication, l'ingénierie auprès des porteurs de projet et l'instruction technique des dossiers déposés ;
- l'intervention dans les colloques techniques et séminaires d'experts.

Ce projet nécessite du temps dans sa construction et sa mise en œuvre.

6 projets ont été retenus en 2023, pour un montant de subvention de la Région de 560 032 €.

## **2.3. EDUCATION ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

La Région Bourgogne-Franche-Comté mène depuis de nombreuses années une politique volontariste d'Education à l'environnement et au développement durable. Face aux conséquences conjuguées du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est une nécessité pour faire évoluer les comportements et accompagner le passage à l'action.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 2 des 3 priorités de la politique éducation et sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

## Priorité 56 - Accroître le soutien aux associations d'EEDD

### 56-1 : Accroître le soutien aux associations d'EEDD

Poursuivre le partenariat avec les têtes de réseaux de l'EEDD en Région (Association GRAINE, CPIE)

Normal

Par cette action, la Région accompagne les structures intervenant dans le domaine de l'Education à l'environnement et au développement durable (EEDD). Il n'y a pas eu d'accroissement du soutien global aux associations EEDD : ce sont les mêmes associations qui ont été aidées en 2023 par rapport à 2022, et pour le même montant global.

## Priorité 57 - Pérenniser les dispositifs « classes environnement » et « manifestations et colloques sur les questions environnementales »

### 57-1 : Travailler à une stratégie globale pour sensibiliser le plus grand nombre dans la transition écologique

Continuer à soutenir les classes environnement

Normal

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement du dispositif "classes environnement" et du dispositif "manifestations et colloques".

206 séjours ont été soutenus représentant 7 803 élèves sensibilisés (jusqu'à la délibération de septembre 2023). 10 manifestations ont été aidées financièrement.

## 2.4. ECONOMIE CIRCULAIRE - DECHETS

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, intégré au SRADDET, fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2025/2030. L'atteinte des objectifs de réduction et de valorisation repose sur la mobilisation des collectivités locales, des entreprises et des citoyens.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 2 des 4 priorités de la politique économie circulaire et déchets.

## Priorité 59 - Intégration des enjeux déchets et économie circulaire dans les politiques régionales

### 59-1 : Développer une politique transversale « déchets - économie circulaire » intégrée à toutes les politiques portées par la collectivité

Décliner les objectifs déchets du SRADDET pour les lycées de la Région et l'engagement d'un travail spécifique sur les déchets des activités économiques (DAE).

À surveiller

Concernant les déchets d'activité économique (DAE), un observatoire spécifique sera développé en 2024. Les données actuellement collectées ne sont pas représentatives de la réalité, et cet observatoire permettra de mieux les recueillir. Il sera complété par la réalisation d'un "portrait de filière" des entreprises situées en Bourgogne-Franche-Comté œuvrant dans le réemploi, la transformation et le recyclage des déchets. Cette partie du projet sera pilotée par la direction de l'économie.

Pour les lycées, les objectifs sont multiples. Ils comprennent l'amélioration de la connaissance en mettant en place une pesée systématique des déchets, le développement des tables de tri, la formation des agents de cuisine, la sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire, ainsi que la promotion du réemploi, du recyclage et de la transformation, en lien avec les collectivités chargées de la collecte et du traitement des déchets. Un programme d'actions est en cours d'élaboration par les directions des lycées.

En 2024, un projet consistera à lancer une enquête auprès d'un panel d'entreprises de la Région, couvrant divers domaines d'activités, afin d'améliorer la connaissance des déchets qu'elles produisent.

Un indicateur important est le gaspillage alimentaire des lycées de Bourgogne-Franche-Comté, actuellement évalué à une moyenne de 110 grammes par élève par jour, avec des disparités entre les lycées ayant mis en place des actions volontaristes et ceux ayant adopté d'autres approches. L'objectif à atteindre est de réduire ce gaspillage à 80 grammes par élève.

## Priorité 60 - Mise en place d'un observatoire régional des déchets et des ressources

### 60-1 : Mise en place d'un observatoire régional des déchets et des ressources

**Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2023 :**

Mise en œuvre d'enquêtes dédiées et suivi des filières

À surveiller

La publication relative aux données 2020 sur les installations de traitement n'a été finalisée qu'en 2023.

D'ici la fin de l'année, voire 2024 le cas échéant, un des objectifs sera de travailler de manière différente sur l'observation des déchets d'activités économiques.

Concernant le suivi, les deux indicateurs retenus sont le niveau de production de déchets et leur taux de valorisation (délai de 2 ans pour leur mise à jour).

Pour les déchets ménagers : le tonnage global de DMA produit en 2020 est de 542 kg/hab/an, soit une baisse de -3% par rapport à 2019.

La tendance à la baisse n'est pas encore suffisante pour respecter les objectifs du SRADDET (et rattraper le retard accumulé sur les années précédentes).

Le taux de valorisation global des déchets ménagers est de 52% en 2020 (baisse de -1% par rapport à 2019), au regard de l'objectif SRADDET de 65%.

Cette action comprend plusieurs composantes :

- l'enquête sur les données DMA auprès des collectivités déchets : test de l'outil développé par DATA BFC permettant une enquête en ligne en vue du traitement automatisé des réponses ;
- la réalisation de l'enquête ITOM sur l'ensemble des installations de traitement des déchets ménagers (données 2022) ;
- la mise en route du site internet dédié à l'observation déchets : ODEC ;
- le suivi des filières REP (traitement des données transmises par les éco organismes).

La mise en œuvre de cette action est rendue compliquée par plusieurs facteurs :

- le temps de production de l'outil et de prise en main de l'outil numérique par les syndicats de traitement et de collecte ;
- la montée en compétences d'ALTERRE au niveau informatique prend beaucoup de temps.

## **Priorité 61 - Accompagner acteurs et territoires dans la transition vers l'économie circulaire**

### **61-1 : Accélérateur à projets économie circulaire**

Mobiliser la communauté des acteurs publics et privés sur les objectifs de réduction des déchets

Normal

Cette action comprend 2 composantes :

- la mise en œuvre de l'accélérateur à projets économie circulaire : suivi et accompagnement technique et financier des porteurs de projets, en collaboration avec la Direction Economie / ESS de la Région BFC et l'ADEME Bourgogne Franche-Comté ;
- la mise en place de l'appel à projets TRIBIO en collaboration avec l'ADEME (généraliser le tri des biodéchets en Bourgogne Franche-Comté).

Les montants affectés sur l'AAP TRIBIO et l'AAP économie circulaire se répartissent de la manière suivante :

- en AE : 635 000 €
- en AP : 600 000 €

La grande majorité des dossiers de l'Appel à projets (AAP) économie circulaire pour les subventions en investissement seront présentés en Commission permanente de novembre 2023.

Certains gros dossiers d'investissement sont reportés sur l'année 2024 (projets d'aménagement de ressourceries recycleries : Nevers, Quingey, PREVAL), du fait du budget insuffisant en investissement.

## Priorité 62 - Favoriser le tri, le réemploi, le recyclage des déchets du BTP

### 62-1 : Structuration d'un écosystème régional favorable à la prévention, à la récupération et au réemploi des déchets du BTP

#### Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2023 :

Réalisation des phases 3 et 4 du marché AMO confiées à RECOVERING : état des lieux de la production des déchets du BTP au niveau régional, recensement des acteurs, installations et filières à la gestion et au recyclage des déchets du BTP

À surveiller

Les études ont été confiées à un groupement de bureaux d'études piloté par RECOVERING. Les phases 1 et 2 ont été réalisées en 2022.

Les phases 3 et 4 ont démarré en mars 2023 et sont prévues jusqu'en février 2024. La mise en œuvre de cette action est ralentie, en raison du départ de la chef de projet chez Recovering, au mois de juin.

L'indicateur retenu pour cette action est le tonnage de déchets inertes entrant en ISDI (installation de stockage de déchets inertes), permettant d'évaluer l'évolution du réemploi et recyclage de flux de déchets. Cet indicateur ne sera connu qu'en 2024.

En parallèle et en complément, la Région agit de la façon suivante :

- suivi et accompagnement de la mise en œuvre de la REP (responsabilité élargie du producteur) relative aux déchets du bâtiment (PMCB) ;
- participation aux discussions au niveau national avec Région de France sur la mise en œuvre de la REP Bâtiment et les 4 éco organismes dédiés aux déchets du bâtiment ;
- participation à la concertation régionale mise en œuvre par l'OCAB, organisme fédérateur des 4 éco organismes, pour la déclinaison régionale de la REP Bâtiment.

## 2.5. FORET – BOIS

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des cinq plus grandes régions forestières de France. Si la forêt de Bourgogne-Franche-Comté est la plus productive de France, on assiste à un appauvrissement relatif de la ressource forestière. En outre, les crises sanitaire et climatique sont de nature à porter rapidement atteinte à cette ressource (stress hydrique, scolytes...).

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour une des 5 priorités de la politique forêt bois.

## Priorité 67 - Préparer la forêt et la filière bois au changement climatique

### 67-2 : Expérimentation (recherche nouvelles essences ou contre de nouveaux risques)

Poursuite des politiques de modernisation des entreprises du bois et amplification du développement des pratiques de sylviculture exemplaire

Normal

Les aides aux îlots d'avenir et plantations mélangées expérimentales se sont poursuivies en 2023, dans le cadre du règlement d'intervention 41.52. En parallèle, le RI 41.68 "sylviculture exemplaire" a été complété lors de la

Commission permanente d'avril pour intégrer une aide forfaitaire aux modes de débardage adaptés aux sols sensibles : débardage par cheval de trait ou par câble. Dans les deux cas, les dossiers ont été déposés tout au long de l'année 2023 et ont conduit à l'affectation totale de 286 853 € (93 989 € sur RI 41.52 "îlots" et 192 864 € sur RI 41.68 "sylviculture exemplaire"), concernant 84 dossiers.

Ainsi, les résultats obtenus sont :

- RI 41.52 : 11 îlots installés.
- RI 41.68 : 194 ha renouvelés en régénération naturelle, 132 ha ayant bénéficié d'une irrégularisation, 17 adhésions à un Règlement Type de Gestion volontaire (pour 204 ha au total), 11 adhésions à un Plan Simple de Gestion volontaire (pour 213 ha) et 5 chantiers de débardage aidés pour 500 m<sup>3</sup>.

Sauf évolution substantielle des aides de l'Etat dans le cadre de France 2030, la poursuite de ces aides sur un périmètre identique à 2023 est envisagée en 2024 sous réserve d'un budget disponible. A noter : les aides nationales France 2030 pourraient concurrencer encore plus qu'actuellement nos dispositifs dans les prochains mois, sans que nous puissions disposer de visibilité à ce stade.

## **67-2 : Expérimentation (recherche de nouvelles essences ou contre de nouveaux risques)**

Identifier les différentes politiques régionales de préservation des forêts

Normal

Au vu de l'intérêt majeur de cette action prévue au plan de mandat, la Région a décidé de s'appuyer sur une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour étudier les différentes voies et moyens (incitatives, réglementaires, etc.) de concourir à une politique de préservation des forêts d'intérêt écologique.

Il s'agira de fournir aux élus un outil d'aide à la décision pour hiérarchiser :

- A) les moyens d'actions à mettre en œuvre
- B) les territoires, types de peuplements ou habitats forestiers régionaux sur lesquels flécher prioritairement une intervention publique en faveur de leur protection et de la préservation de la biodiversité forestière. La menace constituée par le changement climatique pour l'ensemble des peuplements régionaux sera bien intégrée à la réflexion.

75 000 euros d'AE ont été affectés lors de la Commission permanente du 28 avril 2023. Suite à l'attribution du marché en septembre, un comité de pilotage de lancement de la démarche est prévu le 10 novembre, en présence de plusieurs élus régionaux.

## **2.6. MONTAGNE**

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée par les trois zones de massifs du Jura, du Massif central et des Vosges, qui représentent 28 % du territoire régional et 18 % de la population régionale (INSEE 2016). Les 4 parcs de la région représentent 50 % de la superficie des zones de massifs.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 2 des 3 priorités de la politique montagne.

## Priorité 69 - Contribuer aux démarches interrégionales de massifs et fleuves

### 69-1 : La Région poursuivra son implication dans le cadre des CPIER

#### Approbation du CPIER Rhône Saône

Normal

Le Contrat de Plan Interrégional État-Région (CPIER) Rhône-Saône a été approuvé lors de l'Assemblée plénière du 29 juin 2023.

Le CPIER Rhône-Saône 2021-2027 a été signé par l'ensemble des partenaires en septembre 2023. De plus, un Comité Directeur, regroupant la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les quatre Régions, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et VNF, se tiendra le 25 novembre 2023. Enfin, une "Visite de terrain Saône" a été organisée par la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes à la fin de l'été.

Décliné en 7 volets et 22 objectifs, ce partenariat composé de l'État, des quatre Régions, de la CNR et d'EDF, a prévu une enveloppe de 476 millions d'euros pour le CPIER, auxquels s'ajouteront 100 millions d'euros du mandat mobilité et 33 millions d'euros du FEDER interrégional. L'ambition interrégionale consolidée vise un total de 609 millions d'euros d'engagements sur le Rhône et la Saône. Le financement des dossiers sera pris en charge par les directions opérationnelles concernées, avec une forte implication de la direction des mobilités (fret fluvial, ports) et de la direction du tourisme (itinérances fluviales).

Les 5 CPIER Fleuves et massifs 2021-2027 sont maintenant finalisés, votés et en cours de mise en œuvre.

## Priorité 70 - Contribuer au Plan Avenir Montagne national

### 70-1 : Contribuer au Plan Avenir Montagne national

#### Communication sur le Plan Avenir Montagne et mise en œuvre opérationnelle

Normal

L'État a présenté un bilan national du Plan Avenir Montagne (PAM) lors de la dernière session du Conseil national de la Montagne (CNM) à Bagnères-de-Luchon le 2 février 2023. À cette occasion, la Région Bourgogne-Franche-Comté a établi un bilan du PAM sur son territoire et a transmis les données le 3 janvier 2023 à Madame Faure, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'était engagée à mobiliser une enveloppe de 15 à 18 millions d'euros sur les trois massifs de son territoire. Une fois les instructions finalisées, un total de 19 millions d'euros y auront été consacrés.

Concernant le montant de crédits mobilisés par la Région au titre du PAM ainsi que le nombre de dossiers soutenus :

- un taux de réalisation de 99% sur le massif du Jura (10,9M€), de 75% sur le Massif Central (3M€) et de 39% sur les Vosges (0,6M€) (au 30/06/2023)
- la Région a accompagné, seule ou en complémentarité avec l'Etat, 100 des 140 dossiers aidés sur le territoire BFC.

L'État a encouragé les territoires à se tourner vers les dispositifs du "fond vert" pour garantir la continuité de l'accompagnement de ce type de dossiers. Le financement des dossiers pris en charge s'effectue par les directions opérationnelles concernées, avec une forte implication de la direction du Tourisme.

## 2.7. NUMERIQUE

La Région fait de la transition numérique une priorité stratégique. L'adoption en 2019 de la SCORAN BFC, qui constitue le volet numérique du SRADDET, et de la feuille de route numérique par l'assemblée régionale a fixé le cap pour le développement du numérique en Bourgogne Franche-Comté et détermine le cadre nécessaire à la mise en œuvre de la politique publique régionale du numérique.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 2 des 4 priorités de la politique numérique.

### **Priorité 72 - Le défi des infrastructures : vers une Bourgogne-Franche-Comté 100 % connectée**

#### **72-1 : Territoires connectés (Suivi du déploiement de la fibre, de la couverture mobile 4G- 5G, du déploiement de solutions alternatives et de l'interconnexion des réseaux publics)**

##### Poursuite du GFU

Normal

La Région s'est très fortement investie pour l'arrivée rapide du Très Haut Débit (THD) dans tous les territoires, en soutenant massivement (162 000 000 €) les Départements qui ont la responsabilité de déployer la fibre optique. Pour ce mandat, il s'agit d'être vigilant sur le rythme et le caractère universel (ou complet) du déploiement, tout en favorisant une meilleure couverture mobile 4G et en facilitant l'arrivée de la 5G et le développement des objets connectés. Le déploiement de la fibre optique devrait se terminer d'ici 2026 sur l'ensemble des départements.

La Région, pour sa part, poursuit le développement du réseau régional RCube autour de trois principaux axes :

- le très haut débit Radio en articulation avec le déploiement de la fibre (Un million de recettes financières sont générées avec le réseau Rcube. Elles permettent de couvrir les dépenses d'exploitation et de gestion du réseau.
- Le backbone avec la mise en place de liens de collecte sur 7 départements (la plupart des réseaux d'initiative publique fibre optique sont collectés sur le réseau régional).
- Enfin, la mise en place d'un GFU pour raccorder les lycées et établissements afin d'être souverain et généré des économies de fonctionnement.

Lors de la Commission permanente du 4 juin 2021, la Région a voté la création d'un réseau indépendant dans le cadre de la constitution d'un groupe fermé d'utilisateurs (GFU) pour la Région BFC. Il s'agit de créer un service de communications électroniques indépendant, utilisé par un ensemble de personnes physiques ou morales.

Les objectifs attendus de ce GFU sont :

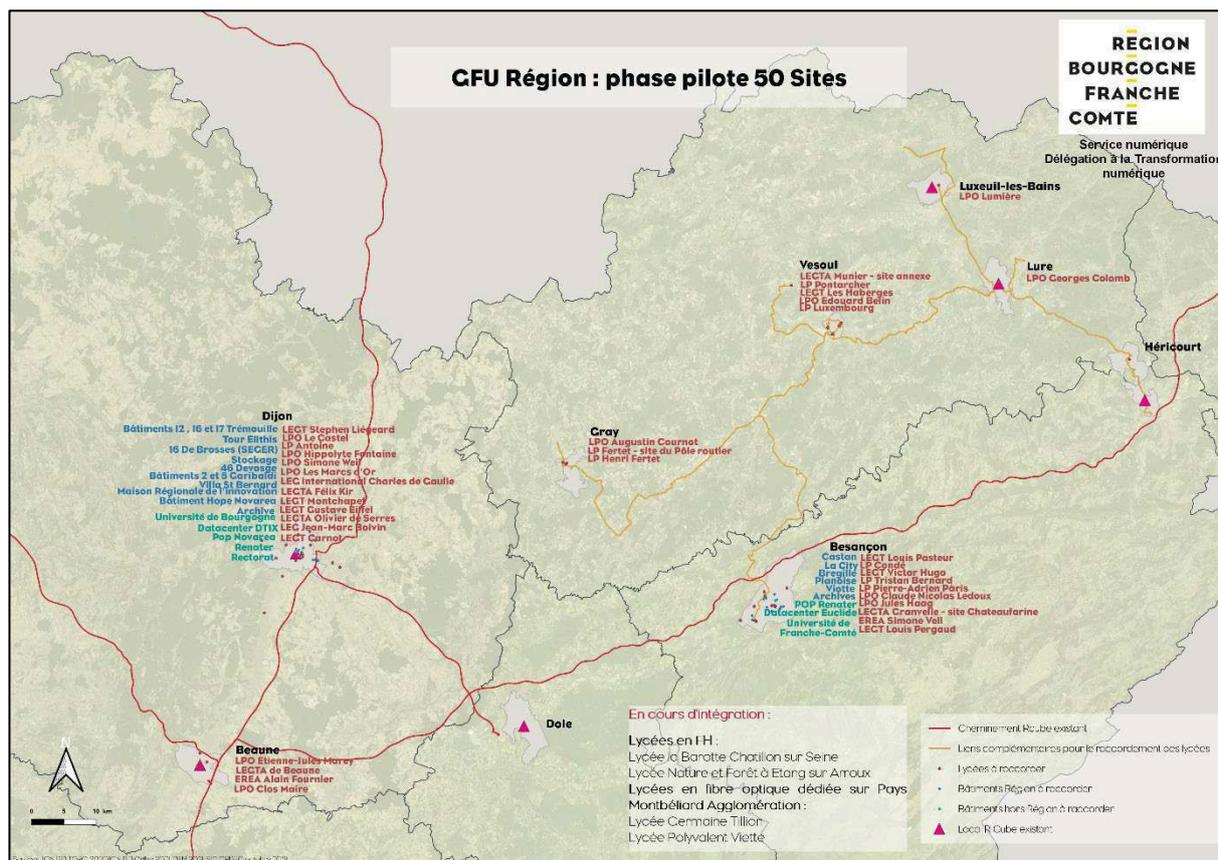
- d'apporter aux lycées des débits supérieurs et adapté aux nouveaux usages numériques,
- de disposer d'une infrastructure souveraine et plus sécurisée avec des délais de latence performants,
- de réaliser des économies de fonctionnement sur les liaisons télécoms souscrites,
- de proposer une solution de télécommunication performante pour le développement de service de gestion technique des bâtiments, vidéo sécurité...

L'objectif est de raccorder les lycées et les établissements de la Région au réseau RENATER.

Cela représente 150 sites Région à connecter entre 2022 et 2025, mais cela suppose également d'étendre à d'autres communautés l'accès au GFU, comme les universités, les collèges, voire le primaire.

Calendrier de mise en œuvre

En 2022, phase de test : 50 établissements dont 2 lycées ont été connectés dans le cadre d'une phase pilote.



La Direction des Systèmes d'information (DSI) a un accès internet de 3Gbits pour un accès internet global des établissements administratifs de Besançon et Dijon ainsi qu'un lien 10Gbits pour des besoins métiers entre les deux sites principaux. La DSI et la Direction du Numérique éducatif (DNE) sont très satisfaites de la qualité et de la stabilité de la phase pilote. Il a donc été prévu en 2023 de lancer la phase d'extension à l'ensemble des lycées et établissements de la Région. D'autres communautés d'acteurs publics se sont manifestées pour intégrer le GFU comme les départements, des communes et des établissements.

Aujourd'hui, 37 lycées ont été migrés sur le GFU régional, chaque lycée du GFU bénéficie de 200M Internet qui peut être augmenté à 1Gbits en fonction du besoin et de l'accélération des usages.

Le plan de déploiement 2023-2026 prévoit d'y adjoindre l'ensemble des établissements et lycées dont 56 prévus en 2024. Cela supposera notamment de contracter de nouvelles liaisons fibres sur les territoires non couverts par le réseau actuellement.

## Priorité 73 - Le défi des usages : vers un service public numérique régional

### 73-2 : Pour un numérique citoyen : le défi de l'inclusion numérique : développement des usages

Déploiement de 40.000 Pass Numériques sur l'année 2023.

À surveiller

Le Pass numérique permet d'accéder à des services d'accompagnement sur les compétences numériques essentielles (démarches en ligne, l'envoi d'email ou traitement de texte...), dans des lieux qualifiés par #Aptic,

un organisme agréé par le programme Société numérique (ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires).

La convention avec l'ANCT signée en novembre 2021 porte sur la diffusion de 40 000 pass auprès de jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi et ne poursuivant pas d'études. La convention 2021/2023 avec l'ANCT (portant sur le co-financement des pass) se termine le 31 décembre 2023. Le budget prévisionnel de cette convention s'élève à 570 k€ dont 285 k€ par l'ANCT.

Pour le suivi du déploiement des Pass Numériques, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'appuie sur l'offre de services de la mission régionale pour la médiation numérique (MedNum BFC au sein du GIP ARNia) qui est le hub régional pour l'inclusion numérique labellisé par l'État et dont les missions s'articulent autour de 4 axes :

- animer le réseau régional des acteurs de la médiation numérique ;
- labelliser les structures de la médiation numérique ;
- accompagner ces structures à consolider leurs modèles économiques ;
- outiller les aidants numériques par le développement de parcours et de supports pédagogiques et proposer des formations pour assurer leur montée en compétences.

Depuis le début de la convention, la Région a réalisé une première commande de 16 000 pass. 8 250 ont été distribués à une centaine de structures prescriptives - missions locales, université, CROUS... Les pass sont distribués par carnet de 5, soit une aide de 50€ par jeune. L'utilisation des chèques ne peut être comptabilisée qu'à la fin des formations dispensées par un réseau d'environ 40 structures labellisées et disséminées sur l'ensemble de la Région ; à ce jour, la diffusion des premiers résultats de consommation réelle des pass par les jeunes est donc prématurée.

La mise en place effective du dispositif a été retardée d'un an environ par :

- des difficultés administratives liées aux conventions ANCT et APTIC
- la crise du covid
- le processus de double labellisation (MedNum BFC et ANCT) des centres de formation.

### **73-5 : Vers une Bourgogne-Franche-Comté 100 % territoires intelligents, stratégie régionale de la donnée**

#### Lancement de la Stratégie régionale de la donnée

Normal

Les collectivités territoriales font face aujourd'hui à une multitude d'enjeux (logement, énergie, transition énergétique et écologique, mobilité, transition numérique, ...). Pour agir efficacement et mettre en œuvre les transitions, un travail d'observation, d'analyse et de prédiction est indispensable où la donnée est un élément central et transverse à la définition et au pilotage des politiques publiques. A titre d'exemple, la sobriété énergétique requiert des données pour identifier les bâtiments qui ont le plus gros potentiel de rénovation thermique.

Alors même que le volume de données d'intérêt général s'accroît de manière exponentielle par la numérisation des services publics et le développement de projets « Territoires Intelligents et Durables », les données produites dans le cadre de ces projets sont trop souvent mal maîtrisées, peu partagées et difficilement interoperables... Par ailleurs, elles sont difficilement exploitables et valorisables pour piloter les politiques publiques, pour exercer pleinement les compétences des collectivités ou générer des services efficaces aux usagers. Par exemple, la lutte contre l'artificialisation des sols requiert que toutes les collectivités se réfèrent à des données communes de caractéristiques et d'usages de leurs sols pour avoir un langage commun, nécessaire à la mise en œuvre des documents d'urbanisme dans le cadre du SRADDET.

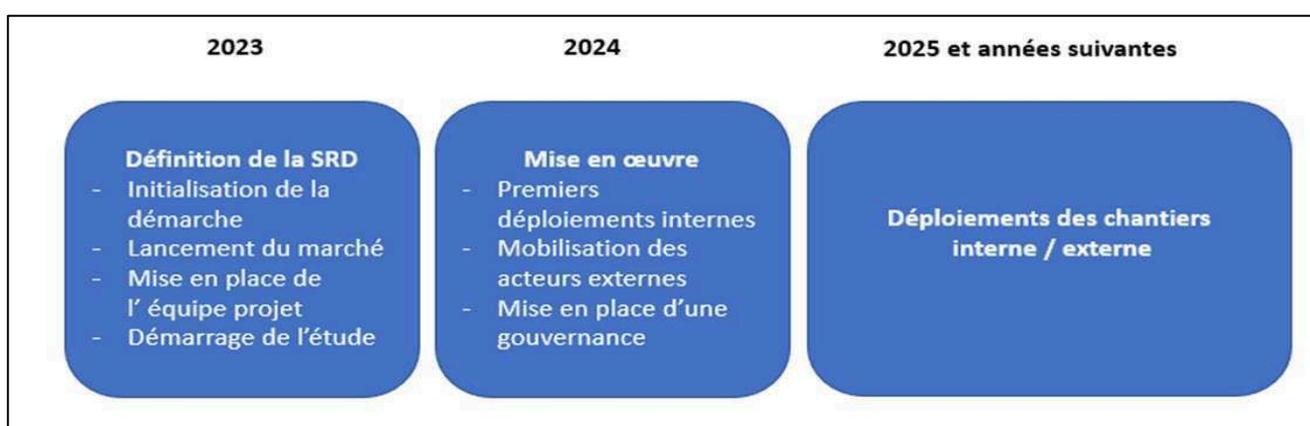
Plus encore, la propriété des données n'est même pas garantie dans certains secteurs pour lesquels les collectivités sont confrontées parfois à des phénomènes de spoliation (tourisme, mobilité, énergie...).

Dès lors, la mise en place d'une stratégie régionale de la donnée est nécessaire. Elle permettra de traiter les problématiques suivantes :

- Comment garantir la souveraineté des données produites (directement ou indirectement) par les collectivités et notamment la Région ?
- Comment faire en sorte que les données produites puissent être homogènes, partageables et valorisables par tous les acteurs publics de la région y compris l'administration régionale ?
- Comment créer les conditions pour que les collectivités (y compris la Région) s'approprient les enjeux de gestion et de maîtrise de leurs données et puissent mieux les exploiter ?
- Comment faire de la donnée publique un bien commun aux services des territoires et de leurs habitants ?
- Comment accompagner les collectivités qui mettent en place des projets de territoires intelligents et durables ?
- Comment créer un cadre de confiance entre les acteurs publics et les citoyens ?

Votée en Commission Permanente du 1<sup>er</sup> avril 2022, la Région souhaite donc se doter d'une stratégie régionale qui permettra à ses propres services et à tous les acteurs (publics et privés, citoyens) de créer les conditions juridiques, organisationnelles, éthiques de la maîtrise et de la mise en commun des données produites en région. Il est notamment nécessaire de répondre aux enjeux de souveraineté de la donnée, du partage de la donnée comme bien commun.

La mise en œuvre de cette stratégie a été planifiée sur une durée de 5 ans



Afin d'élaborer la Stratégie Régionale de la Donnée, il sera fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisée pour engager :

1. Le processus de rédaction de la stratégie et des documents cadre, incluant en particulier la définition des moyens, compétences et ressources à mobiliser, une sélection des opérateurs et partenaires concernés à impliquer et enfin la construction d'une organisation de la donnée (interne et externe).
2. La définition d'une feuille de route, des chantiers à prioriser et un calendrier de mise en œuvre sur 5 ans incluant les actions à mener pour répondre aux besoins exprimés par les directions dans le cadre du Schéma directeur du système d'information. Le chantier du cadrage juridique de la données (interne / externe) a déjà été identifié comme prioritaire.
3. L'accompagnement à la mise en œuvre des chantiers de la stratégie avec structuration d'une animation sur le territoire régional

## 2.8. MOBILITES ET INFRASTRUCTURES

La Région doit répondre à plusieurs défis : spatial de couverture équitable de l'ensemble du territoire régional ; social et à son devoir envers la jeunesse ; environnemental, avec une urgence de plus en plus prégnante.

La déclinaison opérationnelle pour 2022 prévoyait des actions pour 5 des 8 priorités de la politique Transport.

### Priorité 76 - Des infrastructures et matériels adaptés aux besoins de mobilité

#### 76-1 : Rajeunir la flotte et investir massivement dans les infrastructures de mobilité aux côtés de SNCF Réseau et de l'Etat

##### Assurer l'entretien et la maintenance des matériels roulants

Normal

En janvier 2023, le programme de rénovation à mi-vie des AGC Autorail Grande Capacité a été stabilisé. De janvier à septembre 2023, SNCF a réceptionné les 8 dernières rames Régiolis. En mai 2023, on a observé la stabilisation du programme fonctionnel de l'atelier N3. L'Assemblée plénière de juin 2023 a approuvé la convention de réalisation de l'atelier de maintenance N3.

En 2024, une ingénierie de contrôle de la réalisation de opérations mi-vie phase 1 et de maîtrise d'œuvre des opérations mi-vie phase 2 sera mise en place.

Avec la fin de la réception des Régiolis 6 caisses, le parc régional utilisé en conditions nominales devient complètement accessible aux personnes à mobilités réduites.

##### Développer l'écosystème nécessaire à l'exploitation des 3 rames à hydrogène

Normal

Les entreprises pour la fourniture d'H2 ont été consultées d'octobre 2022 à juillet 2023. La réception des études APO génie civil d'aménagement du quai d'avitaillement a eu lieu en septembre 2023. La Commission permanente a été sollicitée en novembre 2023 pour la validation de la solution d'avitaillement retenue.

La première rame sera livrée en janvier 2025 pour des circulations non commerciales et devrait être pleinement opérationnelle à l'horizon 2026.

La mise en service de la station d'avitaillement est prévue pour avril 2026.

### Priorité 78 - Une offre mieux adaptée aux besoins de nos concitoyens

##### Définir un nouveau service public de transport de voyageurs Rail 2027

À surveiller

L'Assemblée plénière du Conseil régional en date du 29 juin 2023 a autorisé la publication de l'avis de concession. Le dossier de consultation des entreprises a été publié en octobre 2023 pour une remise des offres initiales en janvier 2024. Les négociations se dérouleront jusqu'en avril 2025.

## **Priorité 79 - Donner envie de transports collectifs grâce à de nouveaux services**

### **79-2 : Développer la billettique dématérialisée et sans contact, voire par carte de crédit, simplifiera l'accès aux transports publics**

Déployer la solution open payment dans les cars mobigo

À surveiller

Il est prévu un déploiement de la solution Open Payment au premier semestre 2024. Le lancement de cette solution complètera le mix de solutions de distribution de titres de transport aux voyageurs en Bourgogne Franche-Comté.

La mise en place de cette solution a été retardée pour des questions de règles de comptabilité publique et la nature des recettes encaissées. La Loi 3DS promulguée en février 2022, et dont le décret d'application est paru en octobre 2022, permet à la Région de mandater un tiers pour l'encaissement des recettes (au travers d'une convention de mandat validée par le comptable public).

La solution Open Payment nécessite également de contractualiser avec une banque. Cette contractualisation tripartite (Banque / Région BFC / gestionnaire billettique - titulaire Région qui encaissera la recette pour reversement aux transporteurs/Paierie) est en cours de relecture.

Ces documents vont faire l'objet d'un rapport en Commission permanente.

## **Priorité 77 - Vers des mobilités durables d'ici 2030**

### **77-2 : Développer de nouvelles solutions innovantes de tarification sociale en plus de celles existantes (Ticket Mobilité ou le covoiturage organisé conventionné)**

Faire évoluer le ticket mobilité

À surveiller

Le règlement d'intervention a évolué, en permettant d'allouer une somme de 40 euros mensuelle (contre 30 précédemment) et a également permis de prendre en compte les apprentis à hauteur de 100%.

Les conventionnements se poursuivent avec les employeurs depuis la mise en place du dispositif en 2019. 443 conventions avec des employeurs sont à ce jour nouées pour plus de 1500 bénéficiaires en région.

La poursuite des conventionnements avec les employeurs de Bourgogne-Franche-Comté (public, privé, associatif) est prévue pour 2024 le cas échéant.

## Priorité 83 - Des transports scolaires harmonisés et différenciés

**83-1 : Définir un règlement régional unique des transports ouverts à la différenciation, non par département comme c'est le cas actuellement, mais par caractéristiques de territoire de même nature.**

Poursuivre les travaux d'harmonisation pour une application du nouveau règlement à la rentrée 2024/2025

À surveiller

La définition d'un règlement unique des transports scolaires était initialement prévue pour la rentrée de septembre 2023. L'échéance est néanmoins reportée à la rentrée de septembre 2024 en se concentrant dans un premier temps sur l'harmonisation de la définition de l'élève ayant droit.

La définition harmonisée de l'élève ayant droit sera effective pour la rentrée 2024/2025 et notamment à la date d'ouverture des inscriptions aux transports scolaires, fixée le 3 juin 2024.

126 000 élèves sont concernés par l'harmonisation de la définition de l'élève ayant droit.

**83-2 : Augmenter la qualité de service en lien avec les EPCI**

Construire les contrats opérationnels de mobilité avec les territoires

À surveiller

Il y a 35 bassins de mobilité en région. Un contrat opérationnel de mobilité (COM) doit être signé avec chacun de ces 35 bassins. Il s'agit d'un document coconstruit avec les EPCI et les acteurs de chaque bassin.

L'objectif principal de ce document de 1<sup>ère</sup> génération est d'aboutir à une meilleure diffusion des offres et des outils existants en faveur des mobilités, à l'échelle régionale mais également à l'échelle de chacun des 35 bassins de mobilité.

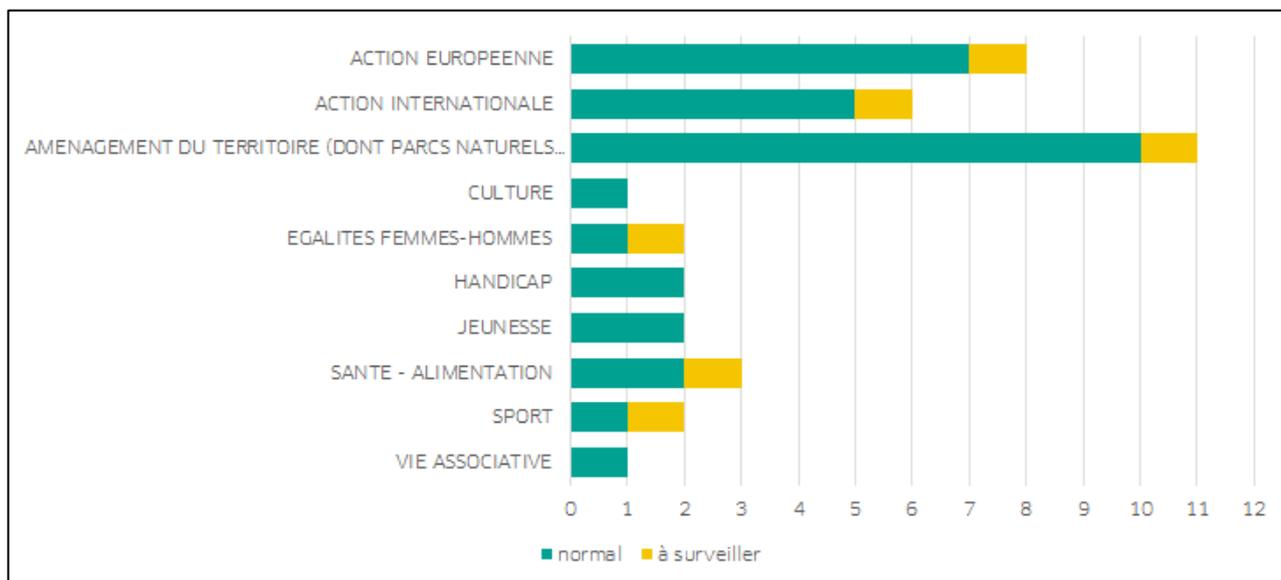
Les 3 premiers contrats opérationnels de mobilité (chalonnois, mâconnais et le pays horloger) ont été votés par les élus en Commission permanente de novembre 2023. Les 32 autres Contrats seront élaborés, soumis à consultation puis votés au cours de 2024.

D'ici la fin de l'année, voire 2024 le cas échéant, on assistera à l'organisation des comités de partenaires locaux (instance consultative préalable au vote de chaque COM), à la rédaction des COM, à la consultation des territoires et parties prenantes, puis au vote des élus en Commission permanente.

La LOM prévoit dans son article 18 que les mobilités solidaires qui croisent la compétence mobilité des Régions et la compétence solidarité des départements soient traitées dans le cadre de plans annuels entre la Région et chaque département. A ce jour, seul le département de l'Yonne a répondu favorablement à la mise en place de cette relation.

## AXE 3 : FRATERNITE – VIVRE ENSEMBLE

Le plan de mandat comporte 38 priorités sur la thématique Fraternité – vivre ensemble, auxquelles il faut ajouter 2 priorités transversales : le suivi du SRADDET et la coopération avec les territoires. La déclinaison 2023 prévoit 38 actions concernant 22 priorités. 32 sont jugées en avancement normal, tandis que 6 sont « à surveiller ».



### 3.1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (DONT PARCS NATURELS REGIONAUX)

La cohésion territoriale doit permettre à chaque territoire de se développer et de s'aménager durablement, afin que chaque habitant-e puisse vivre dignement dans son territoire. Dans cet esprit, la Région intervient afin de maintenir et de renforcer les centralités urbaines et rurales, tout en consolidant l'attractivité économique et résidentielle.

La déclinaison opérationnelle du plan de mandat pour 2023 prévoyait des actions concernant chacune des 4 priorités de la politique « aménagement du territoire ». A cela, il faut rajouter 2 priorités transversales supplémentaires.

#### Priorité 84 - Des territoires acteurs des transitions

##### 84-1 : Contractualisation pour soutenir les territoires de projet

Signature des conventions avec les territoires de projet et déclinaison des stratégies autour des axes prioritaires

Normal

Suite à la négociation des contrats en 2022, 2023 a vu la finalisation des contrats. Ainsi,

- A fin septembre 2023, 32 contrats sur 35 sont passés en Commission permanente.
- 22 contrats ont été signés, avec des signatures sur toute l'année 2023
- 11 séances de signature publiques ont été réalisées, en présence de la Présidente ou du Vice-Président cohésion territoriale et des territoires concernés

- Deux contrats devraient être approuvés d'ici la fin de l'année 2023, le dernier devrait l'être début 2024.

La Région est entrée dans la phase opérationnelle des contrats. Après finalisation des négociations, il y a eu l'organisation des 1ers comités de programmation, avec l'inscription des 72 premières opérations pour 7 contrats (12 M€ d'opérations programmées sur 7 contrats).

La Région accompagne les porteurs, fait des visites sur le terrain pour vérifier l'atteinte des éco-conditions ; de nombreux projets sont exemplaires, tant sur le plan de la rénovation énergétique que les aménagements d'espaces publics.

La Région a déjà attribué 11 premières subventions (1,7 M€ de subventions attribuées).

Il est prévu sur la fin de l'année 2023 et 2024 l'organisation des comités de programmation dans les autres territoires et l'attribution d'autres subventions.

Un contrat Territoires en action (TEA) rentre désormais dans sa phase opérationnelle.

Les candidatures de 30 territoires de projet ont été approuvées par ailleurs pour être éligibles au FEDER RURAL.

## 84-2 : Contrats métropolitains

Déclinaison des actions métropolitaines autour des axes prioritaires

À surveiller

Commencée en 2022, la négociation des contrats avec les 5 structures concernées (Scot Besançon cœur de Franche Comté, Scot du Dijonnais, Grand Chalon, CUCM et Pôle Nord Franche-Comté) s'est poursuivie en 2023 avec de nombreux échanges politiques et la stabilisation des projets soutenus. Cela a abouti à :

- la contractualisations de 40 opérations (59,16 M€) ;
- l'approbation de quatre contrats à l'Assemblée plénière de juin 2023 ;
- la signature de deux contrats par la Présidente (Besançon et Dijon) ; des signatures sont à venir pour CUCM et Grand Chalon ;
- l'attribution de deux premières subventions (2,67 M€ de subventions attribuées à fin septembre 2023).

Des échanges sont à poursuivre pour finaliser le contrat du Pôle Nord Franche-Comté.

On notera le soutien à la rénovation du complexe gymnique d'excellence Jean Bouveri à Montceau les Mines.

## 84-3 : Contractualisation avec les Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Accompagner la spécificité et l'adaptabilité des PNR et recherche de conciliation des objectifs de protection et de développement

Normal

La Région accompagne les parcs du Haut-Jura et des Ballons des Vosges dans leur procédure de renouvellement du classement du parc.

La procédure de renouvellement du classement du parc naturel régional (PNR) des Ballons des Vosges a été lancée lors de l'Assemblée plénière de juin 2023, avec un soutien financier affirmé pour le financement de la procédure de révision. 2024 verra la poursuite des démarches de renouvellement de classement sur les PNR des Ballons des Vosges et du Haut-Jura.

Par ailleurs, la Région agit pour :

- le soutien aux actions de fonctionnement et d'investissement des programmations annuelles des parcs, avec une attention particulière pour les actions de protection, de mise en valeur des patrimoines et de développement local, en cohérence avec les orientations de la charte en cours ;
- l'appui aux études d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un PNR en Bresse Bourguignonne. Une décision politique doit intervenir à terme pour l'engagement ou non d'une procédure de création d'un 5ème PNR en BFC (Bresse Bourguignonne), après une conférence des maires à organiser d'ici la fin de l'année 2023.
- la projection vers une évaluation de la politique PNR sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024, en cohérence avec le calendrier de révision de la charte du Haut-Jura ;
- des actions de promotion des PNR portées par la Région : établissement d'un guide sur les PNR à destination des élus régionaux, organisation d'un "éduc-tour" dans le PNR du Morvan, journées de rencontres et d'échanges autour de l'engagement du parc du Morvan dans l'adaptation au changement climatique, et organisation d'une exposition à l'hôtel de Région à Dijon valorisant les PNR et leurs actions et modes de faire spécifiques.

32 actions ont été soutenues dans le cadre des programmations : 18 en fonctionnement et 14 en investissement.

## Priorité 85 - Des centralités intermédiaires à renforcer

### 85-1 : Soutenir les projets mûrs permettant d'améliorer ou de renforcer les conditions d'habitabilité (espaces publics, habitat, friches, commerces – étude Foncière commerces en cours...)

Accompagner les premières actions des stratégies de revitalisation permettant de renforcer ou conforter les conditions d'habitabilité

Normal

Cette action comprend 3 volets :

1. Accompagner les premières actions des stratégies de revitalisation permettant de renforcer ou conforter les conditions d'habitabilité
2. Partenariat avec la Banque des Territoires pour concrétiser rapidement les intentions de chaque ville
3. Relance du réseau régional pour permettre les échanges entre les 128 villes.

La mise en œuvre se réalisera sur la période 2022 – 2026.

Après la Commission permanente du 20 octobre, 78 conventions ont été délibérées sur 126 (2 communes ont déclaré ne pas vouloir conventionner) : soit 62 %.

Pour mémoire, la délibération de la convention intervient après un accompagnement des villes et une validation de leurs stratégies de revitalisation.

La Région participe à la gouvernance des villes et organisera fin 2023 une journée réseau. La plupart des villes avaient déjà une stratégie ou ont souhaité en finaliser une pour pouvoir conventionner avec la Région sur une enveloppe de 500 000 euros.

Le taux d'engagement reste relativement bas (1,65M€ (pour 20 projets) sur une enveloppe de 50M€ soit 3% après la Commission permanente d'octobre 2023) mais devrait croître fortement en 2024 avec l'accélération du rythme des signatures de conventions sur 2023.

Les prévisions d'engagement à fin 2024 sont de 2,3 M €.

Le 16 novembre 2023 se tiendra l'organisation d'une rencontre régionale du réseau des centralités rurales en Région (Genlis). 2024 verra le lancement d'un travail partenarial pour une animation Région.

## **Priorité 86 - Pour une ruralité dynamique et innovante**

### **86-2 : Montée en puissance du dispositif "Villages du futur"**

#### Evaluation du dispositif "Villages du futur"

Normal

A propos de l'accompagnement des villages au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, on assiste à la fin des missions d'assistance technique (AMO) au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Un bilan évaluatif a été réalisé par des étudiants. Le recueil des enseignements a été réalisé à la fin du printemps avec le Living Lab (Agrosup Dijon). La conclusion de l'expérimentation s'est faite lors d'une journée collective le 13 septembre en présence du Vice-Président.

Une journée sur les ruralités est organisée dans le cadre du mois de l'innovation publique (novembre). L'objectif est de mobiliser des projets inspirants, de partager les conclusions et enseignements de l'expérimentation Villages du Futur avec les AMRF, d'établir la connexion avec la démarche village d'avenir selon les ouvertures faites ou non par le Préfet et la mise en œuvre des perspectives (réseau des pairs).

### **86-3 : Une gestion simple et efficace du programme LEADER**

#### Conventionnement des Groupes d'Action Local (GAL) qui devront faire émerger des actions de développement rural en déclinaison des stratégies

Normal

Les 22 nouveaux GAL sélectionnés pour porter un programme LEADER 2023-2027 lors de l'Assemblée plénière de janvier 2023 ont tous finalisé leur convention GAL-Région cet été. Toutes les conventions ont été signées par les GAL et la Présidente du Conseil régional fin août 2023, conformément aux exigences de l'Union européenne.

La fin d'année sera consacrée à l'outillage de la Région et des GAL permettant la mise en œuvre des programmes LEADER 23-27. A noter la mise en œuvre dans le prolongement de l'évaluation menée pour préparer la programmation 2023 -2027 d'un fonds financé exclusivement par la Région pour les dossiers de moins de 200 000 euros au titre des contreparties nationales nécessaires à la mobilisation du FEADER.

Des signatures publiques de ces conventions auront lieu fin 2023, afin de communiquer sur le démarrage des programmes.

#### Déploiement du Feder rural

Normal

Dans le cadre de la priorité territoriale du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté, un axe est dédié au développement rural. Il est doté de 32,9 M€ de FEDER pour la période 2021-2027.

Conformément aux conditions règlementaires européennes de mise en œuvre des axes dits « territoriaux » du FEDER, il importe de sélectionner les territoires éligibles en amont, sur la base d'une stratégie territoriale de développement rural intégré.

Le choix a été fait que ces stratégies pour le FEDER 2021-2027 s'appuient sur les stratégies présentées par les territoires dans le cadre de leurs contractualisations « territoires en actions » avec la Région chef de file de la politique d'aménagement du territoire.

Afin de favoriser la dynamique de projets, la bonne consommation des crédits et faciliter l'accès au FEDER rural pour les porteurs, le choix a été fait de mettre en œuvre cet axe rural selon des modalités plus souples que l'axe urbain. D'une part, les territoires n'ont pas le statut « d'organisme intermédiaire » et devront simplement

donner un avis préalable de conformité à leur stratégie pour les projets présentés. D'autre part, l'enveloppe attribuée à l'axe ne sera pas préalablement répartie entre les territoires, mais attribuée au fil de l'eau à mesure de la programmation des projets.

Tel que précisé dans la délibération de l'Assemblée plénière du 20 octobre 2023, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé du 01/07/2022 au 31/03/2023, ouvert aux territoires éligibles à la contractualisation « Territoire en Action », à l'exception de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau et du Pôle Métropolitain Nord-Franche-Comté, ces deux territoires relevant intégralement du volet urbain du programme et ayant été désignés organismes intermédiaires. Pour les territoires comprenant une agglomération relevant du volet urbain, ils étaient éligibles pour leur partie « rurale », hors EPCI urbain.

Sur les 33 territoires éligibles, 31 territoires ont répondu dans les délais (tous sauf le Pays horloger et la Communauté de Communes Val Marnaysien). 28 ont été validés au moment des TEA (Territoires en action), 2 ont été présentés en Commission permanente le 29 septembre, et le dernier devrait être proposé en janvier 2024.

D'ici la fin de l'année voire 2024 le cas échéant, on assistera aux premières programmations.

Les fiches actions ont été validées par le comité de suivi de décembre 2022. Le dépôt des dossiers est possible sur e-synergie depuis fin décembre 2022.

## **Priorité 87 - Vers une politique de la ville lisible et proche des besoins**

### **87-1 : Accompagnement aux quartiers politiques de la ville**

#### Déploiement du nouveau cadre d'intervention

Normal

Lors de l'Assemblée plénière du 24 janvier 2023 a été adopté le nouveau Fonds d'aide aux projets (FAP), fusionnant et adaptant l'ancien FAP et le dispositif "cohésion sociale".

L'enveloppe de 1,1 M€ du FAP a été totalement consommée en 2023, ce qui témoigne des besoins de soutien aux actions animées sur les quartiers prioritaires, et une enveloppe similaire est prévue en 2024.

Suite à l'adoption du nouveau Règlement d'intervention à l'Assemblée plénière de janvier 2023 et au déploiement du nouveau dispositif FAP, on constate :

- La poursuite des visites de quartier (ex : St Claude, le 27 juin 2023) ;
- le soutien à 198 projets pour 1,68 M€ (en intégrant la CP d'octobre), dont 147 projets issus des appels à projets contrats de ville, et 50 projets financés dans le cadre du FAP "fil de l'eau" après examen en comité d'engagement.

La poursuite des visites de quartiers politiques de la ville (QPV) en 2024 permet de comprendre l'évolution des besoins et de nourrir la réflexion sur l'évolution de la politique de rénovation urbaine à horizon fin 2024.

#### Organisation de la grande journée citoyenne (5<sup>ème</sup> édition)

Normal

Afin de promouvoir les engagements citoyens des quartiers prioritaires, la Région avait prévu d'organiser pour la 5<sup>ème</sup> fois une grande journée citoyenne permettant de fédérer ces initiatives essentielles pour le quotidien des habitants des quartiers prioritaires. Il a été décidé de ne faire une journée régionale que tous les 2 ans. Cette grande journée citoyenne se tiendra donc en 2024.

## Priorité A- Suivi du SRADEET

### A-1 : Mettre en œuvre le SRADEET

#### Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2023 :

##### Mettre en œuvre le SRADEET

Normal

Cela vise notamment l'accompagnement des territoires via des notes et avis suite à leurs sollicitations, ainsi que la réalisation d'études (Focus). Il est prévu la réalisation d'un volant annuel d'études, avec entre 5 et 10 études planifiées.

Par ailleurs, les actions annuelles pérennisées de la déclinaison 2022 se poursuivent en 2023.

Il est prévu pour la fin d'année, voire sur 2024, outre la production de notes d'accompagnement et l'émission d'avis sur les documents d'urbanisme, la création d'un atlas des armatures territoriales et l'analyse des nouvelles données.

Il a été ainsi réalisé :

- 9 avis et notes d'accompagnement,
- 10 Focus et études.

Les notes d'accompagnement ont été complètement remaniées, tant sur la forme que sur le fond. Elles sont désormais élaborées avec l'outil CANVA et sont thématiques, adoptant une approche basée sur des "questions clés" pour les territoires.

### A-2 : Modifier le SRADEET

#### Gestion qualitative du ZAN et finalisation des volets déchets et logistique

Normal

Un état d'avancement des travaux a été présenté lors de l'Assemblée plénière de juin 2023 sur cette modification portant sur les volets ZAN, logistique et déchets. La procédure de modification prévue initialement de 2022 à février 2024 a été étendue jusqu'en novembre 2024 de par la loi du 20 juillet 2023.

Le volet Zéro Artificialisation Nette de la modification devra être complètement revu en ce qui concerne la territorialisation des efforts de réduction de la consommation foncière, suite à l'adoption de la loi de simplification en date du 20 juillet 2023. Le processus de concertation est prévu pour le deuxième semestre de 2023, avec la consultation formelle en 2024. Il est à noter que la création d'une nouvelle instance est rendue obligatoire : la conférence régionale de gouvernance du ZAN.

Parallèlement, une autre modification du SRADEET est en cours. Elle porte sur l'harmonisation de la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale, comme demandé par le tribunal administratif dans son jugement de janvier 2023. L'année 2023 a été consacrée aux travaux techniques, concertés avec les principaux acteurs (CSRPN, CRB), les consultations formelles seront à mener en 2024.

## Priorité B - Coopération avec les territoires

### B-1 : Elaborer des protocoles avec les départements

#### Elaboration de plans d'actions pour les volets insertion formation

Normal

Il s'agit de :

- élaborer, animer et suivre les Protocoles d'accord avec chacun des 8 Conseils départementaux dans le "volet insertion-formation,"
- élaborer un plan d'actions pour 2023 concernant ces Protocoles, pour chacun des 8 Départements,
- réaliser un bilan de ces protocoles et proposer des pistes d'axes stratégiques pour les prochains protocoles, en lien avec la démarche France Travail.

Chaque Protocole avec les Conseils départementaux a été déployé sur chacun des axes stratégiques prévus.

Ces accords ont donné lieu, sur les territoires, à de forts partenariats développés entre les services et directions des 2 institutions, notamment : participation croisée à des réunions de présentation des dispositifs régionaux de formation, des réunions sur les plateformes CNSA, des réunions SPIE / Plan Plein emploi, des réunions France Travail, aux RAT....

Un bilan des Protocoles 2019-2023 (ils ont été prolongés d'une année, en cohérence avec la prolongation du PRIC jusqu'en 2023) sera effectué à l'automne 2023 afin de définir les axes des prochains protocoles 2024. L'objectif est d'identifier, en collaboration avec les Départements, les axes stratégiques pour les prochains accords à signer début 2024, en lien avec le Protocole de préfiguration France Travail BFC.

Ces protocoles servent de base solide pour le déploiement opérationnel du volet formation de France Travail en collaboration avec les Conseils Départementaux.

Depuis le début du PRIC, en moyenne, 18% des stagiaires des formations régionales sont des bénéficiaires du RSA (BRSA). Sur le 1er semestre 2023, le taux est de 16%, ce qui représente 1 091 BRSA ayant intégré une formation régionale (1 790 BRSA soit 18% en prenant en compte des entrées en formation sur les actions de Pôle emploi).

### B-2 : Mise en œuvre du CPER 2021-2027

#### Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2023 :

##### Financement d'opérations CPER - bilan financier 2022

Normal

La méthode de réalisation du bilan 2022 a été co-cadrée par la Région et l'Etat. Un bilan qualitatif et quantitatif a été réalisé avec les services de l'Etat en juin/juillet 2023. Une version communicante transmise aux partenaires et mise en ligne à l'automne 2023.

Un point de méthode sera planifié entre l'Etat et la Région à la fin de l'automne. Il est prévu d'améliorer le suivi de l'outil financier Grand Angle, notamment pour faciliter le contrôle des extractions automatiques effectuées par les directions opérationnelles.

Après une première année de mise en œuvre et des engagements relativement modestes (l'année 2021 étant largement consacrée à la mise en œuvre du PAIR), l'année 2022 a permis de rattraper le retard pris sur les engagements de l'État.

Seuls les projets de grande envergure nécessitant des études approfondies (tels que ceux relevant du volet Enseignement Supérieur) et les contrats de territoire (en cours d'approbation avant mise en œuvre) restent en retrait en termes de programmation.

## 3.2. SANTE - ALIMENTATION

Même si la santé reste largement une compétence portée par l'Etat, la Région a souhaité mettre en œuvre une intervention volontariste dans ce domaine, en lien avec ses préoccupations d'équilibre territorial et de justice sociale, avec l'objectif d'un accès de tous à la santé et à des soins de qualité en tout point du territoire régional.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 2 des 6 priorités de la politique santé alimentation.

### Priorité 88 - Définir une feuille de route [santé] 2022-2028

#### 88-1 : Définir une feuille de route santé 2022-2028

Définition et mise en œuvre d'une nouvelle feuille de route santé

À surveiller

Une évaluation de la politique de santé (volets aménagement du territoire et numérique) a été réalisée et partagée avant l'été 2023.

L'élaboration de la feuille de route a été décalée (seul le diagnostic a été réalisé à date) suite à une forte mobilisation sur le Projet régional de santé. En parallèle, a été lancée une démarche d'évaluation d'impact en santé (EIS) visant à identifier les leviers d'action de la Région sur les déterminants de santé.

Un partage des enjeux avec les directions opérationnelles a été fait sur le printemps et l'été 2023. La formalisation des orientations est en cours.

La finalisation de la feuille de route est prévue sur la fin d'année 2023, pour un vote en 2024.

#### 88-2 : Installation d'un groupe élus santé au Conseil régional

Consolidation du groupe « élus santé »,

Normal

La réunion du groupe santé s'effectue au travers de deux démarches : l'évaluation d'impacts en santé (EIS) dans l'objectif d'intégrer la santé dans les politiques publiques et le Projet régional de santé (3 réunions sur 2023).

Une nouvelle réunion en lien avec les avancées de l'EIS et de la nouvelle feuille de route est prévue sur fin 2023 début 2024.

Le groupe santé a été réinstallé ; ont été partagés, d'une part, les éléments généraux sur la feuille de route (bilan de la précédente ainsi que les perspectives d'élaboration de la nouvelle) et, d'autre part, les éléments liés au lancement de l'EIS (évaluation d'impact en santé).

## **Priorité 90 - Aménagement du territoire en santé : accès de tous à la santé, action contre le manque de professionnels de santé, et développement de l'exercice coordonné et de la coopération dans les territoires**

### **90-2 : Soutien aux approches territoriales des politiques de santé (ingénierie des projets de santé sur les territoires, projets territoriaux par accueil de professionnels stagiaires/internes et services en santé)**

#### Mise en place d'un nouveau Programme régional santé-environnement (PRSE4)

Normal

Le Programme régional santé-environnement (PRSE) 4 a été délibéré en Assemblée plénière de juin 2023. La déclinaison des actions du PRSE4 s'effectue dès mi-2023 et sur la durée du plan (de 2023 à 2028).

Les travaux ont été conduits sous le co-pilotage de l'ARS, de l'Etat et, pour la seconde fois, par le Conseil régional, comme le permet la réglementation et comme souhaité par l'exécutif. Ils s'appuient sur un bilan du précédent plan, arrivé à échéance fin 2021, ainsi que sur des travaux conduits en 5 ateliers.

Le PRSE4 est construit autour des 5 axes et objectifs opérationnels suivants :

- Axe 1 : Agir pour développer des comportements favorables à la santé
- Axe 2 : Développer des environnements favorables à la santé
- Axe 3 : Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux
- Axe 4 : Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche globale de la santé (une seule santé)
- Axe transversal : Renforcer l'acculturation des réseaux d'acteurs de santé environnement, renforcer et coordonner la communication, la formation sur santé environnement, le changement climatique et une seule santé

Le Groupe Régional Santé Environnement (GRSE), qui regroupe des représentants des services de l'Etat, des collectivités, des associations, des employeurs, des salariés et des universitaires, constitue l'instance suivi du PRSE. Il est co-présidé par l'ARS, le SGAR et la Région, et s'est réuni à 3 reprises.

Si la Région est co-pilote du plan, elle est amenée également à intervenir sur certaines fiches actions dans le cadre de ses politiques, en tant que co-chef de file de l'action, de partenaire ou de financeur potentiel.

La Région ne dispose pas d'une compétence santé en tant que telle mais ses leviers d'intervention dans le champ de la santé environnement sont nombreux : transition énergétique (efficacité énergétique, développement des ENR), environnement (biodiversité, eau, ...), agriculture, forêt, aménagement du territoire (démographie médicale, maisons de santé, ...), transports (mobilité douce) mais aussi soutien à l'économie et à la recherche (projets collaboratifs dans le domaine de la santé), lycées et formation.

Le développement du portail de sensibilisation, d'information et d'éducation en Santé Environnement pour Tous, baptisé « E-SET Bourgogne Franche Comté », a débuté en fin d'année 2010 avec l'objectif de s'adresser à un public le plus large possible. Depuis 2019, les évolutions ont permis d'étendre son périmètre à l'ensemble du territoire régional et de le faire évoluer en un outil de communication et de promotion des actions portées dans le cadre du PRSE 4 de la Bourgogne-Franche-Comté.

L'année 2023 a permis de :

- poursuivre le recensement et promouvoir les dynamiques locales engagées ;
- contribuer à la mise en œuvre des ateliers santé environnement et des webinaires définis dans le cadre du PRSE ;
- appuyer et mettre en valeur les actions du plan (production de contenus) ;

- faire évoluer le portail en l'articulant et en l'alimentant avec les actions nouvelles du PRSE 4 ;
- animer le comité technique d'E-SET
- élaborer la stratégie de communication autour du portail.

En 2023, 2 aides ont été attribuées pour un montant de 105 000 € (CP 29/09/2023).

Par ailleurs, la Région poursuit et accentue des actions de prévention sur les perturbateurs endocriniens initiées dans le cadre du PRSE3.

## Priorité 92 - Développer les expérimentations

### 92-1 : Poursuite et développement du FRES (Fonds Régional d'Expérimentation en Santé)

#### Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2023 :

#### Poursuite et développement du FRES (Fonds régional d'expérimentation en santé)

Suspendu pour  
raison budgétaire

L'action devait se dérouler de novembre 2022 à novembre 2023. Le programme est suspendu sur 2023 en attente de l'évaluation des politiques (réalisée à ce jour) et d'une nouvelle feuille de route santé en cours de rédaction. Le programme n'a pas été réactivé au Budget primitif.

On soulignera le projet de la Maison Médicale de Garde (MMG) de l'Espace santé Simone Veil à Saint Clément (ouverte 7j/7 de 20h00 à minuit, dimanche et jours fériés de 8h00 à 20h00) qui accueille des patients :

- Sur rendez-vous après régulation de Régulib89 et du Service des urgences du CH de Sens, et/ou via le numéro national de SOS Médecin ;
- Sur présentation spontanée.

Dans le but d'améliorer l'accès aux soins non programmés, les médecins généralistes de la MMG, souhaitent s'adjoindre d'une IDEL sur les horaires de PDSA (permanence des soins ambulatoires).

Cette organisation centrée sur le binôme médecin-infirmier doit permettre :

- une prise en charge globale de ces patients réduisant ainsi le recours aux urgences,
- de dégager du temps médical par les protocoles de coopération créés,
- d'assurer une meilleure prise en charge des présentations spontanées,
- d'accroître la file active des soins non programmés (environ 20%).

L'IDEL jouerait un rôle en amont et en aval de la prise en charge par le médecin de garde.

Le coût total du projet est de 158 300 €, avec une subvention Région de 9 800 € pour la coordination, le pilotage et le suivi de l'expérimentation et une subvention de l'ARS de 148 500 €.

## 3.3. HANDICAP

La Région a adopté sa première feuille de route consacrée au handicap en juin 2019. L'accompagnement des personnes handicapées est au cœur de la politique volontariste de la Région qui vise à construire une société plus solidaire.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 2 des 3 priorités de la politique Handicap.

## **Priorité 94 - Être exemplaire sur la gestion du handicap là où la Région est compétente.**

### **94-1 : Emploi des personnes en situation de handicap au sein de l'administration régionale**

Actualisation de la « Feuille de route handicap »

Normal

La Région s'est librement dotée, en 2019, d'une « Feuille de route handicap » afin de renforcer son action en faveur des personnes handicapées. Construite autour de ses compétences majeures (lycées, formation professionnelle, transport), cette stratégie intègre aussi des politiques volontaristes comme le tourisme, le sport, l'aménagement du territoire ou le numérique. Elle inclut également une dimension interne avec l'attention portée au personnel du conseil régional au travers de la signature d'une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), engagement renouvelé pour la période 2022-2024.

Initialement prévue à l'Assemblée plénière du 30 juin 2023, la feuille de route handicap a été délibérée le 20 octobre 2023. Elle dresse un bilan de la période 2019 - 2022 et fixe des orientations en lien avec les compétences régionales pour 2023-2025. Le document est accessible sur le site Internet de la Région :

<https://www.calameo.com/read/00303038073a8fd2fdec7>

Cette nouvelle édition, bâtie autour des actes de la vie quotidienne (étudier, se former, travailler, se déplacer, faire du sport, se divertir, se connecter) prend en compte les évolutions de la société, notamment dans le champ de la communication et du numérique. Sa déclinaison opérationnelle repose sur chacune des directions concernées, régulièrement réunies au sein d'un réseau de correspondant-es facilitant l'appropriation et la diffusion de ces enjeux.

A noter qu'en interne, la Région Bourgogne-Franche-Comté remplit son obligation en tant qu'employeuse publique puisqu'en mars 2023, elle a salarié 11% de personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur ou travailleuse handicapé, le taux obligatoire étant de 6%.

## **Priorité 95 - Adapter la communication régionale aux personnes handicapées**

### **95-1 : Inscrire dans la stratégie de communication régionale l'information accessible à tous et la généralisation notamment le « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC)**

Déployer le FALC - Facile à lire et à comprendre

Normal

En matière de handicap, l'une des priorités de la Région est parallèlement de rendre l'information accessible à chacun et chacune, quel que soit son origine, son handicap, ses difficultés temporaires ou définitives. Le « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC), qui a pour but de simplifier et clarifier les informations dans un langage compréhensible par tous et toutes, par la prise en compte des handicaps intellectuels et des personnes ayant des difficultés avec la lecture est ainsi progressivement déployé dans les publications grand public.

Un partenariat a été engagé avec l'association Droits Devant 25 pour réaliser plusieurs actions et notamment des formations internes et des traductions en FALC de certaines publications de la Région. Ainsi, en 2023 :

1. Traduction en FALC

- - de la feuille de route handicap 2023/2025
  - - du Magazine Région d'automne 2022 (cf. Article Fondation Pluriel : <https://www.fondationpluriel.org/le-magazine-de-la-region-passe-au-falc/>)
2. Organisation de sessions internes de sensibilisation au FALC :
- 15 participant-es le 28/03/22 (réseau handicap)
  - 8 participant-es le 19/09/22 (SEDD-semaine européenne du développement durable)
  - 8 participant-es le 04/10/22 (SEDD)

Les formations au FALC sont désormais intégrées au plan de formation de la collectivité :

- la prochaine session de sensibilisation se tiendra le 16/11/23, puis en 2024
- un module niveau 2 « Rédiger des documents en FALC » est à programmer en 2024.

### 3.4. CULTURE

La Région entend jouer un rôle essentiel concernant le développement de l'offre culturelle sur notre territoire. Après la crise sanitaire qui a fortement impacté le secteur, les enjeux principaux de la politique culturelle régionale se voient augmentés d'un impératif : celui d'une nouvelle consultation des acteurs culturels, afin de partager l'identification des priorités post-crise et de co-définir les axes qui permettront de répondre aux attentes du secteur et surtout à celles de l'ensemble des habitants de Bourgogne-Franche-Comté. La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 1 des 6 priorités de la politique Culture.

#### Priorité 101 - Conforter les partenariats et renforcer la visibilité de la Région

##### 101-1 : Mise en œuvre du processus de concertation et consultation des acteurs culturels

Restitution du travail de concertation des acteurs culturels et de patrimoine réalisé en 2022 au cours du premier semestre 2023 et mise en œuvre des conclusions de la consultation.

Normal

La première étape de la démarche de concertation des acteurs culturels entamée en 2022 a conduit à la production d'un document de synthèse, issu des rencontres avec les acteurs culturels et les ateliers organisés sur le territoire par l'agence « Le Troisième pôle ». La synthèse des travaux a permis d'identifier 6 enjeux prioritaires dont 3 sont déjà à l'œuvre dans les dispositifs de la politique culturelle régionale dans des modalités qui pourraient évoluer.

La deuxième étape de concertation a commencé le 25 avril dernier avec une journée dédiée aux acteurs de la filière patrimoine et elle se poursuivra jusqu'au printemps 2024 avec 5 journées territoriales. Organisées par la Direction Culture, Sport, Jeunesse, ces journées réuniront tant les acteurs de la culture que ceux du patrimoine répartis en 5 zones (3 rurales et 2 urbaines).

Formulés à l'issue des échanges de 2022, les chantiers 4, 5 et 6 incitent la Région à proposer pour 2023 et 2024 le plan d'actions suivant articulé autour de 2 axes :

1. Animation et structuration de la filière patrimoine.

Dans la lignée de la concertation menée en 2022, la Région a souhaité réunir les acteurs du patrimoine pour leur proposer de s'engager dans un travail collectif autour de l'animation et de la structuration de la filière

patrimoine. La rencontre du 25 avril, qui a réuni plus de 70 participants dans le petit théâtre du château de la Verrerie, a marqué le lancement de cette démarche. Elle a permis d'en préciser les modalités et de proposer 5 axes de travail autour d'enjeux et d'objectifs partagés :

Axe 1 / Favoriser la connaissance mutuelle entre les acteurs

Axe 2 / Diffuser les ressources au service de tous

Axe 3 / Structurer les réseaux du patrimoine

Axe 4 / Partager les patrimoines avec tous les publics

Axe 5 / Valoriser tous les patrimoines en transversalité

Une table-ronde a réuni plusieurs intervenants qui ont présenté des projets inspirants en écho aux axes de travail retenus.

## 2. Organisation de 5 rencontres territoriales

Elles ont pour objet de favoriser l'interconnaissance, d'ouvrir les débats sur des enjeux communs, de créer des dynamiques collectives et d'identifier les conditions d'accompagnements potentiels des acteurs locaux. Ces rencontres touchent les acteurs bénéficiaires d'aides régionales :

- autour de thématiques ciblées liées aux principales dynamiques culturelles émergentes des territoires.
- combinant des temps participatifs déclinés en ateliers, et en échanges.

5 réunions territorialisées ont été et seront organisées entre la fin d'année 2023 et le printemps 2024 à raison de 2 réunions en 2023 et 3 réunions en 2024.

2 réunions se sont déjà tenues en 2023 :

- 21 septembre 2023 – AVALLON (Hôtel de Ville)
- 5 octobre 2023 – TOURNUS (Palais de justice)

Plus de 100 acteurs culturels et du patrimoine ont participé à ces rencontres qui prévoyaient :

- un temps de conférence avec un géographe, Monsieur Pierre-Marie GEORGES, auteur de la thèse « Ancrage et circulation des pratiques artistiques en milieu rural : des dynamiques culturelles qui redessinent les ruralités contemporaines » ;
- une rencontre et échanges avec les chargé.es de mission de la Région ;
- enfin une présentation d'actions inspirantes par des acteurs culturels et patrimoniaux du territoire.

## 3.5. SPORT

La Région mène une politique active en faveur du sport, lequel est un facteur d'épanouissement personnel, avec un impact direct en termes de santé publique, un formidable espace d'échanges et d'émotions collectives, ainsi qu'un lieu privilégié pour mettre en place et promouvoir les idéaux d'égalité et de fraternité portés par notre collectivité.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait une action pour 2 des 4 priorités de la politique sportive.

## Priorité 102 - Ancrer un modèle de gouvernance du sport en région

### 102-1 : Pilotage CRS (Conférence Régionale du Sport) et lancement CRF (Conférence Régionale des financeurs) permettant la formalisation du diagnostic et du Projet Sportif Territorial (PST)

#### Définition des modalités de mise en œuvre de la conférence des financeurs

Normal

La mise en place de la nouvelle gouvernance territoriale du sport (déclinaison de l'Agence Nationale du Sport au niveau régional) composée des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, du mouvement sportif et des acteurs du monde économique s'est organisée en deux étapes.

#### 1. Phase 1 : Installation de la Conférence Régionale du Sport (CRdS) et adoption du Projet Sportif Territorial (PST) :

La CRdS a été installée le 29 mars 2021 et est présidée par Willy BOURGEOIS depuis le 17 janvier 2022 qui a succédé à Laëtitia MARTINEZ. La CRdS est composée de 58 membres dont 4 membres issus de la collectivité régionale. Le projet sportif territorial a été adopté à l'unanimité le 5 décembre 2022.

Avec l'assistance d'une assistance à maîtrise d'ouvrage « Sport value », la formalisation du projet sportif territorial a permis d'identifier :

- 4 ambitions régionales : améliorer la structuration et la modernisation de l'offre sportive du territoire, faire rayonner les territoires de Bourgogne Franche-Comté à travers le sport et ses valeurs, soutenir les initiatives locales en matière de sport, favoriser les synergies entre les acteurs.
- 9 axes de développement : développement du sport pour toutes et tous sur le territoire, développement du sport de haut niveau, développement du sport professionnel, construction et entretien des équipements structurants, réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives (APS), développement des APS adaptées aux personnes en situation de handicap, prévention de la lutte contre les discriminations, promotion de l'engagement bénévole, accompagnement des acteurs en faveur de la transition écologique et énergétique.

#### 2. Phase 2 : Installation de la Conférence des Financeurs du Sport (CdFS)

La CdFS a été installée le 16 juin 2023 et est présidée par Chrystel MARCANTOGNINI (présidente du CROS) depuis cette même date. Elle est composée de 36 membres (33 membres communs avec la CRdS) dont un membre issu de la collectivité régionale - Willy BOURGEOIS (suppléant : Franck CHARLIER). La CdFS constitue l'organe de financement de projets dont les finalités doivent être conformes aux 4 ambitions validées dans le cadre du PST. Elle vise à réunir l'ensemble des financeurs du sport autour de projets structurants qui nécessitent un co-financement (au minimum deux co-financeurs outre le porteur de projet). Les enveloppes de l'Agence Nationale du Sport destinées aux projets répondant à l'une de ses ambitions du PST devront obligatoirement faire l'objet d'un avis de la CdFS.

A l'issue d'une réunion de travail le 17 janvier 2023, Marie-Andrée GAUTIER, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES), et Willy BOURGEOIS ont partagé une vision commune de la CdFS : d'une part, son installation se limite en 2023 à un impératif réglementaire reportant l'ambition d'une co-instruction et de co-financement des projets par l'ensemble des financeurs privés et publics associés ; d'autre part, cette CdFS poursuit un double objectif modeste mais opérationnel. Il se traduit par deux logiques d'actions complémentaires :

- Rendre visible le panorama des financements existant auprès des porteurs de projets (ex : organisation de rencontres dans les territoires à l'initiative DRAJES/Région et associant les autres financeurs publics). Les (co)financements porteraient sur les dépenses de fonctionnement (Région et Etat) et d'investissement (surtout Etat en 2023)

- Systématiser le partage d'informations entre Etat et Région sur les dossiers communs, en amont de chaque décision.

## **Priorité 103 - Accompagner les collectivités et le mouvement sportif dans les transitions énergétiques et écologique**

### **103-2 : Structuration du mouvement sportif (professionnalisation, bénévolat, nouvelle pratique)**

Intégration des préconisations de l'évaluation dans les nouveaux Contrats Régionaux de Développement du Sport (CDRS) et dialogue de gestion plus exigeant avec les ligues

À surveiller

Le mouvement sportif est structuré au niveau régional par des ligues ou comités fédérant l'ensemble de ces associations régionales, par sport. Ces ligues et comités régionaux sont donc les interlocuteurs naturels de la Région, garants de l'équilibre du développement territorial des pratiques, de l'équité de traitement des associations qu'ils fédèrent et des bénévoles et professionnels qui les animent.

Lors de la Commission permanente du 7 juillet 2023, la Région a reconduit son soutien en proposant aux ligues et comités sportifs régionaux, en fonction de leurs niveaux de développement, un contrat d'objectifs sportif (COS) :

- soit s'inscrivant parmi les orientations retenues et s'articulant autour des axes suivants : Emploi, formation et structuration régionale, Parcours des sportives et sportifs, Développement des pratiques et lutte contre les inégalités d'accès, Valorisation et développement de la place des femmes dans le sport, leur accès aux fonctions dirigeantes et la mixité de la pratique (axe obligatoire)
- soit correspondant à une subvention forfaitaire de fonctionnement.

Ces contrats d'objectifs sportif (COS) sont votés pour l'année 2023 uniquement. La Région n'engagera (en cas de crédits) le processus d'accompagnement des collectivités et mouvements sportifs sur les questions énergétiques qu'à partir de 2024 pour la mise en œuvre des COS triennaux 25-27.

## **3.6. VIE ASSOCIATIVE**

Le monde associatif forme un secteur économique à part entière, fort d'environ 570 000 bénévoles et 78 000 salariés. La Région consacre donc une part notable de son budget à ce secteur, à la fois à travers ses politiques sectorielles et via son soutien à l'économie sociale et solidaire comme à la vie associative.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour une des 3 priorités de la politique vie associative.

## Priorité 107 - Soutenir l'emploi associatif

### 107-1 : Pérenniser l'aide à l'emploi associatif d'utilité sociale

Refonte du Règlement d'intervention "aide aux emplois d'utilité sociale"

Normal

Mis en place par délibération de l'Assemblée plénière du 31 mars 2017, le programme régional d'aide à l'emploi associatif vise à soutenir la création et la pérennisation d'emplois dans les associations, de manière à leur permettre de se structurer et se développer. A ce jour, 1 454 postes en ont bénéficié.

Le dispositif propose une aide pour toute création d'emploi à temps complet (ou à 80 % minimum), transformation d'un CDD en CDI ou d'un temps partiel en temps complet ainsi que dans le cas spécifique d'une aide publique arrivant à terme.

L'aide est d'un montant de 7 000 € en fonctionnement, l'aide en investissement à hauteur de 5 000 € a été supprimée en 2023.

La refonte envisagée du règlement d'intervention d'aide à l'emploi d'utilité sociale n'a pas été mise en œuvre en 2023, la décision politique rendue ayant été de ne pas poursuivre cette réflexion et de maintenir les critères établis en 2017.

## 3.7. JEUNESSE

L'article L1111-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et la loi « Egalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 positionnent la Région comme cheffe de file de l'ensemble des politiques jeunesse et instaure le dialogue structuré comme méthode d'échange et de construction de l'action publique.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour les 2 priorités de la politique jeunesse.

## Priorité 109 - Conforter le dialogue avec les jeunes

### 109-1 : Mettre en place un cadre permettant à la jeunesse d'interagir avec la collectivité régionale et de coconstruire des politiques publiques dédiées.

Bilan du Dialogue Structuré de la Jeunesse (DSJ) mis en place et identification de propositions

Normal

Depuis juin 2022, la démarche a été jalonnée par les étapes suivantes :

1. Recrutement d'un agent en contrat de projet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.
2. Attribution d'une subvention de 45 000 € lors de la Commission permanente du 21 octobre 2022 au bénéfice du CRAJEP Bourgogne-Franche-Comté pour couvrir la mobilisation du CRAJEP et son réseau dans la tenue des espaces volants, soutenir la mise en place de la plateforme en ligne et soutenir la mobilisation des espaces volants.
3. Tenue de 7 réunions du COPIL entre mars 2022 et juin 2023.
4. Création du nom générique « Ma Région pour demain » et d'une identité visuelle pour la démarche
5. Choix du thème « Des ressources naturelles à préserver » après sondage sur la plateforme participative « Je Participe » par le public cible (15-30 ans). 584 répondants ont participé à la consultation je participe du 21/07/2022 au 18/08/2022.

6. Création des documents ressources et d'une plateforme internet en lien avec le CRAJEP et le CRIJ.
7. Mise en place de 15 espaces permanents de dialogue au sein du réseau CRAJEP répartis sur les 8 départements.
8. Mise en place d'espaces volants de dialogue au sein du réseau CRIJ.
9. Déplacements d'élus régionaux dans les différentes réunions des espaces permanents.
10. Evénement de clôture et de synthèse le 1<sup>er</sup> juin 2023, au Conseil régional à Dijon : réunion de 50 jeunes issus d'espaces permanents, d'espaces volants et de réseaux partenaires afin de finaliser les préconisations.

Cette journée a permis de synthétiser l'ensemble des propositions et préconisations des jeunes sur la période. La direction travaille actuellement sur les préconisations avec les directions concernées pour voir ce qui est possible de retenir ou non, étant entendu que ce qui sera retenu sera présenté en Assemblée plénière avec potentiellement des modifications du règlement d'intervention. Le dernier trimestre 2023 sera dédié à la valorisation et à l'évaluation du cycle 1 ainsi qu'au lancement du cycle 2 potentiellement en janvier 2024 (sous couvert de validation).

Le cycle 1 du dialogue structuré jeunesse a été mené conformément aux attendus validés en exécutif le 15 avril 2022 :

- Outiller les jeunes pour aider à la prise de conscience et à leur mobilisation sur les politiques publiques, à l'aune de la transition citoyenne, démocratique, écologique
- Mobiliser les potentiels locaux, impulser une montée en compétence des jeunes pour les politiques publiques
- Afficher une démarche volontariste de soutien aux objectifs du Dialogue structuré pour : mettre en dialogue des politiques régionales choisies avec les jeunes et renouveler la relation partenariale entre les collectivités les associations, l'Etat.
- Faire participer les élus régionaux aux temps de rencontres sur l'ensemble du territoire l'écoute du public jeune
- Porter à connaissance de l'exécutif les synthèses des paroles recueillies dans les territoires.

## Priorité 110 - Encourager la capacité d'agir des jeunes

### 110-3 : Poursuivre l'aide au permis de conduire

#### Révision du dispositif aide au permis de conduire

Normal

L'accès à l'autonomie apparaît comme une priorité à laquelle la Région répond grâce au dispositif d'aide au financement du permis de conduire, opérant en Bourgogne depuis 2011. Il poursuit le double objectif de soutenir le pouvoir d'achat des jeunes mais surtout de participer à leur insertion sociale et professionnelle par l'accès à une plus grande mobilité géographique.

Le fonctionnement du dispositif repose sur un partenariat conventionné avec le réseau des 26 missions locales qui assurent la primo-instruction des demandes, avant transmission à la Région.

Pour rappel, le coût pour la Région par dossier établi à hauteur de 525 € se répartissait jusqu'en 2022 comme suit :

- 500 € d'aide au bénéficiaire,
- 1 € au titre de la rétribution obligatoire de l'auto-école (marché public sans mise en concurrence)
- 24 € de défraiement à la mission locale en contrepartie de la primo-instruction.

Afin de réguler l'afflux de dossiers, une première baisse du quotient familial a été votée à l'Assemblée plénière du 24 juin 2022, passant d'un quotient familial de 900 € à 700 €.

En 2023, l'aide forfaitaire est passée de 500 € à 300 € et est toujours accordée sous conditions d'âge, de situation scolaire ou professionnelle, de ressources financières parentales et en contrepartie de 15 heures de bénévolat dans une association.

La perspective du nombre de dossiers soutenus en 2023 serait d'environ 2 000 dossiers.

L'enveloppe dédiée a été portée à 750 000 € en Autorisation d'engagement en 2023 (Commission permanente du 27 janvier 2023) en diminution par rapport à 2022 de 300 000 € pour 2 307 dossiers supposés.

### **3.8. EGALITES FEMMES-HOMMES**

La Région s'est fortement engagée en faveur de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes qui constituent la discrimination la plus répandue dans le monde et en France : différences de vie personnelle et professionnelle, écarts de revenus en activité et en fin de vie, violences sexistes et sexuelles, très majoritairement subies par les femmes.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait une action pour 2 des 4 priorités de la politique égalité femmes - hommes.

#### **Priorité 111 - S'engager à devenir une collectivité employeuse vertueuse en matière d'égalité et de diversité**

##### **111-1 : Plan d'actions annuel intégrant des objectifs visant à résorber les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité**

Poursuite des actions en cours et réalisation des actions classées en priorité 3, ainsi qu'à la réflexion sur le renouvellement de ce plan triennal pour la période suivante

Normal

Conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui vise à renforcer l'égalité professionnelle et à prévenir les discriminations au sein de la collectivité, la Région a adopté son premier plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle et mis en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes le 9 avril 2021.

Prenant en compte les spécificités de la collectivité régionale tout en respectant le cadre légal imposé, la stratégie proposée s'organise autour des six axes suivants :

- 1- S'engager collectivement pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- 2- Lutter efficacement contre les discriminations, le harcèlement, les violences et agissements sexistes.
- 3- Agir pour un égal accès à l'emploi et une progression équilibrée des femmes et des hommes.
- 4- Garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- 5- Favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.
- 6- Créer un environnement de travail inclusif et favorable à l'égalité professionnelle.

Le programme de mise en œuvre a été échelonné sur trois années, de mi 2021 à mi 2024. Les actions relatives à la gouvernance et la mobilisation interne (axe 1), à la lutte contre les violences et discriminations (axe 2) et à

l'inclusivité de l'environnement de travail (axe 6) ont été traitées en priorité. Les mesures relevant des axes 3 à 5 sont toutes engagées et se poursuivront jusqu'à échéance de ce plan triennal.

Ce plan d'égalité professionnelle a été positionné "projet d'ambition régionale". A ce titre, il est suivi chaque semestre par le comité de direction générale dans une instance dédiée, compétente pour arbitrer les évolutions et priorités. Un tableau de suivi et de pilotage des actions, transversal, a été mis en place afin de favoriser le travail collectif et la prise en charge coordonnée des différents sujets.

Le bilan complet et détaillé de ce premier plan d'égalité professionnelle sera réalisé en 2024. Certaines actions, permanentes, se poursuivront dans la version 2, qui sera enrichie de nouvelles orientations.

## **Priorité 112 - Asseoir et dynamiser le réseau régional agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

### **112-1 : Projet structurant du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 : Création d'un centre de ressources dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes**

Mise en production de la plateforme de ressources numériques

À surveiller

S'appuyant sur une dynamique de mise en réseau des associations impliquées pour l'égalité de genre et plus largement de tous les acteurs et actrices mobilisées en ce sens, la Région et l'Etat ont inscrit comme projet structurant du Contrat de plan Etat - Région 2021-2027 la création d'un centre de ressources régional dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes. Inspiré du centre francilien Hubertine Auclert, ce projet, porté à parité par l'Etat et la Région, constitue une initiative originale en région. Des étapes préparatoires supplémentaires ont été nécessaires en 2023 pour consolider les bases de ce projet innovant, à la fois fonctionnellement et juridiquement.

La première année du projet a été consacrée à la consultation des partenaires de l'écosystème, à la définition collective des besoins, à la préfiguration de la plateforme de ressources numériques et à la structuration de la gouvernance avec l'Etat. En 2022, la Région a affecté 20 000€ au titre de sa section d'investissement et 12 500€ sur son budget de fonctionnement, à même hauteur que l'Etat. Afin de poser les bases du projet, l'année 2022 a été jalonné des étapes suivantes :

- Etape 1 : Validation du cahier des charges de la future plateforme numérique (programme du centre de ressources) en comité de pilotage du 30/06/2022. Délibération 21/10/22 : maîtrise d'ouvrage de la phase conception de la plateforme de ressources (avec affectation des crédits en investissement)
- Etape 2 : lancement à l'automne 2022 des consultations pour :
  - le développement de la plateforme numérique
  - l'accompagnement du projet en termes de communication.

Cette première phase conduite avec l'agence conseil ConvictionsRH, s'est appuyée, en termes de concertation, sur : 4 ateliers participatifs (à Dijon, Besançon, Chalon-sur-Saône et une en visio) ainsi qu'une consultation citoyenne en ligne :

<https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr/legalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-en-bourgogne-franche-comte>

A partir du cahier des charges coconstruit en 2022 avec les partenaires engagé-es sur le territoire, 2023 a permis d'affiner les besoins de communication et de lancer, durant l'été, le recrutement d'un ou d'une animatrice. Son rôle sera de piloter, en 2024, le développement et le déploiement de la future plateforme qui garantira en tout point du territoire un égal accès à des ressources et des conseils, ainsi que de renforcer les échanges entre

toutes les associations et personnes œuvrant en faveur de l'égalité de genre au sein du périmètre régional. Le poste a été créé au sein des effectifs de la Région sous forme de contrat d'un projet de trois ans, renouvelable.

Le calendrier a été desserré en raison des temps de négociation avec l'Etat sur l'organisation du projet et l'affectation de l'ETP, des délais de validation en AP des décisions correspondantes et de l'absence d'appui RH (recrutement de l'animateur ou de l'animatrice au dernier trimestre 2023).

### 3.9. ACTION EUROPEENNE

Devenues autorité de gestion des programmes européens, les Régions ont un rôle d'interlocuteur privilégié des institutions européennes.

Par ailleurs, grâce à de nombreux outils (antenne de Bruxelles, la régie Maison de l'Europe...), la Bourgogne-Franche-Comté œuvre au quotidien à rapprocher un peu plus l'Europe des citoyens.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour les trois priorités de la politique action européenne.

#### Priorité 115 Optimiser la mobilisation des fonds européens

##### 115-1 : Optimiser la mobilisation des fonds européens

Assurer le paiement de fin de programmation dans un objectif de bonne consommation des programmes européens

Normal

L'échéance de paiement est prévue pour juin 2024 sur les fonds FEDER-FSE-Interreg. Bien que la Commission Européenne ait annoncé un report de la date de clôture, cet ajustement n'a qu'un effet modéré sur le calendrier local. Les paiements seront poursuivis, avec une priorisation de l'activité des services sur la clôture des programmes.

En début de l'année 2022, près de 600 dossiers restaient à solder au titre de la programmation 2014-2020 (FEDER, FSE, IFS). Au 30 septembre, il en reste encore 350. L'objectif est de finaliser ces paiements d'ici juin 2024, ce qui semble réaliste au regard de la trajectoire des paiements observée ces derniers mois, sous réserve néanmoins de la capacité des porteurs à fournir les documents relatifs aux demandes de paiement dans des délais compatibles. Le calendrier du FEADER est décalé, avec une clôture prévue courant 2025.

Cette situation a un fort impact sur l'activité des services, qui donnent la priorité à la clôture des programmes déjà en cours, au détriment de ceux qui démarrent.

L'objectif reste ambitieux et nécessitera une mobilisation maximale, aussi bien de la part des porteurs de projet que des gestionnaires et de toute la chaîne de paiement et de contrôle. Il convient de noter qu'il existe des disparités entre les programmes, la clôture du programme Interreg France-Suisse étant plus complexe. En ce qui concerne le FEADER, la fin de gestion est fortement perturbée par le transfert des dossiers. Sur le périmètre de la compétence Région au 1er janvier, incluant les dossiers transférés de l'Etat sur les mesures concernées, il reste encore un peu plus de 6000 dossiers à solder, sur 13800 engagés. Le défi est donc de taille car nécessiterait de solder plus de 2500 dossiers par an jusqu'en juin 2025.

La mise en place d'un suivi rigoureux de la fin de gestion, l'élaboration de tableaux de suivi spécifiques et la production de rapports seront des mesures clés pour atteindre ces objectifs.

Concernant le FEDER-FSE et Interreg, entre le 1er janvier et le 30 septembre, plus de 100 M€ de crédits UE ont été payés et plus de 760 M€ de dépenses certifiées.

### Lancement des 1ers appels à projets FEADER

À surveiller

Le lancement du premier appel à projet FEADER a suivi le calendrier suivant :

- L'Instance régionale de programmation a arrêté les fiches-interventions en mai 2022.
- Le Comité Régional de Suivi a validé une première vague de grilles de sélection le 21 mars 2023.
- Un appel à projet "restreint Jeunes Agriculteurs" a été ouvert sur la modernisation au 1er avril 2023.
- L'ouverture des appels à projet Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) et Industrie Agro-Alimentaire (IAA) a eu lieu en mai 2023.
- L'appel à projet pour la modernisation, la diversification et la transition a été ouvert mi-juin 2023.
- Toutes les conventions Leader ont été signées au 31 août 2023.
- Le comité régional de suivi du 17 octobre porte à 13 le nombre de dispositifs validés, sur les 17 que compte le programme, pour un volume financier représentant 95% du programme.
- Les perspectives de réalisation indiquent que tous les dispositifs devraient être ouverts en 2024.

Il y a eu un retard dans le déploiement du système d'information, ce qui a eu un impact sur le calendrier. De plus, la concertation et les arbitrages sur les grilles de sélection se sont révélés difficiles. La fin de gestion du RDR3 a également représenté une concurrence en termes d'activité.

### Animation des nouveaux programmes européens

Normal

Dès 2022, une stratégie d'animation pluri-fonds et pluri-programmes a été élaborée pour la nouvelle période de programmation. Les principales mesures mises en œuvre sont :

- La création d'un guichet d'accueil de premier niveau intitulé "Mon projet européen".
- Des événements de lancement des programmes ainsi que des webinaires thématiques ont été organisés pour informer et sensibiliser les parties prenantes.
- Des sessions de formation ont été proposées pour sensibiliser les acteurs relais aux opportunités offertes par les fonds européens.
- Les "Rdv Europe", séminaires sous forme de webinaires de courte durée, destinés à diffuser des informations sur l'Europe dans son ensemble, couvrant les fonds structurels, la Politique agricole commune (PAC), l'actualité européenne, ainsi que les programmes Interreg et sectoriels. Ces sessions régulières visent à renforcer la culture européenne au sein de la Région et sont enregistrées pour une diffusion plus large. Les principaux destinataires de ces sessions sont les encadrants, qui peuvent associer des agents.
- L'animation sur demande a également été mise en place, notamment pour les élus locaux, en partenariat CdS et/ou grand public (joli mois de l'Europe).
- La mise en place d'un réseaux européens pour favoriser la collaboration régionale sur les projets européens.

Des travaux préparatoires ont été engagés en vue du lancement d'un marché d'aide au montage de projets sectoriels, contribuant ainsi à simplifier la participation aux programmes européens.

Le lancement officiel du réseau de réseaux et des contacts européens en région a été organisé le 13 octobre 2023 à Dijon.

Une tournée de présentation des grands enjeux et des perspectives de la nouvelle période de programmation des fonds de l'Union Européenne a été entreprise dans divers départements de la région, avec des dates

prévues jusqu'à fin 2023 (16/06/2023 - Yonne, 22/06/2023 - Haute Saône, fin 2023 : Saône-et-Loire, Côte d'Or, Territoire de Belfort ; Restant à caler : Doubs, Nièvre et Jura)

Les indicateurs montrent des résultats encourageants :

- 13 formations agents régions et externes sur sollicitation
- Environ 200 demandes répondues via l'adresse mail [monprojeteeuropeen@bourgognefranche-comte.fr](mailto:monprojeteeuropeen@bourgognefranche-comte.fr)
- 46 interventions et sessions d'info sur sollicitation
- 15 interventions et sessions d'info sur notre initiative

Mobiliser les financements européens au bénéfice des porteurs et projets du territoire en synergie avec les financements locaux

Normal

L'année 2023 aura permis de s'articuler avec les cofinanceurs du FEADER (départements, agences de l'eau) dans un nouveau contexte suite au décroisement des aides (répartition Etat/Région des dispositifs financés).

Pour ce qui est du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), du Fonds Social Européen (FSE) et du programme Interreg, les travaux de coordination ont été réalisés avant l'adoption des programmes, y compris l'articulation avec les crédits régionaux. Ce n'est donc plus un sujet sur ce volet des fonds européens.

Concernant le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), des travaux ont été menés en collaboration avec les cofinanceurs lors de l'élaboration des fiches et ces éléments ont été inscrits dans les conventions au cours du deuxième semestre de 2023. Cette initiative vise à assurer une coordination efficace des financements du FEADER avec d'autres sources de financement, notamment les Départements et les agences de l'eau. L'ensemble des conventions de financement des départements ont été adoptées fin septembre et sont en cours de validation par l'ASP.

## **Priorité 116 - Promouvoir l'idéal européen auprès des citoyens et acteurs politiques, économiques et sociaux de Bourgogne-Franche-Comté**

### **116-1 : Sensibilisation des citoyens et acteurs locaux sur la place de l'Europe dans leur quotidien**

Valoriser les projets accompagnés par les fonds européens

Normal

Tout au long de l'année 2023, la valorisation des projets accompagnés par les fonds européens revêt une importance cruciale pour mettre en avant à la fois le rôle de l'Union européenne dans les territoires et celui de la Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens. Au quotidien, la valorisation des projets soutenus par les fonds européens permet de témoigner des réalisations concrètes que cette source de financement rend possible, malgré les complexités liées à leur mise en œuvre.

L'activité de valorisation se déroule au fil de l'eau et prévoit, pour la fin de l'année 2023, les premières réflexions pour la création de nouveaux sites internet dédiés, des actions ciblées en collaboration avec les centres hospitaliers pour mettre en avant le soutien de l'Union européenne dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, ainsi qu'un événement de lancement du Fonds européen d'investissement à la Maison régionale de l'innovation.

L'activité de valorisation s'est concrétisée en 2023 par :

- la diffusion de communiqués de presse, parfois en collaboration avec les porteurs de projet ;

- l'obtention de retombées presse, qu'elles soient liées ou non aux communiqués de presse ;
- l'organisation de visites de projets, notamment lors du comité de suivi FEDER FSE du 27/6, où les membres du partenariat ont pu visiter le site réhabilité de la friche des près de Vaux à Besançon ;
- la réalisation et la diffusion de vidéos bilan, notamment sur la programmation Interreg France-Suisse
- l'organisation d'événements de lancement pour les projets stratégiques soutenus par les fonds européens, auxquels la Commission européenne est conviée. Ex : WorldSkills, les fonds européens d'investissement, le pôle européen d'innovation numérique ;
- la participation à des actions de communication menées par l'Agence nationale de cohésion des territoires pour valoriser des projets locaux, telles que l'exposition "Histoire de l'Europe" et la campagne "Compétence Europe," entre autres.

## **116-2 : Veille opérationnelle accrue sur les appels à projets européens et leur déclinaison au bénéfice de notre Région et dans l'appui aux porteurs de projets.**

Participation à des réseaux européens sur des thématiques fortes de la Bourgogne-Franche-Comté

Normal

Il s'agit par cette action de créer les conditions d'informations suffisantes pour permettre aux acteurs régionaux et locaux de solliciter des financements européens dans le cadre de programmes européens sectoriels.

Des journées thématiques ont été organisées à Bruxelles, couvrant divers sujets :

- thématique numérique (15 juin 2022)
- thématique recherche et l'innovation (29-30 novembre 2022)
- thématique « Hydrogène » (14-15 mars 2023)
- thématique Transition écologique et énergétique (17-18 avril 2023)
- thématique numérique (9-11 octobre 2023)
- thématique "culture" (15-16 novembre 2023)

En mai 2023, le "Joli Mois de l'Europe" a permis de sensibiliser les acteurs locaux et le grand public aux fonds européens.

Le réseau culturel européen de la Saline Royale a organisé l'événement "Une bière pour l'Europe" en juin 2023.

À venir :

- 29-30 novembre 2023 : journée thématique économie/recherche à Bruxelles (à confirmer)
- Novembre 2023 : journée thématique culture à Bruxelles (à confirmer)
- Décembre 2023 voire début 2024 : résultat de la candidature à un projet Interreg Europe sur le Nouveau Bauhaus Européen (NBE)

## Priorité 117 - Participer activement aux espaces et programmes européens de coopération

### 117-1 : Poursuivre les investissements dans les travaux de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA)

Piloter les activités liées à l'implication des jeunes dans la SUERA, avec un soutien financier Feder

Normal

La Région est impliquée dans les travaux de la Stratégie de l'Union européenne pour la Région Alpine (SUERA), espace de concertation politique et de collaboration qui rassemble 7 Etats et 48 régions (pour la France les Régions AURA, Bourgogne-Franche-Comté et Sud PACA) autour de problématiques spécifiques à l'espace alpin.

Calendrier de mise en œuvre :

- Dès 2022, préparation de l'accord de partenariat avec la Région SUD dans le cadre du projet Support EUSALP.
- Préparation de la maquette financière (FEDER et crédits régionaux) dans le cadre du projet Support EUSALP (Accord de partenariat Support EUSALP voté lors de la Commission permanente du vendredi 21 octobre 2022).
- Préparation de la transition entre youth.shaping.EUSALP et Support EUSALP.
- Lancement du marché : « Soutien au processus stratégique de la participation des jeunes à la SUERA », sélection du prestataire et suivi du marché (réunions hebdomadaires).
- Réunions hebdomadaires de coordination avec le secrétariat technique de la SUERA et notre prestataire.
- Processus d'information au sujet du Conseil de la jeunesse (ouverture de la période de candidature en février et clôture en mai), sélection aléatoire des candidats et mise en place de la promotion 2023-2024 de ce Conseil.
- Week-end avec les jeunes à Strasbourg du 21 au 23 avril avec notamment une rencontre du Conseil des jeunes de Grand Est et une visite du Parlement européen.
- Rencontre "team building" du Conseil de la jeunesse (promotion 2023-2024) à Sigmaringen (Allemagne) du 28 au 30 juillet 2023.
- Rencontre du Conseil de la jeunesse avec les autorités du canton de Vaud à Lausanne le 8 septembre 2023.

Il y a un enjeu important de coordonner nos actions avec le nouveau secrétariat technique de la SUERA créé dans le cadre du projet Support EUSALP.

La réalisation de la finale du concours "Pitch your Project" est prévue le 21 novembre à Strasbourg, avec la remise de 3 prix subventionnés par la Région Bourgogne Franche-Comté aux 3 premiers projets.

D'un point de vue financier, il est prévu une consommation d'environ 30 000 € sur la maquette 2023 sur les 180 000 € alloués pour Support EUSALP pour les années 2023-2024. Un remboursement FEDER d'environ 23 000 € a été effectué pour la première année 2023. 10 000 € de crédits régionaux ont été réalisés pour le prix aux jeunes dans le cadre de PYP 2023.

## 117-2 : Poursuivre les travaux d'information et d'accompagnement des acteurs du territoire dans le cadre des 3 programmes INTERREG

Favoriser l'implication des acteurs dans la nouvelle programmation

Normal

Plusieurs actions ont été menées :

1. Diffusion auprès des acteurs régionaux pour la recherche de partenaires en vue du montage de projets Interreg transnationaux (ENO, Espace alpin) et interrégionaux (Europe).
2. Communication sur les appels à projets (AAP) et les phases/échéances nécessaires pour former un partenariat et soumettre des candidatures.
3. Organisation de webinaires et/ou de réunions en présentiel pour présenter les programmes Interreg aux acteurs régionaux.
4. Demande d'avis techniques aux directions opérationnelles sur l'opportunité et la qualité de projets impliquant des acteurs régionaux.
5. Participation active aux comités nationaux des programmes pour exprimer l'avis de la Bourgogne-Franche-Comté sur la qualité des projets.
6. Contribution à l'élaboration de chartes de partenariat et aux travaux menés au niveau national par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et Régions de France

Chaque programme suit un calendrier spécifique en fonction de ses propres appels à projets :

- ENO : Le premier AAP a été ouvert en mars 2022, avec une présélection en septembre (phase 1) et une décision finale en mars 2023 (phase 2). Le deuxième AAP a été ouvert en novembre 2022, avec une présélection en avril 2023 (phase 1) et une décision finale en novembre 2023 (phase 2).
- Espace Alpin : Le premier AAP pour les projets classiques a été ouvert en novembre 2021, avec une pré-sélection en mai 2022 (phase 1) et une décision finale en septembre 2022 (phase 2). Le premier AAP pour les petits projets (nouveau sur la période 2021-2027) a été ouvert en novembre 2021, et les projets ont été approuvés en juillet 2022 (une seule étape de sélection). Le deuxième AAP pour les projets classiques a été ouvert le 3 juillet et a clos le 13 octobre 2023. Trois projets classiques approuvés comportent des partenaires de la Bourgogne-Franche-Comté.
- Europe : Le premier AAP a été ouvert du 5 avril au 31 mai 2022, avec une décision finale en décembre 2022 ; deux projets approuvés concernaient trois acteurs de la Bourgogne-Franche-Comté, dont la Région BFC au titre du projet ENAIBLER via la DTN. Le deuxième AAP a été ouvert du 15 mars au 9 juin 2023, avec quatre projets déposés impliquant six acteurs de la Bourgogne-Franche-Comté, dont la Région BFC au titre du projet NEBinPA via la DERI ; la décision finale est attendue en décembre 2023.

Perspectives de réalisation :

- ENO : prévision d'un minimum de 4 projets impliquant des acteurs régionaux, dont directement le conseil régional dans deux de ces projets : BeProAct et Green SKHy.
- Espace Alpin : attente de l'approbation de quatre projets impliquant des acteurs régionaux, dont directement le Région pour l'un d'entre eux.

La création d'un réseau des réseaux européens au niveau régional favorise la circulation de l'information concernant la recherche de partenaires et, par conséquent, le montage de projets impliquant des acteurs de la Bourgogne-Franche-Comté.

Réalisation financière :

- ENO : 383 523,84 € recettes FEDER pour la Région (projet BeProAct)
- Espace alpin : 135 000 € recettes FEDER pour la Région (projet Support EUSALP)
- Europe : 85 920€ recettes FEDER pour la Région (projet ENAIBLER)

## 3.10. ACTION INTERNATIONALE

La politique internationale de la Région contribue au développement, au rayonnement et à l'attractivité du territoire, en offrant des opportunités économiques, sociales et environnementales aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 3 des 5 priorités de la politique action internationale.

### **Priorité 118 - Renforcer les partenariats internationaux de la Région au service du développement économique, social et environnemental du territoire**

#### **118-1 : Renforcer les partenariats internationaux de la Région au service du développement économique, social et environnemental du territoire**

##### Célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention Quadripartite

Normal

La célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention Quadripartite a été préparée dès 2022. Les célébrations officielles ont eu lieu les 5 et 6 octobre 2023 à Besançon et Dijon. En parallèle, divers projets quadripartites ont été organisés en 2023 pour mettre en valeur cet anniversaire, notamment une fête de la musique à Mayence en juin et un chantier quadripartite de bénévoles au Château de Châteauneuf en août.

Programme des célébrations :

- 5 octobre à Besançon : accueil officiel au siège de la Région, réunion de travail et de pilotage, visite de la Citadelle
- 6 octobre matin à Châteauneuf : valorisation du chantier de bénévoles et vernissage de l'œuvre créée par les jeunes
- 6 octobre après-midi à Dijon : rencontre à la Région avec des acteurs BFC impliqués dans la coopération, inauguration exposition photographique sur les 4 Régions, concert de musique baroque organisé spécifiquement

Ce projet mobilise largement la collectivité, impliquant plusieurs directions. Un partenariat a été établi avec les villes de Besançon et Dijon pour l'organisation d'une partie du programme.

##### Aide à la reconstruction de l'Ukraine

Normal

Cette action est composée de deux missions distinctes :

1- Appui financier : une aide financière de 300 000 € a été attribuée en 2022. En 2023, un soutien financier a été prévu via une enveloppe dédiée de 150 000 €.

2- Développement d'un partenariat avec un oblast ukrainien

En 2022, des travaux préparatoires ont été entrepris pour identifier un potentiel oblast ukrainien partenaire. En 2023, la prise de contact avec l'oblast de Vinnytsia a eu lieu. L'étude d'un partenariat avec l'oblast de Vinnytsia a été validée en mai 2023. Une aide de 50 285 € a été délibérée en faveur de l'association Aide Médicale Caritative France-Ukraine lors de la Commission permanente du 7 juillet 2023. Les premiers échanges

à distance ont eu lieu avec les autorités régionales de Vinnytsia en mai-juin 2023. Le vice-président Patrick Molinoz s'est rendu à Vinnytsia les 19 et 20 juillet 2023.

D'autres aides seront attribuées dans le cadre de l'enveloppe financière dédiée, qui n'a pas encore été intégralement affectée. Les échanges avec l'Oblast de Vinnytsia se poursuivront.

### Reprise des échanges avec les partenaires sud-africains du Cap Occidental

À surveiller

Les contacts avec les partenaires ont été maintenus, mais la concrétisation des échanges a été reportée à 2024 en raison de l'impératif d'un déplacement institutionnel de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) au Cap Occidental. En parallèle, un travail conjoint est en cours pour rédiger la future convention de coopération décentralisée, dont l'accord actuel est arrivé à échéance en juillet 2023.

L'engagement envers la coopération avec nos partenaires sud-africains reste fort pour 2024. Il est ainsi prévu le déplacement de représentants de la Région au Cap Occidental, dont la date précise reste à définir, ainsi que la signature de la future convention de coopération décentralisée à cette occasion.

### Autres actions prévues par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2023 :

#### Organisation de missions croisées entre la Rhénanie-Palatinat et la Bourgogne-Franche-Comté permettant des échanges entre territoires français et allemands autour de la transition énergétique

Normal

Le calendrier de mise en œuvre prévoit la poursuite de l'accueil de jeunes en service civique en tandem, initiée à l'occasion des 60 ans du partenariat régional avec la Rhénanie-Palatinat. D'octobre à décembre, chaque jeune démarre son volontariat au sein de sa région d'origine (à la Région et au Landtag), et de janvier à juin, ces jeunes sont accueillis chez le partenaire.

La Région accueille le référent régional pour le Fonds citoyen franco-allemand depuis le 6 mai 2023 (Délibération 23CP.320).

Un jeune allemand a été accueilli en service civique en réciprocité du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023, le jeune français sera accueilli dans le cadre d'un nouveau tandem avec un jeune rhéno-palatin (Délibération de la Commission permanente du 30 septembre 2022).

Une mission d'élus d'EPCI en Rhénanie-Palatinat s'est tenue les 18 et 19 octobre 2023 dans le cadre des échanges sur la transition énergétique.

Perspectives de réalisation :

- Accueil en retour au printemps 2024 d'une délégation de Rhénanie-Palatinat dans le cadre des échanges sur la transition énergétique
- Renouvellement de la convention de recettes avec le Fonds citoyen franco-allemand pour le poste de référent régional
- Après 3 mois passés au sein du Landtag, le jeune allemand en service civique sera accueilli à la DERI du 2 janvier au 30 juin 2024

A signaler une recette de 10 582€ au titre de l'accueil du référent régional pour le Fonds citoyen franco-allemand.

## Reprise des échanges avec les partenaires de la Région du Maule au Chili - signature d'une nouvelle convention de coopération

Normal

La visio-conférence politique en décembre 2022 avec la gouverneure de la Région du Maule a permis de parvenir à un accord sur le principe du renouvellement de la convention de coopération, arrivée à son terme, ainsi que sur le renforcement des échanges. Il a été convenu d'accueillir une délégation de la Région du Maule en 2023.

Au mois de mars, une délibération concernant la convention de coopération renouvelée a été adoptée. En mai, le Vice-président s'est rendu dans la Région du Maule, accompagné par des représentants de deux établissements de formation professionnelle agricole impliqués dans des échanges avec des partenaires du Maule. En septembre, des subventions ont été votées en faveur de trois établissements de formation professionnelle agricole (EPLEFPA de Fontaines, EPLEFPA de Mancy, CFPPA de Beaune) pour soutenir leurs actions de coopération avec des partenaires du Maule (51 000 €). En octobre, une exposition de peintures d'un artiste du Maule a été accueillie à l'ENSA de Dijon, accompagnée d'une conférence.

L'accueil d'une délégation officielle du Maule est prévu fin mars 2024.

## Priorité 119 - Développer les actions de solidarité à l'international et d'éducation à la citoyenneté mondiale

### 119-1 : Soutenir les acteurs locaux engagés dans des actions avec les pays en développement

#### Poursuivre le soutien financier aux acteurs, ainsi que sa programmation événementielle

Normal

Cette action comprend plusieurs composantes, notamment un nouveau Règlement d'Intervention (RI) sur l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, qui a été adopté en juin 2022 en collaboration avec l'Agence française de Développement (AFD) et en gestion via BFC International. Un autre volet consiste en l'organisation d'une tournée régionale d'un spectacle visant à sensibiliser le public aux enjeux mondiaux et aux Objectifs de Développement Durable (ODD). En parallèle, une exposition intitulée "Tous migrants !" du projet Cartooning for Peace est présentée.

Le soutien financier des projets de solidarité internationale (SI) se poursuit, qu'ils s'agissent de projets en fonctionnement ou en investissement, même si les crédits d'investissement connaissent une diminution en 2023. Parallèlement, sont soutenues les initiatives portées par des jeunes via le dispositif "Jeunes citoyens du monde". Un renouvellement de la convention de partenariat est prévu avec les Agences de l'eau RMC et Seine Normandie, visant à soutenir conjointement des projets liés à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement.

Les règlements d'intervention ont été modifiés lors de l'Assemblée Plénière de janvier 2023.

Il est prévu l'organisation de l'édition 2023 des Assises régionales de la Coopération et de la solidarité internationale, ainsi qu'une nouvelle tournée régionale d'un spectacle, à réaliser entre début novembre et le 5 décembre 2023, date des Assises.

Il est à signaler :

- Une consommation totale des enveloppes dédiées à la SI / ECSI.

- Un effet levier des dispositifs conjoints avec les Agences de l'eau et l'AFD.
- Le refus d'un certain nombre de demandes de soutien financier en investissement, du fait de la baisse des crédits dédiés et de la suspension de la partie "investissement" des RI SI.

Il est important de noter que la suspension du soutien aux dépenses d'investissement a eu un effet en cascade sur les autres financeurs (Départements, communes) qui ne peuvent pas compenser la baisse des crédits Région, tout comme les Agences de l'eau, qui se retrouvent en difficulté.

## 119-2 : Renforcer l'éducation à la citoyenneté mondiale

Poursuivre, avec le réseau régional multi-acteurs BFC International, le déploiement du projet TEVO-territoires volontaires

Normal

La Région s'est engagée dans le programme Territoires Volontaires de France Volontaires, financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cet engagement vise à développer les missions de service civique à l'international et en réciprocité sur le territoire régional, ainsi que les actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) en Bourgogne-Franche-Comté. Cela comprend l'accueil de 5 jeunes étrangers (originaires du Cameroun, d'Algérie et de Madagascar) pour des missions d'ECSI en Bourgogne-Franche-Comté, notamment dans des lycées et des associations. De plus, 5 jeunes de Bourgogne-Franche-Comté ont été envoyés à l'étranger (Maroc, Sénégal, Laos, Cameroun) pour des missions de solidarité internationale.

Pour les années 2023 et 2024, l'engagement de la Région se poursuit avec l'accueil et l'envoi de 10 nouveaux jeunes en mission de service civique, toujours sous l'accompagnement de BFC International via une subvention. Les subventions ont été votées lors des Commissions Permanentes du 30 septembre 2022 et du 7 juillet 2023 en faveur de l'opérateur BFC International.

Une séquence de restitution et d'échanges autour du programme a été organisée à la Région le 27 juin 2023.

Réalisation financière : 79 148€ en AE sur 2022 (39 347€) et sur 2023 (39 801€)

## Priorité 120 - Coopération avec la Suisse dans le cadre de l'axe jurassien

### 120-1 : Animation Arcjurassien.org et Arcjurassien.fr (poursuivre le dialogue diplomatique Franco-Suisse)

Approfondir des échanges de terrain en expérimentant des forums thématiques, visant à essaimer des expériences de coopération inspirantes

Normal

L'animation d'Arcjurassien.fr et Arcjurassien.org a impliqué l'organisation de nombreuses rencontres techniques et politiques (Bureaux, réunions des élus, ainsi que des groupes de travail pour les techniciens). Un travail de concertation continue avec les collectivités et les administrations suisses et françaises membres de ces réseaux a été effectué.

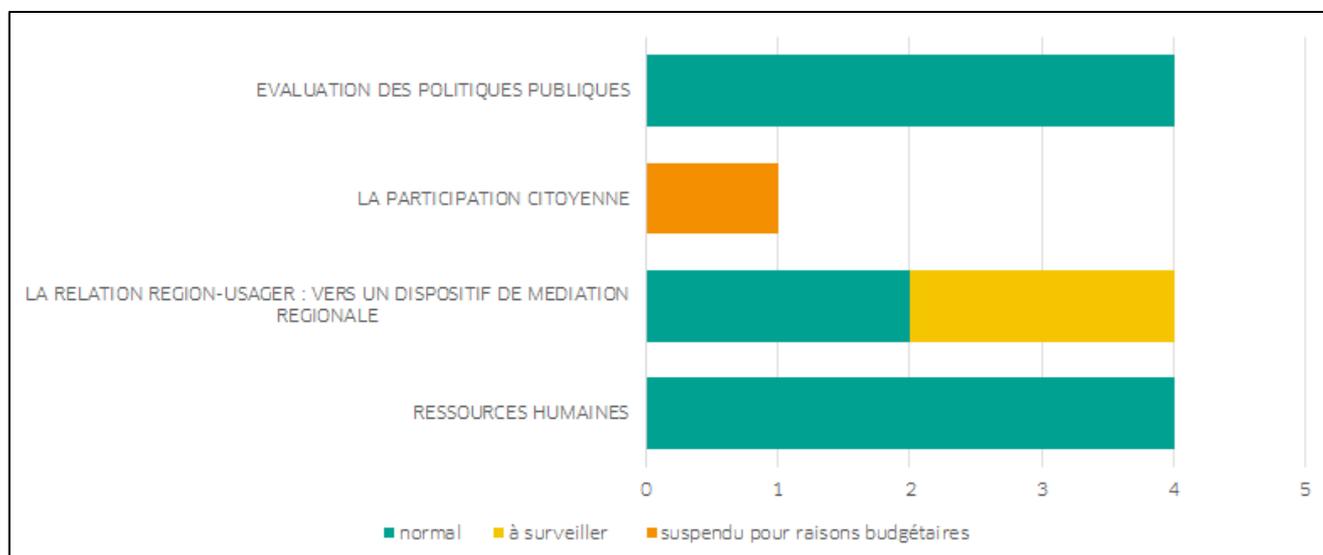
Un deuxième appel à projets du Fonds Petits Projets Transfrontaliers (FPPT) a été lancé en octobre.

La journée franco-suisse sur la thématique de la forêt et du bois s'est tenue le 7 novembre à Bois d'Amont, avec plus d'une centaine de participants.

En 2023, ont été soutenus 10 projets FPPT sur les 13 projets déposés lors du premier appel à projets au printemps.

## AXE 4 : LES RESSOURCES

Le plan de mandat comporte 11 priorités sur la thématique des ressources. La déclinaison 2023 prévoit 13 actions concernant 9 priorités. La quasi-totalité sont jugées en avancement normal, sauf 2 jugées à surveiller et une suspendue pour des raisons budgétaires.



### 4.1. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Forte d'un effectif de plus de 4 200 agents répartis sur l'ensemble du territoire, la Région Bourgogne-Franche-Comté est confrontée à de nouveaux défis en termes de renouvellement de ses effectifs, avec le départ massif d'agents à la retraite d'ici la fin du mandat (environ 20 %), d'attractivité de ses métiers et de sa politique salariale, de renforcement d'une politique de ressources humaines inclusive, de proximité avec les usagers et le transfert de nouveaux personnels de l'Etat en charge des fonds européens.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour 4 des 5 priorités de la politique Ressources humaines.

#### Priorité 123 - Maintenir un dialogue social ouvert et de qualité

##### 123-1 : Maintenir un dialogue social ouvert et de qualité

Assurer l'installation des nouvelles instances de dialogue social

Normal

Les premières élections, organisées pour la première fois par scrutin électronique, se sont tenues du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022. Le premier comité social territorial (CST) a été organisé le 18 janvier 2023.

La première formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT) a eu lieu le 27 janvier 2023.

L'adoption des règlements intérieurs de ces instances a été réalisée lors de leurs premières réunions.

Le protocole relatif aux conditions d'exercice du droit syndical a été adopté lors du CST de mars 2023.

Il est important de noter que le taux de participation aux scrutins (vote pour le CST, CAP et CCP) était proche de celui des élections professionnelles de 2018, atteignant 46,42% pour le CST en 2022, contre 46,57% en 2018.

Le dialogue social demeure une priorité pour la Région, comme en témoigne le nombre élevé de réunions avec les représentants du personnel prévues en 2023 :

- 10 CST, y compris les CST de recours.
- 4 FSSSCT.
- 11 Commissions de dialogue social.
- 3 Cellules "Bien vivre au travail".

## **Priorité 124 - Une organisation et des moyens adaptés au projet de mandat**

### **124-1 : Mise en adéquation des besoins en agent pour répondre au projet de mandat**

Accompagner les directions et les lycées dans leurs besoins humains

Normal

La collectivité crée, supprime et redéploie des postes entre les directions et les établissements d'enseignement en fonction des besoins identifiés après une analyse des ressources humaines. Les organigrammes peuvent également être modifiés pour répondre aux besoins des structures.

Les mises à jour du tableau des effectifs de la collectivité (création et suppression de postes) ont été présentées lors des Assemblées Plénières (AP) qui se sont tenues les 25 et 26 janvier 2023 (à l'occasion de laquelle 20 postes permanents ont été créés pour les établissements d'enseignement, compensés ultérieurement par des départs à partir de 2024), ainsi que lors des AP des 29 et 30 juin 2023.

Des modifications d'organigrammes au sein du siège et des lycées ont été exposées lors du Comité Social Territorial (CST) du 1er juin 2023.

Un dialogue de gestion va être établi auprès des directions du siège d'ici la fin de l'année 2023. Il existe déjà au sein des lycées et est géré par la direction des lycées.

## **Priorité 126 - Mieux faire connaître l'ensemble des métiers de la Région et renforcer leur attractivité par des conditions de travail adaptées aux enjeux sociétaux**

### **126-1 : Plan de communication pour valoriser les métiers et les conditions de travail au sein de la collectivité**

Mettre en œuvre les conclusions de l'étude menée sur l'attractivité

Normal

L'Assemblée plénière des 29 et 30 juin 2023 a adopté le nouveau régime indemnitaire découlant de la démarche attractivité.

Il sera mis en application en septembre 2023 pour les agents non permanents des lycées et en octobre 2023 pour les agents du siège et les agents permanents des lycées, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Les prochains travaux pour la fin de l'année 2023 et 2024 concernent la rédaction d'une feuille de route RH pour les chantiers d'attractivité autres que le régime indemnitaire, ainsi que l'élaboration d'une marque employeur.

Cette démarche représente un engagement financier de la collectivité de 5,2 millions d'euros à la fin du déploiement du nouveau régime indemnitaire.

## **Priorité 127 - Augmenter les recrutements par voie d'apprentissage et de reconversion en favorisant le « sourcing » de proximité**

### **127-1 : Accueillir et recruter plus d'apprentis**

#### Accueillir les premiers apprentis mineurs

Normal

Lors de l'Assemblée Plénière des 23 et 24 juin 2022, une délibération relative au recrutement des apprentis mineurs dans les établissements d'enseignement a été adoptée, lançant une expérimentation sur les postes de cuisinier.

Pour la rentrée 2022-2023, la Région a recruté un apprenti mineur spécialisé en cuisine et un autre lors de la rentrée scolaire 2023-2024. Il est à noter que la Région a considérablement augmenté le nombre de recrutements d'apprentis, passant de 10 apprentis (6 dans les services administratifs et 4 dans les lycées) lors de l'année scolaire 2022-2023 à 21 nouveaux apprentis (15 dans les services administratifs et 6 dans les lycées) lors de la rentrée scolaire 2023-2024.

Pour rappel, le recrutement des apprentis mineurs est encadré par deux réglementations distinctes. D'une part, il y a des règles spécifiques concernant l'emploi des jeunes travailleurs et, d'autre part, il existe des réglementations relatives à l'accueil des apprentis. Ces règles visent à prévenir les travaux potentiellement dangereux pour les mineurs, en raison des risques pour leur santé, leur développement, leur moralité et leur sécurité. En principe, un employeur ne peut engager un mineur que pour effectuer des tâches légères, sauf en cas de dérogation. C'est pourquoi seuls les postes de cuisiniers sont proposés pour les apprentissages des mineurs.

## **4.2. EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

Les contraintes financières (augmentation des dépenses, raréfaction des recettes) et les attentes croissantes du citoyen et des organismes partenaires sont autant de facteurs qui militent pour la mise en place de démarches de contrôle de gestion, de pilotage et d'évaluation. En effet, ces dernières permettent de suivre l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la pertinence des politiques publiques et des actions mises en œuvre.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour l'ensemble des 3 priorités de la politique Evaluation

## Priorité 128 - Faire de l'évaluation un outil majeur de la stratégie de mandat et développer la culture de l'évaluation

### 128-1 : Prévoir dès la mise en place d'une politique, un plan d'évaluation et des indicateurs de suivis

Prévoir systématiquement un système de suivi (réalisation, impact, résultat) et d'évaluation lors de la mise en place de tous les nouveaux dispositifs au titre des politiques régionales

Normal

Compte tenu de la nécessité de prévoir des indicateurs pour permettre le suivi et l'évaluation des politiques, une fiche d'impact a été mise en place pour chaque nouveau règlement d'intervention, appel à projets ou en cas de modifications substantielles, dans le but d'identifier notamment les indicateurs de suivi.

Initialement sous-utilisée, la fiche d'impact est devenue obligatoire pour tous les dispositifs soumis au vote de l'Assemblée depuis mai 2023, qu'ils soient nouveaux ou simplement modifiés.

## Priorité 129 - Conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation

### 129-1 : Conforter le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité

Conforter le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité

Normal

Le comité de suivi a tenu une réunion le 9 mars 2023 pour dresser le bilan des réalisations de l'année 2022 et adopter le programme de travail pour 2023. Une seconde réunion s'est tenue le 20 septembre 2023, lors de laquelle ont été présentés les plans d'évaluation des fonds européens, ainsi que le travail réalisé sur la commande publique.

Une prochaine réunion est envisagée fin 2023 ou au début de 2024, dans le but de valider le programme de travail pour l'année 2024.

### 129-2 : Réaliser une dizaine d'évaluations par an

Réaliser une dizaine d'évaluations par an

Normal

Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, huit évaluations ont été achevées, couvrant les domaines suivants : énergies renouvelables, Effilogis, impact du PRIC, aménagement du territoire en santé, ORDIL, tourisme fluvial, trame verte bocages et paysages, ainsi que l'impact de la commande publique.

Trois évaluations sont sur le point de se terminer : les modules de formation "services aux personnes," l'éducation à l'environnement, et la Carte Avantages jeunes.

Au total, 11 évaluations ont été menées en 2023, dépassant ainsi l'objectif initial de 10.

Les programmes d'évaluation, validés par le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité les 21 mars 2022 et 9 mars 2023, se déroulent conformément aux prévisions. Une action prévue au programme de travail de 2022 a été supprimée par la direction opérationnelle (le festival des solutions écologiques).

Toutes les évaluations sont importantes, mais l'évaluation des impacts du PRIC a revêtu un intérêt particulier, car elle a porté sur plusieurs cohortes de stagiaires et a été menée en étroite collaboration avec les services de l'État (DREETS). Cette collaboration est suffisamment rare pour être soulignée.

## **Priorité 130 - Renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet, assurer un suivi annuel des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence**

### **130-1 : Mise en place d'outils de communication permettant une diffusion large des résultats des évaluations**

Réalisation d'outils de communication et restitution des résultats aux partenaires concernés

Normal

Une délibération a été approuvée lors de la Commission Permanente du 29 septembre pour la conception de documents de communication. Le travail débutera au dernier trimestre de 2023.

Des démarches ont été engagées auprès de la direction de la communication en vue de la réalisation de vidéos et autres supports de communication. Les réalisations concrètes seront finalisées d'ici la fin de 2023 ou au début de 2024.

## **4.3. LA PARTICIPATION CITOYENNE**

La Région Bourgogne-Franche-Comté entend impulser une dynamique participative, destinée à retisser du lien avec les citoyen.nes et à mieux les citoyen.nes dans le processus de construction des politiques publiques régionales.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour l'ensemble des 3 priorités de la politique participation citoyenne. A signaler une action particulière en termes de communication.

## **Priorité 131 : Poursuivre le festival des solutions écologiques et citoyennes**

### **131-1 : Poursuivre le Festival des solutions écologiques et citoyennes**

Evaluation des trois premières éditions du festival et rédaction d'un nouveau RI

Suspendu pour  
raisons  
budgétaires

L'édition 2023 du Festival des solutions écologiques a été suspendu pour des raisons budgétaires. Au cours des trois premières éditions, plus de 500 solutions écologiques ont été soutenues, pour un montant total de 1,2 million d'euros.

Il est prévu de poursuivre le suivi administratif et financier des projets de 2021 et 2022, qui ont une période de réalisation de deux ans et dont les demandes de subvention seront faites. Les projets de 2022 atteindront leur échéance financière en décembre 2024.

Pour l'édition 2022, plus de 300 dossiers ont été déposés par des citoyens, des associations, des établissements scolaires et des collectivités. 207 dossiers ont été retenus, dont 197 ont bénéficié d'un soutien financier (400 000 € de subventions d'investissement et 100 000 € de subventions de fonctionnement). Près de 26 000 citoyens ont participé aux 220 actions organisées lors des neuf journées du Festival des Solutions, qui s'est déroulé dans tout le territoire. De plus, cinq débats ont été organisés dans différentes villes, réunissant environ 800 personnes, dont 150 lycéens et 650 participants aux débats en soirée.

En raison de contraintes budgétaires et du besoin de renforcer les ressources humaines, une réflexion est en cours sur l'opportunité ou non du lancement d'une nouvelle édition.

L'évaluation du dispositif, qui était initialement prévue au programme 2023 des évaluations de la région, a été annulée.

## **4.4. LA RELATION REGION-USAGER : VERS UN DISPOSITIF DE MEDIATION REGIONALE**

### **Priorité 133 - Convention régionale citoyenne pour le climat**

#### **133-1 : Organiser et animer le débat citoyen sur le changement climatique**

Lancement de la convention régionale citoyenne pour le climat

Normal

La préfiguration de la convention citoyenne pour le climat et la biodiversité (CCSB), en collaboration avec les services et les partenaires, s'est déroulée de janvier à avril 2023. À la suite de cette phase de préfiguration, un marché a été utilisé pour sélectionner le prestataire chargé d'accompagner la Région dans la mise en œuvre de cette convention citoyenne. La CCCB prévoit cinq sessions de deux jours, soit 10 jours de concertation citoyenne sur la durée de la démarche (2023 - 2024).

Le lancement de la CCCB est prévu pour fin novembre 2023, avec deux des cinq sessions programmées avant la fin de l'année 2023. Les trois sessions restantes sont déjà planifiées pour 2024.

Après cette démarche, d'autres chantiers et ateliers seront lancés en juin 2024, impliquant à la fois les partenaires et les citoyens de la convention sur des sujets nécessitant un approfondissement.

En parallèle, le lancement du GREC (groupement d'experts régionaux pour le climat) est également prévu.

### **Priorité 134 - renforcement de la lisibilité de l'action régionale**

#### **134-1 : Déploiement du référentiel qualité "services publics +"**

Déployer le référentiel qualité "services publics +" auprès de 4 directions

À surveiller

Cette démarche d'amélioration continue des services publics est centrée sur l'expérience usager-es, pour des services plus proches, plus simples et plus efficaces. 4 directions sont concernées et accompagnées (DMG, DMI, DFPDE, DRH). Préalablement, il y eut la réalisation du baromètre AFNOR expérience citoyens permettant de visualiser des points d'amélioration pour améliorer la qualité de l'accueil multicanal et des propositions d'actions correctives à mettre en place. Le coût de ce Baromètre AFNOR s'élève à 12 660 €TTC. Deux directions (DMI et DMG) en contact direct avec les usagers sont bien engagées dans le déploiement.

Les perspectives 2024 de ce projet sont les suivantes :

- Généralisation des autodiagnostic Services Publics + par direction en 2024
- Une étude d'opportunité sur l'expérimentation par la collectivité d'une labélisation SP+, proposée par la DITP (direction interministérielle de la transformation publique)

Le déploiement du référentiel à l'ensemble des directions est prévu jusqu'en 2026.

## Déploiement de l'application AIR, portail de dépôt et d'instruction des demandes d'aides

À surveiller

Le déploiement du logiciel AIR, le portail de dépôt et d'instruction des demandes d'aides, est en cours avec une mise en production en 2023 d'une montée de version importante. Plusieurs retards de livraison imposent cependant un décalage de la mise en production complète à 2024 pour intégrer de manière satisfaisante les développements demandés par la Région.

Cet outil revêt une grande importance en tant que principale interface entre les bénéficiaires des aides régionales et l'administration, c'est également un outil de travail quotidien pour un grand nombre d'agents. Ce projet implique de nombreuses directions de la Région, notamment celles qui mettent en œuvre des financements de tiers, mais également les directions support qui mettent en place et maintiennent l'outil, répondent aux usagers internes et externes, etc. Son déploiement complet permettra de nombreuses évolutions par rapport à l'outil précédent, notamment en termes de sécurité, d'utilisation simplifiée, d'industrialisation du système d'information et de liens avec d'autres outils internes comme le SI financier. Le requêtage de données devrait également se trouver simplifié. Le travail sur ce projet permet également d'interroger plusieurs pratiques transversales, comme les processus d'instruction des demandes de subvention ou encore la rédaction des règlements d'intervention.

L'action est déployée par la Direction des Finances et du Budget avec l'appui de la Direction des Systèmes d'Information.

## Renforcement de la lisibilité de l'action régionale avec de nouveaux outils et une nouvelle charte de langage

Normal

Dans le but de renforcer la lisibilité de l'action régionale, plusieurs initiatives sont en cours, notamment le lancement de nouveaux outils. Cela comprend la refonte totale de la Newsletter généraliste et élue, ainsi que le lancement de nouveaux contenus sur les réseaux sociaux. De plus, la mise en place du FALC (Facile à Lire et à Comprendre) est prévue pour faciliter l'accès à l'information.

Pour l'année 2024, il est prévu d'aller encore plus loin en réalisant une refonte totale ou partielle du site internet, impliquant un important travail de réécriture pour rendre les informations plus accessibles. De plus, des expérimentations de nouveaux contenus, la création de web-séries vidéo, la poursuite des campagnes liées aux compétences, et un élargissement de la diffusion de l'information sont également envisagés pour renforcer davantage la lisibilité de l'action régionale.

# TABLE DES MATIERES

<b>SOMMAIRE</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>BILAN DE LA DECLINAISON OPERATIONNELLE 2023</b>	<b>5</b>
<b>AXE 1 : ECONOMIE – EMPLOI – FORMATION</b>	<b>6</b>
1.1. STRATEGIE ECONOMIQUE, EMPLOI, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	6
<i>Priorité 01 - Gouvernance et stratégie : la Région donne le cap</i>	6
<i>Priorité 02 - Accompagner les mutations dans les filières</i>	8
<i>Priorité 03 - Soutenir nos PME industrielles</i>	9
<i>Priorité 04 - Sauvegarder, développer et dynamiser l'économie de proximité</i>	10
<i>Priorité 05 - Economie sociale et solidaire : du sens et des valeurs</i>	10
1-2. AGRICULTURE, VITICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	10
<i>Priorité 06 - Contribuer au renouvellement des générations</i>	10
<i>Priorité 08 - Défendre la juste rémunération de nos agriculteurs</i>	11
<i>Priorité 09 - Accompagner la transition écologique</i>	12
1.3. TOURISME	14
<i>Priorité 11 - Appel à projets hébergements touristiques écoresponsables</i>	15
<i>Priorité 16 - Amplifier l'action régionale pour le tourisme social et solidaire</i>	15
1.4. ATTRACTIVITE	15
<i>Priorité 18 - Structurer la gouvernance et le portage en termes d'attractivité</i>	15
1.5 APPRENTISSAGE	16
<i>Priorité 35 - Veiller à la complémentarité de l'offre de formation professionnelle en lycée et en apprentissage</i>	16
<i>Priorité 34 - Conforter l'apprentissage comme vecteur d'aménagement du territoire et de développement économique</i>	17
1.6. FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI	18
<i>Priorité 21 - Former et accompagner vers la qualification 100 000 demandeurs d'emploi sur la durée du mandat</i>	18
<i>Priorité 23 - Des priorités conçues dans un dialogue permanent avec les acteurs de l'emploi et de la formation</i>	19
<i>Priorité 25 - Agir au plus près des territoires pour répondre aux besoins locaux et favoriser l'égalité d'accès à la formation</i>	19
1.7. FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	21
<i>Priorité 26 - Répondre aux besoins de recrutement de personnels qualifiés sur les territoires</i>	21
<i>Priorité 27 - Mieux informer sur les métiers pour attirer un public plus diversifié vers les formations en tension</i>	22
1.8. EDUCATION	22
<i>Priorité 30 - Investir massivement pour moderniser les lycées</i>	22
<i>Priorité 31 - Des lycées connectés pour accompagner les innovations pédagogiques, et qui encouragent l'apprentissage des outils numériques et leur utilisation responsable</i>	25
<i>Priorité 32 - Bien vivre dans les lycées</i>	27
1.9. ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE	31
<i>Priorité 38 - Proposer une offre numérique, virtuelle et immersive de l'orientation</i>	32
<i>Priorité 39 - La multiplication des expériences de découverte du monde professionnel</i>	33
<i>Priorité 41 - Professionnaliser les acteurs</i>	34
1.10. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE	35
<i>Priorité 42 - Structurer l'ESRI (Enseignement Supérieur Recherche et Innovation) au niveau régional : soutenir l'excellence de la recherche et la qualité des formations universitaires.</i>	35
<i>Priorité 43 - Assurer un lien étroit et dynamique entre recherche et entreprises</i>	36
<b>AXE 2 : TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET NUMERIQUE</b>	<b>38</b>
2.1. TRANSITION ENERGETIQUE	38
<i>Priorité 46 - Continuer de contribuer à la massification de la rénovation économe et performante du bâti pour les collectivités / associations / bailleurs sociaux</i>	39
<i>Priorité 47 - Structurer le service public régional de la rénovation énergétique pour les particuliers</i>	39

<i>Priorité 48 - Accélérer et massifier le développement des énergies renouvelables pour une économie locale de la ressource.</i>	40
<i>Priorité 49 - Gouvernance locale des projets et appropriation citoyenne des énergies renouvelables</i>	40
<i>Priorité 50 - Amplifier le réseau de Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique</i>	41
<b>2.2. BIODIVERSITE - EAU</b>	<b>41</b>
<i>Priorité 51 - Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés et poursuivre le soutien aux réserves naturelles régionales (RNR)</i>	41
<i>Priorité 52 - Soutenir les associations et les entreprises qui œuvrent en faveur de la protection et de la reconquête de la biodiversité</i>	42
<i>Priorité 53 - Soutenir la mise en œuvre de la trame verte et bleue régionale</i>	43
<i>Priorité 54 - Remettre la nature au cœur des villes</i>	44
<b>2.3. EDUCATION ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>44</b>
<i>Priorité 56 - Accroître le soutien aux associations d'EEDD</i>	45
<i>Priorité 57 - Pérenniser les dispositifs « classes environnement » et « manifestations et colloques sur les questions environnementales »</i>	45
<b>2.4. ECONOMIE CIRCULAIRE - DECHETS</b>	<b>45</b>
<i>Priorité 59 - Intégration des enjeux déchets et économie circulaire dans les politiques régionales</i>	46
<i>Priorité 60 - Mise en place d'un observatoire régional des déchets et des ressources</i>	46
<i>Priorité 61 - Accompagner acteurs et territoires dans la transition vers l'économie circulaire</i>	47
<i>Priorité 62 - Favoriser le tri, le réemploi, le recyclage des déchets du BTP</i>	48
<b>2.5. FORET – BOIS</b>	<b>48</b>
<i>Priorité 67 - Préparer la forêt et la filière bois au changement climatique</i>	48
<b>2.6. MONTAGNE</b>	<b>49</b>
<i>Priorité 69 - Contribuer aux démarches interrégionales de massifs et fleuves</i>	50
<i>Priorité 70 - Contribuer au Plan Avenir Montagne national</i>	50
<b>2.7. NUMERIQUE</b>	<b>51</b>
<i>Priorité 72 - Le défi des infrastructures : vers une Bourgogne-Franche-Comté 100 % connectée</i>	51
<i>Priorité 73 - Le défi des usages : vers un service public numérique régional</i>	52
<b>2.8. MOBILITES ET INFRASTRUCTURES</b>	<b>55</b>
<i>Priorité 76 - Des infrastructures et matériels adaptés aux besoins de mobilité</i>	55
<i>Priorité 78 - Une offre mieux adaptée aux besoins de nos concitoyens</i>	55
<i>Priorité 79 - Donner envie de transports collectifs grâce à de nouveaux services</i>	56
<i>Priorité 77 - Vers des mobilités durables d'ici 2030</i>	56
<i>Priorité 83 - Des transports scolaires harmonisés et différenciés</i>	57
<b>AXE 3 : FRATERNITE – VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>58</b>
<b>3.1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (DONT PARCS NATURELS REGIONAUX)</b>	<b>58</b>
<i>Priorité 84 - Des territoires acteurs des transitions</i>	58
<i>Priorité 85 - Des centralités intermédiaires à renforcer</i>	60
<i>Priorité 86 - Pour une ruralité dynamique et innovante</i>	61
<i>Priorité 87 - Vers une politique de la ville lisible et proche des besoins</i>	62
<i>Priorité A- Suivi du SRADDET</i>	63
<i>Priorité B - Coopération avec les territoires</i>	64
<b>3.2. SANTE - ALIMENTATION</b>	<b>65</b>
<i>Priorité 88 - Définir une feuille de route [santé] 2022-2028</i>	65
<i>Priorité 90 - Aménagement du territoire en santé : accès de tous à la santé, action contre le manque de professionnels de santé, et développement de l'exercice coordonné et de la coopération dans les territoires</i>	66
<i>Priorité 92 - Développer les expérimentations</i>	67
<b>3.3. HANDICAP</b>	<b>67</b>
<i>Priorité 94 - Être exemplaire sur la gestion du handicap là où la Région est compétente.</i>	68
<i>Priorité 95 - Adapter la communication régionale aux personnes handicapées</i>	68
<b>3.4. CULTURE</b>	<b>69</b>
<i>Priorité 101 - Conforter les partenariats et renforcer la visibilité de la Région</i>	69
<b>3.5. SPORT</b>	<b>70</b>

<i>Priorité 102 - Ancrer un modèle de gouvernance du sport en région</i>	71
<i>Priorité 103 - Accompagner les collectivités et le mouvement sportif dans les transitions énergétiques et écologique</i>	72
3.6. VIE ASSOCIATIVE	72
<i>Priorité 107 - Soutenir l'emploi associatif</i>	73
3.7. JEUNESSE	73
<i>Priorité 109 - Conforter le dialogue avec les jeunes</i>	73
<i>Priorité 110 - Encourager la capacité d'agir des jeunes</i>	74
3.8. EGALITES FEMMES-HOMMES	75
<i>Priorité 111 - S'engager à devenir une collectivité employeuse vertueuse en matière d'égalité et de diversité</i>	75
<i>Priorité 112 - Asseoir et dynamiser le réseau régional agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes</i>	76
3.9. ACTION EUROPEENNE	77
<i>Priorité 115 Optimiser la mobilisation des fonds européens</i>	77
<i>Priorité 116 - Promouvoir l'idéal européen auprès des citoyens et acteurs politiques, économiques et sociaux de Bourgogne-Franche-Comté</i>	79
<i>Priorité 117 - Participer activement aux espaces et programmes européens de coopération</i>	81
3.10. ACTION INTERNATIONALE	83
<i>Priorité 118 - Renforcer les partenariats internationaux de la Région au service du développement économique, social et environnemental du territoire</i>	83
<i>Priorité 119 - Développer les actions de solidarité à l'international et d'éducation à la citoyenneté mondiale</i>	85
<i>Priorité 120 - Coopération avec la Suisse dans le cadre de l'axe jurassien</i>	86
<b>AXE 4 : LES RESSOURCES</b>	<b>87</b>
4.1. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES	87
<i>Priorité 123 - Maintenir un dialogue social ouvert et de qualité</i>	87
<i>Priorité 124 - Une organisation et des moyens adaptés au projet de mandat</i>	88
<i>Priorité 126 - Mieux faire connaître l'ensemble des métiers de la Région et renforcer leur attractivité par des conditions de travail adaptées aux enjeux sociétaux</i>	88
<i>Priorité 127 - Augmenter les recrutements par voie d'apprentissage et de reconversion en favorisant le « sourcing » de proximité</i>	89
4.2. EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	89
<i>Priorité 128 - Faire de l'évaluation un outil majeur de la stratégie de mandat et développer la culture de l'évaluation</i>	90
<i>Priorité 129 - Conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation</i>	90
<i>Priorité 130 - Renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet, assurer un suivi annuel des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence</i>	91
4.3. LA PARTICIPATION CITOYENNE	91
<i>Priorité 131 : Poursuivre le festival des solutions écologiques et citoyennes</i>	91
4.4. LA RELATION REGION-USAGER : VERS UN DISPOSITIF DE MEDIATION REGIONALE	92
<i>Priorité 133 - Convention régionale citoyenne pour le climat</i>	92
<i>Priorité 134 - renforcement de la lisibilité de l'action régionale</i>	92
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>94</b>

***Document d'orientations budgétaires 2024***

***Partie 4 : L'évaluation des politiques publiques***

## Sommaire

Contexte.....	3
Les orientations de la stratégie de mandat en matière d'évaluation.....	3
La gouvernance de l'évaluation.....	4
Réalisation du programme d'évaluations .....	4
Le suivi des recommandations .....	5
Impact du Pacte Régional pour l'Investissement dans les Compétences (PRIC)	
Tourisme fluvial	
Energies renouvelables	
EFFILOGIS	
Trame verte	
ORDIL : dispositif de prêts d'ordinateurs aux lycéens	
Tarifications TER et routières	

## **Contexte**

La redevabilité de l'action publique passe par la mesure de la performance et par l'évaluation des politiques publiques. Il s'agit de répondre à l'exigence des citoyens et des usagers en matière d'efficacité de l'usage des deniers publics, dans un contexte de complexité croissante de l'action publique.

Cette démarche doit également permettre d'orienter les politiques publiques vers les nouveaux défis qui s'imposent à la collectivité : un contexte globalisé de l'action publique, la tension des finances publiques et la montée en puissance d'enjeux liés à la lutte contre le changement climatique et l'accompagnement des transformations qu'elles soient environnementales, économiques ou numériques.

L'évaluation doit être un état d'esprit, une démarche positive d'amélioration des politiques publiques. Elle s'inscrit dans une nécessaire volonté politique car l'évaluation peut amener à reconsidérer une politique dont les effets ne seraient pas en cohérence avec les objectifs poursuivis.

C'est dans cette logique que le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté met en œuvre, chaque année, un programme d'évaluations qui comporte deux volets :

- Les évaluations réglementaires prévues au titre de la mise en œuvre des fonds européens en tant qu'Autorité de gestion des différents programmes (PO FEDER FSE + et INTERREG) dans une approche pluriannuelle,
- Des évaluations des politiques publiques régionales dans le cadre d'un programme annuel d'évaluation.

En 2023, sur le volet européen, les plans d'évaluation de la programmation 2021/2027 ont été adoptés par la commission européenne dans le prolongement de l'adoption par la commission du CTE Interreg Franco-Suisse en mai 2022 et du PO FEDER – FSE en juillet 2022. La validation de ces plans pluriannuels d'évaluation a été soumise au comité de suivi des fonds en juin 2023 et les premières évaluations pourraient être engagées courant 2024 suivant la montée en puissance de la programmation et la réalisation des opérations (prioritairement au titre des rapports de mise en œuvre).

## **Les orientations de la stratégie de mandat en matière d'évaluation :**

### **Priorité 1 : faire de l'évaluation un outil majeur de la stratégie de mandat et développer la culture de l'évaluation**

La Région évalue chaque année une dizaine de dispositifs d'intervention. Pour des raisons d'objectivité, de périmètre large nécessitant des compétences spécifiques et de parangonnage, ces travaux sont confiés à des cabinets externes spécialisés dans les thématiques évaluées. Le suivi des recommandations formulées par les prestataires en charge de ces évaluations sont le plus souvent réalisées par les directions en charge de la mise en œuvre des dispositifs sous le pilotage général de la direction de l'évaluation et constituent des aides importantes pour faciliter la prise de décision.

### **Priorité 2 : Conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation**

Le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (CoSER) qui associe des élus de la majorité et de l'opposition, ainsi que des membres du CESER se réunit une à deux fois par an pour valider le programme de travail et suivre les travaux menés en matière d'évaluation.

Priorité 3 : Renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projets, assurer un suivi annuel des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence

Les évaluations des programmes européens sont accessibles sur le site « l'Europe s'engage en Bourgogne Franche-Comté » et les évaluations des politiques publiques sont publiées sur l'Intranet de la Région. L'ensemble des élus en charge des politiques publiques et des groupes d'élus est associé aux différentes phases des travaux à partir du rapport intermédiaire. Courant 2023 un budget dédié à la mise en visibilité de manière innovante des travaux a été acté à l'occasion du budget supplémentaire. Les livrables seront disponibles début 2024.

**La gouvernance de l'évaluation**

Le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (CoSER) constitue l'instance de gouvernance partenariale de l'évaluation. Il est composé du vice-président en charge de l'évaluation, du vice-président en charge des fonds européens, d'élus de chaque groupe politique, de représentants du CESER et de la direction générale.

Ce comité :

- Débat et valide, sur la base des propositions de l'exécutif régional, le programme annuel d'évaluation sur les politiques régionales qui intègre des propositions émanant du CESER.
- Prend connaissance des conclusions des différentes évaluations menées.
- Assure le suivi des recommandations formulées à l'issue des travaux

Les travaux sont conduits dans une logique de partenariat étroit entre les élus et les partenaires. Ainsi chaque Vice-Président(e) en charge de la thématique évaluée et les conseillers(ères) régionaux(ales) délégué(e)s sont associé(e)s à tous les comités de pilotage. L'ensemble des membres du comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité est convié aux comités de pilotage intermédiaires et finaux de toutes les évaluations.

Les synthèses des travaux réalisés ainsi que les rapports finaux sont diffusées sur le site Intranet de la Région et sur le site l'Europe s'engage pour le volet européen.

**Réalisation du programme d'évaluations**

Les évaluations suivantes se sont terminées très récemment ou sont en cours. Le suivi des recommandations relatives à ces travaux sera engagé au cours du premier semestre 2024 et fera l'objet d'une présentation lors du débat d'orientations budgétaires à l'automne 2024 :

3 se sont terminées récemment :

<b>Aménagement du territoire</b>	=>	Politique en matière de santé publique
<b>Formation des demandeurs d'emploi</b>	=>	Plates-formes de formation « services aux personnes »
<b>Culture</b>	=>	Carte avantages jeunes

6 sont en cours et devraient se terminer au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 :

<b>Formation</b>	=>	Appel à projets « initiatives territoriales »
<b>Orientation</b>	=>	Appel à projets Orientation « actions innovantes »
	=>	Prise en compte de l'égalité Femmes / Hommes dans les politiques d'orientation
<b>Enseignement Supérieur</b>	=>	Plates-formes de recherche
<b>Agriculture</b>	=>	Dispositifs d'audits et de conseil aux exploitations agricoles
<b>Environnement</b>	=>	Politique d'éducation à l'environnement

Et 3 sont en phase de démarrage :

<b>Aménagement du territoire</b>	=> Parcs naturels régionaux
<b>Formation</b>	=> Sécurisation des parcours dans l'intérim
<b>Culture</b>	=> Aides au permis de conduire

Le programme 2024 est en cours d'élaboration et sera validé lors d'un prochain comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité qui se réunira début 2024.

### **Le suivi des recommandations formulées à la fin des travaux**

Chaque évaluation aboutit à la rédaction de recommandations formulées par les cabinets et validées par le comité de pilotage final. Un suivi des recommandations est réalisé en concertation avec les acteurs impliqués dans la démarche, sous la responsabilité du Vice-Président et de la direction en charge du dispositif évalué et sous le pilotage de la direction de l'évaluation et de la performance.

Concernant les évaluations terminées fin 2022 et début 2023, un suivi des recommandations a été réalisé et la plupart des préconisations formulées par les cabinets qui réalisent les évaluations ont d'ores et déjà été suivies d'effet.

A titre d'exemples :

#### Evaluation des impacts du Pacte Régional pour l'investissement dans les Compétences (PRIC)

Cette évaluation s'est terminée en juin 2023. En raison de la prolongation du PRIC jusqu'à fin 2023, l'évaluation a abouti à l'élaboration de 35 préconisations sur un certain nombre de thématiques qui ont nourri les réflexions à venir concernant la stratégie régionale (CPRDFOP) et sur les suites du PRIC à partir de 2024.

Conformément aux préconisations, des partenariats se sont poursuivis (Réseau d'Animation Territoriale, Emfor, Pôle emploi, conseils départementaux, communauté des organismes de formation...), des dispositifs ont été renforcés tels le dispositif d'appui à la qualification (DAQ), les parcours intégrés (dispositif de formation linguistique (DFL)/DAQ, CIPI/CDPI) ou ont été pris en compte dans l'élaboration du programme régional de formation 2024 (blocs de compétences avec certification partielle ou « double » certification, intégration de modules liés à la transition écologique, énergétique et numérique, modalités de formations hybrides avec un mixte présentiel/distanciel) ou ils ont été intégrés dans les engagements de protocole de préfiguration de France Travail (meilleure association des acteurs locaux/EPCI, état des lieux et amélioration des instances de coordination au niveau des EPCI, meilleure cohérence et connaissances des dispositifs entre acteurs).

La préconisation « sur la prise en compte des freins périphériques à la formation sur les territoires » a donné lieu à un appel à projets « initiatives territoriales » pour impulser des démarches au plus près des territoires. Cet appel à projets donne lui aussi lieu à une évaluation conduite de fin 2023 à mi-2024.

Deux sujets, l'un relatif à la mobilité et l'autre à la sensibilisation des acteurs du SPRO-SPE sont traités par les directions de la mobilité et de l'orientation et parcours professionnels.

#### Evaluation de la politique liée au tourisme fluvial

L'évaluation de la politique régionale de soutien au tourisme fluvial, terminée en avril 2023, a permis d'alimenter la rédaction du nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023-2028 (SRDTL), ainsi que le règlement d'intervention spécifique sur les aspects

de tourisme fluvial qui seront votés début 2024. La majorité des recommandations issues de l'évaluation ont été mises en œuvre par la direction du tourisme dans cet exercice de rédaction de leur nouvelle intervention. Elles concernent notamment :

- La structuration de la politique régionale fluviale de manière « globale » : un accord de coopération entre la Région, l'Etat et VNF est en cours de rédaction, s'articulant autour de 7 thématiques (gestion de la ressource en eau, environnement, transition énergétique, transport fluvial, tourisme fluvial, patrimoine et cadre de vie, emploi et formation) – pour la période 2024-2028 ;
- Le ciblage plus important des opérations soutenues, avec la rédaction du nouveau règlement d'intervention « itinérance » et d'une fiche tourisme commune VNF/Région resserrés autour de 2 axes :
  - o Encourager le développement touristique des voies navigables en réponse aux enjeux de transition écologique
  - o Renforcer l'animation de la filière du tourisme fluvial et l'accompagnement des moyens d'ingénierie pour l'animation des contrats de canaux ;
- L'opportunité de construire une stratégie commune partagée entre VNF et la Région BFC, en déclinaison du COP de VNF : élaboration en cours d'une stratégie commune, dans le cadre d'un accord de coopération qui intègre le volet infrastructure mais aussi le développement touristique et l'animation de la filière ;
- Le maintien de l'état de l'infrastructure et la poursuite des travaux de modernisation (berges, écluses) : dans le cadre de l'accord de coopération, et du CPER mobilité, la Région interviendra sur les ports intérieurs ; la sécurisation de la ressource en eau via la reconstruction et la modernisation de barrages de navigation en rivière ; la réhabilitation des organes de gestion de la ressource en eau (instrumentation, automatisation et centralisation des données) et du dragage (gestion sédimentaire) ;
- L'actualisation du diagnostic relatif aux ports / haltes et aux services disponibles pour les plaisanciers ;
- Le développement d'un schéma d'équipements et services fluviaux / fluvestres : ce chantier est en cours de définition avec VNF, et sera le pilier de la future politique de tourisme fluvial (c'est-à-dire exigé dans les futurs contrats de canaux dont les projets seront financés dans le volet 2 du règlement d'intervention « itinérance ») ;
- En inscrivant dans la politique d'itinérance le développement de l'intégration des ports et haltes dans les labels « Pavillon bleu » et « Accueil Vélo » ;
- En restreignant le périmètre géographique du règlement d'intervention « Valorisation touristiques des voies navigables » à une proximité immédiate de la voie d'eau et en resserrant la politique d'investissement fluvestre sur des investissements structurants ;
- En inscrivant dans le schéma régional d'itinérance touristique (SRIT) et dans le SRDTL la définition et le suivi d'indicateurs de résultat sur l'ensemble des voies navigables.

### Evaluation de la politique de développement des énergies renouvelables (ENR)

L'évaluation de la politique « énergies renouvelables » de la Région, qui s'est terminée en juillet 2022, s'articulait autour de trois volets : le soutien à l'ingénierie, le soutien aux investissements et aux outils de portage et l'appui à la mobilisation citoyenne.

Les recommandations formulées ont été prises en compte. Elles concernent :

- Le cadre stratégique :
  - o Mise en place du comité régional de l'énergie afin d'animer et de fédérer les acteurs des EnR autour d'une vision stratégique régionale affirmée
  - o Tenue de webinaires afin d'accompagner à la territorialisation des objectifs REPOS et la politique EnR&R
- Les outils de la politique EnR :
  - o Création de postes afin de développer de l'outillage auprès du réseau des animateurs

- Évolution des dispositifs en complémentarité avec les fonds européens afin d'apporter un soutien financier adaptées à chaque filière
- Concertation avec les acteurs pour renforcer les dynamiques des projets d'énergies renouvelables publics et citoyens
- Travail en cours afin de développer une stratégie de communication en faveur des EnR
- Les outils et moyens de mise en œuvre et de suivi
  - Création d'un nouveau tableau de bord unique et exhaustif afin de structurer un outil de suivi de la politique

### Evaluation du Programme Effilogis

Cette évaluation s'est terminée en octobre 2022. Au-delà des évolutions proposées, il est recommandé d'engager une réflexion stratégique pour définir un nouveau cap autour du périmètre de l'intervention régionale, des cibles, du rôle de la Région, du devenir de la territorialisation de la politique (PTRE) et de l'adaptation des moyens au service de l'ambition régionale.

Depuis, la majorité des recommandations n'ont pas pu être mises en œuvre du fait du cadre national qui n'a toujours pas été stabilisé, et des contraintes budgétaires fortes qui pèsent sur cette politique.

Ainsi, voici plusieurs recommandations partiellement mises en œuvre mais qui doivent prendre en compte ces difficultés :

- Engager une animation élargie et mobiliser l'ensemble des acteurs relais et têtes de réseau => cette action a été lancée, en lien avec d'autres directions de la Région et le Pôle énergie. Néanmoins, la question des moyens humains internes au service pour ce faire reste posée, dans un contexte budgétaire défavorable.
- Définir une stratégie de soutien à la structuration et à la professionnalisation des acteurs autour de la rénovation énergétique performante => chantier de longue haleine qui concerne différentes directions au sein de la Région ainsi que le Pôle énergie. Le principe d'un positionnement fort de la Région sur ce sujet a néanmoins été acté en exécutif de mars 2023. La direction de la Transition énergétique a commencé son travail de sensibilisation, et des échanges en interne ont eu lieu (rencontres avec la direction Orientation et parcours professionnels et la direction de l'Economie) dans le but de pouvoir formuler des actions claires à mettre en œuvre en concertation avec les collègues des autres directions et à les proposer à un futur exécutif, sans doute en 2024.
- Une refonte du service Effilogis-maison individuelle à envisager. Pour finaliser sa propre politique, la Région est contrainte d'attendre sur le positionnement de l'Etat qui, à ce stade n'a pas finalisé son cadre. Les propositions successives du service s'appuient sur les constats et recommandations de l'évaluation.
- Une simplification à poursuivre et un accompagnement à renforcer autour du programme Effilogis collectivités => en accord avec cette recommandation, le sujet des logements communaux sera remis sur la table pour les règlements d'intervention 2024, avec un questionnement supplémentaire lié aux restrictions budgétaires. Également, un accompagnement renforcé est prévu dans le cadre du renouvellement du marché d'AMO Effilogis prévu au printemps 2024 (Cahier des charges en cours de rédaction, reporté de 6 mois en attente des décisions nationales autour de l'habitat privé).

## Evaluation des actions en faveur de la trame verte (bocages et paysages)

Cette évaluation s'est terminée en juillet 2023. Les enseignements de l'étude et les recommandations qui en sont issues ont été fortement utiles à la direction de l'environnement, à plusieurs titres :

- En confortant les choix d'évolution des critères qui ont déjà été effectués dans le règlement d'intervention 32.11 « Vergers de sauvegarde » (adopté lors de la Commission permanente du vendredi 7 juillet 2023). En effet, la recommandation n°1 de l'évaluation a d'ores et déjà été mise en œuvre : « Redéfinir les règlements d'intervention pour renforcer la responsabilisation des porteurs de projets »
  - *Abaisser le taux d'intervention* => baisse du plafond de 70% de taux d'aides à 60%
  - *Instaurer des plafonds par élément et abaisser les plafonds en nombre d'éléments éligibles* => instauration de plafonds à raison de :
    - 100 € maximum par arbre fruitier,
    - 20 € maximum par arbuste à petits fruits,
    - Baisse de 15 à 10 fruitiers éligibles par porteur pour les particuliers
    - Baisse de 15 à 10 arbustes à petits fruits éligibles pour les particuliers
    - Abaissement de 30 à 20 arbres fruitiers maximum éligibles pour les communes et les associations,
    - Abaissement de 30 à 20 arbustes à petits fruits maximum éligibles pour les communes et les associations,
    - Réduction du seuil maximum de linéaire de haies mellifères de 300 ml à 100 ml,
- En enrichissant le suivi et les bilans annuels des services de la Région avec des informations complémentaires concernant l'appropriation des dispositifs par les bénéficiaires et les professionnels concernés, et leurs impacts sur la restauration des continuités écologiques, et sur les emplois chez les professionnels. (Recommandation n°8 « Renforcer le suivi de la valeur ajoutée écologique et économique des projets »).
- Les enseignements et recommandations de l'évaluation ont également alimenté la rédaction du règlement d'intervention trame verte « bocage » qui sera proposé à l'adoption de l'assemblée délibérante fin janvier après le vote du budget prévisionnel 2024.

## Evaluation du dispositif de prêt d'ordinateurs aux lycéens ORDIL

L'évaluation relative au dispositif de prêt d'ordinateurs à destination des lycéens s'est achevée en mai 2023, elle avait pour objectif de définir les freins liés au succès relatif de cette mesure (seuls 1 422 ordinateurs sur les 6 000 avaient été distribués en mars 2022) afin d'obtenir des préconisations opérationnelles pour faire évoluer le dispositif et répondre davantage aux besoins des élèves les plus démunis.

Le cabinet avait initié des préconisations à court terme afin de communiquer davantage sur le dispositif, le service de la poste e-education et le SAV, ce qui a permis la création d'un kit de communication à destination des établissements et des élèves, d'élargir et de simplifier le dispositif en permettant sur la dernière rentrée aux BTS et internes d'en bénéficier, de rééquilibrer le nombre d'ordinateurs entre les établissements, par l'intermédiaire d'une enquête en ligne dont l'objectif est de redéployer des ordinateurs non utilisés où le besoin est important.

D'autres préconisations de court terme proposées par le cabinet telles que la possibilité de rachat à moindre coût, le don aux élèves des ordinateurs en fin de scolarité, la distribution des ordinateurs par un prestataire pour les établissements avec une forte demande sont

conditionnées au devenir du dispositif. Il en est de même pour les préconisations relatives à la pérennité du dispositif à plus long terme : définition de critères d'attribution communs à tous les établissements, prise en charge de l'assurance par la Région, prioriser la e-inclusion dans le développement du dispositif...

### Evaluation des tarifications TER et routières

L'évaluation sur les tarifications TER et routières, achevée en juin 2022, avait pour objectif de mesurer le niveau de satisfaction des usagers suite aux changements de gammes et de tarifications sur le réseau ferré liées aux libertés tarifaires et à la fusion des Régions et suite aux transferts de compétences du département à la Région sur le volet routier. L'évaluation devait également mesurer le niveau de notoriété de la marque Mobigo et l'impact des évolutions de gammes de ces dernières années sur la fréquentation et les recettes. Enfin, il avait été demandé au prestataire d'identifier des pistes d'amélioration des gammes régionales.

L'évaluation a montré que le niveau de satisfaction des usagers sur la gamme de produits et la tarification sont bons, que les gammes (TER et transports routiers) sont globalement performantes et qu'il existe de fortes similarités avec les régions limitrophes.

Trois scénarios permettant de s'adapter aux changements structurels de la société (développement du télétravail) et aux changements conjoncturels (forte hausse des coûts d'exploitation) ont été proposés à la collectivité.

Le 3ème scénario s'appuyait sur une augmentation des tarifs sur le ferroviaire de 5 % (présentée comme incontournable) afin de contrer la hausse des coûts. Cette recommandation a été suivie.

Le cabinet a également préconisé une communication plus importante (autour des occasionnels, de la mise en avant de la marque Mobigo via des campagnes institutionnelles, d'une plus grande promotion du volet routier...).

D'autres recommandations ont été formulées, comme la mise en place d'un pass télétravail ou d'un Pass Jeunes l'été sur l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté qui n'ont, à ce jour, pas été mises en œuvre.